TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 001 DERNIÈRE ÉDITION SAMEDI 14 JUIN 1980

La menace de guerre civile s'accroît en Iran

Lire page 5 l'article d'ERIC ROULEAU



Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr.; Espagne, 50 pes.; U.K., 35 p.; Irlande, 50 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 38 din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le malaise syrien

Après bientôt un an de désordres sanglants qui ont parfois revêtu un caractère insurrectionnel, un retour au calme s'ébauche en Syrie, où aucun incident notable n'a été signalé depuis le mois d'avril. Sans avoir complètement disparu, les attentats se font de plus en plus rares et de moins en moins meurtriers. Ce n'est donc pas sans raisons valables que le président Assad a pu affirmer à deux reprises au cours de la semaine dernière qu'il avait porté un « coup sévère » à l'organisation des Frères musulmans et qu'il continuerait à pourchasser les « ennemis du peuple » jusqu'à leur « élimination totale ».

Pour parvenir à ce résultat, qu'il lui faudra encore consolider, le président Assad a dû recourir à la politique de la carotte et du bâton. Après les émeutes du début mars, qui ont marqué le sommet des activités des commandos de l'organisation des Frères musulmans à Alep et à Hama, bastion traditionnel de l'intégrisme musulman sunnite, quelque dix mille militaires ont été envoyés dans le Nord pour « pacifier » la région. La répression a été particulièrement violente, et Amnesty International a signalé à l'époque une vague d'arrestations d'opposants, suivies parfois d'« exécutions sommaires ». En même temps, plusieurs émissaires haut placés du régime de Damas se sont rendus à Alep, à Hama et à Homs pour écouter les doléances de la population et ont promis des mesures destinées à apaiser les esprits. En particulier, un certain nombre de détenus politiques ont été libérés et les salaires des fonctionnaires et des militaires ont été augmentés.

Les maigres concessions accordées à l'opposition n'ont pas empêché la poursuite d'une répression destinée à décapiter le mouvement de contestation. Le 10 avril, les conseils des ordres des avocats, des médecins et des ingénieurs ont été dissous et remplacés par des organismes « provisoires » à la dévotion du régime baasiste.

Le revers qu'a subi en Syrie l'opposition au régime du président Assad est dû en grande partie à sa nature même. Elle juxtapose des extrémistes religieux, des commerçants et des intellectuels hésitants et divisés. Cette coalition hétéroclite a montré qu'elle pouvait inquiéter le régime, mais non le menacer sérieusement, aussi longtemps que l'armée lui demeurerait loyale et que les aspirants à la succession paraîtraient dépourvus de tout programme, hormis le renversement du pouvoir en place à Damas. Les Frères musulmans, qui ont pris la tête du mouvement d'opposition, demeurent singulièrement muets sur leurs objectifs. Certains de leurs alliés des classes moyennes redoutent l'Etat islamique austère et intransigeant qu'ils rêvent d'instaurer à la place du régime actuel. D'autre part, le libéralisme économique prôné par les marchands du Bazar n'est pas entièrement du goût des intellectuels, qui, bien qu'opposés au socialisme baasiste, ne souhaitent guère le retour au système capitaliste traditionnel.

La crise du régime à Damas est cependant loin d'être dénouée. Le président Assad n'a réussi pour l'instant qu'à gagner du temps, et les causes qui ont donné naissance au mouvement de contestation violent demeurent. Il s'agit d'abord, et avant tout, de la domination — mal acceptée par les musulmans sunnites — des structures de l'Etat par les Alaouites, qui ne représent que 10 à 15 % de la population. L'hostilité à leur égard n'est pas essentiellement d'ordre religieux, mais est due surtout au fait qu'ils se sont érigés au cours des dix années du régime du président Assad en caste pratiquant la corruption et l'arbitraire et démontrant souvent son inefficacité.

Or cette équipe dirigeante doit faire face, depuis la signature des accords de Camp David, à de redoutables pressions extérieures destinées à la faire participer au processus de paix engagé.

Le conseil européen de Venise

La déclaration des Neuf sur le Proche-Orient a fait l'objet de longues tractations

Le conseil européen de Venise devait terminer ses travaux, en début d'après-midi, ce vendredi 13 juin. La publication d'une déclaration sur le Proche-Orient était l'un des principaux résultats attendus de cette session, mais sa mise au point a fait l'objet d'intenses discussions jusqu'au dernier moment : les chefs d'Etat et de gouvernement ont à nouveau évoqué ce sujet au cours de leur dernière session, qui s'est ouverte à 11 heures. Ils devaient notamment décider si l'Organisation de libération de la Palestine devait « participer » aux négociations pour un règlement global du conflit, ou simplement y être « associée ».

Les Neuf ont également adopté une déclaration sur l'Afghanistan, qui pourrait être suivie d'autres textes sur le Liban, le dialogue Nord-Sud et le problème de l'énergie. Dans une communication à la presse, il est confirmé que les Neuf sont décidés à procéder à des « modifications structurelles » dans la perspective de l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal.

De nos envoyés spéciaux

Venise. — C'est en fait le problème du Proche-Orient qui aura dominé les travaux du sommet de Venise. Une grande partie de la session de jeudi a été consacrée par les dirigeants des Neuf à l'examen de cette question épineuse. Les experts, quant à eux, ont passé une bonne partie de la nuit à retravailler le projet de déclaration, laborieusement mis au point au cours des dix derniers jours. Se révéler incapables de s'accorder sur un tel texte aurait constitué un échec particulièrement cuisant pour les Neuf. Et ce, d'autant plus qu'ils ont décidé de se réfugier momentanément dans la grande diplomatie pour mieux fuir les grands problèmes européens d'aujourd'hui et de demain.

C'est ce qu'on appelle, du côté de la délégation française, « *retourner à la vocation initiale du Conseil européen* » : les Neuf ne veulent plus — ou ne peuvent plus — se lier les mains avec un ordre du jour rigoureux ; plus générales seront leurs interventions, plus réduites seront les chances de constater des divergences. Aux experts ensuite de peaufiner des formules de compromis à base de périphrases prudentes et d'euphémismes hardis...

C'est la méthode qui a prévalu pour le dossier Proche-Orient. Jeudi soir, la délégation française était « *satisfaite* » de n'avoir pas constaté « *de divergences fondamentales* » entre la position de Paris sur le sujet et les interventions faites dans l'après-midi par les chefs de gouvernement des autres membres de la C.E.E.

Ce n'est pourtant un secret pour personne que M. Giscard d'Estaing a dû considérablement réduire ses ambitions pour qu'on parvienne à élaborer cette déclaration. Alors que la France voulait que ce texte constitue une nouvelle étape dans la définition et la mise en application d'une politique européenne sur le Proche-Orient, elle devra vraisemblablement se contenter d'un document synthétisant les déclarations déjà faites.

Une chose est sûre : si ce texte prévoit des « sondages » diplomatiques auprès des parties intéressées pour donner l'impression d'un certain dynamisme au cours des prochains mois, il n'envisage pas d'initiatives au Conseil de sécurité des Nations unies à bref délai. Le président Carter avait mis personnellement en garde les Européens contre une telle éventualité, précisant qu'il n'hésiterait pas à utiliser le droit de veto américain pour s'y opposer. Force est de constater qu'il a été parfaitement entendu.

JACQUES AMALRIC et PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 4.)

Les suites de la grève à E. G. F.

Les syndicats se déclarent « décidés à mettre en échec » d'éventuelles sanctions

Après l'importante participation des électriciens à la grève du 12 juin et l'impact des coupures de courant qui ont largement perturbé l'activité économique, protestations et demandes de réglementation du droit de grève à E.G.F. se sont multipliées ainsi que des menaces de sanctions contre les grévistes.

Les syndicats — notamment la C.G.T. — ont, à leur tour, réagi, en s'affirmant décidés à « mettre en échec » les sanctions, qui, selon le premier ministre, s'imposent.

Ce n'est pas la première fois qu'au soir d'une grève éprouvante le premier ministre demande des sanctions contre ceux qui ont coupé le courant. Pour faire bonne mesure, il a invoqué, outre la traditionnelle « facture pétrolière », l'interruption du fonctionnement normal de plusieurs hôpitaux. Sans que soit précisé en quoi ont consisté « *les actes graves contre la sécurité des personnes* », on dramatise le bilan d'une journée fort lourde pour les chefs d'entreprise, pour la population gênée dans son travail ou les tâches domestiques... et pour les responsables de la grève attelés à maintenir le niveau des délestages sur la ligne de crête qui place d'un côté l'« efficacité » maximale du mouvement et, de l'autre, la maintenance minimale de la sécurité appelée « plan Croix-Rouge ».

Dire que les syndicats sont incapables d'employer avec maîtrise cette arme périlleuse qu'est la grève, les taxer d'irresponsabilité, c'est tenter de les perdre aux yeux d'une opinion que les grévistes veulent sensibiliser à leur cause.

De tels propos mettent du baume dans le cœur de ceux qui ont vécu vingt-quatre heures douloureuses. Passer aux actes n'est pas si aisé.

La réglementation du droit de grève, inscrite dans la Constitution, a toujours buté sur la définition précise des services vitaux et sur les mesures propres à faire respecter la loi. En 1963, les mineurs brûlèrent les ordres de réquisition portant la signature du général de Gaulle, ternissant durablement son image.

L'action syndicale du 12 juin était précisément destinée à faire barrage contre toute atteinte au droit de grève. La puissance de cette opération préventive laisse prévoir ce que serait une riposte à la tentative de réglementation.

Cette journée, fatalement livrée à l'exutoire de tous les mécontentements et à leur exploitation, a donné libre cours à une guérilla psychologique, où la levée de boucliers contre les délestages a souvent masqué la poursuite d'objectifs, voire de manœuvres, n'ayant que de lointains rapports avec les abus du droit de grève.

Pour les dirigeants du patronat — et pour M. Ceyrac, dont la succession à la tête du C.N.P.F. est ouverte, — les circonstances ont permis d'afficher leur autorité. Cette reprise en main devrait faire table rase du laxisme que leur politique sociale, en dépit de son étroitesse, revêt aux yeux de certains employeurs, plus spécialement ceux des petites entreprises.

Pour ces derniers, indépendamment de l'opportunité de justifier la tension de leurs rapports avec le C.N.P.F., l'occasion était belle de crier à l'aide en direction des pouvoirs publics. Ceux-ci ne déclarent-ils pas que le redressement économique repose sur leurs épaules ? La sollicitude qui leur est témoignée étant jugée très insuffisante par les petits patrons, le préjudice entraîné par la grève est un bon argument pour dénoncer les « *excès* » des syndicats et faire obstacle, en bloc, aux revendications ouvrières visant la réduction de la durée du travail ou le respect des prérogatives syndicales.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 39.)

La citadelle

Au pays de la prise de la Bastille, y aurait-il encore des citadelles à faire tomber au nom de la liberté ? A lire les déclarations de dirigeants politiques et patronaux, l'E.D.F., à qui l'on colle facilement l'étiquette de la C.G.T., serait l'une de ces bastilles.

L'énorme impact de la grève des électriciens qui, à la différence des conflits dans le secteur privé, peut paralyser l'activité économique du pays, ainsi que les bavures inadmissibles qui ont touché des hôpitaux, relancent le vieux débat sur le droit de grève et sa réglementation.

L'indignation des protestataires n'est pas nouvelle. Elle prend aujourd'hui une dimension que certains mouvements politiques ou patronaux gonflent volontairement. Qui dit grèves à l'E.D.F., donc coupures de courant annoncées à l'avance, exige des chefs d'entreprise qu'ils s'adaptent à la situation quand ils le peuvent. Mais tous ne disposent pas de groupes de secours et la répétition des coupures ne permet pas toujours de rattraper la production.

Les syndicats doivent de toute façon tenir compte des répercussions de leur action au moment où le progrès de la technique leur donne des armes d'énorme portée, puisqu'il suffit de « baisser les manettes » pour couper le courant. Le développement des centrales nucléaires rend encore plus urgente une réflexion sur l'action revendicative dans ce secteur.

Un code de bonne conduite est nécessaire. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe déjà et que les grévistes de l'E.D.F. essayent le plus souvent de l'appliquer. Si ce code doit être amélioré, c'est-à-dire rendu plus contraignant, il faut que cela soit négocié et éviter tout carcan qui, au nom de la sécurité, viderait de son contenu le droit de grève.

Ce n'est pas en assiégeant des citadelles qu'on peut, de nos jours, restaurer les libertés. Si citadelle E.D.F. il y a, qui la garde ? Les syndicats, notamment la C.G.T. ? Sans doute, mais aussi la direction de l'entreprise et son autorité de tutelle, c'est-à-dire le gouvernement. C'est à l'intérieur de l'enceinte E.D.F. que les trois partenaires devraient faire assaut... de concertation.

DÉFENSE ET STRATÉGIE

La bataille ou non ?

par MICHEL TATU

Bataille ou non bataille ? « En avant » ou en « second échelon » ? *Priorité au classique ou au nucléaire ?* Au Super-Pluton ou à l'arme à neutrons ? Armée de techniciens ou gros bataillons ? Toutes ces questions n'ont pas fini d'être débattues avant les choix que le gouvernement doit arrêter cet été sur les programmes de défense et après les documents-programmes publiés récemment par les deux principales formations de la majorité.

En fait, rien n'est venu modifier profondément les grandes orientations tracées par le général de Gaulle après le retrait de la France de l'organisation militaire atlantique en 1966. Il convient seulement de ne pas s'attarder sur la doctrine « tous azimuts » proclamée alors : il était clair dès cette époque que le seul agresseur un tant soit peu probable était l'U.R.S.S., mais l'on en parle plus aisément aujourd'hui après le renforcement spectaculaire du potentiel soviétique. Passons aussi sur la nécessité de faire face aux agressions indirectes (menaces sur les approvisionnements pétroliers, les communications maritimes, etc.), dont la probabilité s'est accrue et face auxquelles tout le monde paraît d'accord pour renforcer les capacités d'intervention à longue distance. En ce qui concerne en revanche le risque — moins probable mais plus fondamental — d'une guerre en Europe, on ne voit toujours que deux cas de figure possibles :

1) La prise de gage : une opération militaire soviétique limitée, menée sans armes nucléaires, visant à prendre le contrôle d'un pays neutre (Finlande, Autriche, Yougoslavie) ou d'une partie d'un pays de l'OTAN : le nord de la Norvège par exemple, les détroits turcs, ou encore Hambourg...

(Lire la suite page 15.)

AU JOUR LE JOUR

Demandez l'impossible

Oui, nous sommes habitués aux facilités que nous offre l'électricité, et nous ne le ressentons jamais autant qu'au moment où le courant vient à nous faire défaut.

Non, ce n'est pas une raison pour en revenir au temps des chandelles ou pour admettre que notre société est devenue si complexe qu'il ne serait plus possible d'y faire grève.

Soyez réalistes, demandez l'impossible, disait un slogan de 1968, et il est vrai que nous devons réclamer et l'électricité et le progrès, et la grève, et la paix. Mais, pour y parvenir, encore faudrait-il que nous portions l'imagination au pouvoir. Si du moins nous finissons par la rencontrer.

MICHEL CASTE.

Demain

LE MONDE DIMANCHE

LA PROVIDENCE DU LOT-ET-GARONNE

Une enquête d'Yves MAMOU sur les « Amis de l'homme »

LANGUES ET SCIENCES

Le français chassé de France ?

Dans les débuts désormais lointains de la Vᵉ République, quelques rares universitaires s'inquiétaient de voir l'anglais supplanter peu à peu le français en Grèce, en Turquie, en Egypte, en Syrie, au Liban, malgré sa séculaire prépondérance dans cette partie du monde. Le mal frappe-t-il désormais l'Hexagone lui-même ? Membre de l'Académie de médecine, le professeur Gilbert Dreyfus découvrait récemment, dans les *Archives des annales vétérinaires* publiées à Paris, trois articles seulement rédigés en français, contre vingt autres au profit de l'inévitable concurrent.

Un tel déséquilibre bouleverse le rapport des forces entre eux. Nos spécialistes s'habituent désormais à publier d'abord ou uniquement leurs études en anglais, qu'elles paraissent aux Etats-Unis ou dans les revues nationales. Dès lors, l'anglais deviendrait-il la nouvelle langue sacrée, la langue scientifique française, par excellence, comme les clercs utilisaient jadis le latin entre eux ? La question soulève beaucoup d'inquiétude dans tous les milieux. Le département de langues vivantes de l'université Paris XI - Orsay vient de lui consacrer un colloque.

Linguiste de profession, bien connu des lecteurs du *Monde*, Jacques Cellard situa dès leur ouverture l'objectif des travaux dans des termes volontairement sobres : « *L'utilisation de l'anglais comme langue de travail scientifique, en France, est un fait.* » Cette réalité obéit-elle à des lois invincibles, à une pression extérieure volontaire, à une mode inséparable du capitalisme lui-même, organiquement lié au monde anglo-saxon ?

GILBERT COMTE.

(Lire la suite page 14.)

ESPÉRER

L'espoir est devenu, comme le note Tahar Ben Jelloun, une « dure exigence » : quelle place peut-il conserver alors que chaque jour ajoute à la litanie du malheur et du massacre ? Pour Philippe de Saint-Robert, il faut d'abord renoncer au mythe du « progrès », dont le drame est qu'il n'a d'autre fin que lui-même. Gabriel Matzneff estime que les chrétiens abusent du mot espérance, comme du mot amour.

Le progrès n'est plus ce qu'il était

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

LA gauche en peine est à la recherche de sa légitimité perdue, et, plus elle la recherche, plus elle marque qu'elle l'a perdue. Les funérailles de Sartre ont manifesté cette peine davantage qu'elles ne l'ont consolée. Il était certes bien connu que, si c'est la droite qui est fétichiste, c'est la gauche qui a besoin d'idoles. Certains, aussi, auraient pu pleurer en Sartre un grand écrivain français tué bien avant sa mort par un mauvais philosophe allemand. Mais la gauche, surtout, avait enfin trouvé en qui se pleurer elle-même, à travers un homme qui incarnait si exactement ses erreurs généreuses sans ses compromissions politiques.

Il est vrai que j'avance là une notion d'erreur qui est un peu subjective. Alors, objectivons avec un minimum de relativité. Ce qui porte la gauche, dans l'histoire, c'est fondamentalement une idéologie du progrès. L'avenir, ironisait Paul Valéry, n'est plus ce qu'il était. De même, le progrès. Cette brillante idéologie des Lumières, héritée du rationalisme, depuis quelques décennies clignote. Elle n'eut longtemps pour ennemis que les tenants des traditions, qui se figeaient sur des formes sans voir qu'elles se vidaient, qui voulaient ignorer le sens même du mot tradition, qui est de transmettre et non de fixer aux dépens de toute vie. C'était le bon temps d'un combat manichéen, masqué par la question sociale elle-même travestie en lutte des classes. On voulait se dissimuler (et l'on y parvenait) que le capitalisme était lui-meme le plus fervent partisan du progrès, qu'il s'en nourrissait et qu'il le nourrissait.

Mais le drame du progrès, tel que l'administre le capitalisme, est de n'avoir d'autre fin que lui-même. Le mouvement ainsi créé et entretenu a été à ce point totalisant, voire totalitaire, que l'homme y a cessé d'être sa propre fin — soit dans un bonheur présent, soit dans un salut au-delà. Bien entendu, ceux qui attendaient du progrès qu'il soit aussi un partage du monde, qu'il donne un tel partage, n'imaginaient pas que leur système de revendications, dans la mesure où il ferait reculer la puissance de l'argent, lui emprunterait ses propres valeurs, et enfin de compte l'étendrait sans l'affaiblir.

Amédée Ponceau écrivait naguère dans *le Temps dépassé* : « La prospérité elle-même est misère, la paix elle-même est guerre intestine ». Voilà ce que nous fait durement connaître le temps que nous traversons. Refuser le progrès, c'est refuser de partager le monde ; s'y enfermer, c'est indéfiniment morceler, diviser, c'est arc-bouter les unes aux autres toutes les revendications concurrentes ou contradictoires. Rien de ce qui s'est passé dans le monde au cours de ces trente ou quarante dernières années n'est réellement dû à ce qu'il est encore convenu d'appeler la lutte des classes, à quoi s'accroche cependant tout un mouvement politique désolé.

Quelques poètes, dès le dix-neuvième siècle, avaient bien vu l'impasse où l'on se trouverait. Ainsi de Baudelaire, qui écrivait dans *Fusées* : « La mécanique nous aura tellement américanisés, le progrès aura si bien atrophié en nous toute la partie spirituelle, que rien parmi les rêveries sanguinaires, sacrilèges ou antinaturelles des utopistes ne pourra être comparé à ses résultats positifs ». Ainsi du vieil Hugo, qui annonçait en 1863 : « La question sociale a été trop réduite au point de vue économique ; il est temps de la remonter au point de vue moral. (...) Le progrès difforme est possible. C'est la prépondérance de la matière. Défiez-vous du ventre. »

La question sociale

Lors du récent colloque tenu par l'Institut Charles-de-Gaulle, sur la philosophie politique du général, on a beaucoup dit que, s'il avait échoué sur un point, c'était au moins celui-là : la question sociale. Mais voilà bien l'habituelle légèreté de nos contemporains, tout préoccupés de dividendes, même en idées. Car de quoi s'agissait-il ? Non point tant de résoudre le problème, mais de le déplacer afin de tenir compte de ce que Victor Hugo avait compris un siècle auparavant. En l'espèce de poser un principe, c'est-à-dire un commencement ; d'établir un droit, c'est-à-dire la base légitime d'un changement de structure. On se souvient de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1965, connu sous le nom d'amendement Vallon, et qui prescrivait que « le gouvernement déposera, avant le 1er mai 1966, un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises dû à l'autofinancement. »

Cette formulation un peu difficile établissait quelque chose d'essentiel : le droit des travailleurs sur la création collective et la fin du droit quasi divin du capital, dont les détenteurs ne se sont pas trompés. Aussi, de Georges Pompidou à Valéry Giscard d'Estaing en passant par Michel Debré, ce fut, par commission Mathey interposée, un même combat pour réduire ce projet, ou plutôt cette loi (car c'en était devenu une), à néant. Dans cette opération de forfaiture, la droite n'eut bien entendu de meilleure complice que la gauche partisane et syndicale, dont certains dirigeants prétendent encore aujourd'hui, tel Michel Rocard il y a peu de semaines, qu'une telle entreprise n'aurait aucun intérêt au motif qu'elle ne répondrait pas aux revendications des travailleurs.

Ainsi, les hommes politiques avancent imperturbablement dans l'impasse qui les fait durer à défaut de les faire vivre aux dimensions de l'histoire qui, en définitive, se fera sans eux, et même contre eux. Car il ne s'agit plus de satisfaire des revendications qui cèdent aussitôt à d'autres revendications, dans un monde où les classes ouvrières des pays développés exploitent en fin de compte celles des pays qui ne le sont pas. Il s'agit de sortir de l'impasse, de changer la condition générale des choses, puis des hommes ; il s'agit de rompre avec une fatalité qui n'est que de la liberté dégradée. Mais la liberté a toujours fait peur aux hommes qui usurpent les pouvoirs et qui ne sont pas familiers avec l'inconnu.

En vérité, nous sommes victimes (consentantes), dans ce qu'il est encore convenu d'appeler l'Occident, de l'idéologie anglo-saxonne, qui, à force de ne connaître d'autres valeurs que celles de l'individualisme et du mondialisme, fait que les hommes n'ont plus jamais rien de réel en commun. Ce qu'on appelle à qui mieux mieux notre crise de civilisation n'est que l'échec de cette idéologie inapte à relier les choses entre elles, les hommes entre eux, et les hommes aux choses. Univers sans médiation aucune, organisation à la fois méticuleuse et lâche à laquelle manquent tous les principes de subsidiarité, intelligence coupée de la connaissance et qui tôt ou tard réduit les pouvoirs à des mécaniques que les forces vives ne peuvent plus que briser, sauf à s'y renoncer en les acceptant par goût de la facilité et de l'argent.

On peut méditer à cet égard ce qu'André Malraux, en 1974, disait à Olivier Germain-Thomas, évoquant un combat qui fut dix ans celui de toute la France : « Le gaullisme, c'est la défense de la nation contre tout ce qui la cancérise. Et la nation d'aujourd'hui peut être aussi menacée par des syndicats que par des partis ou des trusts. » (On voit bien ce qui a fait sombrer l'Angleterre.) Et Malraux ajoutait : « La pensée marxiste se fonde sur le fait capitaliste » (1). Mais la nation, et l'idée même de la nation, et plus encore l'Etat qui les incarne, sont aujourd'hui des otages entre les mains des micro-pouvoirs qui font le service de la mécanique générale. C'est pourquoi les hommes, désespérés de n'avoir plus rien en commun, se rabattent en désordre sur les particularismes en tous genres et s'inventent n'importe quels refuges ; c'est pourquoi les hommes se dispersent dans l'ultime illusion de se retrouver.

Le progrès n'est plus ce qu'il était (dans l'esprit des hommes), et le cancer gagne. Pourtant jamais les apparences n'ont été aussi belles, c'est-à-dire aussi commodes. Ce serait un véritable combat spirituel que de s'y arracher. De « lifting » en « lifting », nos sociétés refusent, par un narcissisme dont elles savent le dessous, qu'aucun miroir leur renvoie leurs traits véritables. La recherche du maquillage a remplacé celle de l'harmonie ; mais de proche en proche il faut augmenter les couches, jusqu'au moment où la peau même ne respirera plus. Le plus étrange est que, comme le disait La Rochefoucauld, l'« on renonce plus aisément à son intérêt qu'à son goût ». Ainsi l'enfant joue à l'homme, pour ne pas devenir homme ; et les sociétés continuent de feindre le progrès pour ne pas avancer dans la voie inconnue où elles se pourraient connaître.

(1) In *Les Rats-Capitaines* (1978).

Une dure exigence

par TAHAR BEN JELLOUN

DURE exigence que l'espoir ! Dur métier que celui d'espérer dans un monde et une époque qui ont désappris le rire, le chant et la fantaisie. Difficile de s'obstiner à croire à l'aventure et d'exalter l'utopie heureuse dans un tiers-monde, tiers exclu, bousculé sur la scène de l'histoire et vite remplacé par un monde encore plus pauvre et plus démuni, classé au quatrième rang de la désolation.

Désespérer, alors ? Petite issue de secours quand la fièvre s'installe, quand la planète est secouée par une crise d'asthme répétée.

Résigné dans l'idéal d'oubli ou d'indifférence ? On est plutôt tenté de marcher dans les rides de la civilisation, de célébrer la mort par-delà les préjugés du bonheur et de la vertu.

Moi aussi j'ai de plus en plus envie de me construire un abri antiatomique contre un monde sans substance, refoulant pensées neuves et audaces, petit dans ses ambitions, énorme dans sa vanité et trouble dans ses exigences.

La guerre qui menace ? Elle est déjà là, un peu partout dans nos rapports quotidiens, dans nos élans perturbés, dans la peur et la haine de l'autre. Ailleurs, dans les territoires de pauvreté, c'est une guerre classique, avec armes et sang d'homme. « *Un minimum d'inconscience est nécessaire si l'on veut se maintenir dans l'histoire* », écrit Cioran. Pour le moment, on essaie de se maintenir dans la périphérie et on s'amuse à envisager le chaos. Alors on est pris de fou rire et... d'espoir : des civilisations vieillissent, s'effritent, tombent en désuétude et s'entêtent à être. Ailleurs, des peuples sont encombrés de jeunesse et d'impatience, mais empêchés d'être. De la misère qui les accablent, bien souvent ils savent se moquer. Ils s'en détournent et parfois essaient de la vaincre. Leur lucidité est propre : ils n'ont rien à perdre. Eux, au moins, ont acquis l'« art de survivre » avec en plus la passion du temps et l'humour vengeur. Ils opposent à la puissance de l'ordre et à l'égoïsme de ceux qui dominent le gouffre cohérent de leurs misères et l'incontournable volonté d'exister.

Les fournisseurs en désespoir masquent leurs desseins : la troisième guerre mondiale est devenue une valeur marchande. Elle se vend bien. De moins en moins de littérature et de poésie. De plus en plus de forêts décimées pour nous dire la couleur de l'Apocalypse et les échéances de la catastrophe.

Espérer, un luxe annexe à l'agonie ? Où est-ce l'extase de l'âme entamée par l'usure et la petite mort ?

DIEU EST UN HÉRÉSIARQUE

par Gabriel MATZNEFF.

LES chrétiens abusent du mot *espérance*, comme ils abusent du mot *amour*. Ils oublient que ces deux vertus théologales ne peuvent être acquises qu'au prix d'un combat ascétique, et d'une victoire sur soi-même. Ils semblent croire qu'il suffit de mettre une majuscule au mot *Verbe* pour transmuter un concept en une réalité. Ils confondent la vie avec le bruit. Or, ce qui est important est toujours silencieux. Le diable parle d'abondance. Dieu, lui, n'est pas bavard.

L'Association France-Union indienne vient d'organiser un colloque sur le thème : « Notre civilisation peut-elle s'inspirer de l'indianité traditionnelle ? » Un des services que pourrait nous rendre l'Inde serait de nous faire redécouvrir le visage du silence. L'Inde nous rappelle que ce christianisme dont nous sommes si fiers et que nous vivons si mal, n'est pas l'unique voie et qu'il existe d'autres approches du divin. Ce n'est pas le Christ, c'est le Bouddha qui — cinq siècles avant la naissance de Jésus — a dit : « *L'Eveillé est paix à lui-même, et il porte la paix au monde entier.* »

Le brahmanisme devrait aider les chrétiens à purifier leur propre foi. Lors de ce colloque sur le modèle hindou, le professeur Georges Vallin a comparé certains textes du Véda à Maître Eckart, dont il a cité cette phrase étonnante : « *Je prie Dieu de me délivrer de Dieu.* » Il aurait pu citer saint Grégoire de Nysse : « *Les concepts créent des idoles de Dieu, le saisissement seul pressent quelque chose.* » Dans nos Eglises, le syncrétisme a très mauvaise réputation, et celui qui s'y aventure encourt les foudres de ses coreligionnaires, prompts à donner des leçons de rigueur doctrinale. Pourtant, s'il est nécessaire de marquer ce qui différencie le christianisme de l'Orient non chrétien, il est non moins précieux d'exalter ce qui les rapproche.

Mon maître Schopenhauer (1), dont on sait l'attachement à la métaphysique de l'Inde et le peu de sympathie pour la tradition judéo-chrétienne, ne perd pas une occasion, chaque fois qu'il trouve chez le Christ ou chez un docteur chrétien une pensée qui lui semble juste, de la citer avec enthousiasme. Et c'est un des premiers disciples de Schopenhauer, Tolstoï, qui, correspondant avec de jeunes bouddhistes japonais, note dans son journal intime : « *Ces Japonais sont incomparablement plus proches du christianisme que nos chrétiens d'Eglise.* » (2).

Pour un brahmane comme pour un chrétien, Dieu est au-delà de tous les noms de Dieu, au-delà même de la notion de Dieu. Quant à la doctrine chrétienne de comparaison universelle et de non-violence, elle est un merveilleux reflet de l'enseignement du Bouddha. On m'objectera que la théologie officielle de l'Eglise, si elle met inlassablement l'accent sur la filiation du Christ et des prophètes de l'Ancien Testament, ne dit pas un mot des sources indiennes et pythagoriques du christianisme. C'est exact, mais la théologie officielle nous captive peu. Nous la laissons à d'autres ; elle n'est pas notre lot. Dans l'Eglise, un poète doit oser être un hérésiarque. C'est Dieu lui-même qui nous donne l'exemple.

P.S. Dans ma chronique du 31 mai, il fallait lire, au quatrième paragraphe : « Les libertés de l'Eglise *gallicane* », et non « anglicane ».

(1) Alexis Philonenko, aux Editions Vrin, un très beau livre sur l'oncle Arthur, *Schopenhauer, une philosophie de la tragédie*, sur lequel je reviendrai bientôt.

(2) Tolstoï, *Journaux et Carnets*. Bibliothèque de la Pléiade, 1980.

Le Monde

Finlande

la présidence du Parti du centre fait l'ob[...] d'une compétition serrée

A TRAVERS LE MONI[...]

Chine

Etats-Unis

Espagne

Irlande du Nord

étranger

EUROPE

Finlande

La présidence du Parti du centre fait l'objet d'une compétition serrée

De notre correspondant

Helsinki. — Le Parti du centre, qui tient son cinquante-huitième congrès, du 13 au 15 juin, joue un rôle essentiel en Finlande. Présent dans presque tous les gouvernements, il a exercé une profonde influence, notamment dans le domaine de la politique étrangère, en raison de ses liens privilégiés avec le président Kekkonen, qui, issu de cette formation, a été l'architecte de la politique d'amitié avec l'Union soviétique.

Sans le Parti du centre, il est impossible de former un gouvernement bénéficiant d'une large majorité, seule formule vraiment viable dans ce pays. La gauche et la droite se verront toujours contraintes, si elles souhaitent gouverner, de se tourner vers ce parti suffisamment « populaire » pour plaire à la gauche et assez « bourgeois » pour satisfaire la droite.

Il n'est donc pas surprenant que les regards soient tournés vers ce parti à l'approche d'un congrès qui promet d'être passionnant. Une lutte, dont l'issue reste incertaine, s'y livrera pour sa présidence entre MM. Paavo Väyrynen, trente-quatre ans, vice-président du parti, ministre des affaires étrangères, appuyé par l'appareil, et M. Johannès Virolainen, soixante-six ans, président du parti depuis 1965, président de l'Assemblée nationale.

L'enjeu porte moins sur l'orientation du parti que sur les problèmes chroniques dont il souffre depuis la fin des années 60 : en dépit d'efforts sérieux, il n'est pas parvenu à convaincre suffisamment l'électorat qu'il était devenu une grande formation nationale au service de tous les citoyens. Aux yeux de l'électeur moyen, le Parti du centre est encore perçu, non sans raison (40 % des électeurs centristes sont dans l'agriculture), comme le parti des campagnes, celui qui a été fondé en 1906 pour la défense des paysans. Cette image est renforcée par la personne de M. Virolainen, agronome et cultivateur, qui s'exprime souvent en patois. On reproche à l'actuel président l'échec relatif dans les villes et le piétinement électoral. Beaucoup aussi ses méthodes autoritaires. « *Place aux jeunes* », entend-on dans les rangs du parti.

Un représentant des nouvelles générations

Jeune effectivement et dynamique, M. Paavo Väyrynen jouit du prestige que confère le portefeuille des affaires étrangères en Finlande. Il fait partie de cette nouvelle génération « bien dans sa peau » dans une Finlande urbanisée, moderne et industrielle. Ce jeune ministre, poulain du président de la République, fait partie du groupe de dirigeants étudiants des années 60 qui furent nommés ministres dans les années 70. M. Väyrynen ne manque pas d'atouts pour séduire les électeurs. Il participe aux débats idéologiques au sein du parti, dont il a insipiré, par exemple, le nouveau programme. En fait, si le Parti du centre est encore marqué par ses origines aux yeux des électeurs, son idéologie est loin d'être démodée. Insistant sur la spiritualité, la qualité de la vie, l'autosuffisance en matière d'énergie, les bienfaits de la vie au sein de petites communautés à taille humaine, la décentralisation, il a su s'adapter aux aspirations nouvelles qui découlent de la remise en cause des valeurs matérialistes.

Le Parti du centre pâtit, d'autre part, depuis un an, de la guerre froide que se livrent le président de la République et M. Virolainen. Le chef centriste s'est, en effet, attiré les foudres du président pour avoir laissé entendre, dans une interview à un hebdomataire, que le parti conservateur n'avait pu entrer au gouvernement, en dépit de son succès électoral, pour des raisons relevant de la politique étrangère. En filigrane, cela signifiait que la crainte des réactions de Moscou avait fermé les portes du pouvoir aux conservateurs, argument qui ne fait qu'alimenter les thèses sur la « finlandisation ». Pour beaucoup, l'erreur de M. Virolainen fut d'avoir dit tout haut ce que l'on pense tout bas.

Cette petite guerre a donc paradoxalement accru le capital de sympathie dont bénéficie M. Virolainen dans la population. Certaines personnalités importantes estiment cependant que M. Väyrynen, expert en politique étrangère et capable de coopérer avec le président, sera l'homme approprié pour diriger le parti dans les années qui précéderont l'élection présidentielle de 1984.

M. Kekkonen ne se représentera probablement pas, et le candidat le plus en vue est M. Koivisto, social-démocrate et premier ministre. On estime aussi qu'il ne faut pas repousser le changement de direction du parti au prochain congrès, un an seulement avant les élections législatives de 1983. Toutes ces raisons, souvent exprimées de façon confuse, font qu'une majorité de députés, la totalité des ministres et les grands dignitaires du Parti du centre se sont rangés derrière la candidature de M. Väyrynen.

A suivre cette compétition, qui dure depuis des mois, on se demande où cet « animal politique » qu'est M. Virolainen, qui semble bien seul, puise encore les forces pour affronter des adversaires si nombreux. On sait seulement qu'il agit dans les campagnes profondes. Il le fait sans trop de bruit, mais semble tirer sa force de ce contact avec la base de son parti, à laquelle il s'identifie. Beaucoup ont déjà vendu la peau de l'ours, mais seront-ils en nombre suffisant le 14 juin pour l'abattre ?

PAUL PARANT.

Pologne

Le responsable des éditions clandestines « Nowa » est condamné à un an et demi de prison avec sursis

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Un président qui non seulement n'interrompt pas l'accusé mais le laisse requérir contre le régime. Une salle à laquelle les correspondants étrangers et les opposants ont accès. Un verdict — un an et demi de détention — inique, compte tenu du « délit », mais assorti d'un sursis : on était loin, jeudi 12 juin, devant le tribunal de première instance de Varsovie des procès politiques de Moscou ou de Prague.

Loin aussi des pratiques usuelles des sociétés totalitaires, même si l'affaire — diffusion de l'œuvre littéraire interdite par la censure — en relevait.

Il est vrai que le principal accusé, M. Miroslaw Chojecki, directeur d'une édition clandestine, Nowa, a, pour lui, une notoriété protectrice. Il n'était pas question de le condamner à la sauvette, comme deux autres opposants, l'ouvrier Edmund Zadrozymski (trois ans ferme) et de paysan Jan Kozlowski (deux ans ferme) l'ont été récemment en province. Miroslaw Chojecki, lui, a comparu libre, parce que, après un mois et demi de prison et un mois de grève de la faim, il avait été remis en liberté, grâce à l'action conjuguée des groupes contestataires, des milieux littéraires et de l'Eglise (*le Monde* daté 13-14 mai).

Il était accusé à la fois de vol (celui d'un duplicateur promis à la ferraille, que deux ouvriers lui ont fait remettre) et d'incitation de fonctionnaires à un acte criminel (l'impression de textes interdits). Vêtu comme sept de ses quelque cinquante amis venus le soutenir, d'un tee-shirt imprimé au nom de Nowa, il a plaidé non coupable : « *Il s'agit d'un procès politique contre la dissidence et, en particulier, contre Nowa* », a-t-il dit, en rappelant que depuis qu'il a commencé ses activités d'éditeur, son appartement a été perquisitionné dix-sept fois. Puis il a contre-attaqué, cité une longue liste d'écrivains — d'Orwell à Grass, interdits en Pologne ; il a accusé (« *Il existe une volonté politique délibérée de nous arracher notre histoire* »), et blasphémé en pleine cour : peu de choses, a-t-il proclamé, ont été officiellement publiées sur le créateur, en 1918, de la Pologne indépendante, Josef Pilsudski, qui avait battu les Russes. Rien ne l'a été sur les officiers polonais tués par les Russes, à Katin, et, pendant la dernière guerre, rien non plus sur le sort des Polonais en Union soviétique.

Vivement applaudi, Miroslaw Chojecki a conclu en remarquant que le meilleur moyen de supprimer les éditions clandestines serait de supprimer la censure : « *Nous, dissidents, nous voulons briser le monopole d'Etat sur la culture et faire savoir qu'il existe dans notre pays des personnes et des écrivains qui veulent dire et écrire ce qu'ils pensent réellement.* »

M. Grzesiak, ouvrier et collaborateur de *Nowa*, qui a reconnu avoir pris possession du duplicateur litigieux, a été condamné, lui aussi, à dix-huit mois avec sursis et 15 000 zlotis d'amende (1). Les deux autres coaccusés, deux salariés d'une imprimerie officielle, ont reconnu avoir réalisé contre argent sept cents copies de deux livres. Il leur a été infligé un an de prison avec sursis et 10 000 zlotis d'amende.

Si un pays se juge à sa justice, ce procès — même relativement trop beau pour être vrai — aura donné une juste image de la Pologne. Celle d'un pays où il est impossible de juguler sans affrontement une liberté qui s'exprime fortement hors des canaux officiels.

« *Il est impérieux de procéder à de profondes réformes structurelles du système et de ses institutions* », écrivaient, dans le second « rapport », diffusé en début de semaine à Varsovie, les membres du groupe DIP, où se retrouvent des intellectuels critiques communistes et catholiques. Ce rapport dénonce le « *pouvoir tout-puissant de l'appareil* », la « *désinformation* », « *l'incapacité des institutions à résoudre les problèmes du pays* ». Il parle d'une « *situation hautement inquiétante qui a tendance à se dégrader davantage* ».

BERNARD GUETTA.

(1) 1 franc = 7 zlotis.

Pays-Bas

Devant le tribunal de Rotterdam

Le procureur a requis une peine de vingt ans de prison contre M. Pieter Menten

De notre correspondant

Amsterdam. — Le procureur du tribunal de Rotterdam a requis, le jeudi 12 juin, une peine de vingt ans de prison contre M. Pieter Menten, le richissime collectionneur d'art néerlandais, accusé de complicité dans le meurtre de plus de vingt personnes en juillet 1941 en Pologne. C'est, à ce jour, la peine la plus sévère requise contre M. Menten, âgé de quatre-vingt-un ans, et qui proteste de son innocence depuis bientôt cinq ans.

En plus de la peine de prison, le procureur a exigé que l'accusé paie « une amende symbolique » de 100 000 florins (1) et que sa collection de tableaux, estimée à une valeur de 20 millions de florins, soit confisquée. « *Toutes les déclarations des témoins ont suffisamment démontré que M. Menten a bel et bien assisté aux exécutions au village de Podhoroce* », a déclaré le procureur.

Ainsi s'achève un des nombreux épisodes de l'affaire Menten, riche en péripéties judiciaires, qui ont étonné les Pays-Bas. Le 14 décembre 1977, M. Menten était condamné à quinze ans de prison par le tribunal d'Amsterdam pour ses activités à Podhoroce. C'est aux environs de ce village, aujourd'hui en Union soviétique, que l'accusé a passé une partie de la seconde guerre mondiale, pendant laquelle il a collaboré avec les nazis, ce qui lui a facilité l'acquisition d'une prestigieuse collection d'art. Le conseil supérieur judiciaire de La Haye devait cependant casser le verdict du tribunal d'Amsterdam pour irrégularités de procédure.

La réouverture du dossier

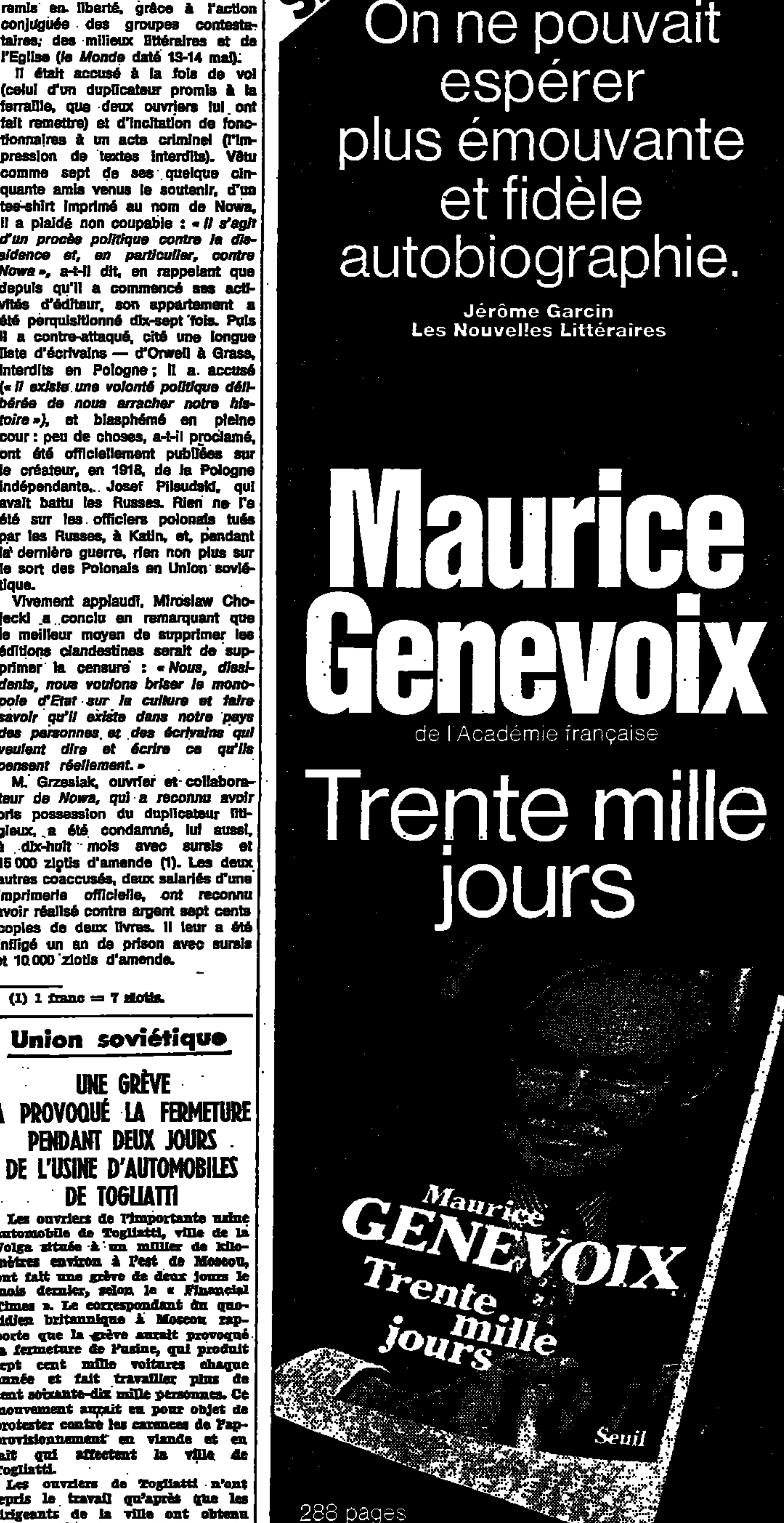
C'est au tribunal de La Haye que fut ensuite confiée l'affaire Menten. A la stupéfaction générale, ce tribunal jugea que M. Menten bénéficiait de garanties antérieures, données par un ancien ministre de la justice, qui lui assuraient un non-lieu permanent. Une nouvelle fois, le conseil supérieur intervint pour casser la décision du tribunal de La Haye.

Celui de Rotterdam reprit l'affaire, mais devait bientôt décider que l'accusé n'était plus en possession de ses facultés intellectuelles. Une troisième fois, le conseil supérieur intervint et demanda au tribunal de Rotterdam de rouvrir le dossier. Après le réquisitoire de jeudi, qui a duré plus de deux heures, le jugement est attendu le 7 juillet prochain, trente-neuf ans exactement après la date à laquelle M. Pieter Menten se serait rendu complice de ces crimes en collaboration avec les nazis et avec des membres de la milice ukrainienne en Pologne occupée

Lors de la dernière session du tribunal de Rotterdam, M. Menten a principalement fondé sa défense sur l'affirmation selon laquelle c'était son frère, Dirk, ancien collaborateur des nazis, lui aussi, qui avait assisté aux massacres en Pologne. M. Dirk Menten avait temporairement quitté sa résidence de la Côte d'Azur pour venir rejeter les accusations de son frère devant le tribunal de Rotterdam.

RENÉ TER STEEGE.

(1) Le cours actuel du florin est d'environ 2,12 F.



Italie

LE PARLEMENT REPRENDRAIT L'ENQUÊTE SUR L'ATTITUDE DE M. COSSIGA DANS L'AFFAIRE DONAT-CATTIN

(De notre correspondant.)

Rome. — Le résultat des élections locales interdit aux communistes de faire tomber le gouvernement de M. Francesco Cossiga. Mais ils n'ont pas renoncé pour autant à harceler le président du conseil au sujet de l'affaire Donat-Cattin. Jeudi 12 juin, ils ont recueilli les signatures nécessaires pour que le Parlement rouvre le dossier. Aux députés et sénateurs du P.C.I. se sont joints les libéraux, l'extrême gauche et l'extrême droite, la gauche indépendante, plusieurs radicaux et deux socialistes : au total trois cent quarante-sept parlementaires (sur neuf cent cinquante-deux), soit davantage que le tiers requis. Les Chambres devront donc examiner elles-mêmes les accusations portées contre le chef du gouvernement : « Complicité personnelle et violation du secret judiciaire ».

M. Cossiga est soupçonné d'avoir favorisé indirectement la fuite d'un terroriste présumé, Marco Donat-Cattin, le fils du secrétaire général adjoint de la démocratie chrétienne, en laissant entendre à ce dernier que la police était sur une piste sérieuse. A la demande des magistrats turinois, la commission d'enquête parlementaire examina l'affaire mais décida de la classer, faute d'indices suffisants.

C'est donc le Parlement dans son ensemble qui, maintenant, va rouvrir le dossier. Il aura le choix entre trois solutions : déférer M. Cossiga devant la Cour constitutionnelle, réclamer un supplément d'instruction, ou classer définitivement l'affaire.

Mais les convocations des Chambres peuvent demander plusieurs mois. D'ici là, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts du Tibre. L' « affaire Cossiga » semble devoir s'éteindre d'elle-même, si ce n'est déjà fait.

R. S.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

- DES DESORDRES SE SONT PRODUITS récemment à Pékin, lorsque des démolisseurs ont tenté de raser de vieilles habitations afin de permettre la construction d'immeubles neufs, rapportait il y a quelques jours le *Quotidien de Pékin*. Certains protestataires, poursuit le journal, ont formulé des « *exigences déraisonnables* » pour leur relogement et refusé de déménager, « *fomentant délibérément des troubles* ». — *(A.F.P.)*

- UN GROUPE CONTESTATAIRE DE KAIFENG, dans la province de Henan (Chine centrale), appelé Association anonyme, a été demantelé, indiquent des dissidents de Canton rassemblés autour de la revue non officielle *Rue du peuple*. Le responsable de cette association s'est donné la mort le 26 mars en se jetant sous un train, et ses membres (soixante-dix à quatre-vingts personnes) ont été envoyés en « session d'études », terme désignant un système de redressement des jeunes délinquants. — *(A.F.P.)*

Espagne

- UNE « PRISON DU PEUPLE » EN GALICE. — La police a découvert, à Vigo, une « prison du peuple », dans laquelle étaient cachés 50 kilos d'explosifs, a-t-on appris, jeudi 12 juin, de bonne source. Cette découverte est intervenue à la suite d'enquêtes menées après l'enlèvement manqué, lundi dernier, d'un député centriste d'Orense, M. Gomez Franqueira, et grâce aux indications fournies par le chef du commando, M. José Antonio Alcocer, arrêté peu après l'enlèvement manqué. L'ETA politico-militaire a revendiqué cette tentative. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

- LE SENAT A APPROUVE, LE JEUDI 12 JUIN, PAR 58 VOIX CONTRE 34, le projet de retour au système de recensement des jeunes en vue d'un éventuel appel sous les drapeaux. A l'issue de sept jours de débats et de manœuvres d'obstruction, les sénateurs ont décidé, comme le demandait M. Carter, de débloquer 13,3 millions de dollars pour renouveler les opérations de recensement. Celles-ci pourraient commencer au début du mois prochain et ne concerneront, pour l'instant, que quatre millions de jeunes gens de dix-neuf et vingt ans. M. Carter avait demandé la reprise des opérations de recensement des jeunes en vue d'une éventuelle remise en vigueur du service militaire, suspendu depuis 1973, dans son message sur l'Etat de l'Union en janvier dernier. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

- L'EXPLOSION D'UNE VOITURE PIEGEE a gravement endommagé quelque vingt-cinq maisons et plusieurs magasins, jeudi 12 juin, à Markethill, dans le sud de l'Ulster. La responsabilité de l'attentat, commis dans un quartier protestant, et qui n'a pas fait de victimes, malgré la violence de la déflagration, est attribuée à l'IRA provisoire. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

UNE GRÈVE A PROVOQUÉ LA FERMETURE PENDANT DEUX JOURS DE L'USINE D'AUTOMOBILES DE TOGLIATTI

Les ouvriers de l'importante usine automobile de Togliatti, ville de la Volga située à un millier de kilomètres environ à l'est de Moscou, ont fait une grève de deux jours le mois dernier, selon le « *Financial Times* ». Le correspondant du quotidien britannique à Moscou rapporte que la grève aurait provoqué la fermeture de l'usine, qui produit sept cent mille voitures chaque année et fait travailler plus de cent soixante-dix mille personnes. Ce mouvement aurait eu pour objet de protester contre les carences de l'approvisionnement en viande et en lait qui affectent la ville de Togliatti.

Les ouvriers de Togliatti n'ont repris le travail qu'après que les dirigeants de la ville ont obtenu des suppléments de viande et de lait provenant des réserves de l'Etat.

DIPLOMATIE

Le conseil européen de Venise

(Suite de la première page.)

Nous ne somme pas à la veille d'une démarche des Neuf visant à modifier la résolution 242 des Nations unies (celle-ci ne considère les Palestiniens que comme des « réfugiés » et non pas comme un peuple).

En ce qui concerne l'O.L.P., le document des Neuf mentionnerait son droit à l'autodétermination mais n'évoquerait pas la question d'un Etat palestinien. Le texte préciserait que les Palestiniens devraient bénéficier de toutes les conséquences de ce droit sans être davantage explicite.

Plusieurs points étaient acquis, en revanche, dès jeudi : la réaffirmation du droit d'Israël à l'existence dans des frontières sûres et reconnues ; une référence prudemment positive au processus engagé par les accords de Camp David et la mention de garanties internationales, notamment américaines et soviétiques, à tout accord global entre Israël et ses voisins arabes. Dans leur résolution, les Neuf proposent également d'offrir des « garanties contraignantes » à un règlement juste et durable « y compris sur le terrain ». Il s'agit là d'une idée française.

Le conseil européen devrait aussi approuver une déclaration exprimant la volonté des Neuf de relancer le dialogue euro-arabe, en sommeil depuis que, à la suite des accords de Camp David, la Ligue arabe a quitté le Caire et que l'Egypte ne participe pas à ses travaux. Cette relance, surtout si elle débouche sur une réunion au niveau ministériel, permettrait aux Neuf de manifester une certaine bonne volonté à l'égard de l'O.L.P. : ses représentants sont en effet intégrés à la délégation arabe. Si une session venait à être organisée au niveau ministériel — la première du genre, car, jusqu'ici, les Neuf se sont toujours opposés à ce que le dialogue quitte le terrain technique, — les Palestiniens auraient la possibilité, face aux Européens, d'exprimer leur point de vue sur le conflit du Proche-Orient.

La rédaction de la résolution sur l'Afghanistan a demandé infiniment moins d'efforts. Ce texte fait état de la « *profonde inquiétude* » du conseil européen devant « *l'intensification des opérations militaires conduites par les troupes soviétiques en Afghanistan* ». Après avoir évoqué l'accentuation « *des souffrances de la population afghane* » et « *le caractère authentiquement national de la résistance de tout un peuple* », les Neuf affirment que la poursuite de cette politique menace de compromettre durablement le climat international. Ils insistent sur la nécessité de « *dégager sans délai les voies d'une solution qui assurerait le retrait des forces soviétiques et le libre exercice par le peuple afghan de son droit à déterminer son destin* ».

Une déclaration sur l'Afghanistan

Reprenant le texte d'une déclaration adoptée au sommet européen de Luxembourg en avril, les Neuf proposent de nouveau que l'Afghanistan soit placé à l'écart de la compétition des puissances et retrouve sa position traditionnelle d'Etat neutre et non aligné. En conclusion, cette déclaration approuve la création par la conférence des Etats islamiques d'un comité spécial chargé d'étudier une solution acceptable au drame afghan.

La préparation du sommet économique, qui rassemblera les chefs d'Etat et de gouvernement des principaux pays industrialisés non communistes, les 22 et 23 juin, à Venise, a donné l'occasion aux Neuf de regretter les nouvelles augmentations du prix du pétrole décidées par l'OPEP, à Alger. M. Giscard d'Estaing a qualifié d'« *injustifiées* » les hausses répétées des derniers mois. Une déclaration sur l'énergie sera publiée par el conseil européen. Les Neuf y réaffirmeront leur volonté de réduire leurs dépenses extérieures et, pour ce faire, de développer leurs sources alternatives d'énergie, au premier rang desquelles le nucléaire. Sauf surprise, il n'y aura pas, au prochain sommet économique de Venise, d'initiatives, de propositions nouvelles présentées par les pays de la C.E.E. aux Etats-Unis, au Canada et au Japon.

A l'occasion de l'échange de vues sur la situation économique dans la Communauté, le chancelier Schmidt a souligné qu'il estimait nécessaire que soit étudiée une réforme des mécanismes financiers de la C.E.E. La réduction de la « contribution nette » du Royaume-Uni au budget européen, décidée le 30 mai après une année de conflit, va entraîner un surcroît de charges substantiel pour l'Allemagne (ainsi d'ailleurs que pour la France). L'effort financier consenti par la République fédérale en faveur de la C.E.E. ne peut augmenter indéfiniment, a expliqué en substance le chancelier. A partir du moment où un pays membre, le Royaume-Uni, exige que sa contribution soit plafonnée et que, par conséquent, les règles financières actuelles de la C.E.E. ne peuvent plus jouer normalement, il devient raisonnable d'envisager, comme corollaire, un plafonnement des bénéfices nets que retirent plusieurs Etats membres (l'Italie et les petits pays) du budget européen.

Vers l'abandon des prix agricoles communs ?

Toujours en vue de réduire le budget européen et par là même d'alléger le poids qu'il représente pour l'Allemagne, M. Schmidt souhaiterait que soit également étudiée une révision de la politique agricole commune. Il s'est interrogé notamment sur l'opportunité de maintenir un système de prix agricoles communs alors que les taux d'inflation divergent fortement d'un pays membre à l'autre. Les aménagements envisagés par Bonn ont, on s'en rend compte, une portée considérable.

Dans l'esprit des Allemands, cet ensemble de réformes devrait être prêt pour 1982. Mme Thatcher, que le chancelier a rencontrée en tête à tête durant un quart d'heure avant que ne commence la réunion, a, semble-t-il, appuyé le point de vue ainsi défendu par M. Schmidt. « *Nous ne sommes pas du tout hostiles*, a commenté M. Blot, porte-parole de l'Elysée, *à ce qu'une réforme des mécanismes financiers européens, pouvant conduire à une limitation des soldes positifs de certains Etats membres* (c'est-à-dire en fait à une solidarité financière limitée) *soit étudiée* ». M. Blot a rappelé que M. Giscard d'Estaing s'était prononcé dans ce sens lors du conseil européen de Luxembourg.

Cependant, le président de la République n'a pas saisi la balle au bond. Il n'a pas commenté les propos de M. Schmidt. Apparemment, il considère que le moment n'est pas approprié pour commencer à débattre d'une vaste réorganisation de la Communauté. De fait, mises à part les considérations électorales, il est certain qu'il n'est guère possible de mettre une telle réforme sur les rails sans une préparation approfondie. Or, cette réflexion n'a pas eu lieu.

M. Giscard d'Estaing, pour qui ce conseil européen devait être principalement consacré aux grands problèmes de politique internationale, n'avait pas l'intention d'aborder lui-même le problème de l'élargissement de la Communauté. Il considère que la position française est claire, mais il était, bien sûr, disposé à répondre à d'éventuelles questions.

Qui succédera le 1er janvier à M. Jenkins à la tête de la Commission européenne ? La question a été évoquée jeudi, lors du déjeuner Schmidt-Giscard.

L'essentiel des discussions de la matinée du 13 juin a été consacré à ce problème. Les chefs d'Etat des Neuf ont admis que le nouveau président devrait être une personnalité du Benelux, mais laquelle ? A l'évidence, la candidature de M. Gaston Thorn, l'actuel ministre des affaires étrangères du Luxembourg, n'a pas rallié tous les suffrages, y compris — en dépit des promesses faites — au sein du Benelux. Les Belges en effet plus ou moins formellement, ont suggéré le nom de M. Davignon, l'actuel commissaire européen à la politique industrielle. Au moins deux pays membres, la France et le Royaume-Uni, donnent apparemment leurs préférences à cette dernière candidature. Devant les tiraillements ainsi constatés, le Conseil européen semblait s'orienter vers un ajournement de la désignation du successeur de M. Jenkins.

JACQUES AMALRIC
et PHILIPPE LEMAITRE.

Les problèmes intérieurs de la Communauté ne doivent pas entraver son élargissement

nous déclare le ministre portugais des affaires étrangères

De notre correspondant

Lisbonne. — Nous recevant à la veille de la conclusion du conseil européen de Venise, M. Diogo Freitas do Amaral, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Portugal, nous a dit attendre de cette réunion « *un éclaircissement positif à notre égard de la part de la France* ». Les Etats membres de la C.E.E. doivent, selon lui, parvenir à la conclusion qu'il « *ne faut pas que les problèmes intérieurs de la Communauté entravent son élargissement* ».

Le ministre a précisé aussitôt que, selon les explications officielles fournies par Paris, « *les propos de M. Giscard d'Estaing sur l'élargissement ne visaient pas à une interruption des négociations. Pour le président français, il s'agirait plutôt d'amener les pays de la C.E.E. à réfléchir ensemble sur les problèmes existant au sein des Neuf avant l'entrée de nouveaux membres. Nous espérons que cette réflexion ne s'éternisera pas et que les négociations pourront être achevées dans les délais initialement prévus* ». M. Freitas do Amaral espère à cet égard que les discussions qui auront lieu à Paris début juillet à l'occasion de la visite du premier ministre portugais, M. Sa Carneiro, permettront de concilier les intérêts des deux pays. « *Dans le cas contraire*, ajoute-t-il, *nous serions obligés de revoir beaucoup de choses et de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Portugal.* »

Le ministre se refuse à interpréter les déclarations de M. Giscard d'Estaing sur le plan de la politique intérieure française. Il précise toutefois : « *Les Français n'ont rien à craindre de l'intégration du Portugal dans le Marché commun. En particulier les agriculteurs du Midi : la dimension et les structures économiques du Portugal ne sont pas de nature à susciter des problèmes graves de concurrence. La spécificité du cas du Portugal, dans le contexte des candidats à l'adhésion, n'est probablement pas suffisamment connue. Un effort d'éclaircissement s'impose dans ce domaine.* » Il ne faut pas non plus négliger les objectifs politiques généraux : « *Le rejet de la demande portugaise entraînerait des conséquences néfastes pour l'avenir de la démocratie au Portugal. Aucun pays de la C.E.E., encore moins la France, n'oserait en assumer la responsabilité.* »

Interrogé sur les déclarations optimistes de M. Sa Carneiro, pour qui la période de transition ne devrait pas dépasser cinq ans et les clauses du traité de Rome sur la libre circulation des travailleurs devraient s'appliquer aussitôt après la signature, M. Freitas do Amaral répond :

« *C'était tout simplement un point de départ pour les négociations. Mais l'optimum ne coïncide pas toujours avec le possible. De notre point de vue, il faut choisir entre deux philosophies : l'une, qui part du retard économique du pays et qui exigerait les périodes de transition les plus longues ; l'autre, qui tient compte du tempérament des Portugais et qui recommande l'adoption de périodes courtes. Vus à distance, les problèmes ne mobilisent pas notre peuple, qui attend toujours la dernière heure pour faire face aux problèmes. Aussi sommes-nous plutôt favorables à l'adoption de périodes courtes, sauf probablement pour l'agriculture.* »

Enfin, le ministre confirme son opposition à toute « globalisation » des candidatures espagnole et portugaise :

« *Le Portugal et l'Espagne sont deux pays différents. Le degré de développement de leurs économies n'est pas le même, et l'Espagne n'a pas subi les perturbations structurelles que le Portugal a connues à la suite de sa révolution. Considérer les deux pays ensemble n'a donc pas de sens. Cela ne signifie pourtant pas que le Portugal pose comme revendication son entrée dans la Communauté avant celle de l'Espagne. Au cas où les études des dossiers des deux pays ibériques seraient achevées en même temps, nous ne verrions aucun inconvénient à leur adhésion simultanée. Mais les éventuels problèmes que l'adhésion de l'Espagne peut susciter ne doivent pas nous affecter : la date de l'adhésion du Portugal ne doit pas être conditionné par l'adhésion de l'Espagne.* »

Propos recueillis par
JOSÉ REBELO.

AFRIQUE

Côte-d'Ivoire

M. Houphouët-Boigny annonce une série d'élections pour « remettre la démocratie sur les rails »

De notre correspondant

Dakar. — A l'occasion du dix-neuvième anniversaire de l'indépendance ivoirienne, le président Houphouët-Boigny avait annoncé, le 6 décembre 1979, « *le changement dans la stabilité* ». Pour mettre un terme à des rumeurs persistantes, il avait toutefois manifesté son « *intention de rester à son poste, tant que le pays lui ferait confiance et que sa santé le lui permettrait* ». « *Notre peuple* avait-il dit, *est devenu majeur. Il nous faut, sans heurt, décentraliser les responsabilités politiques et faire confiance au peuple dans le libre choix de ses représentants à tous les niveaux.* »

Parlant le jeudi 12 juin devant le conseil national du parti démocrate de Côte d'Ivoire (P.D.C.I.), élargi pour la circonstance aux membres du gouvernement et des assemblées, aux principaux responsables de l'administration, aux officiers supérieurs de l'armée, aux autorités religieuses et aux représentants des partenaires sociaux, M. Houphouët-Boigny a rendu publiques les mesures importantes arrêtées ces dernières semaines par le bureau politique du parti unique.

Son discours a exprimé la volonté de remettre radicalement en cause le pouvoir et les privilèges de la bourgeoisie bureaucratique qui a accaparé à son profit à peu près tous les postes-clés de la vie nationale au point de menacer gravement le régime. Le président Houphouët-Boigny entend opérer un retour aux sources en faisant appel à la jeunesse scolarisée et surtout aux masses rurales.

« *La Côte-d'Ivoire, qui est en avance sur le plan économique et social par rapport à la plupart des autres pays africains et qui était à la fois à la pointe du combat pour la liberté*, a-t-il déclaré, *a pris du retard sur le plan de la démocratie (...). Il nous faut replacer le train de la démocratie sur ses rails, car il est stoppé quelque part.* » « *Mais*, a-t-il ajouté, *il n'est pas question d'évoluer vers une forme quelconque de pluripartisme, car nous sommes tous des citoyens ivoiriens et par conséquent tous des membres du P.D.C.I.* »

En prévision du prochain congrès national du parti, prévu en septembre à Abidjan et qui sera précédé d'un « pré-congrès » à Yamoussoukro, des comités de village vont être élus librement le mois prochain. Ils désigneront ensuite les responsables des sous-sections du parti, lesquels présideront à un renouvellement des instances supérieures.

Plus de liste unique

Avant le 7 décembre, vingtième anniversaire de l'indépendance, seront organisées, dans des conditions identiques, des élections législatives et présidentielles. Les premières se dérouleront dans chaque département, selon un scrutin à deux tours, et il n'y aura donc plus de liste nationale unique présentée par le parti : au niveau de chaque circonscription la pluralité de candidatures — sous la seule égide toutefois du P.D.C.I. — sera partout de règle, les deux candidats les mieux placés pouvant seuls rester en lice au second tour, lorsque la décision n'aura pas été acquise dès le premier. Le nombre de députés va par ailleurs être porté de cent vingt à cent quarante-sept.

Quant à l'élection présidentielle, à propos de laquelle le chef de l'Etat n'a rien dit de nouveau, on peut supposer qu'aucun candidat ne sera opposé au président sortant. La question de l'institution éventuelle d'une vice-présidence, qui impliquerait une révision de la Constitution, n'a pas été davantage évoquée. A une date ultérieure, enfin, des élections municipales seront organisées dans les principales villes du pays.

En ce qui concerne les sociétés d'Etat, le président a déclaré, sans ambages : « *Ces sociétés d'Etat ont été largement responsables de la situation catastrophique dans laquelle se trouvent actuellement les finances de l'Etat. Leur déficit allait de 600 millions de francs C.F.A. pour les unes à près de 16 milliards pour les autres.* »

Sur trente-cinq sociétés d'Etat qui subsistent encore à ce jour (une demi-douzaine ont déjà été dissoutes depuis deux ans), sept seulement vont être maintenues tandis que seize vont être supprimées et douze transformées en sociétés d'économie mixte ou, tout au moins, en sociétés publiques à caractère industriel et commercial. Des milliers de cadres et d'employés, placés là les années antérieures beaucoup plus grâce à leurs appuis politiques qu'à leurs compétences, ou à leur dévouement, vont perdre leur sinécure.

Ces décisions font suite à d'autres tout aussi révélatrices d'une volonté de remise en ordre (renonciation *sine die* à tous les emprunts remboursables à moins de douze ans sur les marchés financiers extérieurs et report, *sine die* également, de la réalisation d'une douzaine de grands projets d'infrastructure qui n'étaient pas d'une utilité immédiate) (*le Monde* du 16 mai). Elles vont dans le sens des recommandations formulées de façon pressante par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui jugeaient que l'économie ivoirienne était en « surchauffe » et qu'il fallait donc marquer un palier pour mieux digérer l'acquis avant de repartir.

En dépit des erreurs de gestion courageusement reconnues aujourd'hui, les difficultés auxquelles est confrontée depuis quelques mois l'économie ivoirienne, dans l'attente de la mise en exploitation de ressources pétrolières qui s'annoncent prometteuses, trouvent également leur origine dans le marasme, depuis deux ans, des marchés du café et du cacao, qui demeurent encore, malgré d'importants efforts de diversification, les deux principales ressources du pays.

PIERRE BIARNÈS.

République Sud-Africaine

LE PARLEMENT ÉTUDIE LE TRANSFERT DE LA PROTECTION DES INSTALLATIONS « STRATÉGIQUES » A L'ARMÉE.

Un projet de loi accordant au ministère sud-africain de la défense de larges pouvoirs pour assurer la sécurité des installations « stratégiques » a été déposé, jeudi 12 juin, devant le Parlement du Cap, dix jours après les attentats contre des installations pétrolières (*le Monde* du 4 juin). Le texte permet à l'armée d'assurer elle-même, à la discrétion du ministre de la défense, la sécurité de ces installations, et lui donne de nouveaux pouvoirs pour les arrestations, la fouille et l'usage d'armes à feu.

Le projet de loi permet au ministre de la défense de proclamer tout endroit « point-clé national » et d'imposer à son propriétaire des règles de sécurité à respecter. Une amende de 20 000 rands (26 000 dollars), à laquelle peuvent s'ajouter cinq ans de prison, peut être imposée pour non-respect de ces règles.

D'autre part, nous signale notre correspondante à Johannesburg, M. Joseph Churba, conseiller de M. Ronald Reagan, s'est déclaré favorable à une levée inconditionnelle de l'embargo sur les ventes d'armes à Pretoria. M. Churba, invité par le gouvernement sud-africain, a notamment suggéré que les Etats-Unis équipent l'Afrique du Sud en hélicoptères dans le cadre de la lutte contre les sous-marins. Le conseiller du candidat à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle est également président du Centre pour la sécurité internationale à Washington.

A New-York, enfin, le Conseil de sécurité des Nations unies a repris, jeudi, ses débats sur l'Afrique du Sud. Un projet de résolution, discuté entre pays africains et européens, demande à Pretoria de mettre d'urgence fin à la violence, de prendre rapidement des mesures pour éliminer l'apartheid, de libérer tous les prisonniers politiques, y compris M. Nelson Mandela (dirigeant de l'African National Congress [A.N.C.] détenu depuis seize ans) et de cesser toutes actions militaires et de subversion contre les Etats africains.

Le texte ne réclame pas de nouvelles sanctions, mais demande à tous les Etats, d'une part, « *de s'abstenir de nouvelles actions pouvant saper l'embargo pétrolier imposé par l'OPEP et autres principaux producteurs de pétrole* », et, d'autre part, « *d'observer scrupuleusement l'embargo sur la fourniture d'armes décidé par le Conseil de sécurité en 1977* ».

Algérie

Cent cinquante techniciens français de Renault doivent répondre d'infractions à la législation sur les changes

De notre correspondant

Alger. — Trois techniciens de Renault-Véhicules industriels, deux Français, MM. Ange-Claude Natividad et Michel Junier, et un Espagnol, M. José Segura, sont incarcérés, depuis la fin du mois de novembre 1979, à la prison centrale d'El-Harrach, près d'Alger. Inculpés d'infraction à la législation des changes, ils pourraient être présentés à la session d'octobre de la section économique du tribunal criminel d'Alger (cour d'assises). Ils encourent de lourdes peines de prison. Quelque cent cinquante de leurs collègues du complexe R.V.I. de la Sonacome, à Rouiba, à une trentaine de kilomètres à l'est de la capitale, sont également impliqués et devront payer des amendes, dont le montant est actuellement négocié par leurs avocats.

Le scandale, qui vient d'éclater publiquement à la suite de révélations faites par le syndicat C.G.T. de Vénissieux, constitue pour la direction de Renault un coup d'autant plus dur qu'il affecte une installation qui fait figure pour la firme de « *vitrine pour le tiers-monde* », depuis sa création par Paul Berliet, avant l'indépendance.

La plupart des quelque deux cents cadres et techniciens français travaillant à Rouba durant deux ans, durée moyenne du contrat, sont surtout soucieux d'améliorer leurs revenus et de réaliser quelques économies. La plus grande partie de leur salaire étant versée en France, nombre d'entre eux se sont très vite rendu compte qu'ils pouvaient engranger quelques profits supplémentaires en changeant leurs francs « au noir ».

Officiellement, le dinar, inconvertible à l'étranger, vaut 1,20 F. Les Algériens voulant se rendre à l'extérieur ne peuvent acquérir des devises que dans la limite de 300 dinars (au maximum 360 francs). Pour se procurer un supplément de devises, ils peuvent s'entendre avec un travailleur émigré ou avec un étranger sur la base de 1 franc pour 2,5 dinars. L'opération ne laisse, en principe, aucune trace : les dinars sont versés en Algérie de la main à la main et les francs en France dans le cadre d'une opération dite de « *compensation* ».

A Rouiba, M. Natividad aurait commencé au début de 1978 à « *rendre service* » à titre individuel, puis, devant l'ampleur de la demande, aurait fini par constituer une véritable « banque » avec MM. Junier et Segura : quelque 1 700 000 francs auraient ainsi été changés illicitement à des taux allant de 1,20 dinar à 1,70 dinar pour 1 franc. Pour se fournir en dinars, les trafiquants ont même dû recourir à des bailleurs de fonds, MM. Hassani Djamel et Aïssa Benhamou, qui ont été eux-mêmes arrêtés. C'est en voulant entrer en relation avec un troisième « financier » algérien que les trois « banquiers » ont été arrêtés, deux d'entre eux étant pris en flagrant délit.

Les autorités algériennes n'ont pas voulu exploiter cette affaire et ont gardé le silence sur ces arrestations. Le fait est d'autant plus remarquable que depuis plusieurs mois la coopération étrangère est vivement mise en cause dans les colonnes de la presse nationale.

L'instruction a été menée d'une façon parfaitement régulière et sa longueur n'a rien de surprenant étant donnés la complexité de l'affaire et le nombre des personnes impliquées : environ deux cents, dont cent cinquante pour Renault. Les inculpés sont détenus dans des conditions normales et les services consulaires qui leur rendent régulièrement visite peuvent s'assurer de leur bonne condition physique.

La direction de Renault-Véhicules industriels tente de garder à l'égard de cette affaire ses distances et dément catégoriquement les allégations des syndicats, selon lesquelles elle aurait fermé les yeux sur le trafic. Il est de fait que les salariés signalent avant de partir en Algérie un engagement de respecter la législation algérienne, et notamment les dispositions concernant la réglementation des changes. Mais il est vrai aussi que le trafic se déroulait à l'usine au vu et au su de tout le monde, y compris des cadres supérieurs.

DANIEL JUNQUA

La violence des affrontement
et extremistes religieux ac

LA SITUATION EN IRAN

La violence des affrontements de Téhéran entre Moudjahidin et extrémistes religieux accroît la menace de guerre civile

Les violents affrontements qui ont opposé à Téhéran, le jeudi 12 juin, des groupes politiques rivaux ont fait au moins un mort et environ six cents blessés, dont treize par balles. Dans le même temps, un communiqué de la Cour militaire a révélé qu'un « réseau contre-révolutionnaire d'officiers » basés à Piranshahr, au Kurdistan, près de la frontière irakienne, a été démantelé. Les comploteurs — au nombre de onze — voulaient, assurent les autorités, « rétablir la monarchie, rendre le pouvoir au chah et ramener dans le pays l'ancien premier ministre, M. Chapour Bakhtiar ». Enfin, Téhéran a accusé les Irakiens d'avoir battu et incarcéré les deux diplomates expulsés de Bagdad par mesure de représailles, après que l'Iran eut déclaré indésirables deux diplomates irakiens.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Les violents affrontements de Téhéran illustrent le climat de guerre civile qui ne cesse de se préciser en Iran depuis quelques semaines. Sabotages, enlèvements, prises d'otages, agressions, assassinats, se multiplient d'un bout à l'autre du pays, sans que l'on puisse même les recenser. Le rassemblement populaire que tenaient, jeudi après-midi, les Moudjahidin du peuple, mouvement de musulmans de gauche, avait précisément pour objectif de protester contre des attentats dirigés contre leurs permanences et leurs militants ces derniers jours.

L'émeute se déclencha vers 16 heures aux abords du stade Amjadieh, une heure avant le début de la réunion. Des dizaines de milliers de sympathisants du parti faisaient la queue aux portes de l'enceinte — où auraient dû atterrir, le 25 avril, les hélicoptères du raid manqué américain — quand des groupes de Hezbollahi (parti de Dieu), vociférant, commencèrent à manifester contre les Moudjahidin. *« A bas les déviationnistes »*, scandaient-ils, *« A mort Massoud Rajavi ! »* (le chef des Moudjahidin), *« Il n'y a qu'un parti, celui de Dieu, et un chef, l'imam Khomeiny. »*

En fait, les Hezbollahi ne se réclament d'aucune formation politique précise. Cependant, il est de notoriété publique que ces troupes de choc — recrutées dans les bas-fonds de Téhéran parmi les chômeurs et les fiers-à-bras — servent d'instrument à une faction d'extrême droite du Parti républicain islamique, dirigé par l'ayatollah Behechti. L'organe central des Moudjahidin a laissé entendre cette semaine que ce dernier est le chef d'orchestre occulte de ces *« émeutiers professionnels »*.

Les Hezbollahi tentent d'empêcher la réunion de se tenir. Par vagues successives, ils prennent d'assaut les accès du stade, lancent des pavés et des cailloux en direction du service d'ordre et des milliers de jeunes militants qui en rangs compacts lèvent les mains jointes au-dessus de leur tête pour se protéger de la pluie de projectiles. Fait insolite : les forces de polices et les gardiens de la révolution (milices islamiques) observent, pour une fois, une apparente neutralité. Ils ne prêtent pas main-forte aux assaillants, certes, mais ils les protègent contre les miliciens des Moudjahidin, dix fois, vingt fois plus nombreux. Les forces de l'ordre se contentent de séparer les combattants, lancent des bombes lacrymogènes ou tirent en l'air.

« Nous continuerons la lutte »

La réaction des gens venus assister à la réunion étonne et impressionne : tandis que les échauffourées se poursuivent, que les tirs assourdissants des fusils mitrailleurs s'intensifient, des femmes, des hommes, des enfants, avancent à la queue-leu-leu, imperturbables, dans le calme et la discipline, vers la porte d'entrée. Les visages sont tendus, les mâchoires serrées, mais personne ne répond aux invectives ou aux volées de pierres des Hezbollahi. Certains même font mine de lire attentivement un journal ou un tract.

Le sang-froid des Moudjahidin et de leurs sympathisants a été payant. Le stade s'est rempli progressivement. Au bout de deux heures, quelque cent cinquante mille personnes se pressent sur les gradins et le terrain de sport pour écouter M. Massoud Rajavi. *« Que faire ? »* est à la fois le titre et le thème de l'allocution du chef des musulmans progressistes. Il évoque les attentats qui ont coûté la vie à une dizaine de moudjahidin ces derniers temps. Un cri monte de la foule. *« Mon frère a été tué avant-hier ! »*, hurle en sanglotant une jeune fille vêtue à l'occidentale. Une femme, celle-ci la tête recouverte du tchador noir, harangue la foule : *« Nous n'avons craint ni le chah ni ses prisons. Nous n'aurons peur de rien ni de personne. »* La foule scande en cœur : *« Nous continuerons la lutte ! »*

« *Oui*, reprend M. Rajavi, *le combat se poursuivra jusqu'à la victoire et quel que soit le nombre de nos martyrs.* » La trentaine, physique de jeune premier, l'orateur subjugue l'assistance : *« Que nous reproche-t-on ? Nous sommes de bons musulmans et nous vivons, nous dit-on, au sein d'une République musulmane. Mais ils lâchent contre nous des hooligans, des terroristes. La Constitution islamique garantit en principe toutes les libertés. Mais on nous interdit l'accès aux journaux, à la radio, à la télévision, au Parlement. Les lois assurent l'égalité des ethnies, mais on prétend interdire aux Kurdes et aux autres minorités la justice et la liberté en noyant leurs revendications dans le sang. »*

A l'extérieur, la bataille fait rage : explosions, rafales de mitraillettes, sirènes d'ambulances, couvrent parfois la voix de l'orateur. Des nuages d'une âcre fumée noirâtre se répandent sur le stade, mais la masse humaine qui l'occupe, immobile comme un bloc de granit, écoute en silence, répond à M. Rajavi ponctuellement, à la manière des chœurs antiques. *« La Ilah Illalah »* (*« Il n'y a de Dieu que Dieu*) chante la foule avec ferveur.

« *Vous entendez ?*, reprend le chef des Moudjahidin en s'adressant, cette fois, aux Hezbollahi, *nous ne sommes ni des communistes ni des prosoviétiques, comme vous le prétendez. Nous luttons pour la liberté et l'indépendance totale de l'Iran. C'est vous les réactionnaires musulmans, sous le couvert des accusations que vous lancez contre nous, qui tentez de servir l'impérialisme occidental. N'avons-nous pas entendu dire que vous préférez mille fois le régime du chah à celui d'une république progressiste, fût-elle musulmane ?* »

Un déchaînement de passions

« Que faire ? » répète le tribun. *« Les membres du Conseil de la révolution, les responsables des comités et des milices islamiques, des ministres, des parlementaires, observent le silence, détournent le regard, laissent faire ces « bandes de voyous » qui agressent le peuple ». « Que les Ponce-Pilate prennent garde s'ils ne mettent pas un terme au terrorisme ; les Moudjahidin, qui en ont les moyens, s'en chargeront eux-mêmes*, ajoute-t-il. *Que les dirigeants honnêtes de la République ne se bercent pas d'illusions : après les Moudjahidin, ce serait leur tour, celui de la révolution islamique elle-même. » « La liberté*, s'écrie alors M. Rajavi, ovationné par la foule debout, *« ne s'octroie pas, elle se conquiert. Don du Seigneur, elle est indispensable comme l'oxygène l'est à la survie de la race humaine ! »*

La réunion est terminée, mais les combats se poursuivent aux abords du stade. Les milices des Moudjahidin passent à la contre-attaque, mais les Pasdarans islamiques les refoulent. On tire des toits des maisons environnantes. Des corps inanimés gisent sur les trottoirs. Des jeunes gens, le visage ensanglanté, courent dans toutes les directions.

M. Massoud Rajavi, comme la plupart des dirigeants de la gauche qui s'attendent à l'extension des violences, n'ont pas couché chez eux cette nuit. *Le chef des* Moudjahidin mène depuis quelque temps une vie semi-clandestine et s'abstient de se rendre au siège de son parti. Il est persuadé, tout autant que le président Bani Sadr, avec lequel il entretient des relations cordiales, que le parti républicain islamique a l'intention de monopoliser le pouvoir. L'assaut donné par les Hezbollahi aux étudiants de gauche, fin avril, avait fait une centaine de morts dans les universités. Une nouvelle offensive, baptisée « révolution culturelle », et qui devait prendre les allures d'une Saint-Barthélemy, allait se produire, le 5 juin dernier. Mais le « complot » a été éventé *in extremis* par le chef de l'Etat qui avait remis à l'iman Khomeiny des *« preuves concrètes »* — dont une conversation enregistrée entre deux dirigeants du P.R.I. — des intentions criminelles de ses adversaires politiques.

Le déchaînement des passions auquel on assiste est dû, entre autres, à la crise économique et sociale et aux contradictions au sein d'un pays qui n'est pas gouverné. Le recours à la violence tient aussi à la fin prochaine des pouvoirs du gouvernement provisoire. En effet, la Loi fondamentale étant adoptée et le Parlement ayant été élu, il ne reste plus que la formation du premier gouvernement constitué de la République islamique, lequel lui donnera, espère-t-on du moins un visage et un contenu stables.

Selon la législation en vigueur, il revient au président Bani Sadr de désigner le premier ministre qui présenterait alors son gouvernement à l'approbation de l'Assemblée nationale. Mais le parti républicain islamique, qui dispose de la majorité tant au Conseil de la révolution qu'au Parlement, entend choisir lui-même le prochain chef du gouvernement. Le président de la République résiste en s'appuyant indirectement sur les formations de gauche dans l'opposition et en faisant valoir ses prérogatives constitutionnelles tandis que les attaques se multiplient contre les Moudjahidin, les Fedayin et autres partis progressistes.

M. Bani Sadr s'apprêtait à désigner M. Ali Nobari, gouverneur de la Banque centrale, ou M. Ahmed Salamatian, député d'Ispahan, pour diriger le prochain gouvernement. Alors, devant l'opposition opiniâtre de ses adversaires, il a proposé M. Hassan Habibi, membre du Conseil de la révolution, qui devrait leur être théoriquement acceptable. Mais la formation de l'ayatollah Behechti ne veut pas entendre parler de compromis. *« Le prochain ministère doit être totalement homogène sous la direction de notre parti »*, déclarait il y a deux jours à l'envoyé spécial du *Matin* le secrétaire général du P.R.I., le Dr Ayat.

Les choses en sont là. Le choix, soutiennent certains observateurs, est entre la conciliation et la guerre civile.

ERIC ROULEAU.

La rencontre de M. Ghotbzadeh avec les dirigeants de l'Internationale socialiste n'a abouti à aucun résultat concret

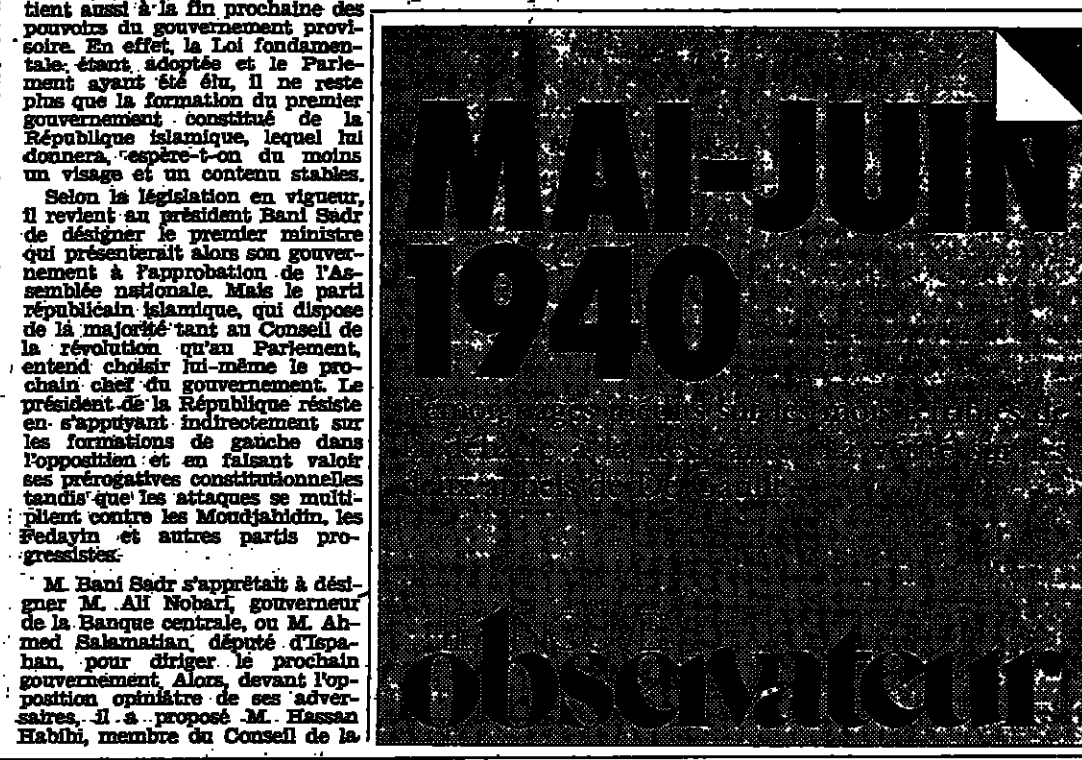
Oslo (*A.F.P., U.P.I.*). — La présence à Oslo du ministre iranien des affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, a fait de la crise iranienne le centre d'intérêt de la réunion du bureau de l'Internationale socialiste qui s'est ouverte, le jeudi 12 juin, dans la capitale norvégienne.

Après avoir été entendu par une dizaine de représentants de l'Internationale, le chef de la diplomatie iranienne a eu des entretiens en tête à tête avec M. Willy Brandt, président de cette organisation, le chancelier autrichien Kreisky, M. Felipe Gonzalez, dirigeant socialiste espagnol et le président sénégalais, M. Senghor.

A l'issue de ces conversations, M. Ghotbzadeh a déclaré que ces contacts *« francs et ouverts »* contribuent à une *« meilleure compréhension »* des points de vue et facilitent par là même la recherche d'une solution. Rappelant la position de son pays sur la question des otages à Téhéran, il a insisté une nouvelle fois sur la nécessité de faire toute la lumière sur la participation américaine aux *« crimes »* du régime du chah.

Le bureau de l'Internationale socialiste devait examiner, ce vendredi 13 mai, les résultats de ces entretiens, mais on ne s'attendait à Oslo à aucune ouverture concrète sur la question de la libération des otages. Le chancelier Kreisky — qui devait rendre compte de la mission qu'il a effectuée, en mai, à Téhéran, avec l'ancien premier ministre suédois, M. Olof Palme et M. Felipe Gonzalez — a précisé pour sa part à la presse qu'il n'existait aucun *« plan »* pour la libération des otages.

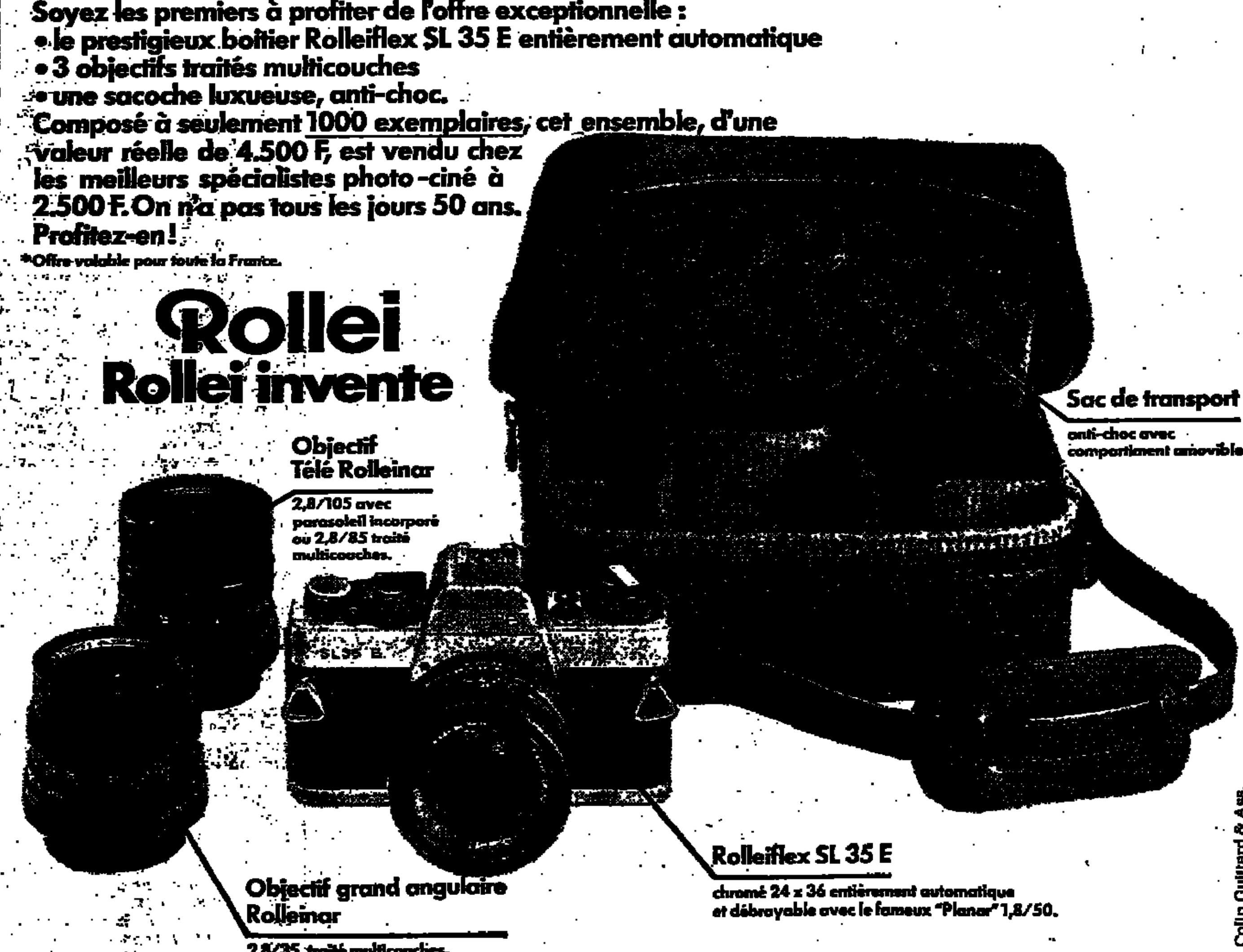
Au cours de la journée de jeudi, les dirigeants socialistes ont à nouveau condamné l'intervention soviétique en Afghanistan.



LE CHEF DE LA MISSION DIPLOMATIQUE LIBYENNE A LONDRES A ÉTÉ EXPULSÉ.

Londres (A.F.P., Reuter). — Le chef de la mission diplomatique libyenne à Londres, M. Musa Kusa, a fait, ce vendredi 13 juin, l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire britannique.

La mesure frappant M. Kusa fait suite à la publication par le « Times » de propos attribués au secrétaire du « bureau populaire » libyen qui fait office d'ambassade. Celui-ci avait annoncé que des « comités révolutionnaires » libyens avaient ordonné l'assassinat de deux anciens fonctionnaires coupables de détournements de fonds publics. M. Kusa ajoutait qu'il approuvait entièrement cette décision. Le diplomate, selon le « Times », a aussi laissé entendre que les « comités révolutionnaires » libyens pourraient coopérer avec l'I.R.A., si Londres « continuait à apporter son soutien » aux Libyens réfugiés en Grande-Bretagne.



PROCHE-ORIENT

Israël

Le nombre des émigrants dépasserait désormais celui des immigrants

De notre correspondant

Jérusalem. — En expliquant les motifs de sa démission et ses reproches envers M. Begin et le gouvernement, l'ancien ministre de la défense, M. Ezer Weizman, a souligné récemment que la société israélienne vivait en état de *« dépression »*, qui se manifestait notamment par l'accroissement de l'émigration. Selon lui, le nombre des Israéliens quittant le pays dépasse désormais celui des immigrants. Cette évaluation est officiellement contestée.

Toutefois, M. Begin a fait savoir à la Knesset qu'une commission allait être chargée d'étudier les causes de ce phénomène, qui était déjà jugé très inquiétant après le malaise causé par le *« tremblement de terre »* que fut pour les Israéliens la guerre de Kippour.

Il est vrai que les statistiques sont difficiles à établir parce qu'une partie de la population israélienne est très « mouvante » et qu'il faut attendre longtemps avant de savoir si une personne vivant à l'étranger ne reviendra plus au pays. Mais le vice-président du groupe parlementaire travailliste, M. Uzi Baram, a révélé qu'actuellement plus de vingt mille jeunes quittaient chaque année Israël. Il a précisé qu'il s'agissait évidemment d'autant de réservistes en moins pour l'armée et d'une perte importante pour l'économie nationale dans la mesure où la plupart de ces émigrants étaient hautement qualifiés.

La comparaison avec les chiffres de l'immigration montre la gravité de cette « hémorragie ». En 1979, on a compté trente-sept mille nouveaux immigrants, mais il s'agissait d'une année exceptionnelle au cours de laquelle le nombre des Juifs autorisés à quitter l'U.R.S.S. n'avait jamais été aussi grand. En 1978, il n'y avait eu que vingt-six mille nouveaux immigrants.

D'autre part, ces données doivent être corrigées par les indications d'une enquête récente faite par un institut de recherche économique, qui montrent qu'un tiers des immigrants repartent au cours des trois premières années. Les principales raisons de ces départs sont le manque de travail correspondant aux compétences des nouveaux venus et la pénurie de logements. La crise économique et les risques de chômage reconnus par le ministère du travail ne peuvent que renforcer cette tendance.

Il convient de rappeler, en outre, que l'on estime au moins à trois cent cinquante mille le nombre des citoyens israéliens installés aux Etats-Unis et que, en 1979, un tiers des Juifs ayant quitté l'U.R.S.S. — avec un visa pour Israël — ont préféré se rendre aux Etats-Unis ou dans un autre pays occidental.

FRANCIS CORNU.

DES MANŒUVRES AÉRIENNES AMÉRICANO-ÉGYPTIENNES AURONT LIEU EN JUILLET DANS LA RÉGION DU GOLFE

Washington *(A.F.P.)*. — Des avions américains participeront *en juillet à des manœuvres* conjointes avec l'armée de l'air égyptienne dans la région du Golfe, a-t-on appris jeudi 12 juin, de source proche du Pentagone.

Une escadrille de chasseurs F-4 E (douze appareils) arrivera à la base militaire situé à l'ouest du Caire, au début de juillet, pour une période d'entraînement de plusieurs semaines. Ces appareils, qui se rendront des Etats-Unis en Egypte sans escale en étant ravitaillés en vol, seront accompagnés de plusieurs avions de transport C-141. Ces énormes quadriréacteurs transporteront tout un équipement pour fabriquer sur place une petite base opérationnelle comprenant des hangars et des logements pour les pilotes et les mécaniciens.

La mission, estime-t-on à Washington, a pour objectif de démontrer aux Soviétiques que l'armée de l'air américaine est en mesure d'intervenir rapidement dans la région du Golfe sans pour autant y disposer de bases permanentes.

ASIE

Afghanistan

Des combats acharnés se dérouleraient à 20 kilomètres de Kaboul

Alors qu'à Kaboul, où régnerait une atmosphère confinant à l'hystérie, se multiplient les rumeurs de coup d'Etat et d'un remplacement de M. Babrak Karmal, des combats acharnés se dérouleraient dans les régions montagneuses de Paghman-Carikar, à 20 kilomètres de la capitale, notamment, à Shakr-Darah, Gul-Darah, Farza, Istalif, Sinjit-Rarah, Charikar et Pul-I-Matak. Selon l'agence de presse indienne P.T.I., des Migs soviétiques, soutenus par l'artillerie, auraient anéanti toutes les agglomérations et localités de Paghman à Pul-I-Matak, au nord de Kaboul, et des milliers d'Afghans se seraient réfugiés dans la capitale. Des centaines de maisons auraient été détruites, et le nombre des victimes s'élèverait à plusieurs centaines. Selon l'agence indienne, bombardements et tirs de mortiers seraient entendus de la ville. Les avions de transport soviétiques effectueraient un va-et-vient incessant afin d'acheminer des armes, des munitions et des renforts.

A Kaboul, si l'on en croit les témoignages de voyageurs arrivés jeudi 12 juin à New-Delhi, la tension entre les deux factions rivales du parti démocratique du peuple afghan, le Khalq (celle de l'ancien président Amin) et le Parcham (celle de M. Karmal), semble désormais se manifester au grand jour et prendre la forme d'affrontements sanglants. Ainsi cinq membres du Parcham auraient été tués mardi à Kaboul par des partisans du Khalq.

D'autre part, les *attaques* contre des soldats soviétiques se multiplieraient dans la capitale où quatre d'entre eux auraient été tués récemment : trois après l'explosion d'une grenade, près du quartier de Microrayan, où résident la plupart des conseillers soviétiques, et un autre, enlevé puis battu à mort par ses ravisseurs.

Dans la capitale, où les mesures de sécurité ont été considérablement renforcées (des blindés ont pris position mercredi matin aux points stratégiques), la tension demeure extrêmement forte, notamment en raison de l'affaire de l'empoisonnement des eaux des écoles de Kaboul, qui aurait entraîné l'hospitalisation de près de cinq cents étudiants et étudiantes. Alors que les autorités accusent les forces « impérialistes » et des « espions de puissances étrangères » d'avoir empoisonné l'eau pour punir la « majorité » des élèves qui souhaitaient suivre leurs cours et refusaient de manifester contre le régime, la résistance afghane, elle, affirme que le « gouvernement *fantoche » a voulu empêcher* les étudiants de sortir dans la rue.

En province, les « moudjahidin » poursuivent leur guérilla. De source diplomatique, on indique que la sécurité des grands axes routiers ne serait plus assurée et que l'on ne vendrait plus de billets d'autobus pour Jalalabad. On confirme également que les deux grandes villes de Hérat et de Kandahar sont en état de siège tout en rappelant que la loi martiale, qui y avait été imposée en 1978, n'a jamais été levée.

L'Iran propose des armes aux rebelles

Sur le plan diplomatique, les tentatives visant à instaurer un dialogue entre l'U.R.S.S. et le camp islamique, afin de trouver une solution négociée au problème afghan, se sont, jusqu'à présent, soldées par un échec.

Jeudi, M. Aga Shahi, ministre pakistanais des affaires étrangères, s'est déclaré disposé à rencontrer toutes les parties concernées par la crise afghane, dans un pays neutre, la Suisse ou l'Autriche. *« Nous somme prêts*, a précisé M. Shahi qui venait de s'entretenir avec le chancelier autrichien, M. Bruno Kreisky, *à rencontrer un représentant de Kaboul afin d'étudier la possibilité d'une solution politique, mais à condition que ce contact ne soit pas interprété comme une reconnaissance du régime en place.* » A Oslo, où il effectue une visite officielle, le ministre chinois des affaires étrangères a indiqué que son pays pourrait soutenir le projet de négociations internationales sur la question afghane, à condition que les troupes soviétiques se soient préalablement retirées.

De son côté, le troisième membre du comité islamique, M. Ghotbzadeh, qui se trouve également dans la capitale norvégienne, s'est déclaré personnellement favorable à la fourniture d'armes au mouvement de libération afghan. Il a indiqué qu'il se rendrait à Paris le 19 juin pour y rencontrer les représentants de la résistance afghane.

Alors que, jeudi, à Moscou, l'agence soviétique Tass faisait, pour la première fois, allusion à l'intensification des opérations militaires en Afghanistan, la *Pravda* a reconnu, vendredi, que les efforts du gouvernement afghan se heurtaient aux *« tentatives des forces réactionnaires »* qui veulent *« renverser le régime actuel, ruiner l'économie et provoquer des désordres »*. *« La lutte pour instaurer une vie nouvelle est difficile »*, note l'organe du P.C. soviétique qui annonce également la création prochaine, en Afghanistan, d'une vingtaine d'entreprises, qui procureront plus de mille deux cents emplois. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

L'U.R.S.S. reproche au Pakistan d'être responsable de l'impasse diplomatique

De notre correspondant

Moscou. — L'agence Tass fait retomber sur le Pakistan la responsabilité de l'impasse dans laquelle se trouve toute solution politique en Afghanistan.

Dans un commentaire, diffusé le jeudi 12 juin, elle reproche au gouvernement d'Islamabad d'avoir rejeté les propositions faites, le 14 mai, par le gouvernement de Kaboul et indique très clairement que tout règlement passe par la reconnaissance du régime de M. Babrak Karmal.

Pour Moscou « les changements qui ont eu lieu dans la vie de l'Afghanistan depuis la révolution d'avril 1978 ont un caractère irréversible et personne ne pourra faire faire marche arrière à ce processus ». Ceci étant admis, des relations de bon voisinage peuvent s'établir entre l'Afghanistan et les autres pays de la région aux conditions posées par l'Union soviétique. *La « base »* de toute solution est *« la cessation garantie des ingérences en Afghanistan des groupes de bandits armés en territoire du Pakistan »*. *« N'est-il pas clair*, écrit l'agence Tass, *que dès qu'il y aura de solides garanties internationales (...) les raisons qui ont amené le gouvernement afghan à demander une aide à l'U.R.S.S. disparaîtront ? Et c'est alors qu'il sera possible de s'entendre avec le gouvernement afghan sur les dates du retrait des troupes soviétiques. »*

Pour rejeter ces propositions, le Pakistan a tort, selon Moscou, de s'abriter derrière la résolution de la conférence islamique, car ce texte *« a été soufflé par autrui »* et il est *« conforme aux intérêts des forces impérialistes, qui refusent toujours d'accepter les changements révolutionnaires en Afghanistan et rêvent de transformer ce pays en bastion de leurs aventures »*.

Le Pakistan, qui *« n'envisage même pas de mettre un terme aux activités subversives contre l'Afghanistan. (...) est un instrument de la contre-révolution entre les mains des impérialistes américains et des hégémonistes chinois »*, écrit Tass, qui conclut sur un avertissement à peine voilé : les dirigeants d'Islamabad font une *« grossière erreur de calcul »* quand ils refusent *« l'unique l'occasion de normaliser la situation dans la région en établissant des contacts directs et en commençant des négociations avec le gouvernement afghan »*.

La presse fait état de victimes soviétiques

Dans le même temps, la presse soviétique continue de donner de la situation en Afghanistan une image qui ne correspond nullement aux informations occidentales. Cependant, le ton commence à changer peu à peu, les moyens d'information, notamment la radio et la télévision, admettant, à mots couverts, la gravité de la situation. Pour la première fois depuis l'intervention massive de l'armée rouge en Afghanistan, un journal de Moscou vient de faire allusion au fait qu'il y a des blessés dans le contingent soviétique. La *Komsomolskaya Pravda* publie, en effet, ce vendredi 13 juin, la lettre adressée par un médecin de Tachkent au président Carter : *« Les mots me manquent*, écrit-il, *pour exprimer mon indignation envers les actions du président américain (...). Mon fils est un soldat soviétique. Il a été blessé et gît dans un hôpital. Il a été blessé par les ennemis de la révolution afghane équipés d'armes américaines. »* Jusqu'alors la presse n'avait jamais fait état de victimes parmi les Soviétiques.

Dans l'ensemble, pourtant, elle cherche toujours à faire croire que l'armée afghane est seule engagée contre les insurgés musulmans et a la situation bien en main. Tass cite le reportage d'un journaliste de la radio-télévision autrichienne pour qui *« tout est absolument calme à Kaboul »*. Ce journaliste n'a entendu aucun coup de feu dans la banlieue de la capitale afghane et les combats dont on fait état aux environs ne sont, selon lui, que *« les exercices ordinaires de l'armée afghane »*.

La presse soviétique fait grand bruit autour d'empoisonnements d'enfants et de lycéens de Kaboul qui auraient été intoxiqués par des gaz lancés dans les salles de classe par *« les mercenaires de la contre-révolution »*. Elle ne donne aucune explication sur la manière dont de tels actes ont pu se produire dans une ville *« absolument calme »*.

De son côté, l'agence afghane Bakhtar, citée par Tass, invite les journalistes occidentaux à venir constater *de visu « la construction d'une vie nouvelle »* en Afghanistan, sans ajouter toutefois que, jusqu'à nouvel ordre, les autorités de Kaboul refusent des visas à ces mêmes journalistes occidentaux.

DANIEL VERNET.

● *Les informations en provenance de Moscou* selon lesquelles le gouvernement soviétique aurait refusé de recevoir M. Habib Chatti, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique et membre du comité de la conférence sur l'Afghanistan, sont dénuées de fondement, a-t-on indiqué, vendredi 13 juin, à Djeddah, de source proche de M. Chatti. Dans la phase actuelle des travaux du comité, a-t-on précisé, une visite de M. Chatti à Moscou ou à Kaboul n'a pas été envisagée. — *(A.F.P.)*

Chine

Selon des voyageurs

DEUX OUVRIERS MÉCONTENTS ONT TUÉ PLUSIEURS PERSONNES AVANT DE SE DONNER LA MORT

Pékin *(A.F.P.)*. — Deux ouvriers chinois mécontents de ne pas bénéficier d'une augmentation de salaire, ont tué et blessé par balles plusieurs dizaines de personnes avant de se donner la mort, dans la province du Hebei, près de Pékin, ont rapporté des voyageurs dans la capitale, jeudi 12 mai.

L'incident s'est produit il y a un mois dans une usine de Shijiazhuang, la capitale provinciale. Les deux hommes, des frères âgés d'une trentaine d'années, étaient exaspérés de se voir refuser une augmentation de salaire accordée à de nombreux autres employés de l'entreprise. S'étant emparés d'une arme automatique de la milice, ils ont mis le feu à leur usine, ont raconté les voyageurs. Puis, postés à l'extérieur des bâtiments, ils ont ouvert le feu sur les employés qui en sortaient.

AMÉRIQUES

Paraguay

Le général Stroessner s'oppose à une réunion de l'Internationale socialiste à Asuncion

Des représentants de tous les comités européens de solidarité avec le Paraguay se sont réunis, les samedi 7 et dimanche 8 juin, à Paris. La réunion, à laquelle participaient également des Paraguayens résidant en Europe, a été animée par M. Carlos Caballero Gatti, président du parti fébrériste (social-démocrate) et de l'Accord national (regroupement de quatre partis d'opposition), venu spécialement du Paraguay pour cette occasion.

Les participants ont dressé le tableau de la situation économique, sociale et politique de leur pays. Depuis trois ans, le Paraguay enregistre le taux de croissance le plus élevé d'Amérique latine grâce à la construction sur le Parana du barrage brésilien d'Itaipu, le plus grand du monde. Cette croissance a entraîné, pour l'agriculture, une extension des exportations de produits comme le soja et le coton.

Mais, ont fait remarquer les participants, une minorité de Paraguayens ont bénéficié de ce pactole. Aucune amélioration globale du niveau de vie de la population n'est enregistrée. La répression continue d'autre part d'enrayer toute manifestation sociale ou syndicale, comme l'a récemment encore montré le sort réservé aux paysans de Caaguazu (*le Monde* du 29 mars). Dans ces conditions, les syndicats libres, récemment créés sans autorisation du gouvernement, ont quelque mal à se développer.

A l'issue de leur rencontre, les délégués ont approuvé des résolutions visant, entre autres à obtenir qu'une commission internationale de juristes se rende au Paraguay pour enquêter sur les disparus et la répression. Ils veulent également intensifier les démarches pour que les exilés, qui sont plus d'un million (sur une population de 2,5 millions), puissent exercer leur droit au retour.

Lors d'une conférence de presse, M. Caballero Gatti a déclaré : *« Aux yeux du régime, s'unir comme le font les démocrates paraguayens est un crime de lèse-patrie. Et c'est un crime encore pire, comparable seulement à la révolte biblique des anges, que d'établir des liens avec les démocrates d'autres pays. »*

Le mercredi 11 juin, le ministre *de l'intérieur du général* Stroessner, le plus ancien dictateur du continent, a convoqué le vice-président du parti fébrériste pour l'informer que son gouvernement interdisait la réunion que l'Internationale socialiste devait tenir à Asuncion en juillet prochain. A cette occasion le ministre a accusé M. Caballero Gatti de *« connivence avec le communisme international »* et lui a reproché d'avoir participé à Paris à la conférence organisée par l'UNESCO sur le thème « Education pour le désarmement ». Les deux accusations figurent dans un éditorial du journal *la Tribuna*, proche du gouvernement.

Uruguay

Un ancien agent secret dénonce la pratique systématique de la torture

Sao-Paulo *(A.F.P.)*. — Un ancien agent des services de renseignements, et tortionnaire de l'armée uruguayenne, a dénoncé, jeudi 12 juin, à Sao-Paulo, la pratique systématique de la torture envers les détenus de son pays.

Au cours d'une conférence de presse, M. Hugo Walter Garcia Rivas, qui doit quitter le Brésil pour l'Europe, a expliqué qu'il avait suivi pendant un an, en 1975, des cours à l'école militaire de renseignements de Montevideo, où des instructeurs — *« dont, sans aucun doute, un Américain »* — lui ont enseigné les techniques de torture. Parmi celles-ci, il a cité l'introduction d'aiguilles de seringue sous les ongles, l'immersion prolongée, les électrochocs, la pendaison à l'aide d'une corde attachée aux poignets derrière le dos.

« En Uruguay, toutes les personnes détenues sont torturées. Il n'y a personne qui ne soit pas torturé », a-t-il souligné, avouant avoir participé lui-même à cinq ou six séances. Il a ensuite donné des précisions sur l'étroite collaboration qui existe, selon lui, entre les services de sécurité du Brésil et de l'Uruguay dans la lutte antiterroriste.

M. Garcia a ainsi affirmé avoir participé à l'enlèvement de deux opposants politiques urugayens en novembre 1978 à Porto-Alegre (Brésil), dans une opération conjointe des deux pays. Il s'agissait de Lilian Celiberti et de Universindo Rodriguez, membres du Parti pour la victoire du peuple, actuellement détenus en Uruguay. Il a également affirmé que des officiers d'El Salvador, du Guatemala et du Costa-Rica ont assisté à certains cours de l'école militaire de rensignements.

Il a expliqué qu'engagé volontaire à dix-huit ans il avait été versé au service de contre-espionnage et avait voulu donner sa démission, *« comme d'autres subalternes »*. Mais *« mes supérieurs ont menacé de m'arrêter »*, a-t-il ajouté. Il a pu enfin quitter l'armée en décembre dernier à la faveur d'un changement de direction à la tête de son service, mais a été contraint, à son départ, de signer un document l'engageant à ne rien révéler sur ses activités sous peine de poursuites.

Décidé à dénoncer devant l'opinion publique la pratique de la torture en Uruguay, il s'est enfui de son pays le 2 mai dernier avec sa femme et son fils de quinze mois et s'est réfugié temporairement au Brésil, où Amnesty International, notamment, l'a pris en charge.

La torture, a encore affirmé M. Garcia Rivas, continue d'être pratiquée en Uruguay au sein de multiples services paramilitaires comme la Compania de Contra mation et de défense (SID) et Informaciones, le Service d'Information et de défense (SID) et l'Organe de coordination des opérations antisubversives (C.O.A.).

« Je me suis risqué à tout dénoncer afin de ne pas passer pour un collaborateur. L'Uruguay vit sous le régime de la peur, mais un jour le gouvernement va changer », a-t-il conclu.

Etats-Unis

M. Hamilton Jordan dirigera la campagne pour la réélection de M. Carter

M. Ronald Reagan a déclaré mercredi 11 juin que, s'il était élu président des Etats-Unis, il se soumettrait régulièrement à des examens médicaux et démissionnerait si ces derniers faisaient apparaître des symptômes de sénilité. Dans une interview publiée par le *New York Times*, le candidat républicain, qui est âgé de soixante-neuf ans, et serait, s'il était élu, le président le plus âgé de l'histoire des Etats-Unis lors de son entrée en fonctions, a affirmé : *« Si j'étais président et que j'avais le moindre sentiment que mes capacités se réduisaient avant la fin de mon mandat, je partirais. »*

Du côté démocrate, M. Hamilton Jordan, secrétaire général de la Maison Blanche, quittera ce poste « dans les jours qui viennent » pour diriger la campagne de réélection du président Carter, a confirmé mercredi M. Jody Powell, porte-parole de la Maison Blanche. M. Jordan sera directeur adjoint du comité Carter-Mondale, que l'ancien ambassadeur Robert Strauss continuera de présider. M. Jordan ne sera absent de la Maison Blanche que jusqu'à l'élection du 4 novembre, a précisé M. Powell.

Agé de trente-six ans, M. Jordan a joué un rôle déterminant dans la campagne victorieuse de M. Carter en 1976, et son pouvoir n'a cessé de s'affirmer au sein de l'équipe présidentielle. Après le remaniement ministériel de l'été 1979, au cours duquel tous les ministres et collaborateurs du président avaient dû présenter leur démission, il avait été nommé secrétaire général de la Maison Blanche, un poste que M. Carter s'était jusqu'alors refusé à pourvoir, en raison du mauvais souvenir laissé par M. Haldemann, qui avait occupé ces fonctions auprès de M. Nixon.

M. Jordan, qui avait défrayé la chronique, au début de l'administration Carter, par ses sorties tumultueuses, avait été particulièrement discret ces derniers mois. L'enquête sur les accusations selon lesquelles il aurait *pris de la cocaïne dans* une discothèque new-yorkaise s'est terminée le mois dernier par un non-lieu. La Maison Blanche a vraisemblablement attendu que cette question soit réglée avant d'annoncer les nouvelles affectations de M. Jordan. — *(A.F.P., U.P.I.)*

ASIE

Cambodge

NOUVEL ÉPISODE D'UNE INTERMINABLE TRAGÉDIE

Bangkok va renvoyer chez eux des dizaines de milliers de « rapatriés volontaires »

De notre correspondant

Bangkok. — Le gouvernement thaïlandais et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) s'apprêtent à signer un accord portant sur les modalités d'un « *rapatriement volontaire* » de réfugiés cambodgiens hébergés dans deux des principaux centres de regroupement établis en Thaïlande, à Khao-I-Dang et Sakéo, respectivement peuplés de quelque cent trente mille et vingt-quatre mille personnes. Confirmant l'imminence de cette mesure, le maréchal Sitthi Savetsila, ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'elle avait été proposée il y a quelque temps déjà par le H.C.R., mais qu'elle n'avait pas été annoncée « *afin de ne pas susciter un malentendu parmi les participants de la conférence de Genève sur les réfugiés cambodgiens* », réunie à la fin du mois dernier.

Cependant, contrairement aux affirmations des autorités et de la presse thaïlandaise, le H.C.R. n'est pas le promoteur de cette opération, indique-t-on de source proche de l'organisation. Certains redoutent, au contraire, qu'elle ne soit le prétexte à un nouveau refoulement massif déguisé, de nature à mettre en danger la vie d'un nombre indéterminé de familles. Le H.C.R., en vertu de ses statuts, ne peut s'opposer au retour librement consenti de réfugiés dans leur pays d'origine. D'autre part, les dizaines de milliers de Khmers regroupés dans les camps de Thaïlande ne bénéficient pas formellement du statut de réfugiés, bien qu'ils en aient toutes les caractéristiques, et restent considérés par les autorités locales comme de simples « *personnes déplacées* » titulaires d'un droit d'asile et d'une assistance temporaires. La participation du H.C.R. aux opérations a donc essentiellement pour but de contrôler le caractère volontaire des départs et de limiter, dans une phase initiale, les risques inhérents.

Le rapatriement doit débuter dans les prochains jours. Concrètement, après une campagne d'affichage dans les camps, les candidats adultes seront interrogés par un officiel thaïlandais, un représentant du H.C.R. et un interprète khmer sur leur choix. S'ils maintiennent leur décision, ils devront signer un document attestant du caractère librement consenti de leur retour. Les mineurs non accompagnés sont exclus de cette procédure.

Les candidats au rapatriement seront alors immédiatement embarqués dans des autocars et conduits par l'armée thaïlandaise jusqu'à la frontière. Là, avant le passage au Cambodge, un peu de nourriture, des médicaments, des semences et quelques outils aratoires doivent leur être fournis pour leur permettre de subsister. Quatre points de passage ont été retenus : Prasat-Sarakok, Nong-Chan, Ban-Sangae et Ta-Prik. Tous correspondent à des zones où opèrent des mouvements de la résistance anti-vietnamienne (Khmer Serei et Sereika anticommunistes, et Khmers rouges).

Il est évidemment trop tôt pour prédire l'accueil que recevra, dans des camps où s'entassent des milliers de gens qui ont choisi volontairement l'exil, cette initiative, qui paraît, *a priori*, aller contre les espoirs d'un grand nombre. Trop tôt aussi pour faire la part du libre consentement et celle de la persuasion ou de la coercition dans les retours éventuels. Le *Bangkok Post*, citant des sources militaires, affirmait mercredi 11 juin qu'« *un « sondage effectué dans les camps indique la volonté d'un grand nombre de personnes d'être rapatriées* ». Or, on dément, de sources proches du H.C.R., qu'une telle enquête ait jamais été réalisée. On sait, d'autre part, que de fortes pressions sont exercées sur les réfugiés par les partisans de divers groupes de la résistance qui souhaitent les récupérer, notamment par les cadres khmers rouges qui opèrent au grand jour dans le camp de Sakéo. On ne saurait donc exclure des incidents dans ces camps, à l'occasion des opérations d'enregistrement des « *volontaires* ». Personne, en effet, chez les réfugiés n'a oublié le refoulement massif et meurtrier entrepris unilatéralement il y a exactement un an par l'armée thaïlandaise, qui avait déversé pêle-mêle, brutalement et sans leur donner les moyens d'une subsistance élémentaire, quelque cinquante mille fugitifs cambodgiens sur les pentes escarpées des monts Dangrek, dans la région de Preah-Vihear, au plus fort de la mousson. Aucun gouvernement n'avait alors officiellement protesté, ni aucune organisation internationale humanitaire, exception faite de la Croix-Rouge.

Les vases communicants

A défaut d'un accord sur le principe, les modalités du rapatriement négocié par le H.C.R. avec le gouvernement thaïlandais semblent être de nature à prévenir, au moins dans la phase initiale, la répétition d'un tel désastre. Mais après ? Une fois franchie la frontière, transformée en marécage, avec un maigre viatique, qui garantira la survie de familles entières dont le retour au Cambodge va coïncider avec l'arrivée de pluies diluviennes, la détérioration de la situation alimentaire et la relance de la guérilla khmère rouge ? C'est, dans de telles conditions, multiplier les risques en toute connaissance de cause. Certes, il y a, à l'arrière-plan de cette opération — partiellement justifiée, du point de vue de Bangkok, par l'indifférence croissante des gouvernements occidentaux à l'égard des drames indochinois, et dont on espère, par ailleurs, qu'elle provoquera un phénomène d'entraînement des indécis — l'idée d'une mise en pratique du principe des vases communicants : en vidant une partie des camps thaïlandais on grossit les effectifs de la résistance anti-vietnamienne. C'est faire d'une pierre deux coups et contraindre des milliers de civils, faute d'alternative à alimenter la guerre.

Cependant, personne n'est certain que ces mouvements de résistance disparates, dont certains se sont livrés depuis neuf mois à une sanglante foire d'empoigne pour le contrôle de l'aide et des populations à la dérive, seront en mesure d'accueillir tous les rapatriés et de subvenir, d'ici à la prochaine récolte, qui n'aura pas lieu avant six mois, à leurs besoins essentiels.

Quand bien même cela serait plus ou moins possible compte tenu des aides internationales qui devraient continuer à leur parvenir à travers la frontière, personne n'a l'assurance que les Vietnamiens et leurs alliés de Phnom-Penh toléreront le renforcement de mouvements qui menacent directement leur suprématie.

Or, il n'existe pas, sur ce point capital, la moindre garantie de Hanoï, bien que le H.C.R. continue à essayer, *in extremis*, de l'obtenir. Mais l'organisation internationale a-t-elle quelque chance de convaincre les Vietnamiens d'accepter ces rapatriements alors que certains officiels et la presse de Bangkok lient ouvertement l'opération à un renforcement de la résistance anti-vietnamienne ? « *On met, une fois de plus, la charrue devant les bœufs* », a dit un fonctionnaire international. « *D'un point de vue strictement humanitaire, ce rapatriement n'aurait jamais dû être entrepris sans l'autorisation préalable par Hanoï et Phnom-Penh de la mise en place au Cambodge d'équipes internationales, ou du H.C.R., chargées d'accueillir, d'assister et de protéger les rapatriés.* » Ce qui n'est pas le cas. On risque de voir, au cours des prochains mois, se répéter les exodes massifs vers la frontière thaïlandaise, comme cela fut le cas au cours de l'été et de l'automne de l'an passé.

Ce rôle de protection, qui est sa raison d'être, le H.C.R. n'a pas été en mesure de le faire admettre en Thaïlande pour les réfugiés khmers arrivés depuis janvier 1979, pas même après le drame de Preah-Vihear. Il est douteux qu'il parvienne à le faire mieux accepter au Cambodge même. En dépit de toutes les homélies humanitaires et des millions de dollars investis, un grand nombre de Cambodgiens continuent à être à la merci des forces qui s'entredéchirent autour de leur pays ravagé. Les Thaïlandais sont de plus en plus excédés par le fardeau qui leur est imposé depuis bientôt cinq ans par leurs voisins communistes indochinois et paraissent se désintéresser de plus en plus des laissés-pour-compte cambodgiens et des principes humanitaires que l'Occident prétend défendre partout à travers la planète. Dans l'indifférence, des milliers de familles cambodgiennes s'apprêtent, bon gré mal gré, à allonger la liste des pertes et profits d'une interminable tragédie. Volontairement, affirme-t-on ici...

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

CORRESPONDANCE

Quelle est la date limite pour semer le riz ?

M. Tan Boun Suy, administrateur de l'agriculture au Cambodge, assistant associé à la faculté des sciences et techniques de Besançon, nous écrit :

R.-P. Paringaux, dans son article intitulé : « Les Khmers de nouveau menacés par la famine » (*le Monde* du 29 mars) a insisté sur la nécessité de faire parvenir les semences et les engrais aux paysans cambodgiens au plus tard, au mois de juin, date limite de semis. Mon propos a pour but de montrer qu'en cas de retard, les semences restent utilisables jusqu'en août pour la présente campagne rizicole de saison des pluies.

Il faut savoir que parmi les variétés cultivées, certaines sont photo-sensibles et d'autres pas. Les premières, dans les conditions écologiques du Cambodge, fleurissent impérativement au mois de novembre, quelle que soit la date de semis. Les secondes, par contre, atteignent la floraison à n'importe quel mois de l'année, dès qu'elles auront accompli les trois quarts de leur cycle végétatif.

Ainsi les variétés non photosensibles, qui sont toutes des variétés hâtives (cycle végétatif : quatre-cinq mois) peuvent être cultivées à n'importe quelle époque de l'année, s'il y a suffisamment d'eau dans les rizières. Le mois de juin auquel a fait allusion R.-P. Paringaux comme date limite de culture, ne les concerne donc pas. Sans irrigation, on peut, en saison des pluies, les semer jusqu'en août, bien que, généralement, elles soient utilisées pour obtenir une récolte précoce pendant la période de *soudure* (septembre-octobre). Avec irrigation, la culture est possible toute l'année. Comme exemples de riz non photosensibles (riz hâtifs), on peut citer les variétés locales suivantes : Sar Kraasp, Phcar Phneou, Angkok Chen (...) et le riz-miracle de l'IRRI bien adapté au Cambodge (IR 20, IR 22, IR 579).

L'article de M. Paringaux vise donc uniquement les riz photosensibles qui occupaient la majeure partie des emblavures. Si les pluies sont favorables, les mois de mai et juin peuvent être considérés comme la période idéale de semis car plus on tarde à semer, plus on raccourcit le cycle végétatif de la plante et plus le rendement baisse.

En pratique, cette date, si elle est respectée pour les cultures en semis direct et pour le riz flottant, ne l'est pas pour les cultures repiquées. En effet le Cambodge, comme tous les pays agricoles, n'échappe pas aux aléas climatiques. Les pluies sont mal réparties dans l'espace et dans le temps : parmi les seize provinces du pays, aucune ne reçoit la même quantité de précipitations; en plus, au milieu de la saison des pluies, une période de sécheresse plus ou moins marquée peut se manifester avec des répercussions sur le repiquage (vers juillet ou août). C'est pourquoi, durant les années de guerre 1970-1975, la Direction de l'agriculture avait créé dans tous les secteurs agricoles des pépinières de secours pour venir en aide aux paysans touchés par la sécheresse. Ces pépinières pouvaient servir jusqu'à fin septembre. Nos essais ont d'ailleurs montré que l'utilisation des engrais (100 kilos d'hyperphosphate et 50 kilos d'urée à l'hectare) permet de corriger les effets du raccourcissement du cycle végétatif.

Traditionnellement, le repiquage peut continuer jusqu'à fin septembre-début octobre. La date limite de semis se situe donc vers le 15 août. Nous arrivons donc à la conclusion suivante : s'il est vital que l'aide en semences et engrais parvienne aux paysans cambodgiens dans les meilleurs délais, les retards ne sont cependant pas irréparables s'ils ne dépassent pas le mois d'août. Au-delà de cette date limite, c'est la campagne de saison sèche qu'il faut préparer avec des semences de riz hâtif.

Le Monde

politique

LE PROJET « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ » A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les voix populaires

A première vue, c'est presque caricatural : la majorité est soucieuse du sort des vieillards, *des femmes et des enfants* que l'on violente, de l'inefficacité du système répressif, du « laxisme » de la justice. L'opposition, de son côté, est sensible à l'instauration d'une « justice de classe », à la suppression des droits de la *défense*, à *l'élaboration de procédures* expéditives. L'une serait à l'écoute de la volonté populaire, l'autre attentive au maintien des libertés fondamentales...

Ce n'est pas aussi simple. D'abord parce que l'on *assassine aussi dans les circonscriptions* de l'opposition ; ensuite parce que tous les députés de la majorité ne souhaitent pas que le « projet Peyrefitte » aille « plus loin » dans la voie de la répression. Certains jugent même ce texte « exécrable », comme M. Bas (R.P.R.), et « de circonstance », comme M. Noir (R.P.R.). D'où vient alors la désagréable impression que l'on ressent en voyant poindre à nouveau la vieille exigence du talion, en entendant *surtout*, parmi les clameurs et les discours de ceux qui parlent au nom des « honnêtes gens », l'écho des cris de mort des « tricoteuses » pendant la Terreur ? « Je me contente d'écouter la voix populaire. Elle dit *que la justice doit être plus sévère et plus* rapide », déclare M. Bonhomme (R.P.R.). La voix populaire ? Laquelle ? Celle de M. Geng (U.D.F.), pour qui « les Français sont inquiets », celle de M. Foyer (R.P.R.), qui refuse d'assister davantage à « *l'effondrement des valeurs* morales », celle de M. Frédéric-Dupont (app. R.P.R.), qui voit dans le « laxisme » le « mal du siècle », ou bien celle de M. Forni (P.S.), qui estime que l'on exploite « ce qu'il y a de plus *malsain dans l'opinion* publique », celle de M. Hautecœur (P.S.), pour qui il faut résister « à l'appel d'une foule qui hurle à la répression brutale », celle de M. Ducoloné (P.C.) qui assure que la justice deviendra plus politique, ou encore celle de M. Bas, selon lequel on ne peut édifier une politique à très long terme « sur les impulsions d'une opinion qui varie avec un meurtre ou une émission de télévision » ? Qui croire, puisque tous sont des représentants du *peuple français* ?

Ne faut-il pas accorder quelque crédit à celui qui incarne la justice, puisqu'il en est le ministre ? M. Peyrefitte sait, lui. Il a réussi à démêler le bon grain de la « volonté collective » *de l'ivraie de l'« opinion publique »*. Pensez, le garde des sceaux a fait faire des sondages, des « études de motivation ». Il sait donc que le sentiment d'insécurité est profond (ce qui est vrai), et que le système répressif est devenu *inefficace* (ce qui est contesté). Faut-il comprendre que les juges se laissent aller à une coupable mansuétude ? C'est faux, répond *M. Massot (app. P.S.)* ; de 1975 à 1980, les peines de cinq à dix ans d'emprisonnement ont augmenté de 80 % ; celles de dix à vingt ans, de 35 %.

Où est la faiblesse des juges ; quels remèdes ce texte apporte-t-il à la violence ? En martelant, depuis le 30 avril, à la radio et à la télévision, l'idée selon laquelle les *criminels* sont remis trop tôt en liberté, M. Peyrefitte *contribue-t-il* à apaiser le sentiment d'insécurité ? A ces questions de l'opposition, à toutes les « inexactitudes » et « contre-vérités », le garde des sceaux répondra plus tard, au terme de la discussion générale. Pour le reste, *M. Peyrefitte* peut être *satisfait* : *il a su trouver* le ton juste. Il suffisait, il est vrai, de parler d'abord au peuple avant de convaincre ses élus. Au peuple et à sa peur.

LAURENT ZECCHINI.



(Dessin de CHENEZ.)

M. FORNI (P.S., Territoire de Belfort) défend une question préalable (dont l'objet est de *faire décider qu'il n'y a pas lieu* à délibérer). Il rappelle que M. Seguin (R.P.R.) avait utilisé, *en commission* des lois, le même moyen pour poser le problème de la peine de mort et qu'il avait retiré sa question après avoir reçu des promesses vagues. M. Forni revient *donc sur «cette peine barbare qui déshonore la France»* et déclare : « *Votre astuce, c'est de présenter la peine de mort comme un élément indispensable d'une politique pénale et d'affirmer que le cycle de la violence ne pourra s'arrêter que si on élimine définitivement les brebis galeuses.* » L'orateur estime que ce sont les conditions dans lesquelles vivent les Français qui créent le sentiment d'insécurité. « *Vous nous trompez et vous trompez notre peuple en exploitant* ce *qu'il y a de plus malsain dans l'opinion publique* », affirme-t-il.

M. Forni note que M. Chirac a jugé le projet « *inacceptable* » et que, pour M. Pons, certaines de ses dispositions sont « *monstrueuses* », et s'adresse en ces termes au garde des sceaux : « *Ne vous êtes-vous pas interrogé sur les causes profondes de cette levée de boucliers, à laquelle vous n'avez répondu que par des manipulations de dépêches d'agences de presse ?* » Il ajoute, en conclusion : « *On ne légifère pas les yeux fixés sur les sondages.* »

Contre la question préalable, M. COLOMBIER (U.D.F., Seine-Maritime) estime que la procédure « *est détournée de son objet* » et dénonce une formidable campagne de dénigrement. « *Ce texte répond à l'attente des Français ; en reporter la discussion, ce serait peut-être porter un mauvais coup à la démocratie* », conclut-il.

Après une intervention de M. PIOT (R.P.R.), rapporteur de la commission des lois, qui réfute *le jugement selon lequel la commission* aurait examiné le texte « *à la sauvette* », M. BAS (R.P.R., Paris) juge celui-ci est « *exécrable* » et indique qu'il votera la question préalable. M. PEYREFITTE conteste, comme l'a donné à entendre M. Forni, qu'il ait contraint M. Seguin à retirer sa question préalable. Il déclare, à ce sujet : « *Il n'y a rien eu de secret ni d'hypocrite dans le dialogue que j'ai eu avec M. Seguin. Je lui ai demandé s'il estimait raisonnable de renoncer à examiner un projet important, minutieusement étudié par la commission, sous prétexte que le problème de la peine de mort reste ouvert.* »

Mise aux voix, la question préalable est repoussée par 269 voix contre 201 sur 472 votants et 470 suffrages exprimés.

M. FOYER : notre système répressif est inefficace

Dans la discussion générale, M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire), président de la commission des lois, s'étonne « *des susceptibilités professionnelles et corporatives à fleur de peau* » et assure que l'Assemblée « *ne votera pas le projet sous l'empire de la peur* ». Il déclare que devant la montée de la violence « *notre système répressif se révèle largement inefficace* » et qu'il convient de le réviser. *M. Foyer évoque* le *sort* des victimes et ajoute : « *L'insécurité n'est pas seulement un sentiment plus ou moins raisonné. Elle est malheureusement une réalité à laquelle le législateur n'a pas le droit de demeurer insensible.* » « *La violence,* poursuit-il, *est le fruit amer de la civilisation technique, de la concentration urbaine, de l'éloignement du lieu de travail et du domicile des parents, de l'effondrement des valeurs morales, des carences éducatives, des tentations de la société de consommation, de l'environnement, des médias.* »

Au sujet des protestations qui se sont élevées, M. Foyer affirme : « *Les universitaires non consultés s'estimèrent outragés. Si le garde des sceaux les avaient consultés, la plupart d'entre eux chanteraient sans doute aujourd'hui les louanges du projet (...) ; des avocats ont crié à la violation des droits de la défense, et les moyens de communication ont orchestré, avec quelle complaisance, tout ce tapage, quand ils ne l'ont pas provoqué.* » En réalité, indique le président de la commission des lois, les *dispositions* du projet, loin de mériter pareille condamnation, sont d'un classicisme très rassurant.

M. DUCOLONÉ (P.C.) : démagogique et électoraliste

M. DUCOLONÉ (P.C., Hauts-de-Seine) affirme : « *Il ne s'agit nullement d'une loi de panique, mais d'un projet réfléchi qui, après les lois sur le recrutement des magistrats ou sur l'expulsion des étrangers, s'intègre dans la démarche des projets de fichage informatisé et d'instauration de l'espace judiciaire européen.* » L'orateur dénonce un texte « *démagogique et électoraliste* » et observe : « *Ce n'est pas un texte pour spécialistes du droit. Il concerne l'homme de la rue, le simple citoyen victime potentielle de l'erreur judiciaire qui, demain, pourrait être broyé par la machine judiciaire que vous tentez de mettre en place.* » Selon M. Ducoloné, si ce projet était voté, « *la justice ne deviendrait pas plus efficace et rapide, mais seulement de plus en plus politique et dépendant des choix de l'exécutif* ». Il annonce que le groupe communiste s'est refusé, « *par principe, à mener une bataille d'amendements* » sur ce projet, car, note-t-il, « *c'est dans sa conception générale et la totalité de ses dispositions qu'il est négatif* ».

M. FRÉDÉRIC-DUPONT : le laxisme de la magistrature

M. LONGUET (U.D.F., Meuse) reconnaît que « *le dialogue entre les professions juridiques et la chancellerie* » a constitué « *un rendez-vous manqué* » et regrette cet « *extraordinaire malentendu* ». Selon l'orateur, « *la justice n'est pas laxiste, mais elle donne parfois l'impression d'une vraie loterie* ».

M. MARCHAND (P.S., Charente-Maritime) dénonce « *une psychose de la peur qui, savamment entretenue, rapporte quelques suffrages* ». Selon lui, la multiplication de cas de légitime défense ne se produirait pas si les moyens budgétaires d'assurer la sécurité étaient pris.

M. FREDERIC-DUPONT (apparenté R.P.R., Paris) s'oppose « *aux bonnes âmes qui se passionnent pour l'abolition de la peine de mort alors que chaque jour un homme est condamné à mort par des assassins et qu'il est innocent* ». Il expose plusieurs exemples de violence quotidienne, notamment celle exercée « *sur des enfants qui risquent d'être arrachés à leur gouvernante* », ainsi que « *le martyrologue des chauffeurs de taxi qui augmente sans cesse* ». L'orateur affirme aussi qu'une partie de la magistrature « *est atteinte par le mal du siècle, le laxisme* ».

M. GENG (U.D.F., Orne) estime que le projet a le mérite de répondre aux exigences de la sécurité et aux traditions de liberté et assure que « *les Français sont inquiets* ».

M. HAUTECŒUR (P.S., Var) assure que le laxisme des juges est « *une idée fausse à laquelle il faut tordre le cou* », et note d'autre part qu'en France « *90 % des affaires vont directement au tribunal sans passer par le juge d'instruction* ».

M. BAS (R.P.R.) : les principes de la cuisine chinoise

M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône) affirme que les Français « *veulent une justice pour les victimes et non pour les délinquants* » et qu'ils pensent que celle-ci est « *laxiste* ». Le député R.P.R. estime que la bonne conduite en prison ne signifie rien. « *Le loup,* explique-t-il, *peut revêtir la tenue de l'ermite s'il pense qu'elle est un bon moyen d'évasion légale.* »

En séance de nuit, M. MASSOT (apparenté P.S., Alpes-de-Haute-Provence) estime que M. Peyrefitte se livre à une « *psychose de l'insécurité à coup de sondages* » et s'appuie sur « *tous les mauvais réflexes d'une société* ».

M. BONHOMME (R.P.R., Tarn-et-Garonne) assure de son côté : « *Depuis vingt ans, toutes les réformes essentielles se sont faites régulièrement contre les corporatismes de pensée et les comités Théodule.* » Après avoir qualifié M. Mitterrand de « *chantre du misérabilisme* » et dénoncé « *ce concours de tartuffes* », il déclare : « *Je me contente d'écouter la voix populaire qui dit que la justice doit être plus sévère et plus rapide.* »

M. CLÉMENT (U.D.F., Loire) s'étonne de l'ampleur de la procédure d'urgence sur ce texte et juge qu'il aurait été préférable de soumettre un avant-projet à la commission des lois. Il note que le projet « *enserre les libertés d'aprèciation des juges dans des limites étroites* » et ajoute que « *la saisine directe témoigne d'une conception contestable des droits de la défense* ».

En s'adressant à M. Peyrefitte, M. KALINSKY (P.C., Val-de-Marne) déclare : « *Les « loubards » et les « truands », ce sont essentiellement vos produits et, dans bien des cas, vous ne manquez pas avec vos amis politiques de les utiliser à votre service.* » Le député communiste estime que les textes en vigueur offrent « *tous les moyens de réprimer les délinquants et les criminels* » et note que le gouvernement n'agit pas contre les actes de violence lorsque ceux-ci sont « *intimement liés* » à sa politique.

M. SERGHERAERT (N.I., Nord) s'étonne d'un tel « *concert de protestations* » à propos d'un texte « *qui ne va pas révolutionner la justice* ». Il ajoute : « *Ce ne sont pas les honnêtes gens de ce pays qui se plaignent des mesures envisagées.* »

M. WILQUIN (P.S., Pas-de-Calais), suppléant M. Pignion (P.S., Pas-de-Calais), déclare notamment : « *Vous voulez frapper vite et fort ceux qui n'ont pour se faire entendre que la rue.* »

M. NOIR (R.P.R., Rhône) dénonce un texte « *de circonstance* » qui « *constitue un recul et s'avérera inopérant* » et estime que ce que l'on peut craindre, « *c'est une augmentation des erreurs judiciaires* ». Il ajoute : « *Il n'est pas acceptable de s'éloigner ainsi des règles de notre droit.* »

M. VILLA (P.C., Paris) insiste sur le problème de « *l'engorgement des tribunaux* » et déplore que le budget de la justice ne représente que 1 % du budget de l'Etat.

M. ANDRE PETIT (U.D.F., Val-d'Oise) constate que les Français « *n'osent plus se déplacer à certaines heures et à certains endroits* » et assure que le texte « *donnera une meilleure image de la justice* ».

M. BAS (R.P.R., Paris) déclare notamment : « *A qui fera-t-on croire en France que l'on va vers* l'habeas corpus *en supprimant dans certains cas l'assistance de l'avocat ?* » Il souligne le « *ralliement* » du garde des sceaux au texte de la commission et indique : « *Je reconnais qu'en écrivain de la Chine vous avez admis les quatre principes fondamentaux de la cuisine chinoise, à savoir que, de la denrée initiale, le mets final ne doit conserver ni la forme, ni la couleur, ni l'odeur, ni la saveur.* »

M. Bas déclare ensuite : « *Comment pouvez-vous donc vouloir édifier une politique à très long terme sur les impulsions d'une opinion qui varie avec un meurtre ou une émission de télévision ?* » Evoquant enfin le problème de la suppression de la peine capitale, il observe : « *Vous êtes le dernier ministre de la justice du monde libre à parler en faveur de la peine de mort.* » Il ajoute : « *La promesse qui est faite aux abolitionnistes est une promesse illusoire qui ne règle rien, ne résout rien et diminue un peu plus le niveau du débat.* »

La séance est levée jeudi 12 juin à zéro heure.

DE NOUVELLES PRISES DE POSITION

● *La C.G.T.*, qui a rencontré les représentants de quatre groupes de l'Assemblée, estime que « *le projet Peyrefitte porte une grave atteinte aux droits et aux libertés collectives et individuelles* ». Pour la C.G.T., « *il fait partie intégrante du dispositif général mis en place par le pouvoir et le patronat pour se donner d'importants moyens supplémentaires de répression des mouvements sociaux et des luttes des travailleurs* ».

La C.G.T., par la voix de M. Gérard Gaume, secrétaire confédéral, déclare : « *Nous regrettons que la C.F.D.T. et la FEN n'aient pas cru devoir participer en commun comme convenu à cette délégation, sous l'invraisemblable prétexte des décisions d'action que la C.G.T. a prises pour faire du 12 juin une puissante journée nationale pour les libertés et les revendications. Les travailleurs apprécieront, le ministre de la justice aussi.* »

● *L'Ordre des avocats du barreau de Melun* vient d'adopter une délibération qui « *constate, avec inquiétude, que le projet de loi, intitulé « sécurité et liberté », qui a été élaboré sans aucune concertation, constitue une grave rupture avec la longue tradition pénale de notre pays.* » Le barreau de Melun regrette que ce projet diminue les pouvoirs d'appréciation des juges, supprime la personnalisation des peines et aboutisse, notamment à la suppression, « *dans de nombreux cas* », du double degré de juridiction en matière d'instruction. M. Alain Peyrefitte est maire de Provins, ville qui dépend du tribunal de grande instance de Melun.

● *L'Union fédérale des consommateurs* regrette que « *la sécurité des Français* » ne soit envisagée, dans le projet Peyrefitte, « *que sous un angle répressif et pour les seules infractions de droit commun* ». L'U.F.C. déclare : « *De nombreuses autres infractions, économiques, financières, techniques, de nombreuses autres atteintes à l'environnement sont ignorées dans ce projet, alors qu'elles constituent des crimes et délits qui portent gravement atteinte à la sécurité quotidienne des Français.* »

● *La Confédération syndicale du cadre de vie* estime que le projet Peyrefitte « *ne traite pas le vrai problème de la violence, celle due au chômage, celle qui crée la révolte contre des conditions de vie et de travail dégradants* ». La C.S.C.V., qui demande aux parlementaires de repousser le projet, souligne que « *ce n'est pas non plus par la répression qu'on éliminera les causes contre lesquelles se mobilisent, à juste titre, les organisations syndicales et les mouvements sociaux* ».



Cautions

Défendant, jeudi 12 juin, la question préalable, M. Raymond Forni (P.S., Territoire de Belfort) a reproché au ministre de la justice de « tourner le dos » *aux conclusions libérales du comité d'études sur la violence — que M. Peyrefitte présidait jusqu'à son arrivée place Vendôme, — au rapport Arpaillange et aux réformes proposées par la commission de révision du code pénal. Avec le rapport Sauvaigo, que le ministre avait invoqué la veille, et celui de la commission Rivero sur l'habeas corpus, ces trois textes sont fréquemment présentés par M. Peyrefitte comme ayant inspiré, à des degrés divers, le projet « sécurité et liberté ».*

On sait ce qu'il en est du rapport Arpaillange, rédigé en 1972, et publié jeudi en annexe de celui de M. Piot. Son auteur récuse cette paternité et souligne que, « remises dans leur contexte », *les propositions que M. Peyrefitte invoque « divergent* fondamentalement du projet gouvernemental » (le Monde daté 8-9 juin). *En même temps que le rapport Arpaillange, M. Peyrefitte a adressé à la commission divers documents relatifs à des réformes* « étudiées à la chancellerie de 1969 à 1975 », *documents qui ont été également annexés au rapport de M. Piot. Le premier se présente comme le* « compte rendu de la réunion du conseil de législation pénale qui s'est tenue le 17 décembre 1969 à la chancellerie ».

On peut se demander ce qui incite la chancellerie à exhumer le compte rendu d'une des multiples réunions qui ont eu lieu place Vendôme depuis onze ans. La réponse est donnée page 3 : « M. Léauté ne pense pas que l'instruction préparatoire soit essentielle en matière correctionnelle. » *Et un peu plus loin :* « M. Levasseur : Il faut éviter de saisir les juges d'instruction dans un grand nombre d'affaires. »

Le but est clair : il s'agit de démontrer que le projet « sécurité et liberté » était approuvé, avant la lettre, par deux des huit juristes qui se sont élevés contre lui dans le Monde *du 21 mai.*

Il en va de même pour les autres rapports que M. Peyrefitte invoque. Celui sur la réforme du code pénal, dont il admet que les options ne peuvent, pour « quelques-uns », « avoir tout leur sens que dans une société apaisée », *est en contradiction avec le projet « sécurité et liberté ». Les auteurs de ce rapport écrivaient, par exemple :* « Ce n'est pas des infractions que l'on juge, mais des hommes qui ont commis des infractions ». *La philosophie du texte soumis aux députés est exactement inverse : il ne s'agit pas de sanctionner des hommes, mais des infractions.*

M. Jean Rivero, professeur à l'université de Paris-II, s'est expliqué au colloque de l'Institut de criminologie de Paris sur ce que serait à ses yeux un véritable habeas corpus (le Monde *du 10 juin). Il n'y a que l'auteur de* Réponses à la violence — *M. Peyrefitte lui-même — qui ne se soit encore récusé, et M. Pierre Sauvaigo, député (apparenté R.P.R.) des Alpes-Maritimes, dont le rapport sur la détention provisoire a été débattu au conseil des ministres du 4 juin.*

L'argumentation de M. Peyrefitte est simple : le gouvernement ne tourne pas le dos à la politique de prévention mise en route après le rapport du comité d'études sur la violence. Mais c'est une action à long terme. Il y a plus urgent : réprimer les violences graves. C'est à quoi il s'emploie.

Malgré le silence de son auteur, le rapport de M. Sauvaigo ne peut être comparé au projet Peyrefitte, ne serait-ce que parce qu'il insiste sur la nécessité de renforcer les moyens de la police judiciaire et d'augmenter le nombre des juges d'instruction.

M. Peyrefitte a sans doute grappillé des idées dans les rapports Arpaillange, Sauvaigo et autres, mais rien dans l'esprit, sinon dans la lettre, de ces rapports ne permet d'invoquer leur caution.

BERTRAND LE GENDRE.

M. MARCEL BLANC EST CHARGÉ DES MESURES DE DÉFENSE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Marcel Blanc, préfet de la région Centre, a été nommé par le conseil des ministres du 11 juin 1980 préfet chargé des mesures de défense au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Marcel Heckenroth.

[Né en 1925 à Lyon, M. Blanc, qui fut déporté en Allemagne, est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Sous-préfet d'Ancenis, directeur du cabinet de l'igame de la première région (région parisienne), il devient en 1954 chef du service de la protection civile, et l'année suivante directeur du cabinet du préfet de la Côte-d'Or, M. Moris, qu'il accompagne lorsque celui-ci devient, en 1958, secrétaire général pour les affaires algériennes et, en 1960, préfet de la région de Toulouse. Conseiller technique au cabinet de M. Frey, ministre de l'intérieur, en 1964, il est nommé l'année suivante préfet de la Corrèze et préfet hors cadre en octobre 1965. Préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault depuis décembre 1973, il est nommé directeur général des collectivités locales en avril 1977 et préfet de la région Centre et préfet du Loiret en avril 1978.]

LA SÉCURITÉ DANS LES CENTRALES NUCLÉAIRES

Les sénateurs ont estimé que les statuts d'E.D.F. ne lient pas le législateur

Le Sénat a adopté à main levée, jeudi soir 12 juin, en seconde lecture, le projet sur la protection et le contrôle des matières nucléaires, projet qui touche au statut du personnel d'E.D.F. dans les centrales nucléaires, et qui, à ce titre, a été à l'origine de la grève et des manifestations qui se sont produites autour du Palais du Luxembourg.

Ce texte, à vrai dire, dans sa version initiale, ne comportait aucune disposition susceptible de provoquer un tel mouvement de protestation. C'est en deuxième lecture, à l'Assemblée nationale, que le gouvernement a fait adopter un amendement prévoyant des sanctions, selon une procédure particulière, dans les installations où sont détenues des matières nucléaires, et réduisant, affirment les syndicats de ces centrales, pour le personnel de sécurité le droit de grève reconnu par la Constitution. La manière dont fut introduite cette disposition a entraîné la démission de M. Pierre Noé, sénateur de l'Essonne et rapporteur du projet en première lecture. Donnant les raisons pour lesquelles il avait abandonné son rapport, M. NOE a mis en cause le ministère de l'industrie, l'accusant d'avoir voulu faire passer *« à la sauvette »* une mesure impopulaire et d'avoir méprisé *« les règles élémentaires de la morale »*.

M. GIRAUD, ministre de l'industrie, *s'est élevé vivement contre* l'accusation portée par l'ancien rapporteur, puis a défendu son projet et l'amendement incriminé, déclarant notamment : *« Ne sont visées par ce texte que des fautes particulièrement graves et impardonnables, parce qu'accomplies de façon délibérée. La rigueur des sanctions applicables est donc bien appropriée à la gravité de ces faits.*

» Les pressions que certaines organisations syndicales croient devoir exercer sur le législateur, en organisant des manifestations autour de ce palais même, sont à la fois dérisoires et inacceptables. (...) A entendre certains, le droit de grève serait menacé. Mais où est-il question de la grève dans l'article 4 ? (...) Votre commission a adopté la semaine dernière un amendement qui en améliore grandement la rédaction, amendement auquel le gouvernement a immédiatement donné son accord, car il doit écarter définitivement tout procès d'intention. Pourquoi notre amendement a-t-il été déposé à un stade relativement tardif, je le reconnais, à l'examen du texte ? Tout simplement en raison d'événements récents, notamment des incidents de l'automne dernier et des actes inadmissibles d'insubordination, de la part d'une centaine d'employés, dans une centrale nucléaire en avril dernier. »

« Des dispositions spéciales »

Parlant avant le ministre, le nouveau rapporteur, M. CECCALDI-PAVARD (Un. centr., Essonne), avait souligné les imperfections de la rédaction initiale de l'article 4, qui était au centre du débat, puis affirmé que ni le droit de grève ni le statut des personnels d'E.D.F. n'étaient menacés par le texte.

« On aurait pu, certes, avait-il précisé, *envisager une révision de ce statut (pris par le décret du 22 juin 1946) ; mais, outre la difficulté de recourir à une telle procédure, nous devons considérer que de nombreuses entreprises importantes ou artisanales peuvent également détenir des matières nucléaires et qu'il ne peut être question de modifier les statuts des personnels de ces sociétés, si même ils existent. Ceci explique qu'il ait paru nécessaire de prévoir des dispositions spéciales, si l'on peut dire, extra-statutaires, et de caractère général, qui mettront de ce fait tous les salariés dans la même situation. »*

Dans la discussion générale, M. BOURGINE (CNIP, Paris) a estimé qu'il *« faut réfléchir sur le droit de grève dans les services publics, qui sont au service du peuple »*. M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne), pas plus que M. Noé, n'a contesté la nécessité de renforcer la sécurité dans les installations nucléaires, mais il s'est élevé contre un texte qui assimile *« des travailleurs en grève à des saboteurs »*.

MM. CALDAGUES (R.P.R., Paris) et PADO (Un. centr., Paris) ont protesté contre les *« pressions de la rue »*, et M. GUY PETIT (R.I., Pyrénées-Atlantiques) a estimé que ceux qui provoquent des grèves répétitives *« portent atteinte à la sécurité des Français »*.

Dernier orateur avant le passage à l'examen des articles, M. CICCOLINI (P.S., Bouches-du-Rhône) a souligné la conscience professionnelle du personnel d'E.D.F. et dénoncé le caractère insolite de la procédure utilisée pour faire voter en seconde lecture une disposition répressive.

Deux amendements socialistes à l'article 4 sont successivement repoussés par 180 voix contre 104 et 180 contre 102.

Avant le vote de l'amendement de M. CECCALDI-PAVARD (182 pour, 100 contre), qui tend à distinguer entre personne physique et personne morale (ce que ne ne faisait pas le texte gouvernemental) et qui précise les moyens offerts aux personnes incriminées pour se défendre, on entend notamment M. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) qui défend vainement un sous-amendement et reproche au gouvernement d'avoir déposé un texte *« qui porte atteinte au droit du travail comme au statut des entreprises nationalisées »*, et M. GIRAUD, qui cite plusieurs cas de manquement à la sécurité. *« J'ai eu personnellement,* déclare le ministre, *à faire face, dans une usine de fabrication de plutonium, à l'envahissement d'une salle de contrôle : le personnel, en l'espèce, a montré une attitude propre à faire perdre son sang-froid au responsable du contrôle. Il y a eu, les 25 et 30 avril de cette arrêt d'urgence intempestif. Puis il y a eu, les 25 et 30 avril de cette année, un refus de mise à l'arrêt à froid, et un refus d'arrêt en fin de combustible. Enfin, le 9 mai, à Saint-Laurent, un refus de la manœuvre de mise à l'arrêt.*

» Des incidents, des refus, il y en a eu plusieurs. Voilà les faits. Alors, vous paraîtra-t-il surprenant que le gouvernement, devant leur reprise des derniers mois, ait été conduit à penser qu'il y avait une lacune dans le projet soumis au Parlement ? Ne l'eussions-nous pas fait que c'eût été une faute. La sécurité des installations nucléaires, pour être efficace, doit être assurée sous le contrôle des ingénieurs et non sous celui des délégués syndicaux. »

A la fin de la séance de nuit, les sénateurs ont adopté une proposition de loi issue d'initiatives de MM. CAILLAVET et LEDERMAN et dont le rapporteur était M. DE CUTTOLI (gauche dém., Français de l'étranger). Ce texte tend à consolider les droits de la défense en assurant aux avocats une protection plus efficace lorsqu'ils sont accusée *« de faute ou de manquement commis à l'audience »*. Il retire notamment aux juridictions tout pouvoir de répression disciplinaire vis-à-vis des avocats.

Au début de la séance de l'après-midi, le Sénat avait voté, avec quelques modifications qui exigeront une « navette », le projet de loi, rapporté par Mme BRIGITTE GROS (non-inscrit, Yvelines), tendant à faciliter l'accès des mères de famille aux universités. — A. G.

● *M. Jacques Perrilliat,* directeur de l'éducation physique et des sports au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, qui vient d'être nommé préfet de l'Essonne (*le Monde* du 13 juin), s'était démis fin mars 1979 de son mandat de maire (R.P.R.) de Blanzac (Charente) qu'il exerçait depuis 1977. Quelques jours auparavant, il s'était présenté sans succès aux élections cantonales dans le canton d'Angoulême-I.

Dans les Hauts-de-Seine
TOURISME OU TRAVAIL ?

Les contribuables du département des Hauts-de-Seine, qui posent l'éternelle question de savoir « où va leur argent », *seront heureux d'apprendre que le bureau de leur conseil général que préside M. Jacques Baumel, député R.P.R., a prévu de financer au mois d'octobre prochain un* « voyage de travail » *de dix-huit jours... en Chine. Le groupe communiste, qui conteste l'opportunité d'un tel voyage, a demandé l'annulation du projet et sa conversion en un programme de voyage d'étude* « sérieux et utile » *pour l'assemblée départementale. Les communistes ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils refuseraient de participer à ce déplacement, comme ils avaient boycotté, il y a deux ans, un voyage de trois semaines à la Réunion et aux îles Seychelles.*

« Il ne s'agit pas d'un voyage touristique », *assure M. Siffredi, directeur des services administratifs du conseil général, qui admet cependant que* « le programme de travail ne peut être précisé, car il reste entièrement soumis à la décision des autorités chinoises ». *Peut-être après tout s'agit-il d'aller apprendre des Chinois le bon moyen de faire des économies ? —* F. R.

POLITIQUE

M. Mitterrand s'efforce de reconquérir l'opinion

La réunion, samedi 14 juin à Paris, du comité directeur du P.S. devait être notamment consacrée à l'examen de la situation politique à partir d'un rapport d'activité de M. Lionel Jospin, membre du secrétariat national, et à l'amorce d'un débat sur l'éventualité de la construction par la France de bombes à neutrons. M. François Mitterrand se réservait d'intervenir sur les questions politiques et économiques. Le premier secrétaire du P.S. semble en effet convaincu de la nécessité de reconquérir l'opinion en se manifestant plus souvent.

Après avoir pris la parole au premier jour du débat parlementaire sur le projet « sécurité et liberté » et participé au comité directeur de samedi, le premier secrétaire du P.S. sera présent dimanche à plusieurs « fêtes de la rose » organisées par différentes fédérations départementales du P.S.

Dès lundi, il préparera les thèmes de sa conférence de presse du 24 juin qui lui permettra d'interpeller le président de la République deux jours avant que celui-ci s'adresse à l'opinion, sous la même forme.

Le premier secrétaire a délibérément retardé ce rendez-vous avec la presse pour intervenir juste avant M. Giscard d'Estaing. D'ici là, il aura donné une interview à *Ouest-France*. Son agenda est rempli d'engagements de ce genre, et ce regain d'activité, quelques mois avant la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle, redonne espoir à ceux qui souhaitent que M. Mitterrand soit sur les rangs.

Comme un groupe d'experts travaille déjà, autour de M. Jacques Attali, à définir les thèmes d'une campagne présidentielle socialiste, on en vient vite à conclure que le premier secrétaire s'est décidé. Il serait prématuré de l'affirmer, car ce n'est sans doute pas pour rien que M. Mitterrand a fait approuver un calendrier qui lui laisse un long temps de réflexion. En réalité, sa ligne de conduite n'a pas varié : il s'agit de préserver ou de recréer les conditions favorables à sa propre candidature, quitte à céder la place à M. Michel Rocard si les chances de victoire du candidat socialiste apparaissent trop minces. En fonction de cet objectif, M. Mitterrand adapte son attitude aux circonstances.

Aujourd'hui, il juge nécessaire de se mobiliser, car il s'avère que sont attentisme a finalement profité à M. Michel Rocard. L'idée que le premier secrétaire était *tenté de renoncer a fait du chemin* en même temps qu'elle a facilité au sein du parti un glissement, lent mais progressif, en *faveur* de l'autre candidat potentiel. Cette évolution est notamment apparue chez les élus socialistes, qui raisonnent naturellement en termes électoralistes et qui sont sensibles aux indications des sondages favorables à M. Rocard.

Une méthode plus positive

L'objectif des amis de M. Mitterrand est précisément d'inverser ce courant, mais ils ne s'accordent pas toujours sur les moyens d'y parvenir. C'est ainsi que les partisans d'une réaction vigoureuse avaient paru l'emporter dans une période récente en prônant des mesures somme toute défensives : ainsi en était-il des mises en demeure adressées à M. Rocard (alors que celui-ci projetait de visiter les fédérations d'Aquitaine), de la dénonciation, à travers les écrits et déclarations de celui-ci, de l'amorce d'un virage à droite, de la distribution, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, par M. Hernu, député du Rhône, d'une photo montrant l'accolade de MM. Rocard et Yasser Arafat lors des obsèques du maréchal Tito.

Désormais, il semble que les partisans d'une méthode plus positive axée sur la seule promotion de M. Mitterrand aient gain de cause. Ils veulent mettre en œuvre une stratégie de reconquête de l'opinion, par étapes et par strates succesives, en s'adressant un jour aux agriculteurs, un autre jour à l'intelligentsia, etc. Cette reconquête passe par deux types d'actions : d'une part, renforcer l'autorité de M. Mitterrand sur le parti socialiste, cette volonté étant apparue clairement dans l'intervention que le premier secrétaire avait faite devant les *premiers secrétaires fédéraux* réunis à Paris *(le Monde* du 11 mars) ; d'autre part, accréditer l'idée qu'il est candidat : les *déclarations et l'attitude* de M. Mitterrand avec les journalistes au « Club de la presse » d'Europe 1 étaient conçues dans cette optique *(le Monde* du 23 avril).

Les effets attendus de cette stratégie concernent à la fois le parti — les élus devraient être de nouveau sensibles à cette détermination — et l'opinion publique. Déjà les deux plus récents sondages, le baromètre *Figaro*-Sofres, publié samedi 7 juin, et celui de *Paris-Match*-Public S.A. *(le Monde* du 13 juin) font apparaître une amélioration de l'image du premier secrétaire : celui-ci réduit l'écart qui le sépare de M. Michel Rocard.

Le député des Yvelines se heurte désormais à une double difficulté : il reste, dans les sondages, le meilleur candidat socialiste, mais un candidat qui n'avance plus et qui est en suspens. Il est en quelque sorte en état d'apesanteur, contraint de gérer un acquis que M. Mitterrand s'efforce d'entamer, sans pouvoir prendre ouvertement le risque d'une contre-*offensive*. Du moins avant la rentrée.

La stratégie d'empêchement réciproque que mènent les deux candidats potentiels, et crédibles, du P.S. se poursuit, chacun prenant successivement l'initiative. Nuisible au P.S. lorsque celle-ci prend un tour disciplinaire et passionnel, elle ne pourrait lui être positive que si, dans sa phase *finale, elle se déroule dans* des conditions telles qu'apparaisse entre les deux discours une certaine complémentarité. Ce serait un signe de richesse dont le candidat désigné, quel qu'il soit, pourrait bénéficier. A condition qu'il soit réellement assuré du soutien de tout le parti, ce qui ne constitue pas la moindre des difficultés.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

SOUTENUE PAR M. CHABAN-DELMAS

L'U.J.P. propose une confédération des gaullistes et une grande union nationale

L'Union des jeunes pour le progrès (jeunes *gaullistes*) a fêté jeudi 12 juin son quinzième anniversaire. La présence à cette cérémonie de M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, qui a soufflé les bougies du gâteau d'anniversaire, et de M. Roland Nungesser éclaire l'orientation politique actuelle du groupement que préside M. Bernard Fournier.

Longtemps mouvement associé étroitement à l'U.D.R., ce qui lui avait valu sous la présidence de son fondateur, M. Robert Grossmann, et jusqu'en 1972 une assez vaste audience, l'U.J.P. s'était brouillée avec le mouvement gaulliste en 1974, lorsque M. Alexandre Sanguinetti en était le secrétaire général. L'U.J.P. reprochait alors à M. Chirac d'être devenu le premier ministre de M. Giscard d'Estaing. En 1978, les responsables de l'U.J.P. avaient approuvé l'appel de Cochin

Depuis le début du septennat actuel, l'U.J.P. avait connu une existence discrète, enregistré des défections et cherché sa voie dans les diverses options du gaullisme d'opposition. Ce temps semble révolu.

Rallié à M. Nungesser, président de « Carrefour du gaullisme », manifestant une déférente allégeance à M. Chaban-Delmas, M. Fournier a exprimé jeudi son appartenance sans équivoque à la majorité et le respect qu'il porte au chef de l'Etat, bien qu'il *soit* aussi *« le leader de la droite libérale »*. Ouvertement encouragé par ses parrains, le président de l'U.J.P. a lancé le projet d'une *« grande confédération de tous les mouvements gaullistes »*, proposé la tenue d'*« états généraux du gaullisme »* devant être le prélude à une *« grande union nationale »* fondée sur quatre principes : indépendance, coopération entre les peuples, participation et régionalisation.

L'U.J.P. se déterminera pour l'élection présidentielle en faveur du candidat qui défendra ces thèmes et qui voudra instaurer une *« nouvelle société »*. M. Fournier, qui entretient maintenant des relations étroites avec les membres du gouvernement, avec le premier ministre et qui attend une audience du chef de l'Etat, n'a, à aucun moment, cité le R.P.R. ni le nom de M. Chirac.

A. P.

M. Bonhomme, député R.P.R. conseille à M. Chirac de ne pas être « l'homme de la discorde »

M. Jean Bonhomme, député R.P.R. de la première circonscription de Tarn-et-Garonne, après avoir lu l'article de M. Pierre Juillet dans *le Monde* du 11 juin, a pris l'initiative — à titre tout à fait personnel, nous a-t-il déclaré — d'adresser une lettre à M. Jacques Chirac dans laquelle il écrit notamment : *« Vous avez suscité de grands espoirs. Vous avez ensuite déçu. C'est la règle. Rien n'est d'ailleurs jamais perdu, en politique surtout.*

» Voici que, dans l'ambiance trouble et peureuse où se débat le peuple français, l'heure paraît venue de conjuguer heureusement votre stratégie avec ses intérêts. »

M. Bonhomme donne ensuite les conseils suivants à l'ancien premier ministre :

« Quoi que vous pensiez du président de la République, faites attention à ne pas dégrader la légitimité qu'il personnifie. Outre que les Français n'aiment pas ça, il ne faut pas semer le trouble dans une société inquiète et fragile qui s'amarre comme elle peut au pilier institutionnel qui lui est nécessaire.

» Comme il faut une majorité, faites un effort (dont je reconnais qu'il sera méritoire) pour ne pas briser l'unité de cette majorité en faveur de laquelle vous avez si ardemment lutté, et qui est, elle aussi, nécessaire au bon fonctionnement des institutions. »

Demandant alors au président du R.P.R. de rappeler *« ces vérités universelles qui découlent directement de la leçon du gaullisme politique »*, il conclut :

« Alors, vous démarquant par une détermination sans faille de toutes les complaisances, de toutes les facilités et de toutes les démagogies, vous serez écouté et entendu.

» Ne soyez pas l'homme de la discorde, mais celui de l'effort. Alors, vous pourrez être celui du recours. »

[M. Bonhomme, qui avait milité en 1974 pour la candidature de M. Jacques Chaban-Delmas à la présidence de la République, a souvent pris, au sein du groupe R.P.R., des positions critiques à l'égard de certaines initiatives de M. Chirac. Résolument hostile à la gauche, M. Bonhomme avait notamment demandé, en décembre 1978, au groupe R.P.R. « de tout faire pour que réussisse la politique du gouvernement » et il avait exprimé « son désaccord profond avec tout ce qui se passe au R.P.R. » après l'appel de Cochin lancé par M. Chirac. Il s'était, d'autre part, montré partisan du maintien de la peine de mort. Il avait présenté, en 1976, une proposition instituant un impôt sur les grosses fortunes.]

● *Le secrétariat du Comité d'appel à la candidature de Jacques Chirac* constitué dans le Val-de-Marne est assuré par M. Roger Coursier, ancien président de l'U.J.P. pour la quatrième circonscription de ce département *(le Monde* du 12 juin) et son siège parisien est situé 4, Résidence Le Parc, 72, rue du 11-Novembre-1918, 94700 Maisons-Alfort.

FÊTE DU P.S.U. LES 14 ET 15 JUIN

Le parti socialiste unifié (P.S.U.) organise sa fête annuelle, le samedi 14 et le dimanche 15 juin, au parc paysager de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Mme Jeanine Rousseau, membre du bureau politique du P.S.U., expose, dans le numéro de juin de *Tribune socialiste*, le but de cette fête : *« Mêler spectacle, politique, culture et vie quotidienne pour que, au-delà du plaisir éprouvé dans un grand rassemblement populaire, nous tentions de trouver les moyens de liquider le système actuel et donc de dépasser la crise de la gauche. »*

Des débats sont *prévus* sur les libertés, les mouvements de femmes, le nucléaire, l'autogestion et les minorités nationales (avec la *participation de l'Union du* peuple corse et du Parti progressiste martiniquais). Au programme des spectacles, sont inscrits, notamment, Henri Guédon, Lény Escudero, Sugar Blue, Luther Allison, le groupe Urban Sax, Anne Sylvestre et Marianne Sergent.

● *Une délégation de l'Assemblée nationale populaire de Chine* a été reçue au Sénat par son président, M. Alain Poher, et par le groupe d'amitié France-République populaire de Chine. Cette délégation, conduite par Mme Deng Yingchao, veuve de l'ancien premier ministre Chou En-laï, vice-présidente du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire, membre du bureau politique du parti communiste chinois, a assisté ensuite à une partie de la séance publique, où elle a été accueillie par M. Dailly, qui présidait la séance.

LA CRISE AUX NOUVELLES-HÉBRIDES

Le retrait des gendarmes français mécontente Londres et Port-Vila

Le gouvernement néo-hébridais, que dirige M. Walter Lini, président du Vanuaaku Paty, a protesté contre le retrait des gendarmes mobiles français, qui avaient été envoyés de Nouméa à Port-Vila. De son côté, le gouvernement britannique a confirmé, jeudi 12 juin à Londres, son intention d'envoyer dans la capitale du condominium quelque deux cents hommes du 42e commando des « royal marines », malgré le départ des gendarmes français.

En Grande-Bretagne, les travaillistes ont dénoncé l'envoi de troupes dans l'archipel. En France, le R.P.R. a précisé « qu'il ne saurait accepter que des moyens de force soient utilisés contre des populations pacifiques qui veulent conserver leur culture et construire leur avenir dans l'amitié avec la France ». Le mouvement gaulliste a demandé au gouvernement « de ne pas céder aux habituelles pressions britanniques qui tendent à imposer à tout l'archipel un gouvernement au service de leurs intérêts ».

De notre envoyé spécial

Port-Vila. — Les obsèques d'Alexis Yolou, mortellement blessé le 11 juin au cours de la fusillade d'Isangel, ont eu lieu *jeudi à Louanatom, village natal* du chef de file des modérés francophones de l'île de Tanna. Les deux commissaires-résidents de la France et de la Grande-Bretagne aux Nouvelles-Hébrides devaient assister, vendredi soir 13 juin, à une messe célébrée à la mémoire du jeune député, à la cathédrale de Port-Vila. La famille et les amis de la victime exprimaient, vendredi matin, leur intention de s'opposer à la présence du chef du gouvernement néo-hébridais, M. Walter Lini, et de ses ministres, qui avait été annoncée par le service de presse gouvernemental.

La veille, une manifestation s'était déroulée dans le calme, au centre de la capitale néo-hébridaise. Une trentaine de membres de la famille d'Alexis Yolou avaient défilé silencieusement à travers la ville jusqu'à l'immeuble du gouvernement, dont les accès étaient gardés par les gendarmes *mobiles arrivés, mercredi soir, de* Nouméa, et retirés depuis.

Des explications embarrassées

La colère des modérés, jusqu'à présent contenue en signe de deuil, s'accroît sensiblement au fur et à mesure que les témoignages des blessés sur les circonstances de la fusillade d'Isangel mettent en cause la responsabilité des autorités locales et des miliciens du Vanuaaku Paty (VAP), parti gouvernemental. En ce qui concerne les causes de la tension régnant à Tanna, un missionnaire néo-zélandais est venu témoigner auprès du commissaire-résident français que les miliciens du VAP, en *accord avec le ministre* des affaires sociales, M. Korisa, s'étaient livrés à plusieurs arrestations arbitraires à la suite des incidents survenus dans l'île il y a trois semaines.

Le bilan des affrontements s'est alourdi. On dénombrait vendredi matin vingt-six blessés. Le gouvernement néo-hébridais, ainsi que les autorités britanniques *qui le soutiennent, fournissent* sur les circonstances de la mort d'Alexis Yolou des explications embarrassées. La radio gouvernementale n'a pas fait état du rapport d'autopsie et s'efforce d'accréditer la thèse de l'accident.

Le premier ministre et le commissaire-résident britannique ont très mal accueilli l'annonce du retour à Nouméa des cinquante-cinq gendarmes mobiles, dépêchés mercredi. M. Lini a vivement regretté cette décision en soulignant que le gouvernement français porterait la responsabilité des troubles qui pourraient se produire avant l'arrivée des Royal Marines, qui sont attendus samedi.

L'ordre de retour des gendarmes mobiles en Nouvelle-Calédonie a été donné par M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, à la demande de *l'Elysée, parce que la France* craignait d'être associée, après l'arrivée des commandos britanniques, par la seule présence de ses forces de l'ordre, à des opérations de répression contre les modérés qui se réclament d'elle, puis, ultérieurement, à une intervention militaire *contre* les *séparatistes* de l'île d'Espiritu-Santo.

Dans cet archipel où la rivalité coloniale entre les administrations française et britannique, avivée par les querelles entre les Eglises presbytérienne et catholique, conserve des relents moyenâgeux, il ne déplairait pas non plus à la communauté francophone de laisser les Britanniques supporter *seuls les conséquences de la politique* qu'ils inspirent depuis l'arrivée au pouvoir de leurs partisans. L'attitude des Britanniques *semble toutefois évoluer. Dans l'entourage* du commissaire-résident de Sa Majesté, on n'exclut plus de faire pression sur le Vanuaaku Paty pour qu'il accepte la constitution d'un gouvernement de réconciliation nationale au sein duquel les modérés des différentes îles seraient représentés.

Pour sa part, M. Walter Lini souhaite que, dans les quarante-*huit heures suivant* leur arrivée, les commandos britanniques interviennent à Santo, pour mettre fin à l'insurrection dirigée par M. Jimmy Stevens. Le premier ministre a demandé, vendredi après-midi, aux deux commissaires résidents de proclamer l'état d'urgence afin de renforcer le blocus de Luganville. Le délégué français, M. Robert, a immédiatement *fait* savoir qu'il s'opposera à cette demande.

ALAIN ROLLAT.

« SAU…Z-VOUS ! »

L'un des blessés de la fusillade d'Isangel, M. Dominique Frace, du village de White-Sands (côte est de l'île de Tanna), qui a reçu une balle de calibre 22 *dans l'abdomen et a été hospitalisé*, à l'hôpital Georges-Pompidou à Port-Vila, nous a confié le témoignage suivant : *« Nous sommes allés à Isangel parce que notre Big Man (grand chef coutumier) nous avait demandé de réclamer la libération des prisonniers du Vanusaku Paty. Nous avions des flèches, des nal-nal (casse-tête) et des fusils pour nous défendre (...). Quand nous sommes arrivés devant le bâtiment de la résidence britannique, nous avons vu que les miliciens du Vap étaient déjà prêts à l'intérieur. Nous nous sommes dirigés vers le commissariat de police. Alexis Yolou y est entré pour discuter avec M. Tamata, le délégué du gouvernement. Nous, nous avons attendu, assis par terre ou debout. Des miliciens du Vanusaku Paty, habillés avec des treillis de l'armée, sont venus derrière nous avec des fusils.*

» Au bout d'un moment, Alexis Yolou est ressorti du commissariat avec MM. Tamata et Korisa (le ministre des affaires sociales du gouvernement néo-hébridais) Ceux-ci ont demandé à Charly Nako et Isaac Wan, qui accompagnaient Alexis Yolou, d'entrer eux aussi dans le commissariat. Mais ils n'ont pas voulu, car ils savaient que la police voulait les faire prisonniers avec Alexis Yolou. Comme la situation se bloquait, Alexis Yolou a dit qu'il fallait bouger et nous installer près de la résidence française pour attendre. Quand nous avons bougé, les miliciens ont voulu nous barrer la route. Ils ont dit : « Arrêtez-les ! ». *C'est là que des miliciens ont attrapé Alexis Yolou par les bras. Il était entouré par plusieurs personnes et il nous a crié :* « Sauvez-vous ! » *A ce moment-là, des phares de voiture se sont éclairés et les miliciens ont commencé à tirer sur nous. Nous n'avons pas essayé de nous défendre. Avec des voitures, ils nous ont poursuivis. »*

● *Après la manifestation des photographes.* — C'est par erreur, que, dans nos éditions du 12 juin, nous avons présenté M. Christian Boyer comme membre *« du syndicat de la presse présidentielle »*. Il n'existe pas de syndicat de ce nom, mais une *« Association de la presse présidentielle »*. M. Boyer est syndic de cette association.

Les affectations des élèves de la promotion « Voltaire » de l'ÉNA

Les affectations des élèves de la promotion « Voltaire » de l'Ecole nationale d'administration ont été publiées au Journal officiel *du 12 juin. Les choix des élèves sont conformes, comme pour la précédente promotion* (le Monde *du 29 juin 1979), aux critères classiques qui n'avaient été que temporairement et relativement remis en cause après les événements de mai 1968. C'est au sein de la promotion « Voltaire » que s'était constituée la liste du « CARENA » (Comité d'action pour une réforme démocratique de l'ENA) qui avait remporté trois sièges de délégués des élèves et qui voulait « s'élever contre* les pratiques syndicales de F.O. et de la C.F.D.T. (le Monde *des 28 février et 2 mars 1979).*

Les majors des deux voies ont choisi le Conseil d'Etat. L'un d'eux, M. Silicani, ingénieur des mines, est fils d'instituteur, mais on note aussi la présence dans cette promotion des enfants de plusieurs hauts fonctionnaires, MM. de Courcel, de La Boulaye, Juaux, Jeanneney, de Margerie, Aubert, Ripert, Gourdon, Donnedieu de Vabres, Curien, etc.

Les deux postes d'administrateur civil au ministère de la justice offerts pour la première fois n'ont été choisis par aucun des élèves. La section C.F.D.T. des élèves de l'ENA avait pris position contre le projet de loi « sécurité et liberté ».

En même temps que les élèves de la promotion « Voltaire », et pour la première fois, six administrateurs de la Ville de Paris ont été nommés. Recrutés par la Ville mais formés par l'ENA où ils suivent la même scolarité que les autres élèves, ces administrateurs seront classés à part.

● VOIE D'ADMINISTRATION GENERALE :

Conseil d'Etat. — Mme Bechtel (Marie-Françoise), M. Gaeremynck (Jean), Mlle Hubac (Sylvie) et M. Turot (Jérôme).

Cour des comptes. — MM. Hollande (François), Laville (Georges), Mlle Malaurie (Claire), MM. Pannier (Dominique) et Paul (Henri).

Inspection générale des affaires sociales. — M. Gagneux (Joseph) et Mme Joseph-Jeanneney (Brigitte).

Inspection générale des finances. — Mlle Bredin (Frédérique), MM. Duhamel (Nicolas) et Jouyet (Jean-Pierre).

Tribunaux administratifs. — M. Cambaceres (Jean-Marie), Mme Pleuriot (Françoise), MM. Jouguelet (Jean-Pierre), Leplat (Bernard), Loloum (François), Mme Malaret (Claire), M. Roth (Guy), Mlle Royal (Marie-Ségolène) et M. Sapin (Michel).

Ministère des affaires étrangères. — MM. Blarel (Jean-François), Carre (Philippe), Galouzeau de Villepin (Dominique), Mme Jacquin de Margerie (Sophie-Caroline), MM. Larrieu (Philippe), Lefebvre de Laboulaye (Stanislas), Ripert (Jean-Maurice) et Yelda (Guy).

Ministère de l'économie (Corps de l'expansion économique à l'étranger.) — MM. Cottin (Bernard), Hunsinger (Paul), Lolliot (Bernard) et Sicat (Edouard).

Corps des administrateurs civils. — Mme Albanel (Véronique), Mlle Avon (Louise), MM. Bayle (Pierre), Bedier (Jérôme), Mlle Beltrame (Marie-Claire), MM. Bodin (Christian), Bonel (Alain), Bordenave (Philippe), Bouleau (Michel), Boulle (Claude), Boyer (Bernard), Brunel (Jérôme), Cataliotti-Valdina (Didier), Cervel (Jean-François), Mlle Chapuis (Renée), MM. Chevanchez (Benoit), Chodron de Courcel (Jean), Mlle de Clermont-Tonnerre (Agnès), MM. Dabos (Patrice), Dartout (Pierre), Decharriere (Christian), Delage (Patrick), Delpuech (Michel), Desurmont (Xavier).

Mlle Dietrich (Mireille), MM. Dulot (Alain), Duquesne (Pierre), Duranthon (Jean-Philippe), Durrieman (Colas), Mlle Pages (Claudine), MM. Farlin (Christian), Fevrier (Patrick), Fily (Joël), François (Charles), Mlle François (Sylvie), M. Friederici (Gonthier), Mme Gady-Laumonier (Mauricette), Mlle Gourdon (Sophie), MM. Gremillot (Bruno), Gres (Philippe), Mlle Guigaz (Mireille), M. Herve-Marzaud de Sigalony (Patrice), Mme Horel (Colette), MM. Hourcade (Michel), d'Huart (François), Hugues (Jean-Pierre), Jacquet (Nicolas), Janaillac (Jean-Marc)), Jau (Michel), Kupfer (Claude), Lemas (Pierre-René), Loiseleur des Longchamps Deville (Hubert), Marchandon (Gilles), Masurel (Hervé), Meda (Maurice), Mettra (Nicolas), Mongin (Pierre), Moriat (François), O'Quin (Patrick).

Mme Palasz (Marie-José), Mme Pallez (Claude), MM. Peretti (Henri), Perritaz (Alain), Perron (Jean-Luc), Piraux (Philippe), Poirier (Christian), Puaux (Frédéric), Mme Richard (Virginie), MM. Rivard (Stephan), Robert (Yvon), Rochereau (Olivier), Rolland (Pierre), Mme Sill (Jacqueline), MM. Thulliez (Eric), Tolot (Yves), Valade (Hubert), Valade (Luc), Vernhes (Marc), Vidal (Jean-Pierre), Mme Viel (Dominique), MM. Villemot (Dominique) et Warin (Patrick).

● VOIE D'ADMINISTRATION ECONOMIQUE :

Conseil d'Etat. — MM. Jeanneney (Pierre-Alain) et Silicani (Jean-Ludovic).

Cour des comptes. — M. Duchadeuil (Pascal).

Inspection générale des affaires sociales. — M. Raymond (Michel).

Inspection générale des finances. — MM. Armand (Loïc), Augier (Jean-Jacques) et de La Croix de Castries (Henri).

Tribunaux administratifs. — MM. Lemal (Gilles), Saluden (Hervé) et Schlite (André).

Ministère des affaires étrangères. — MM. Chouvet (Jean-Christophe), Etienne (Philippe) et Thiebaud (Philippe).

Ministère de l'économie (corps de l'expansion économique à l'étranger). — M. Galliano (Alain).

Corps des administrateurs civils. — MM. Aubergy-Brossier de Laroullière (Régis), Aubert (Raymond-Max), Bour (Jean-Michel), Bourhane (Ali), Cadot (Michel), Cambus (Pierre), Cantet (Michel), Colin (Jean-Yves), Dechelotte (Michel), Dechery (Jean-Luc), Donnedieu de Vabres (Renaud), Duwoye (Pierre-Yves), Fay (Jean-Michel), Florina (Jean-Paul), Ghys (Gérard), Holz (Jean-Paul), Mme Loquet (Eliane), MM. Maillard (Didier), Pain (Jean-Luc), Pissaloux (Pierre), Pot (Michel), Seimer (Bertrand), Silhol (Roger), Tandeau (Bernard), Tardan (François), Tardivon (Christian), Turc (Alain), Zerah (Dov).

Le Monde

société

LE MEURTRE D'UNE COLLÉGIENNE

Une jeune collégienne, Catherine Coursier, âgée de quinze ans, est morte, jeudi 12 juin, en début d'après-midi, dans le bois de Boulogne, tuée par quatre balles de Winchester 30-30 tirées par un déséquilibré, Richard Créteaux, un jeune architecte au chômage depuis quelques mois. Le meurtrier ne connaissait pas sa victime.

Catherine Coursier était venue, à l'occasion d'un voyage scolaire organisé par le collège privé Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Dreux (Eure-et-Loir), visiter le Musée des arts et traditions populaires. Vers midi, deux camarades et elle décidèrent de pique-niquer à quelques centaines de mètres du jardin d'acclimatation.

C'est alors qu'un homme de taille moyenne, blond et portant un collier de barbe s'est approché des trois jeunes filles et, pendant quelques minutes, a tourné autour d'elles sans dire un mot. Soudain, il a sorti d'une mallette une carabine et a fait feu à quatre reprises sur sa jeune victime, la tuant sur le coup. Profitant de la confusion, le meurtier rejoignit tranquillement sa voiture et se rendit à son domicile, boulevard Gouvion-Saint-Cyr (seizième arrondissement), pour y déposer l'arme du crime.

Moins de deux heures plus tard, il enfourcha une vieille bicyclette et revint sur les lieux du crime pour se constituer prisonnier. Les policiers l'emmenèrent aussitôt au commissariat de la rue de la Faisanderie, où il tenta d'expliquer son geste.

Richard Créteaux, qui est âgé de vingt-sept ans, déclara aux enquêteurs avoir agi « sous l'emprise d'une forte pulsion sexuelle ». « Toutes les femmes me détestent, *dit-il*, j'ai voulu me venger. » *Il semble que le matin même, il se soit rendu dans le quartier de la rue Saint-Denis pour y rencontrer des prostituées, mais celles-ci se seraient moquées de lui. Furieux, il se rendit au bois de Boulogne, et le hasard seul a voulu que Catherine Coursier, que tous s'accordent pour dire qu'elle était* « une bonne élève, vive et intelligente, et qui avait un frère et une sœur », *soit la victime de cette « vengeance ».*

Selon ses proches, un neuropsychiatre les avait prévenus que Richard Créteaux était capable de commettre des actes violents. A maintes reprises, son entourage avait essayé de le convaincre de se soigner, mais il s'y était toujours refusé. Ses crises de nerfs fréquentes avaient persuadé ses parents de glisser, à son insu, des calmants dans son petit déjeuner. Le décès de son père, en octobre 1979, avait aggravé son état psychique. Il vivait dans la solitude et l'angoisse.

NOUVELLE ÉRUPTION DU MONT SAINT-HELENS

Vancouver, Etat de Washington (A.F.P., U.P.I.). — *Le volcan américain mont Saint-Helens a été le théâtre, à 21 h. 10 (heure locale, soit 6 h. 10 vendredi 13 heures de Paris), jeudi 12 juin, d'une nouvelle éruption. Le volcan a projeté à 10 000 ou 15 000 mètres d'altitude des panaches noirs faits de débris et de vapeurs et ressemblant, par leur forme, à un champignon atomique. Cette éruption est la plus importante depuis celle du 25 mai. Deux heures après cette éruption, une pluie mêlée de cendres (c'est-à-dire de débris) commençait à tomber sur la ville de Portland (Oregon), située à 80 kilomètres au sud du volcan. Les personnes vivant dans un rayon de 30 kilomètres autour du mont Saint Helens ont été évacuées.*

Le mont Saint-Helens, qui s'était réveillé le 27 mars après un sommeil de cent vingt-trois ans, a explosé le 18 mai. Cette explosion a fait une centaine de morts et disparus. Elle a, en outre, ravagé les forêts sur une superficie estimée à quelque 400 kilomètres carrés. Les retombées de cendres ont enfin provoqué des dégâts plus ou moins importants et des perturbations considérables dans la vie économique sur une aire beaucoup plus vaste du nord-ouest des Etats-Unis.

● *Un hélicoptère lourd Super-Frelon* de la marine nationale s'est abîmé, jeudi 12 juin en fin d'après-midi au large de Toulon. Trois des quatre membres de l'équipage ont disparu. Seul l'un des pilotes a pu être sauvé. L'accident s'est produit à proximité du porte-avions *Foch*. L'hélicoptère appartenait à la flottille affectée à la base aéronavale de Saint-Mandrier (Var). Le Super-Frelon sert au transport ou au largage de torpilles et de mines.

JUSTICE

HUIT JOURS APRÈS L'OPÉRATION DE POLICE CONTRE LA « MAISON DU PEUPLE »

Neuf militants cégétistes de Nancy sont mis en liberté

Nancy. — *Le tribunal correctionnel de Nancy, siégeant jeudi 12 juin en flagrant délit, a renvoyé au 30 juin son jugement au fond dans l'affaire des dix militants de la C.G.T. arrêtés le 4 juin lors de l'opération contre Radio-Lorraine-Cœur d'acier, à Nancy, et inculpés de violences et voies de faits sur des agents de la force publique* (le Monde *du 7 juin). M. Jean-Loup Ottavy, président du tribunal, a ordonné la mise en liberté des neuf cégétistes placés sous mandat de dépôt depuis leur inculpation.*

Ces décisions sont intervenues au terme de plus de huit heures d'audience. Plusieurs centaines de militants C.G.T. et C.F.D.T., stationnaient depuis le début de l'après-midi devant le palais de justice. Autant de personnes avaient envahi le prétoire. Devant ce public attentif, M. Emile Fraisse, procureur de la République, a requis la relaxe pour M. Francis de Carli, laissé en liberté le 5 juin et des peines « ne pouvant pas être inférieures à six mois d'emprisonnement » *éventuellement assorties du sursis, à l'encontre des neuf autres prévenus.*

Le droit et le bon droit

De notre envoyé spécial

Le droit. Le bon droit. Jeudi 12 juin, au fil des heures, insensiblement, le procès des militants de la C.G.T. s'est tout entier placé sous le signe de cette dualité. Bon droit et légitimité d'un côté, droit et légalité de l'autre.

Le droit d'abord. Il s'agissait de juger dix personnes accusées de violences et de voies de fait sur des agents de la force publique. Rien de plus, rien de moins. Un procès banal donc, à ne considérer que cet aspect-là. M. Yves Bertrand, directeur du service régional de la police judiciaire, l'a bien compris ainsi, lui qui, le 4 juin, jour des faits incriminés, reçut une tuile dans le dos.

M. Bertrand travaillait à cet instant précis. Devant le tribunal, il a raconté comment ses hommes s'essayaient à ouvrir la porte du siège de l'union départementale de la C.G.T. La police soupçonnait alors la « radio de lutte » Lorraine-Cœur d'acier d'émettre à partir de ce bâtiment. On forçait donc la porte à coups de masse. *« La loi le prévoit,* expliqua le procureur de la République, *c'est ainsi que l'on procède. »*

Les militants de la C.G.T. présents n'apprécièrent pas cette manière-là. Certains essayèrent de se défendre à coups de tuiles, de pierres et de canettes remplies d'acide. En faut-il plus ? Ils tombèrent sous le coup de la loi. Sous les ordres de M. Bertrand, décidé à ce que les faits soient établis, les photographes de l'identité judiciaire s'employèrent à fixer sur leurs pellicules ces militants en colère et en infraction avec le droit.

Le droit, rien que le droit... A son tour, en prenant la parole, le procureur de la République s'est défendu d'avoir une autre préoccupation. L'idéologie ? La politique ? M. Fraisse les a balayées en deux mots : connais pas. Non, ce qui intéresse le ministère public, a-t-il dit, ce sont les *« violences »*, toujours inadmissibles, toujours hors de propos. *« Il faut que les lois, librement votées, soient appliquées. C'est le fondement de toute démocratie »*, affirma M. Fraisse.

Action de justice ou opération politique ?

Le procureur de la République fut cependant doublé par plus rigoriste que lui. Parce qu'on en était à demander l'application stricte du code pénal, Me Grégoire Bouvier, partie civile pour deux policiers légèrement blessés et agent judiciaire du Trésor public, surpassa, en effet, le ministère public sur son terrain, affirmant que *« les faits reprochés correspondent en tous points à ceux décrits dans l'article 314 »*. Autrement dit, la loi « anti-casseurs ». Bref, il demanda la requalification des faits.

Ce qui peut passer pour fondé en droit est parfois injuste ou ressenti comme tel. Sans doute Me Bouvier lança-t-il le bouchon trop loin. Cité comme témoin de la défense, M. Maurice Villaume, secrétaire général de l'U.D.-C.G.T., répondit avec force qu'il est *« impensable de considérer les dix cégétistes comme des malfrats, des bandits, des casseurs »*. Et l'on rejoignait ainsi la case départ.

Il n'était plus question de droit, dès lors, mais du bon droit ainsi que le comprennent les militants de la C.G.T. Le président essayait bien une botte sur la personne de M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral cité comme témoin : *« Estimez-vous normal que des syndicalistes lancent des projectiles sur les policiers ? »*, botte esquivée de main de maître : *« Estimez-vous normal que des policiers donnent l'assaut à une bourse du travail ? Quand des travailleurs sont en situation de légitime défense, ils se défendent. »*

Dès le début de l'audience, les dix prévenus avaient insisté sur la légitimité de leur « riposte », M. Jean-Pierre Burté parlant par exemple de sa rage, de sa colère et de son dépit, et Mme Anne-Marie Cunin expliquant : *« Je criais des slogans les poings serrés. Saccager notre maison, c'est pas possible. Des méthodes comme ça, j'en avais jamais vues. »* Car, selon eux, l'opération de police relève de la plus pure provocation. Selon eux, sans avoir fait de sommations, les policiers en civil s'en sont pris, sans crier gare, à leur *« maison du peuple »*.

Dans cette folle ambiance, la police entendait, coûte que coûte, saisir en flagrant délit l'émetteur de Radio-Lorraine-Cœur d'acier, émetteur qu'elle ne trouva pas. Les militants, eux, se persuadaient que la police en voulait au local syndical. Bref, ils étaient *« agressés »*, *« le pouvoir s'attaquait à la C.G.T. »*.

Lorraine-Cœur d'acier était-il réellement l'objet de l'opération de police ? La C.G.T. en doute encore. M. Krasucki a rappelé, puis Me Evelyne Meyer, que la confédération ne s'est jamais cachée d'implanter en France depuis quatorze mois des *« radios de lutte »* pour faire entendre la *« voix des travailleurs »*. *« Je le dis,* a souligné M. Krasucki, *en sachant toutes les conséquences que cela peut comporter, mais, pour nous, c'est encore de la légitime défense du point de vue de l'information sociale. »* Le bon droit, toujours.

L'infraction au monopole de la radiodiffusion étant à ce point avouée et revendiquée par la C.G.T., Me Gérard Michel se demanda finalement pourquoi les autorités n'avaient pas opté pour l'ouverture d'une instruction. C'était à coup sûr faire l'économie, le 4 juin, d'une fâcheuse opération de force. C'était aussi une manière d'éviter des violences et des voies de fait regrettables en dépit de toutes les explications données. D'où la question de Me Michel : *« Flagrant délit ou guet-apens judiciaire ? »* Action de justice ou opération politique ?

LAURENT GREILSAMER.

● *Auto-défense : une mise en liberté.* — Le carrossier d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), M. Barthélemy Bérenger, qui, le 24 janvier, avait tué de deux coups de fusil de chasse un homme de trente-six ans qu'il avait surpris en train de lui dérober des plaques de fibro-ciment (*le Monde* du 26 janvier et daté 27-28 janvier), a été mis en liberté, mercredi 11 janvier, par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Le juge d'instruction avait refusé une demande de mise en liberté présentée par les défenseurs de M. Bérenger.

Le tribunal de Poitiers s'estime incompétent pour juger les plaintes d'un journaliste contre le sous-préfet de Bayonne

De notre correspondant

Poitiers. — *Le tribunal de grande instance de Poitiers a rendu, mercredi 11 juin, ses jugements dans deux affaires évoquées, le 21 mai, sur plainte de MM. Philippe Etcheverry, journaliste à Bayonne, et Michel Burucoa, président de l'association Eusko-Press.*

M. Etcheverry, trente ans, rédacteur aux hebdomadaires basques *Enbata* et *Egin* et correspondant de l'agence Eusko-Press, accusait le sous-préfet de Bayonne, M. Jean Biacabe (1), cinquante-quatre ans, de l'avoir fait malmener par la police le 14 septembre 1979, alors qu'il se trouvait avec des confrères devant la sous-préfecture à l'occasion d'une manifestation. Emmené au commissariat, M. Etcheverry avait été interrogé pendant six heures, puis relâché après que les pellicules de son appareil photographique eurent été voilées. Il devait être à nouveau interrogé le lendemain (*le Monde* du 18 septembre 1979).

Le sous-préfet de Bayonne — qui ne s'était pas déplacé pour l'audience — était poursuivi pour atteinte à la liberté individuelle, arrestation et détention arbitraire, entrave à l'exercice de la profession de journaliste, violences et contravention de dommage à la propriété mobilière d'autrui. Il a été relaxé du dernier chef d'inculpation, tandis que le tribunal se déclarait incompétent pour connaître des autres chefs. A l'audience, le 21 mai, M. René Pech, substitut, avait déclaré que ces faits étaient passibles de la cour d'assises.

La seconde affaire avait été évoquée devant le tribunal correctionnel de Bayonne le 6 septembre 1979. Celui-ci s'était déclaré incompétent. Le président de l'association Eusko-Press accusait M. Roger Ferry, commissaire de police de Bayonne, et cinq de ses collaborateurs *« de violation de domicile et attentat à la liberté individuelle »*. Le 20 mars 1979, les policiers avaient pénétré dans les locaux d'Eusko-Press pour interpeller un ressortissant espagnol qui était l'objet d'un arrêté d'expulsion en date du 29 janvier 1979.

Le tribunal a déclaré irrecevable la plainte de l'association Eusko-Press et a relaxé, au bénéfice du doute, les prévenus. Le jugement précise en effet qu'il *« existe un doute sur le moment auquel les prévenus ont eu connaissance du caractère privé des lieux »*.

B. H.

(1) Le conseil des ministres du mercredi 11 juin a nommé M. Biacabe préfet du Territoire de Belfort.

CHAPTALISATION A CARCASSONNE

Le procès d'une loi « désuète »

De notre correspondant

Carcassonne. — Un viticulteur et un commerçant ont comparu le mercredi 11 juin devant le tribunal correctionnel de Carcassonne. Ils sont accusés, l'un d'avoir transporté 200 kilos de sucre sans autorisation, l'autre d'en avoir vendu 21 tonnes, infractions qui remontent à 1977.

Ce procès relance le problème de la chaptalisation (enrichissement du moût de raisin avec du sucre) dans un département où, depuis trois ans, si elle est interdite par la loi, elle était en fait tolérée. Les projets successifs du ministère de l'agriculture avaient donné aux viticulteurs audois l'espoir que la loi de 1929, qui leur refuse ce qu'elle autorise aux autres, serait enfin abrogée. Or la comparution de deux personnes en correctionnelle le 11 juin et de deux autres le 18 juin remet tout en cause. C'est la raison d'une colère qui se traduit par une mobilisation d'un comité d'action viticole et par l'attentat commis au palais de justice, cinq jours avant le procès.

Mercredi après-midi, quatre cents viticulteurs sont venus apporter leur soutien aux deux personnes poursuivies. Le procès s'est déroulé dans le calme en présence d'importantes forces de l'ordre.

Considérant *« l'état de désuétude de l'actuelle loi »*, et sa refonte annoncée en avril 1979 par le ministre de l'agriculture, Me Bourland, défenseur du viticulteur André Roux, avait demandé le renvoi des deux affaires. Intervenant comme témoin de moralité, M. Raymond Courrière, sénateur socialiste de l'Aude, déclara qu'en condamnant ces deux hommes le tribunal *« appliquerait un texte vétuste, bon à être mis au placard des accessoires inutiles et dangereux »*. Quant à Me Bourland, il réduisit l'affaire à un choix entre *« la réglementation qui n'a plus force de loi »* et le drame d'une région *« endettée comme jamais »*. Il demanda la relaxe. Auparavant, M. Truchi, procureur de la République, avait requis *« une condamnation modérée »* à des peines d'amende.

Jugement le 3 décembre.

B. R.

[Depuis la vendange de 1979, la chaptalisation est autorisée pour les vins d'appellation, ainsi que pour les vins de pays, c'est-à-dire des productions pour lesquelles les viticulteurs respectent des normes techniques et de qualité, définies par arrêté. Un second procédé d'enrichissement consistant à ajouter au vin des moûts ou jus de raisin concentrés est autorisé pour l'ensemble des vins. Plus coûteux, ce procédé est subventionné par une prime communautaire. Les faits relatés ici sont antérieurs à cette nouvelle législation.]

FAITS ET JUGEMENTS

Un service d'accueil des témoins et des victimes au palais de justice de Paris.

Un service de l'accueil des témoins et des victimes d'infractions pénales vient d'ouvrir ses portes au palais de justice de Paris, tous les jours, sauf le samedi et le dimanche, de 9 heures à 11 h. 30 et de 12 h. 30 à 18 heures. Un magistrat et un greffier y assurent une permanence afin de renseigner le public sur l'heure des audiences et les différents services à sa disposition : consultation d'avocats, assistance judiciaire, organismes sociaux, permanences du parquet et de l'administration, etc.

Ce service d'accueil est situé dans le bureau 363, entre la cour de Mai du palais et la cour de la Sainte-Chapelle. Il peut être consulté par téléphone au 329-12-55, poste 45-04. Mme Simone Rozès, présidente du tribunal de Paris, souhaite par cette initiative *« faciliter, par l'information, le soutien et la compréhension qu'ils sont en droit d'attendre, l'accès à la justice de victimes ou témoins qui seraient rebutés ou intimidés par les démarches à accomplir, rendues ainsi plus aisées, moins mystérieuses ou angoissantes »*.

● *Un P.-D.G. écroué.* — M. Jacques Morellet, président-directeur général de la société Isol-Ain, commercialisant des matériaux isolants, a été inculpé d'escroquerie et infraction à la loi sur les sociétés. La liquidation de biens de cette société avait été prononcée en mars dernier. M. Morellet a été écroué à Bourg-en-Bresse.

La vice-présidente d'une association d'aide aux détenus a été libérée.

Toulouse. — Mme Georgette Maleplate, cinquante-quatre ans, vice-présidente nationale du C.R.I. — une organisation d'aide à la réinsertion — et déléguée en Haute-Garonne du centre de réinsertion des anciens détenus, a bénéficié d'une mesure de mise en liberté après avoir passé deux mois à la prison Saint-Michel, inculpée de complicité de vol à main armée (*le Monde* du 9 avril).

Le 4 avril deux jeunes gens avaient tenté un hold-up contre une agence de travail temporaire de l'avenue des Minimes. Arrêtés peu après, ils déclarèrent avoir été logés quelques jours chez Mme Maleplate, militante catholique qui, depuis vingt ans, héberge d'anciens détenus et les aide à se réinsérer.

Interrogée, Mme Maleplate est devenue suspecte dès que le magistrat instructeur apprit qu'elle se trouvait à l'agence une dizaine de minutes avant les faits. En outre, l'un des auteurs avait déclaré aux policiers qu'elle était au courant du « coup ». Il devait se rétracter. Mme Maleplate, dont le mari est employé à l'agence, savait aussi que la date de la paie avait été avancée du 7 au 4 avril. Ce sont ces charges qui avaient été retenues contre elle. Aujourd'hui, la déléguée du CRI continue à affirmer son innocence. Un comité de soutien s'est formé à Toulouse pour demander un non-lieu. — *(Corresp. rég.)*

M. Fiterman (P.C.F.) dénonce « la complaisance du pouvoir » à l'égard des « groupements factieux ».

Après l'attentat commis à l'aéroport d'Orly-Ouest, le jeudi 12 juin, blessant huit personnes et provoquant d'importants dégats matériels (*le Monde* du 13 juin), M. Charles Fiterman, député de l'Essonne et membre du secrétariat du P.C.F., a exprimé, dans un communiqué, *« son indignation »* et assuré *« de son entière solidarité les membres du personnel de l'aéroport qui en ont été victimes »*.

Pour M. Fiterman, *« il est clair que de tels actes, tout particulièrement à un moment où les luttes populaires gagnent en ampleur, servent ceux qui s'en prennent aux travailleurs et rêvent de briser leurs luttes »*. Selon le député communiste, *« la complaisance dont a trop longtemps fait preuve le pouvoir à l'égard de certains éléments ou groupements factieux doit cesser. Tout doit être mis en œuvre pour arrêter et châtier les auteurs de cet acte odieux »*.

Cet attentat a été revendiqué par un correspondant anonyme affirmant parler au nom du groupe « Action Directe 27-28 mai ».

● *Neuf ans de réclusion criminelle pour les auteurs de huit hold-up.* — Patrick Martin, vingt-six ans, et sa femme, Marie, vingt-deux ans, ont été condamnés le 12 juin, par la cour d'assises de la Haute-Vienne, chacun à neuf ans de réclusion criminelle, pour avoir commis, de juin à août 1978, huit hold-up.

Vol de manuscrits à la Société des gens de lettres

Cent soixante lettres et manuscrits d'écrivains des dix-neuvième et vingtième siècles — parmi lesquels Balzac, Hugo, Zola, Colette — ont été volés, dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 juin, au siège de la Société des gens de lettres, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, à Paris-14e.

Selon M. François Caradec, secrétaire de la société, ces documents inestimables seront difficiles à écouler car ils sont connus de tous les spécialistes et portent le cachet de la Société des gens de lettres.

Les voleurs ont forcé l'un des volets de l'hôtel particulier qui abrite la société. Ils ont ouvert deux coffres et ont emporté, outre les manuscrits, une édition originale d'*Une saison en enfer*, de Rimbaud, estimée à 10 000 F, une somme de 20 000 F et deux bijoux provenant d'une donation.

● *L'interdiction du film « le Pull-Over rouge » à Toulon.* — Le tribunal administratif de Nice a annulé, le jeudi 12 juin, un arrêté du maire de Toulon interdisant la projection dans cette ville du film de Michel Drach, *« le Pull-Over rouge »*, consacré à l'affaire Ranucci. Le tribunal a estimé qu'il n'existait pas de circonstances locales pouvant entraîner des troubles sérieux.

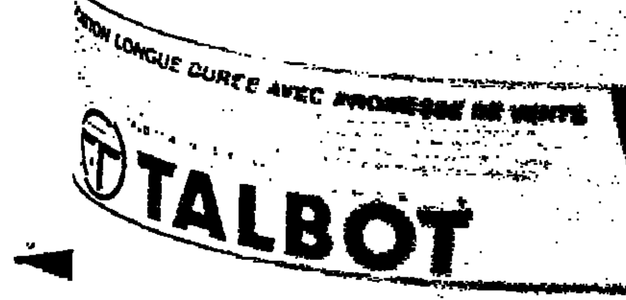
Le 9 novembre 1979, M. Maurice Arreckx (U.D.F.-P.R.), maire de Toulon, avait pris un arrêté d'interdiction soulignant que la présence dans sa région de la famille de la victime risquait de provoquer des incidents (*le Monde* du 17 novembre 1979).

12 000 francs d'indemnités pour un industriel détenu à tort.

Une somme de 12 000 francs a été allouée par la commission d'indemnisation réunie à huis clos dans les locaux de la Cour de cassation, sous la présidence de M. Mathieu Devismes, à M. Pierre Martin, ancien P.-D.G. de la société SEIM (Société européenne d'impressions mécaniques sur étoffes), de Chazelles-sur-Lyon (Loire), qui avait été détenu préventivement, à l'âge de soixante et un ans, sous l'inculpation de recel, pendant trente-neufs jours, du 2 septembre au 9 octobre 1975, avant de bénéficier d'un arrêt de relaxe rendu le 21 avril 1978 par la cour d'appel de Nîmes.

On lui reprochait d'avoir bénéficié, en 1973, d'un prêt de 100 000 francs qui lui aurait été accordé indûment par le secrétaire général de la SODEDIL (Société d'études et de développement industriel de la Loire), société d'économie mixte créée pour faciliter l'implantation ou l'extension d'établissements industriels dans la Loire et non pour aider des chefs d'entreprise aux prises avec des difficultés financières.

Pour solliciter l'octroi de dommages-intérêts, le conseil de M. Martin, Me Melissard, du barreau de Lyon, avait fait notamment valoir que sa mise en détention avait précipité la ruine de son entreprise puisqu'il n'avait pas pu se rendre à un rendez-vous très important au cours duquel devait se décider la reprise de son affaire par une autre société.



AU TRIBUNAL DE BELFORT

L'héritage d'un notaire

De notre correspondant

Belfort. — Le tribunal de grande instance de Belfort a examiné, mardi 10 juin, quatre des dix-sept plaintes déposées contre la caisse régionale de garantie des notaires par quelques-uns des clients de Mᵉ Henri Clerc, adjoint (R.P.R.) au maire de Belfort, décédé à la fin de l'année 1977, après qu'eut été découvert en son étude un « trou » évalué à près de 20 millions de francs.

Jusqu'à la fin de 1976, Mᵉ Henri Clerc dispose sur la place de Belfort — et bien au-delà — d'un capital de confiance. Il passe pour être le plus important notaire de Belfort. Il est certainement le plus influent. Le verbe facile, il est connu pour son amabilité et même un train de vie fastueux. Son étude emploie seize personnes. Il dispose d'une dizaine de voitures, dont une Lamborghini et une Maserati. Malgré cela — ou peut-être à cause de cela — il inspire confiance. D'ailleurs, n'est-il pas le premier adjoint du maire, M. Jean-Marie Bailly, secrétaire d'Etat, puis, après la démission de celui-ci, de M. Pierre Bonef ?

Sa santé et ses affaires vont se dégrader en même temps. A la fin de 1976, il est inculpé pour fraude fiscale. On parle d'un redressement de 2 millions de francs. Ses clients s'inquiètent, la chambre de discipline des notaires également. L'intéressé parle de machination politique (*le Monde* du 12 janvier 1977). Quelques prêteurs viennent réclamer leur dû. Et le reçoivent. Mais les bruits s'amplifient. Le 1ᵉʳ novembre 1977, le notaire est victime d'une hémorragie cérébrale. On doit le transporter à Colmar. Le 25 décembre, Mᵉ Henri Clerc meurt. Sa femme et ses cinq enfants renoncent aussitôt à leurs droits de succession.

L'inculpé étant décédé, l'affaire allait se limiter à l'action civile. Beaucoup de personnes réclamaient leur argent à la caisse régionale de garantie des notaires, mais celle-ci rejetait toutes les demandes. Par crainte du fisc, rares furent ceux qui portèrent plainte.

Devant le tribunal de Belfort, le bâtonnier, Mᵉ Jobin, défendait les intérêts de quatre clients : un technicien d'Alsthom, un fleuriste, une retraitée et un restaurateur. Au total, ils ont prêté, pour trois mois et au taux annuel de 14 %, 420 000 francs au notaire. Au notaire ou au particulier ? Mᵉ Henri Clerc leur a délivré dans son cabinet des reçus sur papier timbré portant son paraphe. Certains reçus étaient même écrits sur du papier à en-tête de l'étude.

Méconnaissant les usages de la profession, ces clients ignoraient, dira leur avocat, que tout reçu notarial doit être délivré sur un carnet conforme établi par le ministère de la justice. Des affiches l'expliquant doivent être placardées dans toute étude. Mᵉ Clerc ne l'avait pas fait.

Un piège

Pour la caisse de garantie, le bâtonnier Delamarche a soutenu que ces actes à caractère bancaire ne relevaient que d'activités personnelles. Les clients ne pouvaient l'ignorer et leur bonne foi éventuelle n'y fait rien.

Le procureur de la République, M. Jean-Amédée Lathoud, appuiera la partie demanderesse : les opérations auxquelles ont participé les clients étaient isolées, le taux d'intérêt fixé n'avait pas un caractère spéculatif, l'objectif de dissimulation fiscale n'est pas prouvé et les clients n'avaient pas d'expérience notariale suffisante pour éviter le piège dans lequel ils sont tombés.

Les autres dossiers seront plaidés après les vacances d'été. Mais le résultat des quatre premières plaintes est attendu avec intérêt. Car si le tribunal fait droit aux arguments de la chambre de garantie des notaires, les autres clients de Mᵉ Clerc devront faire une croix définitive sur leurs placements.

Jugement le 16 septembre.

PATRICE MALINA.

● *Un notaire condamné à huit ans de réclusion criminelle.* — M. Francis Bellecroix, âgé de soixante-sept ans, ancien notaire à Port-Louis (Morbihan), inculpé le 10 février 1976 pour faux et usage de faux, a été condamné, mercredi 11 juin, à huit ans de réclusion criminelle. Il avait détourné 5 millions de francs, et il était accusé d'avoir effectué près de deux cents opérations frauduleuses. La chambre des notaires avait cependant indemnisé la majorité des victimes. — *(Corresp.)*

Un docker de Bombay dans un village normand

Le dormeur clandestin

De notre envoyé spécial

La Bonneville-sur-Iton (Eure). — Pour un jeune docker de Bombay qui *« travaille beaucoup et mange peu »*, c'était une bonne journée bien remplie. Parasuram s'arrêta donc de siffloter à fond de cale, rangea ses outils et s'endormit du sommeil du juste. Lorsqu'il se réveilla et que, tout ébouriffé, il monta sur le pont, Parasuram était en pleine mer. Le navire avait lâché les amarres, Bombay n'était plus même un point à l'horizon. On faisait route vers Marseille.

Parasuram n'a pas de papiers sur lui, pas une roupie, il ne parle qu'un dialecte de l'Etat d'Orissa. C'est un brahmane pauvre, mais sa caste en a vu d'autres, et il n'a plus qu'à se laisser aller au gré des flots, commencer l'aventure avec les armes du Huron : sourire beaucoup, parler étrangement et ne rien comprendre. Arrivé à Marseille, le capitaine du cargo lui donne 200 francs et le met dans le premier train pour Paris.

De gare en gare

Parasuram marchera pendant trois jours dans la capitale, ouvrant de grands yeux, buvant de l'eau, arrêtant des passants sans qu'un seul saisisse un mot : il sourit trop, on le prend pour un fou. Mais il reconnaît que la gare Saint-Lazare est une gare et monte sans ticket dans un train au départ. Peut-être pour la mer, pour un port d'où il rembarquera ni vu ni connu. Un contrôleur de la S.N.C.F. le découvre. Gestes et dialecte. Parasuram montre sa chemise, ses sandales. A Bombay, il n'a pas fait ses valises. Il doit descendre à la prochaine : Evreux. Les policiers l'attendent et le *gardent pendant quarante-huit* heures. Entre deux sandwiches dévorés, l'oreille tendue, les enquêteurs essaient de percer le mystère de son langage. Ton nom ? Ton pays ? Mais, découragés, ils mettent Parasuram sur le trottoir et referment derrière lui la porte du commissariat. Il faut marcher encore. L'Indien suit alors la voie ferrée, mais cette fois, tout désorienté, il tourne le dos à la mer. A 12 h. 45, le 29 juin 1979, il touche enfin au quai de la gare de La Bonneville-sur-Iton (Eure). Sur l'autre quai, le chef de gare l'observe.

Là, commence la deuxième aventure de Parasuram. Le chef de gare, M. Jean-Louis Couillard, adjoint (P.S.), au maire de La Bonneville, a compris que l'homme est en détresse. Il l'alimente et le laisse repartir. Mais, une heure plus tard, il le croise sur la route de Conches assis sur une borne et pleurant. *« Il fallait donc s'en occuper,* raconte le chef de gare. *Nous l'avons fait admettre au foyer Saint-Michel à Evreux. »* Là, pendant six mois, Parasuram Gaud, vingt-trois ans « environ » — on a appris depuis son identité par l'ambassade de l'Inde, — servira aux cuisines. Mais l'administration ne peut le garder plus longtemps, et l'Indien doit partir. Il suit à nouveau la voie ferrée, tournant le dos à la mer, et se retrouve naturellement, le 4 mars 1980, sur le quai de la gare de La Bonneville.

Il n'est alors plus question de remettre Parasuram aux autorités. L'équipe municipale — M. Jean Vasseur, le maire (P.S.U.), en tête — le prendra en charge. On prélève quelques maigres fonds sur le bureau d'aide sociale pour nourrir l'Indien chez M. Auzou, restaurateur : *« Moi, je n'ai pas à m'en plaindre. Que ce soient des cols blancs ou des types en loques, pourvu qu'ils payent... »* On « occupe » Parasuram chez les uns ou les autres. Il « oblige » M. Mesnil, un retraité qui *« ne trouvait personne pour lui tailler ses haies »*. Ici, il « dépierre » un champ ; là, il refait une boiserie. *« Il ne faut pas lui donner un manche trop mûr, c'est un vaillant »*, dit un entrepreneur du bourg. Parasuram est adopté. Il est gentil. Il tend la main et, surtout, il est travailleur. Mme Trochon, l'institutrice, essaie de l'alphabétiser. M. Couillard s'est rendu plusieurs fois à l'ambassade de l'Inde pour lui trouver un traducteur. *« Quand il est arrivé, nous sommes même allés chercher des Sénégalais pour savoir s'il n'était pas de leur pays. »* Un artisan est prêt à l'engager, *« dès que ses papiers seront en règle »*. Parasuram-le-Huron a su se faire aimer. Il est tout travail et tout sourire. Maintenant qu'il sait bien trente mots de français, il ne veut plus retourner en Inde. Il a des projets : acheter une télévision et une motocyclette. Les jours heureux se lèvent. Se levaient.

Le préfet de l'Eure a signé un arrêté d'expulsion contre Parasuram. L'Indien devrait être reconduit à la frontière. Ces jours-ci, on attendait les gendarmes, mais la mesure n'a toujours pas été mise à exécution. On avait caché Parasuram en *lieu sûr. Toute la journée calé* dans un fauteuil devant une télévision. Il était moins inquiet que ses protecteurs : il y aura encore de bonnes journées bien remplies suivies de sommeil à rebondissements.

CHRISTIAN COLOMBANI.

SOCIÉTÉ

La Bibliothèque de documentation internationale contemporaine en danger

Le conseil d'administration de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C.), qui regroupe à Nanterre des documents uniques au monde, s'inquiète de l'insuffisance de son budget qui lui interdira, cette année, d'acquérir un seul livre.

Au cours d'une conférence de presse, les membres du conseil, présidé par M. René Rémond (1), *ont exprimé des craintes que la* B.D.I.C. ne subisse des pertes irréparables faute de pouvoir acheter les nouveaux ouvrages et de renouveler ses abonnements aux revues qui ont fait sa richesse.

Un panneau placardé à l'entrée pose crûment le problème : « *Devons-nous choisir de fermer la bibliothèque, économisant ainsi chauffage, électricité, nettoyage, pour pouvoir continuer à acheter des livres et à payer nos abonnements ?...* »

Un fonds inestimable

En effet, en 1980, les crédits de fonctionnement absorbent à eux seuls les ressources de la B.D.I.C., qui ne dispose que de 1,29 million (alors qu'elle avait pu dépenser 1,9 million en 1978). Il lui manque 1 million pour terminer l'année sans déficit en achetant *seulement un nombre réduit de* livres. En conséquence, on a vu passer les chiffres des achats de livres de 4 080 en 1978, à 3 370 en 1979 et sans doute à zéro en 1980 ; de même que 250 titres importants de périodiques nouveaux de la presse mondiale (dont la plupart ne se trouveront dans aucune autre bibliothèque) ne peuvent être acquis. Et cette lacune ne sera jamais comblée.

La situation est tout aussi alarmante en ce qui concerne le personnel, qui n'augmente pas, alors que la demande des lecteurs ne cesse de croître, que le volume des documents en toutes langues à acquérir et à traiter progresse de façon géométrique, tandis que les dons faits à la B.D.I.C. exigent également beaucoup de compétence et de temps, tant pour les susciter que pour les traiter.

On se trouve donc devant une situation complètement contradictoire puisque cette bibliothèque bien connue des chercheurs français et étrangers (des lecteurs de quatre-vingt-sept pays sont venus en 1979) *se trouve aujourd'hui conduite* à une impasse parce que les pouvoirs publics semblent ne pas se douter de l'importance de ce patrimoine et du prestige que la France en retire. Car même si elle est mal connue du grand public, on se rend compte que le fonds documentaire de la B.D.I.C. sur l'histoire du monde contemporain est tout à fait inestimable et ne peut sans doute être comparé, avec son million et demi de volumes, ses quelque cent mille collections de périodiques, ses quatre mille titres de périodiques en cours, et sa photothèque, qu'avec la « Hoover Library for Peace, Revolution and War » de Stanford en Californie.

Camille Bloch et Pierre Renouvin

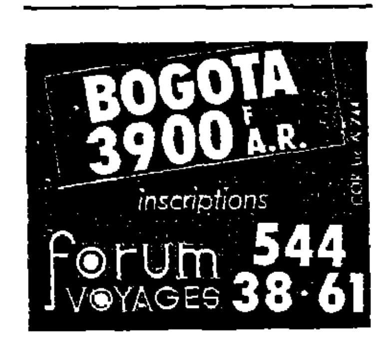
Créée en 1920 pour l'étude de la guerre 1914-1918, et rattachée au ministère de l'instruction publique sous le nom de Bibliothèque-Musée de la Guerre, puis à l'université de Paris en 1934, la B.D.I.C. s'est rapidement spécialisée sur les relations internationales du vingtième siècle, rassemblant une documentation exceptionnelle sur les documents qui ont marqué cette époque : révolution russe, fascisme, nazisme, ainsi que sur le pacifisme, les mouvements sociaux ouvriers ; puis après la seconde guerre mondiale sur les pays en voie de développement (notamment sur l'Afrique) et, surtout, sur les pays de l'Est, où elle n'a pas d'équivalent.

Les historiens qui ont organisé le fonds (Camille Bloch et Pierre Renouvin ont été ses premiers directeurs) l'ont conçu comme un « laboratoire d'histoire » et un centre de documentation, avec un fichier très diversifié, tout à fait remarquable. Pourtant le dépouillement des articles de revues fait depuis 1925 a été abandonné en 1973 pour dégager du personnel, au moment même où la documentation et l'information occupent une place prépondérante et où la production écrite de plus de cinquante pays, dans la langue d'origine, se révèle *sans prix pour la recherche* historique.

« *Est-il possible de laisser la B.D.I.C. péricliter, perdre sa qualité ?* demandait Mme Véronique Blum, directrice de la bibliothèque. *Est-ce qu'on veut que nous soyons un fonds mort ne subsistant que sur ses réserves ?... Ce n'est même pas vrai, car les réserves s'abîment, donc s'appauvrissent.* »

Depuis 1970, la B.D.I.C. est située sur le domaine universitaire de Nanterre. La salle de lecture est ouverte à tout lecteur six jours par semaine, toute l'année. (Tél. : 721-40-22.)

(1) Le conseil comprend, outre des représentants des universités, des personnalités extérieures comme MM. Henri Amouroux, Raymond Aron, Daniel Mayer, André Rossel.





Le français chassé de France ?

(Suite de la première page.)

Mme Noëlle de Chambrun développa ensuite, sur un ton plus vif, des angoisses partagées par beaucoup d'assistants. « *Dans la recherche scientifique, la langue française est en train de mourir. Nous nous étonnons, nous, linguistes, de voir les scientifiques déployer tant d'ardeur pour la sauvegarde de la grande baleine bleue, plaider avec vigueur pour la réintroduction du lynx dans nos forêts, et assister par ailleurs sans frémir à l'agonie de leur propre langue.* » Comme Jacques Cellard, Mme de Chambrun s'en tient à des faits irrécusables : « *Des congrès de physique et chimie réunissant 80 % de francophones sont tenus en anglais sur le territoire français.* » Dans quelques instituts nationaux, certaines matières s'enseignent désormais directement, de la même façon, même si des professeurs français parlent à des étudiants français, « *notamment l'électricité, l'informatique, la sécurité dans l'entreprise, etc.* ». Cette étrange méthode ne surprendra pas les initiés. Elle prépare pourtant une immense révolution des mœurs.

Malgré la très ferme mise en cause de Mme Gablot, attachée au Centre de documentation scientifique et technique du C.N.R.S., les coupables ne se pressaient pas en grand nombre dans la salle pour répondre aux accusations. Sans mandat pour parler en leur nom, M. Durup, professeur de physique-chimie à Paris-XI, s'en chargea cependant avec regret et dignité. « *Publier en anglais, c'est transmettre, donner une information. C'est aussi la seule façon d'acquérir une honorable notoriété professionnelle.* » Dans un esprit proche du sien, très retenu dans ses expressions, mais avec une tristesse perceptible à l'accent de sa voix, *M. Costa, maître de recherches au* C.N.R.S., confirma qu'un mémoire paru dans *The Journal of the Chemical Society* procure à l'auteur une considération supérieure à celle qu'il obtient à Paris si le même travail sort dans *le Journal de chimie-physique*. En conséquence, « *tous les chimistes publient en anglais* », puisque les autorités françaises ne les prennent au sérieux qu'après leur consécration aux Etats-Unis.

La loi du plus fort

S'adaptent-ils pour conquérir ou capituler ? M. Durup énonce, là encore, des vérités écrasantes : « *Dans un congrès scientifique, 30 à 40 % des personnes se lèvent et quittent la salle lorsqu'on annonce une communication en français.* » Se plier à « *la conception anglo-saxonne de la communication* », admettre la règle du jeu permet de se faire entendre. Ingénieur en chef des mines, attaché au service de physique théorique du centre d'études nucléaires de Saclay, M. Bertrand Giraud le pense aussi et ajoute : « *On peut écrire en anglais, dans un esprit français, sans renoncer à soi.* »

Dans un exposé solide, robuste, impressionnant de calme et de conviction, M. Daniel Moskowitz démontre le contraire. Directeur de la traduction à l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de Paris-III, il vit par vocation dans le cosmopolitisme. « *Nous autres traducteurs, nous sommes internationalistes par définition* », proclame-t-il paisiblement. *Mais l'internationalisme* moderne, réduit à la communication par le seul truchement de l'anglais, ressemble fort à un piège. « *Quand on s'exprime dans sa langue maternelle, on plie sa langue à sa pensée. Quand on s'exprime dans une langue étrangère, on plie sa pensée à la langue.* » Pour cette simple raison, « *beaucoup de publications de français en anglais sont médiocres. On croit leur pensée médiocre. C'est un problème de langue* ». La loi du plus fort ne profite pas aux scientifiques aussi souvent qu'ils le supposent.

L'examen de cette situation bizarre occupa quatre bonnes heures d'horloge. Après une courte interruption, le colloque examinera les causes exactes du phénomène. Professeur à Vincennes depuis 1968, M. Henri Gobard consacra, en 1979, à l'influence américaine en Europe un essai très brillant (1) publié par les éditions Copernic, proches de la nouvelle droite. Avec une parfaite équité, Régis Debray écrivait récemment de l'ouvrage : « *Dans la France d'aujourd'hui, un homme d'esprit ou d'Etat qui n'a pas lu ce livre est un flagrant délit en liberté.* » Il appartenait, presque naturellement, à l'auteur d'ouvrir la suite du débat sur la domination anglo-saxonne.

Il s'en chargea avec beaucoup d'esprit, sans colère polémique : « *Tout changement linguistique n'est pas nécessairement bon... ce qui fait notre humanité, c'est notre appartenance française.* » Ces deux phrases résument une intervention *pétillante et pénétrante*. Dans un style positif et froid, M. Jacques Thibau, diplomate et auteur d'une *France colonisée* récemment sortie chez Flammarion, étudiera lui aussi les responsabilités américaines. Les Etats-Unis n'assistent pas sans y concourir aux progrès mondiaux de leur langue. En même temps, ils maintiennent leur population à l'abri des échanges. Tandis qu'en Angleterre 92 % des spectateurs voient des films américains, 60 % en Allemagne et environ 40 % en France, le total des projections étrangères outre-Atlantique ne dépassent pas 0,92 % de l'ensemble. Le mastodonte yankee inonde l'univers de ses créations sans admettre une quelconque réciprocité. Pour Jacques Thibau, certains chercheurs français placent, de bonne foi, leur appartenance à la communauté scientifique internationale avant leurs devoirs normaux de citoyens, mais ne réalisent pas qu'ils aident une écrasante hégémonie.

De courageuses résistances

Par la volonté de ses organisateurs, le colloque d'Orsay a largement dépassé les préoccupations jusqu'alors propres aux défenseurs traditionnels de la francophonie. Les participants ne parlèrent jamais en propriétaires grincheux d'une langue mais en hommes du vingtième siècle menacés de dépersonnalisation. Dans son costume bleu croisé de coupe ultra-classique, ses cheveux blancs, son style châtié, le professeur Gounelle de Pontanel, membre de l'Académie de médecine, esquissa sous un parfum d'ancienne France l'inquiétude de cette assemblée d'universitaires sans cravate. Au terme d'un rapport établi lui aussi sur des constatations incontestables, il s'exclama : « *Je n'ai qu'un regret, ne plus avoir vingt ans pour chahuter les exposés désormais systématiquement tenus en anglais !* »

Le mot dépasse la drôlerie, une simple boutade. Il exprime une révolte morale encore sourde, mais violente, profonde. De l'avis des principaux intervenants, le pouvoir porte une responsabilité capitale dans la dégradation qu'ils dénoncent. *Des élites scientifiques n'abandonnent* pas, du jour au lendemain, leur langue maternelle. Pourquoi le C.N.R.S., l'administration accor*dent-ils de meilleures notes, une* plus brillante carrière, des promotions plus rapides, aux chercheurs reconnus par les Etats-Unis ? La *France ne finance-t-elle donc pas* leurs travaux ?

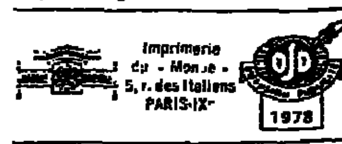
Chargé de conclure, Jacques Cellard constata, très lucidement, qu'en face de la technique, de l'argent, des modes en provenance de New-York, Harvard, Yale ou Berkeley, les scientifiques français disposent « *d'une marge de manœuvre faible, terriblement faible.* » Servi par le snobisme mondain et toute une superficialité nationale, le *rouleau compresseur s'avance* vers eux de tous les côtés. Non sans rencontrer de courageuses résistances. Malgré ses sentiments favo*rables à l'usage de l'anglais*, le professeur Giraud annonce qu'un colloque sur la physique mathématique nucléaire aura lieu en juillet, à Paris, exclusivement en français. Les élus, les autorités morales et politiques soutiendront-ils enfin ce genre d'initiative ? Par l'intérêt, la variété d'informations souvent stupéfiantes, la rencontre d'Orsay exprima l'angoisse des universitaires devant un danger encore mal admis par la France officielle.

GILBERT COMTE.

(1) *La Guerre culturelle.*



Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire no 57 437.

DÉFENSE

La bataille ou non ?

(Suite de la première page.)

Le Kremlin, dans ce cas, agit le plus vite possible pour créer un fait accompli et amorcer une négociation en position de force. C'est l'aventure donc, une partie « au bord du gouffre », mais précisément le caractère limité des objectifs affichés exclut, dans les deux camps, au moins au début, le recours aux armes suprêmes.

2) Une agression générale contre l'Europe occidentale, les dirigeants soviétiques, estimant à tort ou à raison que la conjoncture leur est favorable et que les Etats-Unis limiteront leur riposte à l'emploi des seules troupes et moyens dont ils disposent en Europe, lancent une attaque massive contre tout le dispositif de l'OTAN, avec l'intention de ne s'arrêter qu'à la mer du Nord ou à l'Atlantique. Les avis peuvent diverger, mais il apparaît beaucoup plus plausible d'estimer, avec le général Gallois, qu'ils emploieront dans ce cas, dès le début, leurs armes nucléaires dites « tactiques ». On ne voit pas pourquoi ils laisseraient aux Américains — qui seront encore plus tentés d'y recourir sur ce théâtre lointain qu'est pour eux le Vieux Continent — l'avantage de l'initiative en ce domaine. Ce qui était vrai il y a vingt ans l'est encore plus au moment où les fusées SS-20 et les bombardiers Backfire, plus précis que leurs devanciers, permettent de « désarmer » encore plus efficacement les armées atlantiques par un frappe préalable sur les objectifs militaires.

Sans l'exprimer explicitement, le général de Gaulle avait fait son choix. Dans la première hypothèse, la France participait à part entière aux opérations, jouait pleinement son rôle dans l'alliance et, bien entendu, était associée au règlement qui devait s'ensuivre. Dans la seconde, elle retirait prudemment ses billes, se repliait sur un Hexagone « sanctuarisé » au préalable par la menace de représailles les plus massives possible contre les villes soviétiques.

Finlandisation ou soviétisation ?

En somme, l'ouragan passait sur l'Allemagne et la mer du Nord, mais, pensait-on, Paris avait une chance de le contenir sur le Rhin en menaçant l'U.R.S.S. de blessures inacceptables par rapport à l'enjeu, et nouvelles pour elle. La France se retrouverait dans la position qui fut celle de l'Espagne pendant la dernière guerre mondiale : une situation guère enviable dans une Europe ravagée et avec l'armée rouge à ses portes, mais après tout la neutralisation, voire la finlandisation valait mieux que la soviétisation...

Ce schéma fait frémir aujourd'hui tout autant qu'hier dans les capitales atlantiques, où l'on dénonce ses relents neutralistes, voire égoïstes ou cyniques. Mais il ne suffit pas, pour le rejeter, de reconnaître que les intérêts français seraient dramatiquement atteints en cas d'occupation de l'Allemagne par une puissance hostile. Tout le monde en convient, mais la seule question est de savoir ce que la France pourrait faire pour survivre dans ce cas extrême, après échec de la dissuasion américaine. On ne voit pas non plus en quoi et comment Paris pourrait, en attendant, renforcer le parapluie américain tendu au-dessus de ses alliés européens. Si les Etats-Unis, avec leur formidable puissance, ne parviennent pas à être crédibles, pourquoi la France le serait-elle, au risque d'affaiblir sa propre dissuasion ?

C'est là la principale faiblesse de la thèse esquissée dès 1976 par M. Giscard d'Estaing et renforcée par le programme U.D.F. le mois dernier sur le rôle de la « bataille » en Europe. La formation politique la plus proche du président est fort nette à cet égard. Pour elle, la bataille et les moyens que l'on se donne pour la mener « *deviennent des éléments de la dissuasion* ». Dans la mesure même où « *la sécurité de la France se jouerait dès la première bataille en Europe* », la participation des forces françaises « *ne saurait être aléatoire* » : elle doit être définie « *sans réticence* », la seule marge de manœuvre laissée au président français portant sur le choix du moment et sur l'emploi ou non de l'arme nucléaire tactique.

Pourtant, la perspective d'une bataille n'est pas réellement dissuasive pour une puissance — l'U.R.S.S. — armée jusqu'aux dents, qui sait que ses troupes, en cas de guerre en Europe, essuieront des pertes considérables en tout état de cause face aux forces américaines et ouest-allemandes, mais espère que le combat se déroulera loin de son territoire et que, ainsi, l'enjeu sera supérieur aux risques encourus.

Un maigre apport

L'emploi de l'arme nucléaire tactique ne modifie guère ces données. Comme on l'a dit, on ne voit pas pourquoi l'U.R.S.S. n'en prendrait pas l'initiative à l'appui d'une attaque générale. Et l'on voit encore moins en quoi le maigre apport supplémentaire de la France en ce domaine (qu'il s'agisse du Super-Pluton ou de la bombe à neutrons — nous n'ajouterons que quelques dizaines de bombes aux 6 000 ogives américaines) ferait peur aux Soviétiques : même si la France venait à être la première à recourir à cette arme — et ce serait un miracle que ni les Soviétiques ni les Américains ne s'en servent avant nous — le Kremlin n'aurait aucune raison de « mollir » dans sa détermination : le « coup d'arrêt » français serait insuffisant en quantité, et trop éloigné de chez lui. Tout cela n'empêche pas l'U.D.F. d'affirmer : « *La décision d'engager nos forces aux côtés de nos alliés doit signifier à l'adversaire qu'il se heurtera à une importante puissance de feu nucléaire.* »

En refusant cette bataille, le R.P.R. est donc beaucoup plus près à la fois des réalités et des orientations du général de Gaulle. Il va même au-delà en préconisant, en cas de conflit en Europe, une participation à l'avance limitée : il n'est question que d'agir « *en second* », avec « *un volume limité de forces* », afin de « *participer au règlement d'une crise n'intéressant pas directement notre pays* ». Le rôle des forces classiques ne peut être que de « *préparer l'entrée en jeu de l'arme nucléaire* » et cet emploi n'a rien à voir avec la bataille elle-même : il ne sert qu'à annoncer la résolution de recourir à l'arme stratégique contre le territoire soviétique proprement dit, dans le cadre d'une stratégie de « *montée aux extrêmes* ».

La seule nuance introduite dans le schéma originel est que la dissuasion ati-cités est maintenant élargie « *aux centres de décision et aux capacités économiques et industrielles* » de l'ennemi. Mais il s'agit toujours de maintenir la dissuasion « *du faible au fort* » en utilisant le « *pouvoir égalisateur de l'atome* ». Le faible dissuade le fort en ne le copiant pas ; il refuse la bataille et menace tout simplement de le punir à sa manière, en portant à ses centres vitaux une série de coups inacceptables. Bien qu'on ne le précise pas, les Etats-Unis jouent leur rôle, sans rien avoir à faire, dans ce schéma : les dommages portés à l'U.R.S.S. paraîtront à celle-ci d'autant moins acceptables que ce pays se retrouvera très grièvement blessé en face d'une Amérique à peu près intacte.

Les arguments avancés contre cette doctrine sont impressionnants, mais en surface seulement : la première objection est que le président français qui appuierait sur ce bouton-là attirerait des représailles foudroyantes sur notre pays, conduisant à sa « *vitrification* ». Les Français en sont si convaincus qu'une moitié d'entre eux estiment, selon le sondage IFOP-*le Point*, que M. Giscard d'Estaing, pour cette raison, ne fera pas ce geste. Il faut pourtant savoir que, en matière de dissuasion, l'important est d'abord ce qui se passe dans la tête de l'agresseur supposé. En d'autres termes, c'est d'abord à MM. Brejnev et Oustinov de décider si la possession de la France « *vaut* » la *destruction* d'une cinquantaine de villes soviétiques. En outre, on oublie que le dilemme se pose exactement dans les mêmes termes pour tout détenteur de l'arme nucléaire, qu'il s'agisse de M. Carter ou des dirigeants chinois. Les échelles varient d'un pays à l'autre, mais la sanctuarisation de tout territoire est à ce prix.

Au niveau des spécialistes, on fait souvent valoir que la « mode » — poussée par la technologie — a changé, que le passage des deux Grands à une stratégie antiforces rend « *dépassé* » l'entêtement de la France à poursuivre une stratégie anti-cités. En réalité, la nouvelle précision des armes soviétiques conduit à prendre toujours de nouvelles précautions pour assurer l'invulnérabilité des moyens français de dissuasion. Elle n'oblige pas pour autant à entrer dans le jeu des Grands, à « courir » après une multitude d'objectifs insaisissables : le plus efficace, en ce domaine, est ce qui fait le plus mal. En outre, la France n'a pas les mêmes problèmes que les Etats-Unis, qui doivent non seulement « sanctuariser » leur territoire — et ils le font en substance de la même manière que la France — mais aussi assurer à leurs alliés une protection évidemment beaucoup moins crédible.

La seule objection nouvelle que l'on peut faire à la théorie R.P.R. de la dissuasion provient de la future mise en place des fusées américaines à moyenne portée en Europe occidentale. Ces armes eurostratégiques renforceront le parapluie américain en menaçant le territoire soviétique de représailles, mais elles affaibliront indirectement la force de dissuasion française précisément dans la mesure où elles la copient. Si les Soviétiques passent outre à cette nouvelle dissuasion OTAN, il leur en coûtera moins de passer outre à la dissuasion française, qui leur promet des dommages comparables. Ce n'est pas pour autant une raison suffisante pour la France de se rallier à l'idée d'une « bataille de l'avant ».

Où en est dans tout cela l'idée d'une défense européenne ? M. Aurillac, auteur des « *réflexions sur la défense* » du R.P.R., admet que « *plus la dissuasion française sera forte et considérée, plus nous renforcerons l'impossibilité d'une guerre en Europe. En cela,* conclut-il, *nous sommes de bons Européens* ». Il ne va pas au-delà, ce qui doit paraître bien maigre à ceux qui rêvent d'une Europe « européenne », prenant en compte pour de bon les charges et les responsabilités de sa défense. Mais ce n'est pas non plus en voulant participer à une « bataille atlantique » engagée dans des conditions douteuses ou en voulant faire plaisir à tout le monde que l'on se montrera meilleur Européen.

MICHEL TATU.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Les nouveaux « bazars » de Paris (suite)

Si les commerçants de Beaugrenelle se plaignent du peu de passage et de jours très « creux » *(le Monde* du 7 juin), ceux du Forum des Halles connaissent, à l'inverse, un déferlement de curieux depuis l'ouverture, en septembre dernier. Provinciaux et étrangers continuent de « visiter » le Forum (comme un monument) sans toujours s'intéresser aux boutiques. Mais le R.E.R. amène en foule les banlieusards de l'ouest, de l'est et du sud de Paris. Ils ont vite pris l'habitude de faire leurs achats au Forum et ce sont les principaux clients (plus que les Parisiens) des boutiques pour la maison, qui sont toutes groupées au *niveau* moins deux du centre.

Au pied d'un des escalators, la « Galerie Chapo » est un grand magasin d'angle où sont présentés des meubles en orme massif : « *Ni rustiques ni vieillots* », comme le précise leur créateur, *Pierre Chapo. Ils sont appréciés*, depuis vingt ans, de quelques connaisseurs seulement. Au Forum, la clientèle s'est vite élargie à un public qui aime ces tables rectangulaires (5 900 F), bibliothèques et fauteuils de lignes très architecturées.

L'enseigne « Geneviève Lethu » est déjà connue à Paris et en province. « *Malgré la foule qui envahit la boutique*, dit Antoinette Berry, sa directrice, *je veille à ce que le client soit bien accueilli.* » Ici tout est utile, pour la cuisine et la table : vaisselle blanche et de couleur (le *bordeaux a du succès*), casseroles colorées, boissellerie et quelques meubles en pin.

« Vive la vie » est un magasin pour l'enfant. La sélection des jouets (en bois) et marionnettes y est *aussi rigoureuse que celle* des meubles : lits superposés en frêne, avec grand tiroir en dessous (2 370 F), lit à barreaux à côté rabattable, lits en métal laqué. Une clientèle de jeunes cadres s'est vite constituée, appréciant la qualité d'un mobilier vendu à des prix abordables.

« *Je crois au succès du Forum*, dit Marie-Thérèse Vergne, qui dirige le magasin « Habitat », *j'aime l'animation de ce quartier des Halles.* » Sur une grande surface, *très « ouverte »* (sans cloisonnement entre les rayons), les gens de banlieue découvrent et achètent ces canapés, tables, luminaires qui ont fait la renommée du style Habitat. A quelques mètres de là, « *Monta-Brunzeel* » est une boutique où sont présentés des étagères à monter soi-même et les meubles en sapin de la ligne « Artisane », de style néo-campagnard. Janick *Locret les accompagne d'objets* également en bois naturel : lampes à pied coulissant (315 F), pendulettes réveils, beurriers, coupelles.

« La gadgetière », « La liste de mariage » et « La boutique du sommeil » sont trois magasins contigus, déjà connus dans le seizième arrondissement. Au Forum, ils sont visités par des gens venus de l'étranger, de province et de banlieue qui y achètent des objets-gags (un grand choix de 6 F à 8 000 F), de la vaisselle à décors nouveaux et du linge et des accessoires pour *le lit.*

Huit mois après l'ouverture du *Forum* des Halles, les commerçants spécialisés sont satisfaits d'un rythme de ventes qui s'accélère. Après l'impulsion de la curiosité, la clientèle devient peu à peu fidèle. Un seul reproche, quasi unanime : la fermeture du centre à 20 heures est jugée trop tardive car les galeries sont désertées à partir de 19 heures environ. C'est un point de détail qui sera sans doute révisé prochainement.

JANY AUJAME.

LOTO

TIRAGE N° 24
DU 11 JUIN 1980

9 25 31 34 40 42

NUMERO COMPLÉMENTAIRE 24

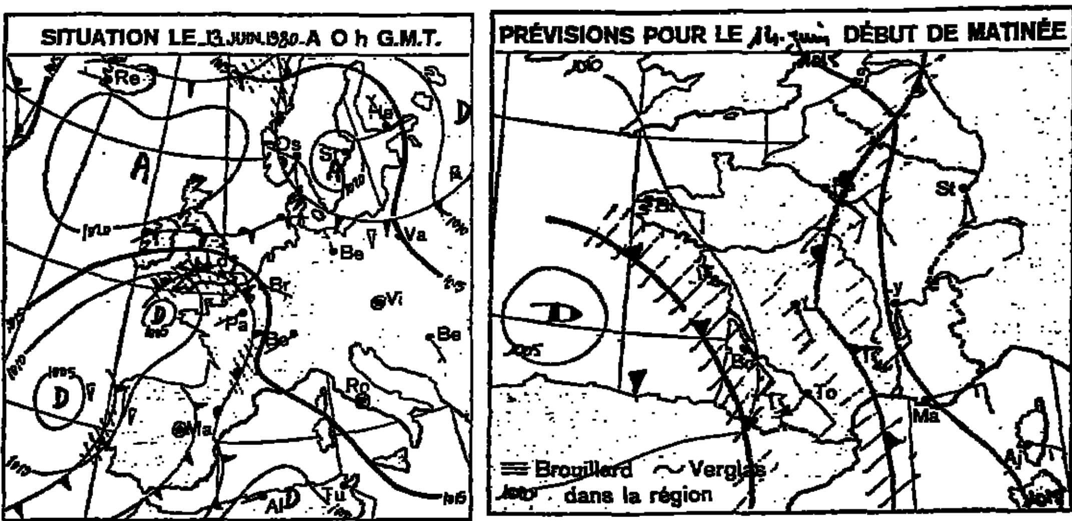
	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1	9 283 483,10 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	19	244 302,10 F
5 BONS NUMEROS	1 505	9 252,60 F
4 BONS NUMEROS	95 734	145,40 F
3 BONS NUMEROS	1 905 262	10,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 18 JUIN 1980

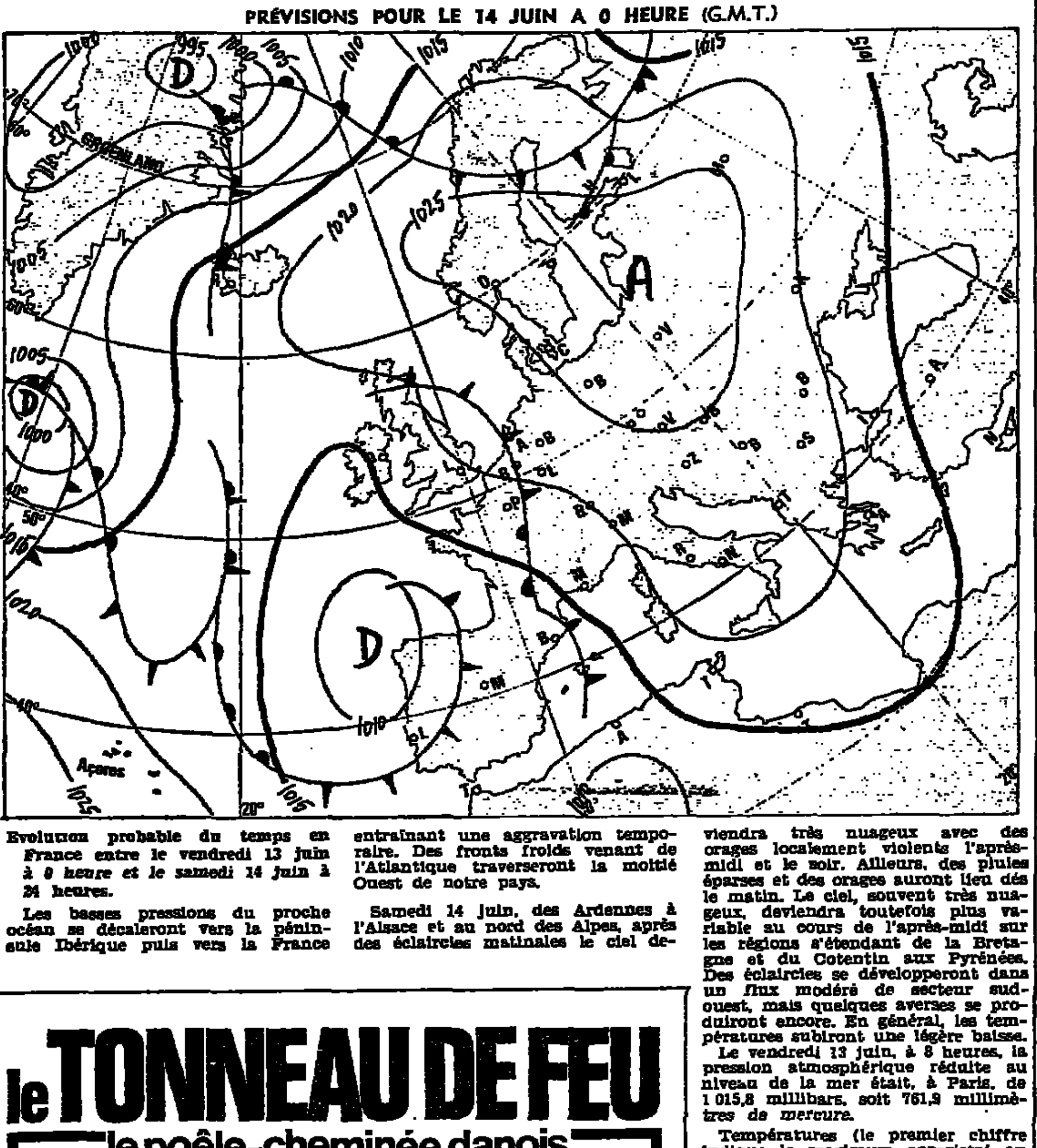
VALIDATION JUSQU'AU 17 JUIN APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 14 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 juin *à 0 heure et le samedi 14 juin à* 24 heures.

Les basses pressions du proche océan se décaleront vers la péninsule Ibérique puis vers la France entraînant une aggravation temporaire. Des fronts froids venant de l'Atlantique traverseront la moitié Ouest de notre pays.

Samedi 14 juin, des Ardennes à l'Alsace et au nord des Alpes, après des éclaircies matinales le ciel deviendra très nuageux avec des orages localement violents l'après-midi et le soir. Ailleurs, des pluies éparses et des orages auront lieu dès le matin. Le ciel, souvent très nuageux, deviendra toutefois plus variable au cours de l'après-midi sur les régions s'étendant de la Bretagne et du Cotentin aux Pyrénées. Des éclaircies se développeront dans un *flux* modéré de secteur sud-ouest, mais quelques averses se produiront encore. En général, les températures subiront une légère baisse.

Le vendredi 13 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,8 millibars, soit 761,9 millimètres de *mercure.*

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juin ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 24 et 14 degrés; Biarritz, 23 et 15 ; Bordeaux, 21 et 13 ; Bourges, 24 et 14 ; Brest, 18 et 13; Caen, 21 et 12 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 25 et 11 ; Dijon, 25 et 16 ; Grenoble, 28 et 14 ; Lille, 24 et 15 ; Lyon, 26 et 16 ; Marseille, 28 et 17 ; Nancy, 27 et 16 ; Nantes, 22 et 13 ; Nice, 22 et 18 ; Paris-Le Bourget, 27 et 14 ; Pau, 21 12 ; Perpignan, 22 et 14 ; Rennes, 21 et 14 ; Strasbourg, 27 et 18 ; Tours, 22 et 13 ; Toulouse, 21 et 16 : Pointe-à-Pitre, 31 et 28.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 16 degrés ; Amsterdam, 22 et 16 ; Athènes, 29 et 19 : Berlin, 23 et 13 ; Bonn, 25 et 16 ; Bruxelles, 25 et 17 ; Le Caire, 38 et 22 ; Iles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 17 et 11 ; Genève, 25 et 15 : Lisbonne, 21 et 13 ; Londres, 23 et 14 ; Madrid, 23 et 12 ; Moscou, 25 et 9 ; New-York, 21 et 16 : Palma-de-Majorque, 28 et 19 ; Rome, 24 et 14 ; Stockholm, 15 et 3 ; Téhéran, 30 et 28.

LES PROBABILITES POUR LE DIMANCHE 15 JUIN

Le ciel sera encore nuageux le matin avec des orages sur l'Est du pays. En cours de journée, un assez beau temps se généralisera avec prédominance des éclaircies. Toutefois, près de la Manche et de la mer du Nord risque de quelques nuages menaçants. Les vents de secteur ouest à sud-ouest seront généralement faibles. Les températures seront généralement sans grand changement.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 14 JUIN

« Le quartier Latin », 10 h. 30, jardin de Cluny, place Paul-Painlevé, Mme Legrégeois.

« Exposition Comédie-Française, 1680-1980 », 14 h. 30, 58, rue Richelieu, Mme Lemarchand.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot.

« Le siège du parti communiste », 15 h., métro Colonel-Fabien, Mme Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, métro Saint-Paul, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mongolfières, ballons et dirigeables », 15 h., hôtel de ville, à Versailles, M. Maurion.

« La Salpêtrière et Manon Lescaut », 15 h., 47, boulevard de l'Hôpital (Approche de l'art).

« Bagatelle », 15 h., entrée côté Seine (l'Art pour tous).

« Demeures anciennes du vieux Beaubourg », 15 h. 15, 69, rue des Gravilliers, Mme Barbier.

« Ile de la Cité », 15 h., métro Cité, Mme Reynaud.

« La franc-maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet, M. Jaslet.

« Hôtels du Marais illuminés », 21 h. 30, métro Pont-Marie, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Salon Opéra du Grand-Hôtel », 15 h., 2, rue Scribe, D. Fleuriot.

« Célébrités de la plaine Monceau », 15 h., métro Malesherbes, Mme Hager.

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Hôtel de Lassay », 15 h., 128, rue de l'Université, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« De la Chambre d'Edouard Branly à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas », 15 h., 87, boulevard Saint-Michel, M. de La Roche.

« Le quartier Saint-Sulpice », 15 heures, métro Saint-Sulpice, M. Guérin.

« La nouvelle Athènes des romantiques », 15 h., métro Saint-Georges (Paris inconnu).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Saint-Paul, M. Gusaco.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, métro Pont-Marie, Mme Bouch-Gain.

CONFÉRENCES

14 h., 21, rue d'Assas, Dr Bendo-Soupou : « Média des masses et pouvoir politique en Afrique » (Club UNESCO d'échanges internationaux).

15 h., amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, R. Garaudy : « Qu'allons-nous faire du XXIe siècle ? » (Université populaire de Paris).

15 h., 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, E. Borne : « La nouvelle théologie et la pensée du Père Teilhard de Chardin » (Fondation Teilhard-de-Chardin).

15 h., 5, rue Largillière, B. Baldacchino : « A la rencontre des fées, des gnomes et des elfes dans la musique » (Nouvelle Acropole).

15 h., 70, rue de Picpus, R. Journet : « Victor-Hugo romancier », projection de film sur le roman *Quatre-Vingt-Treize*, entrée libre.

15 h., Palais de la découverte, M. F. Ruff : « Prostaglandines et prostacyclines, aspects actuels en recherche et en thérapeutique humaines ».

ÉDUCATION

RECTIFICATIF. — Dans l'article intitulé « Où s'inscrire après le bac ? » (« le Monde » du 10 juin), il fallait lire : « Les inscriptions à l'université *de Paris-VI auront lieu à* compter du 7 juillet. Les inscriptions seront closes dès que la capacité d'accueil sera atteinte. D'autre part, ce n'est pas au 12, rue Victor-Cousin, mais au n° 1 que se trouve le service d'affectation des étudiants en première année de médecine ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 juin 1980 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 31 mars 1966 portant création d'un haut comité de la langue française ;

● Complétant le code de la construction et de l'habitation en ce qui concerne les conventions conclues entre l'Etat et les bailleurs de logements, autres que *les organismes d'habitations* à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte bénéficiaires d'aides de l'Etat ;

● Modifiant et complétant le décret du 2 octobre 1973 modifié portant adaptation aux régimes d'assurances vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales des dispositions du régime général de la Sécurité sociale relatives à l'assurance vieillesse.

UN ARRETE

● Relatif à la contribution au fonds national de l'habitation des personnes morales ou physiques ayant bénéficié d'aides de l'Etat autres que les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte.

UNE LISTE

● D'admission à l'école militaire de l'air en 1980.

Un médecin peut-il pr

COMPLEXITE DES PR



MÉDECINE

CONFLIT ENTRE UN PRATICIEN LYONNAIS ET UN DE SES CONFRÈRES PARISIENS

Un médecin peut-il prescrire un médicament interdit en France ?

Un médecin lyonnais, le docteur Pierre Cœur, hématologiste à l'hôpital de la Croix-Rousse à Lyon, s'est adressé au conseil national de l'ordre des médecins pour *signaler le comportement*, à son avis très contestable, de l'un de ses confrères parisiens qui a prescrit à un malade — sans le voir ni l'examiner — *un médicament* interdit à la vente en France. Au-delà des difficultés confraternelles, cette affaire pose à nouveau le problème du *Sérocytol, un produit* fabriqué en Suisse et utilisé dans les affections dégénératives.

De notre correspondant

Lyon. — La fille de l'un des parents du docteur Cœur, aujourd'hui âgée de neuf ans, souffre depuis *1976* d'une forme de leucémie (leucémie aiguë lymphoblastique). Le traitement traditionnel qui lui a été administré *a permis une rémission*, malheureusement accompagnée d'un accident thérapeutique *exceptionnel — une encéphalopathie* — lié à l'un des produits utilisés (la vincristine). La mère de la jeune malade, Mme Anne-Marie Rousset, après avoir assisté au mois de septembre dernier, à Grenoble, à une conférence sur *« les médecines parallèles et le cancer »*, prend rendez-vous avec un praticien parisien homéopathe.

C'est à Paris le 15 décembre 1979 que la « consultation » aura lieu en l'absence de l'enfant, *intransportable. Le médecin* rédige une ordonnance sur laquelle il prescrit des suppo*sitoires de Sérocytol*, un produit interdit en France, mais commercialisé en Suisse. Lors de *cette consultation*, le médecin met à la fois en cause les vaccins administrés à l'enfant et le traitement par gammaglobulines suivi par la mère pendant sa grossesse, à la suite d'un contact avec une enfant atteinte de la rubéole. Il ne délivre aucune feuille de maladie, malgré la perception d'honoraires élevés (deux cents francs).

Pour protester, le docteur Cœur, alerté par sa parente, écrit en termes *véhéments à son confrère* parisien et envoie une copie de ce courrier au président natio*nal de l'ordre des médecins*, le professeur Lortat-Jacob. Celui-ci, le 24 janvier dernier, trans*met le dossier au conseil dépar*temental de Paris, dont dépend le médecin homéopathe, et au *conseil départemental* de l'ordre du Rhône.

L'instance lyonnaise de l'ordre a, *selon* le docteur Pierre Cœur, réagi en accusant l'accusateur, coupable de n'avoir pas réglé sa cotisation. Remplissant à plein temps son activité au sein des hospices civils de Lyon, le docteur Cœur se trouvait, de fait, accusé d'exercice illégal de la médecine. De plus, il lui a été rappelé les dispositions de l'ar*ticle 50 du code de déontologie* médicale, qui interdisent *« de calomnier un confrère, de médire de lui faire ou de se faire l'écho de propos capables de lui nuire dans l'exercice de sa profession »*.

Le docteur Cœur, qui a réglé sa situation administrative vis-à-vis de l'ordre départemental en payant sa cotisation, fait remarquer pour sa part qu'il n'a jamais divulgué publiquement le nom du praticien parisien et qu'en conséquence il ne peut y avoir *« calomnie »*. Le docteur Cœur explique : *« Nous sommes en droit de nous demander si le conseil de l'ordre défend les médecins ou la médecine. (...) Voir un docteur en médecine se repaître du malheur et du désespoir des parents en les culpabilisant et en prescrivant des médicaments interdits en France me paraît être une escroquerie. »*

Le docteur Charles Godinot, président du conseil départemental du Rhône de l'ordre des médecins, n'a *« aucun commentaire à formuler »*. A Paris, le conseil de l'ordre indique que *« la question est à l'étude »* et que les procédures de ce type sont *« toujours très longues »*.

CLAUDE REGENT.

COMPLEXITÉ DES PROCÉDURES ET ILLÉGALITÉ

Selon le laboratoire suisse qui fabrique ce produit, le sérocytol est « un sérum tissulaire qui a une action cytotrophique sur certains tissus dans des affections dégénératives, par exemple les rhumatismes ou l'arthrose. Il ne s'agit pas d'un produit anticancéreux ».

Il y a un peu plus d'un an, le Monde *avait relaté la controverse née autour du problème des sérocytols* (le Monde des *22 et 23 mars 1979, 10 et 25 avril 1979 et 15 mai 1979*). *Le « trafic » entre la Suisse et la France concernant ce produit avait, en effet, été dénoncé le 20 mars par le mensuel 50 mil*lions de consommateurs.

Cette nouvelle affaire pose, entre autres, le problème de la prescription des médicaments interdits en France. Le plus souvent, les médicaments étrangers qui n'ont pas encore obtenu l'autorisation d'être mis sur le marché et qui ne figurent pas dans la pharmacopée française peuvent être obtenus auprès des pharmacies centrales des hôpitaux.

Tel n'est pas le cas du Sérocytol. Celui-ci peut cependant être utilisé sur le territoire français. Une lettre du conseil départemental de la ville de Paris de l'ordre des médecins vient d'éclairer Mme Anne-Marie Rousset sur ce point. « Lorsque la prescription (d'un médicament fabriqué à l'étranger, non inscrit sur la liste des médicaments vendus en France) a été faite *par un médecin français, lui précise-t-on*, il appartient au malade de demander une autorisation d'importation à la direction de la pharmacie et du médicament, ministère de la santé (bureau PH 8), 9, avenue de Lowendal 75007 Paris. Cette demande doit être accompagnée d'une attestation du médecin traitant, précisant qu'il prend la responsabilité du traitement. Le patient doit, *en outre, indiquer* les quantités désirées ainsi que la formule chimique du produit. Lorsque cette autorisation a été accordée et la commande faite, *le service des douanes fait par*venir à l'acheteur un avis dès que le médicament arrive, et le colis sera ainsi remis sur présentation de l'autorisation du *ministère.* »

Ces « quelques détails » *réglementaires montrent, comme le précise le docteur G. Verdeaux, secrétaire général adjoint du conseil départemental de la ville de Paris,* « que, si l'obtention d'un médicament étranger est compliquée, elle n'est pas illégale ». *Ils n'avaient pas été portés à la connaissance de Mme Rousset, lors de sa consultation parisienne. Rien ne prouve, en outre, qu'ils soient connus — et respectés — par la majeure partie des personnes qui utilisent, en France, les sérocytols, utilisation qui reste difficile à évaluer. Selon le laboratoire suisse qui le fabrique, quatre mille médecins, en France, prescrivent ce produit.*

On comprend aisément la nécessité d'une réglementation concernant les produits pharmaceutiques, dont le contrôle ne peut être effectué. A l'inverse, on peut s'étonner de la manière dont cette réglementation fait « participer » le malade à son traitement, d'autant que le contexte tout particulier dans lequel s'effectue en règle générale ce type de prescription se prête mal aux lenteurs administratives. Il reste à savoir si, dans ce cas, la complexité ne conduit pas à l'illégalité.

JEAN-YVES NAU.

Grâce à une souscription

UN ENFANT DE LA LOIRE SERA OPÉRÉ AUX ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant.)

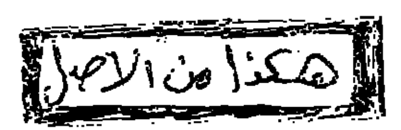
Lyon. — Une somme d'un montant supérieur à 600 000 F a été réunie par souscription pour permettre à un enfant d'un an, *Jonathan*, de Saint-Marcellin-en-Forez (Loire), de se faire opérer aux Etats-Unis de malformations *cardiaques multiples*.

Le dimanche 15 juin, l'enfant et ses parents s'envoleront à destination de la *clinique Mayo*, à Rochester (Minnesota), accompagnés d'un observateur médical. En effet, alors que le chirurgien consulté à l'hôpital cardio-vasculaire et pneumologique de Lyon, le professeur Jean Normand, s'est récusé, les Américains ont accepté de pratiquer l'opération. Selon le pédiatre stéphanois qui a suivi l'enfant et conseillé les parents, les médecins lyonnais ont estimé que le risque était « *trop grand* », même si les opérations nécessaires étaient *techniquement* possibles. Les chirurgiens de la clinique Mayo se sont déclarés prêts à *mener ces opérations*, estimant, eux, que les risques « *n'étaient pas très grands* ». Le pédiatre a présenté la situation aux *parents*, qui ont choisi les Etats-Unis.

Interrogé, le professeur Normand a invoqué le secret médical, ajoutant qu'il n'avait « *aucun commentaire* » à faire et qu'il avait remis aux parents et à la Sécurité sociale un « *certificat très précis* ». De leur côté, les parents déclarent : « *Même si les médecins français étaient revenus sur leur décision, nous serions partis aux Etats-Unis.* »

Le petit Jonathan, dont le cœur bat à un rythme accéléré, doit subir trois opérations qui concernent trois malformations congénitales : une atrésie tricuspidienne, une hypoplasie de l'aorte ascendante et une interruption de l'arche aortique.

(Intérim.)



ÉDUCATION

De nouvelles propositions au Sénat visent à modifier le pouvoir des professeurs dans l'élection des présidents d'université

A l'ordre du jour du Sénat figure, le jeudi 19 juin, l'examen de la proposition de loi de M. Philippe Seguin, député des Vosges (R.P.R.), tendant à modifier l'article 15 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur relative aux conditions d'éligibilité aux fonctions de président d'Université. Cette proposition, adoptée par l'Assemblée nationale dans la nuit du 10 au 11 décembre 1979, avait pour objet de supprimer la limitation de la durée du mandat des présidents d'Université à cinq ans non renouvelables.

Au cours du débat, dans un hémicycle fort peu garni, M. Antoine Rufenacht, député de la Seine-Maritime (R.P.R.), avait présenté deux amendements réduisant le collège électoral pour l'élection des présidents et des directeurs d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) aux seuls professeurs de rang magistrat. L'adoption de ces textes transformant profondément la loi d'orientation avait provoqué une grande émotion dans les milieux universitaires (« le Monde » du 19 décembre 1979). Abandonnant cette proposition de loi, sans doute jugée trop brutale, Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, a préféré offrir aux sénateurs un texte qui n'exclut aucun des membres du conseil de l'élection, mais qui renforce cependant le pouvoir des professeurs.

La commission des affaires culturelles du Sénat n'avait pas apprécié la hâte avec laquelle Mme Saunier-Seïté avait tenté de faire voter la proposition Seguin-Rufenacht. Le rapporteur de cette commission, M. Jean Sauvage (Union centriste du Maine-et-Loire), notait à l'époque que *« le débat, qui a lieu à l'Assemblée nationale, pèche par son impréparation et son improvisation »*, et il regrettait que la commission n'ait pas examiné les amendements avant la discussion. La commission, refusant de se prononcer *« dans la précipitation »*, avait demandé au Sénat d'adopter la question préalable. Cette parade ne fut pas nécessaire puisque, le 18 décembre, jour de l'examen du projet, le gouvernement le retirait de l'ordre du jour de la séance (*le Monde* du 20 décembre).

Avant leur session de printemps, les sénateurs ont, comme ils l'avaient annoncé, *« engagé un réexamen d'ensemble des problèmes universitaires dont les modalités d'élection des présidents constituait un des aspects »*. Les membres de la commission des affaires culturelles ont rencontré des représentants des présidents d'université et d'organisations *syndicales qui ont des élus dans les* conseils. Après quelques mois de travail et, vraisemblablement, avec les recommandations du ministre des universités, ou plus encore des services du premier ministre, la commission a proposé un nouveau texte qui se distingue tout à fait de la proposition Seguin-Rufenacht.

Plus élaboré, ce texte modifie plusieurs articles de la loi d'orientation et non un seul, évitant ainsi *« les difficultés juridiques très sérieuses »* que cette même commission avait notées dans la proposition Seguin-Rufenacht. La plus importante modification concerne l'article 13 qui définit la composition des conseils. Le nouveau texte conserve l'« *esprit* » et le mot de participation, mais en la modulant suivant un savant dosage.

La proportion des différentes catégories des membres du conseil est ainsi établie : professeurs, maîtres de conférences et chercheurs de rang égal 50 % ; maîtres assistants et chercheurs de rang égal : 15 % ; assistants et chercheurs de rang égal : 5 % ; étudiants, 15 % ; membres du personnel non enseignant, 5 % ; personnalités extérieures, 10 %.

Si ce système maintient l'élection du président par tout le conseil, il transforme néanmoins profondément la composition de ce dernier. Il augmente le pouvoir des professeurs de rang magistral, leur offrant la moitié des sièges au lieu des quelque 25 % qu'ils détiennent actuellement dans la plupart des soixante-seize universités françaises. Il réduit de façon importante le rôle des personnalités extérieures ainsi que le nombre des représentants des personnels non enseignants.

Abaissement du quorum « étudiant »

En ce qui concerne les étudiants, une modification proposée à l'article 13 tend à diminuer le quorum institué depuis 1975. A cette date, la loi avait ajouté au texte original : *« si le nombre des votants est inférieur à 50 % des étudiants inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre »*. La commission sénatoriale suggère d'abaisser son quorum à 25 %.

A propos de la durée du mandat du président, qui fut à l'origine de toute cette procédure, la commission est favorable à une élection pour cinq ans, le président étant *« rééligible immédiatement une fois »*. Elle propose aussi de supprimer la fin de l'article 15 qui stipule que *« le président, s'il n'est pas professeur titulaire »*, doit voir sa nomination approuvée par le ministre. Le nouveau texte réserve la fonction de président aux maîtres de conférences titulaires, aux professeurs et aux directeurs de recherche.

La commission a aussi imaginé des dispositions transitoires à l'application de la réforme. Elle propose que les conseils fixent, avant le 1er novembre 1980, l'effectif des membres afin que de nouveaux conseils entrent en fonction le 1er décembre 1980 (1).

Pour le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN, C.F.D.T.), ce projet *« porte atteinte à la démocratie dans les universités et à l'autonomie de celles-ci »*. Selon ce syndical, ce texte n'est *« qu'un habillage nouveau de la proposition Seguin-Rufenacht, et vise à réinstaurer le mandarinat »*. Le SGEN appelle les personnels de l'enseignement supérieur à deux jours d'action et de manifestation, les 18 et 19 juin, pour protester contre ce projet. Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-SUP) a décidé, lui aussi, *de faire du 18 juin une « grande journée nationale de protestation, de manifestation et d'action »*. L'Union nationale interuniversitaire demande, elle, aux parlementaires de voter ce texte. Elle considère que l'une des *« tares »* de la loi d'orientation est *« d'avoir retiré l'autorité à ceux qui, du fait de leur compétence en matière d'enseignement, ont une vocation naturelle à l'exercer, et d'avoir remis le pouvoir aux mains de conseils politisés »*. L'UNI souhaite que cet amendement empêche *« l'extrême gauche, principalement le P.C., de détenir dans les universités un pouvoir disproportionné »*.

SERGE BOLLOCH.

(1) Les présidents, directeurs d'U.E.R. et étudiants élus dont le mandat doit arriver à expiration après le 30 novembre 1980 conserveront ce mandat dans les nouveaux conseils, les actuels conseils étant dissous au 30 novembre 1980.

Les lycées de province et de l'étranger se distinguent au palmarès du concours général 1980

Les résultats du concours général des lycées de 1980 sont marqués par une remontée du nombre de candidats (3 735 au lieu de 3 461 l'an dernier), une augmentation du nombre de prix décernés (vingt et un prix non attribués au lieu de vingt-sept en 1979) et une nette suprématie de la province sur Paris (trente-deux prix sur cinquante). Enfin, les filles rattrapent quelque peu les garçons sur l'ensemble du palmarès (quarante-six filles et quatre-vingt un garçons primés en 1979 ; cinquante-huit filles et quatre-vingt-sept garçons primés en 1980).

Comme les années antérieures, les garçons brillent dans les disciplines scientifiques : ils remportent tous les prix de mathématiques, physique, sciences naturelles et construction. Les filles se distinguent nettement en langues vivantes (notamment en portugais, italien, russe et arabe). En français, latin, grec et philosophie, les prix sont également partagés entre les deux sexes.

Parmi les prix non attribués, on note les trois prix de composition française et les deux premiers prix de sciences naturelles en classe terminale. N'ont pas été attribués en classe de première les trois prix d'éducation musicale, les trois prix de droit ou économie générale, les trois prix d'arabe, le premier prix d'histoire et le premier prix d'italien.

Les lycées de province obtiennent quatre-vingt-dix-neuf mentions contre quarante-cinq aux établissements de la région parisienne. Le lycée international de Saint-Germain-en-Laye n'obtient plus que six mentions, Louis-le-Grand cinq mentions, Henri-IV et Buffon trois mentions, etc. En province, le lycée Camille-Jullian de Bordeaux obtient quatre mentions.

Les lycées français à l'étranger sont cités neuf fois au palmarès, notamment le lycée de New-York et le collège Stanislas de Montréal. Enfin, deux lauréats en portugais ont été préparés par l'ancien Centre national de télé-enseignement devenu Centre national d'enseignement par correspondance.

Classes de première

COMPOSITION FRANÇAISE (premières A, B, C, D, E.). — 1er prix : Pascal Blanchard (première A 2, lycée Banville à Moulins, Allier) ; 2e prix : Valérie Rouzeau (première A, lycée Guist'hau à Nantes) et ex-aequo : Denis Forest (première A, lycée Berthollet à Annecy, Haute-Savoie).

ANGLAIS (premières A, B, C, D, E). — 1er prix : Georges Magaud (première D, lycée International, Saint-Germain-en-Laye, Yvelines) ; 2e prix : Alexander Martin (première A), lycée International, Saint-Germain-en-Laye).

ALLEMAND (premières A, B, C, D, E.) — 1er prix : Margit Muller (première A 1, lycée Camille-Sée, à Colmar, Haut-Rhin) ; 2e prix : Christian Lechner (première C, lycée des Pontonniers à Strasbourg) ; 3e prix : Frank Lasmezas (première A 2, lycée Henri-Bergson à Paris).

ESPAGNOL (premières A, B, C, D, E). — 1er prix : Valérie Demerson (première C, lycée d'Etat de Saint-Just à Lyon) ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Régis Fleurisson (première C, lycée Aristide-Briand à Evreux, Eure) et, ex-aequo : Antoine Martin (première C, lycée *Marcel-Pagnol à Marseille*).

PORTUGAIS (premières A, B, C, D, E). — 1er prix : Fernanda Dos Santos (lycée Henri-IV à Paris) ; 2e prix : Donalda Martinho (première C, C.N.T.E., Vanves) ; 3e prix : Anabela Escada (première A, lycée International Saint-Germain-en-Laye).

ITALIEN (premières A, B, C, D, E). — 1er prix : non décerné ; 2e prix : Marie-Cécile Bellin (première C, lycée Camille-Jullian à Bordeaux).

RUSSE (premières A, B, C, D, E). — 1er prix : Ariane Zanuttini (première A 1, lycée Molière à Paris) ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Anna Glouchko (première D, lycée François-Villon à Paris).

ARABE (premières A, B, C, D, E). — Aucun prix n'a été décerné.

HISTOIRE (premières A, B, C, D). — 1er prix : non décerné ; 2e prix : Mireille Gauzère (première C, lycée François Magendie à Bordeaux).

GEOGRAPHIE (premières A, B, C, D). — 1er prix : Jean-Marc Touzard (première C, lycée David-d'Angers à Angers) ; 2e prix : Emmanuel Schalit (première C, lycée Henri-IV à Paris).

VERSION LATINE (premières A, B, C, D). — 1er prix : Laurent Menière (première A, lycée Hélène-Boucher à Paris) ; 2e prix : Conception Molina (première A 1, lycée Saint-Exupéry à Marseille) ; 3e prix : David Peycere (première A 2, lycée Lavoisier à Paris).

THEME LATIN (premières A, B, C, D). — 1er prix : Frédérique Ildefonse (première C, lycée Pothier à Orléans) ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Serge Bauchet (première C, lycée Saint-Charles à Marseille).

VERSION GRECQUE (premières A, B, C, D). — 1er prix : non décerné ; 2e prix : Gilles Le Chatelier (première A, lycée Champollion à Grenoble).

EDUCATION MUSICALE (premières A, B, C, D, E, F 8). — Aucun prix n'a été décerné.

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (première B). — 1er prix : Sylvie Bourguignon (lycée Jules-Siegfried, à Paris) ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Xavier Enselme (lycée Camille-Jullian à Bordeaux).

DROIT OU ECONOMIE GENERALE (premières G1, G2, G3). — Aucun prix n'a été décerné.

CONSTRUCTION (premières F1, F2, F3). — 1er prix : Eric Michalski (première F1, lycée Roosevelt à Reims) ; 2e prix : Guy Lefebvre (première F1, lycée technique d'Etat à Armentières, Nord) ; 3e prix : Michel Jeannard (première F1, lycée Les Lombards à Troyes, Aube).

Classes terminales

COMPOSITION FRANÇAISE (terminales A, B, C, D, E). — Aucun prix n'a été décerné.

PHILOSOPHIE (terminale A). — 1er prix : Jean-Louis Soyez (lycée Pierre-de-la-Ramée, à Saint-Quentin, Aisne) et, ex-aequo, Marie-Thérèse Petiot (lycée Eugène Delacroix, à Maisons-Alfort, Val-de-Marne) ; 3e prix : Mireille Taub (lycée J.-J.-Rousseau, de Montmorency, Val-d'Oise).

COMPOSITION EN PHILOSOPHIE (terminale B, C, D, E). — 1er prix : Marie Gilloots (terminale C, lycée Jean-Perrin, de Lambersart, Nord) ; 2e prix : Olivier Laude (terminale C, lycée Joliot-Curie, de Romilly, Aube) ; 3e prix : Anne Balmary, (terminale D, au lycée Victor-Duruy, à Paris).

MATHEMATIQUES (terminales C et E). — 1er prix : Pierre Lavaurs (terminale C, lycée Louis-Barthou à Pau, Pyrénées-Atlantiques) ; 2e prix : Georges Gonthier (terminale C, collège Stanislas de Montréal) ; 3e prix : Marc Rosso (terminale E à l'Ecole de formation technique de la direction des constructions et armes navales de Toulon).

SCIENCES PHYSIQUES (terminales C, D, E). — 1er prix : Pierre Lavaurs (terminale C, lycée Louis-Barthou de Pau) ; 2e prix : Marc Rosso (terminale E, Ecole de formation technique de la direction des constructions navales de Toulon) ; 3e prix : Marc Phalippou (terminale C, lycée Paul-Sabatier de Carcassonne, Aude).

SCIENCES NATURELLES (terminale D). — 1er prix et 2e prix : non décernés ; 3e prix : Colin Benoît (au lycée François-Ier de Fontainebleau).

EDUCATION MUSICALE (terminales A, B, C, D, E, F8). — 1er prix : Isabelle Goldblatt (terminale A6 bis, lycée Racine à Paris) ; 2e prix : Guillaume Boulay (terminale C, lycée Hoche à Versailles) ; 3e prix : non décerné.

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (terminale B). — 1er prix : Philippe Tarillon (lycée technique commercial Colbert à Thionville, Moselle) ; 2e et 3e prix : non décernés.

CONSTRUCTION MECANIQUE (terminale E). — 1er prix non décerné ; 2e prix : Thierry Benonnier (lycée technique Carriat de Bourg-en-Bresse, Ain).

Concours commun

DESSIN (première et terminale). — 1er prix : Olivier Magna (terminale A 7, lycée Masséna de Nice) ; 2e prix : Bernard Abel (terminale A 4, lycée polyvalent d'Etat A.-Schweitzer de Mulhouse, Haut-Rhin).

M. Jacques Pelletier fait le bilan de deux années auprès du ministre

M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, a fait un bilan complet de son action gouvernementale, à l'occasion d'une conférence de presse réunie à Paris le 12 juin.

● DECONCENTRATION

M. Pelletier a annoncé que, sur les vingt-trois mesures proposées par ses services depuis deux ans, dix-huit avaient fait l'objet de *décrets, arrêtés ou circulaires*. Il s'agit notamment de la répartition des emplois d'instituteurs, aujourd'hui dévolue aux recteurs ; de la gestion des instituteurs, qui revient aux inspecteurs d'académie et de l'organisation de la semaine scolaire dans les lycées, confiée aux chefs d'établissement.

La carte scolaire, depuis janvier 1980, est du ressort du seul recteur, sauf pour certaines spécialités rares. *« Il faut que les décisions soient prises le plus près possible du terrain »*, a souligné M. Pelletier.

● CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Le secrétaire d'Etat a souligné l'effort financier particulier fait par le gouvernement pour aider les collectivités locales à s'équiper : un budget en augmentation de 17,4 % en 1980, et même 20 % si l'on tient compte des mesures de soutien à l'économie. Rien que pour la sécurité des établissements, 500 millions de francs ont été dépensés cette année (325 millions l'an dernier). Les crédits pour les économies d'énergie ont doublé et les aides à la construction dans les territoires et départements d'outre-mer ont augmenté de 40 %.

Enfin, un décret paru au *Journal officiel* du 8 juin dernier *« donne à la collectivité propriétaire la responsabilité effective dans le domaine de la construction des collèges »*. D'une manière générale, le ministère s'achemine vers le schéma suivant : l'école à la commune, le collège au département et le lycée à l'Etat. Mais le transfert, pour les collèges, se fera *« très progressivement »*.

● LANGUES VIVANTES

Les expériences d'enseignement renforcé de langues, menées depuis la rentrée 1979, seront continuées l'an prochain. Le bilan pédagogique en sera fait en juillet 1981. M. Pelletier souhaite développer les échanges de professeurs de langues, dont le nombre est actuellement *« ridiculement bas »*.

● SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Une commission interministérielle (affaires étrangères, coopération, éducation, commerce extérieur, budget) doit permettre de mieux coordonner les mesures prises en faveur de la scolarisation des enfants français à l'étranger. Un atlas des établissements d'enseignement français à l'étranger, tiré à cinq mille exemplaires, va être diffusé.

REPLI ÉLASTIQUE

Lorsque M. Jacques Pelletier avait annoncé impunément à Strasbourg un projet de réforme de l'enseignement des langues (le Monde *du 19 avril 1979*), *tout le monde avait été stupéfait : un secrétaire d'Etat nouveau venu au ministère de l'éducation annonçait tranquillement un bouleversement. Ce fut la levée de boucliers.*

Un an après, la perspective est renversée : on nous annonce qu'il n'y aura pas de réforme avant... juillet 1981, le temps que l'expérimentation en cours s'achève et que le conseil pour la diffusion des langues étrangères rende ses avis. Or, ce conseil, créé officiellement le 11 mars dernier, n'a véritablement commencé à travailler que le 3 juin, à un mois des vacances scolaires. Encore n'a-t-il pas fini de constituer ses groupes de travail...

Après la charge à grands sons de trompe, le repli élastique. On renonce à court-circuiter inspecteurs généraux, enseignants et syndicats, comme on en avait d'abord l'intention. Et on leur adjoint des personnalités extérieures pour « penser » une réforme. Celles-ci viennent de proposer une nouvelle enquête par sondages et un « audit » par la Cour des comptes ! Il n'y aura pas de « réforme Pelletier ».

ROGER CANS.

RELIGION

L'épiscopat voudrait que les divorcés remariés ne soient plus considérés comme des marginaux

« Pour nous, c'est un voyage intérieur qui commence : susciter des sursauts spirituels et des vocations. (...) Plus que jamais la caravane de l'Eglise unie autour de Pierre dodeline sur les pistes des hommes, porteuse de l'Evangile du Christ sauveur. »

C'est en ces termes que le cardinal Roger Etchegaray, président de la conférence épiscopale, a commenté le séjour de Jean-Paul II en France au cours du conseil permanent, réuni à Paris du 9 au 11 juin.

Au cours d'une conférence de presse organisée le 12 juin, le porte-parole de l'épiscopat s'est réjoui de ce que le pape ait, en substance, affirmé aux évêques qu'il lui revenait de *« confirmer la foi »* de ses frères mais que, lui aussi, avait besoin d'être confirmé par ses frères. L'échange qui a suivi l'allocution du pape à Issy-les-Moulineaux fut, a-t-on ajouté, *« l'amorce d'un nouveau mode de communication entre l'évêque de Rome et les évêques »*.

La collecte opérée chez les catholiques aurait rapporté quelque 4 millions de francs, ce qui aurait permis de faire face aux charges entraînées par la préparation et le déroulement du voyage. Quant au Saint-Siège, a-t-il été répondu à une question posée, *« il n'a rien donné et rien demandé... »*.

Les travaux du conseil permanent ont porté notamment sur l'unité des chrétiens et sur les aspects œcuméniques du prochain congrès eucharistique international de Lourdes — où se rendra le pape — *en juillet 1981*. Le fait que ces contacts interconfessionnels aient lieu, d'une part, dans la cité mariale, et, d'autre part, avec la participation de Jean-Paul II, entraînent en effet des difficultés particulières aux Eglises issues de la Réforme.

Le conseil permanent a précisé que, dans les prochains jours, paraîtra aux éditions du Cerf un dossier sur les divorcés-remariés. Ce document est le fruit d'un long travail effectué par le secrétariat de la Pastorale familiale, en lien avec les délégués régionaux et la commission épiscopale de la famille. C'est une réponse à l'invitation du conseil permanent de juin 1978, après le rapport de la commission.

Il n'a pas pour objectif d'*« ouvrir ou de fermer »* la discipline de l'Eglise à l'égard des divorcés-remariés, *comme on risque de se* le demander. Il voudrait aider les prêtres et les communautés chrétiennes à reconnaître et à accompagner les divorcés-remariés dans leurs besoins spirituels et apostoliques, *selon les paroles mêmes* de Jean-Paul II. Ce dossier voudrait provoquer la réflexion, aider les uns et les autres à prendre du recul, à ne pas se fixer sur l'admission ou non au sacrement de la réconciliation et de l'Eucharistie.

Il interroge l'Eglise sur la manière dont elle accueille peut-être trop facilement des fiancés au sacrement de mariage et dont elle révèle ensuite les exigences aux divorcés qui veulent se remarier ou qui le font. *« Le dossier n'est pas le dernier mot de la recherche pastorale et théologique, il ne veut pas arrêter celle-ci mais faire le point actuel devant des attitudes pastorales si souvent divergentes. »*

L'épiscopat voudrait renouveler profondément l'attitude négative *encore adoptée par certains chrétiens* à l'égard des divorcés-remariés trop souvent considérés comme des marginaux.

D'autre part, le conseil permanent a fait état des réactions concernant la préparation du synode mondial des évêques sur la famille, prévu en septembre 1980. Elles sont nombreuses et diverses (vingt-trois mouvements, deux mille deux cent quarante équipes de laïcs, lettres individuelles, etc.). Les évêques intéressés en feront la synthèse, mais l'ensemble des réactions ne sera pas publié. En effet, ces textes ne sont pas « normatifs » ; ils resteront un document de travail à l'usage des seuls évêques.

Enfin, le conseil permanent a préparé la prochaine assemblée épiscopale de Lourdes en octobre 1980. Elle traitera des *« enjeux missionnaires »* à la lumière des études menées préalablement par Mgr Bernard Panafieu, archevêque d'Aix, et une équipe de huit évêques.

H. F.

Le sondage sur les protestants

- Deux fois plus de cadres supérieurs que dans l'ensemble de la population
- Une attirance certaine pour la gauche

Lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 12 juin autour des pasteurs Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France, et Georges Richard-Molard, responsable du service de presse et d'information, des sociologues ont commenté le sondage que l'IFOP vient de réaliser *sur les protestants français pour les hebdomadaires « la Vie »*, « Réforme » et un certain nombre d'autres publications (« le Monde » du 13 juin).

D'abord, la composition sociologique de ce groupe : 13 % des personnes qui se réclament du protestantisme appartiennent à la tranche d'âge de quinze à vingt-quatre ans, alors que celle-ci représente 19 % de l'ensemble des Français. Les protestants se situent plutôt en haut de l'échelle sociale, même si les contrastes sont moins marqués qu'on ne le pensait. En comparaison avec la représentation nationale des *divers groupes sociaux*, chez les protestants il y a deux fois plus de cadres supérieurs et de membres des professions libérales, devantage de cadres moyens et d'employés, moins d'ouvriers et moitié moins d'agriculteurs.

Sur le plan politique, les protestants se sentent plus proches de la gauche (52,5 %) que de la droite (36,5 %). Le parti qui recueille le plus leur sympathie est le parti socialiste (41 %). Chez les pratiquants réguliers, en revanche, on vote un peu plus à droite (51 %) qu'à gauche (49 %). *Peut-on en déduire que* plus on pratique, plus on vote à droite ? Cette tendance est en tout cas très nette chez les catholiques : selon un sondage SOFRES de 1978, parmi les catholiques pratiquant régulièrement 19 % votaient à gauche et 81 % à droite.

Sur le plan œcuménique, enfin, 74 % des protestants interrogés souhaitent que l'unité soit réalisée entre les Eglises protestantes, et 69 % désirent des relations plus étroites entre le catholicisme et le protestantisme. L'élection de Jean-Paul II a-t-elle eu une influence sur ces relations ? La majorité (44 %) pensent qu'il n'y a pas eu de changement, 23 % pensent qu'elles se sont resserrées et 12 % que le pape est un facteur d'éloignement. Cette bonne entente œcuménique, dans l'ensemble, peut s'expliquer par le taux élevé de mariages mixtes : sur cent protestants mariés, cinquante-sept ont choisi un conjoint catholique. — A. W.

● *En dépit de l'interdiction de la préfecture de police de Paris*, l'abbé Coache, animateur du mouvement traditionaliste « le Combat de la foi » est décidé à célébrer une messe selon le rite saint Pie V le dimanche 15 juin, sur le parvis de Notre-Dame de Paris. Cette messe a été interdite par le préfet de police compte tenu des circonstances de temps et de lieu. En effet, il a été estimé que la *célébration d'une messe sur le* parvis de Notre-Dame n'entrait ni dans le cadre des cérémonies religieuses traditionnelles, ni dans celui des usages locaux, précise un communiqué diffusé jeudi 12 mai par la préfecture de police.

Ces enfants qui vont à l'école avant l'heure

« Je verrai mes parents quand je serai grand. » Innocemment, une pointe de tristesse dans la voix, Arnaud, cinq ans, résume en quelques mots la réalité quotidienne de dizaines de milliers d'enfants dans l'ensemble de la France.

Si une approche idéale dicte un nécessaire équilibre entre milieux et rythmes de vie de l'enfant — famille, école, loisirs, — l'activité professionnelle des deux parents ne permet pas toujours de le respecter équitablement. Faute de temps, de moyens, des parents ont ainsi recours pour la garde de leurs enfants aux possibilités d'accueil extra-scolaires de l'école : garderies le matin et le soir, centres de loisir le mercredi et pendant les petites vacances, centres aérés l'été.

L'addition du « temps obligatoire » — celui de l'activité scolaire proprement dite — et du « temps facultatif » — celui que l'enfant passe à l'école en dehors des heures de classe — se traduit parfois par un horaire lourd, dans des conditions de fatigue déterminantes pour l'équilibre physio-psychologique de l'enfant.

SEPT heures trente. A l'exception de Paris, où l'accueil matinal est très limité, les garderies des écoles maternelles ouvrent leurs portes. Rue Georges-Feyssard à Chartres, Liliane, vingt-six ans, gardienne d'immeuble, et aussi animatrice, attend la vingtaine de gosses âgés de deux à six ans qu'elle reçoit quotidiennement dans un préau de quelque 30 mètres carrés, où des petits bancs sont disposés le long des murs.

Pour 14 francs l'heure, elle s'en occupera jusqu'à 8 h. 30, au moment où commence la classe, puis pendant le déjeuner et enfin le soir de 16 h. 30 à 18 h. 30. Ils sont alors une cinquantaine sous la surveillance des deux animatrices recrutées par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public. Lorsque les premiers petits écoliers arrivent, leur humeur est inégale : les uns sourient, d'autres, réticents, s'accrochent au cou de leur mère : *« A ce soir, sois sage »*, répondent la plupart d'entre elles. Chaque enfant se dirige alors vers son portemanteau, dépose ses affaires, prend un ouvrage. *« Eux, ils ont l'habitude, ils retirent leur manteau et prennent leur livre. De vraies machines »*, commente Liliane.

La directrice de l'école est consciente de l'inadaptation des locaux à leur fonction d'accueil : pièces exiguës, classes fermées en dehors des heures de cours, pas un seul lit. L'école, située au centre de la ville, est un ancien pavillon sans possibilité d'aménagement ni d'extension. *« 80 % des centres d'accueil se font dans des locaux non appropriés à cet effet »*, déclare M. Deshayes, directeur de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public pour la ville de Chartres. Mais dans cette ville, pour quarante-cinq francs par trimestre et par enfant le matin et quatre-vingt-quatre francs le soir, avec le goûter, les parents qui subissent la contrainte d'un important horaire de travail et de transport confient leur enfant à des « animateurs », hommes ou femmes.

La quête d'affectivité est l'un des aspects fondamentaux de l'équilibre de ces très jeunes enfants confrontés à une solitude émotionnelle qu'ils assument parfois difficilement. La plupart des animateurs en ont conscience et s'attachent aux enfants qui sont sous leur surveillance. Si au niveau de l'école élémentaire leur qualification professionnelle est faible, voire inexistante (à Paris, il suffit d'avoir entre dix-huit et soixante ans, d'être français et titulaire du B.E.P.C.), en maternelle, au moins l'un d'entre eux doit théoriquement être titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Ce qui n'est pas toujours le cas. En outre, les effectifs sont lourds et la règle d'un moniteur pour quinze élèves de l'école élémentaire et un pour douze en maternelle est rarement respectée.

En dépit des difficultés matérielles, les enfants parviennent, la plupart du temps, à se sentir chez eux à la garderie, où l'entourage leur devient vite familier.

L'école maternelle des côteaux du Bel-Air à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) est certainement, en ce sens, l'une des plus représentatives. Vingt à trente gamins âgés de deux ans et demi à six ans y séjournent de 7 h. 30 le matin à 19 heures le soir, classe et garderie comprises. Ils y retrouvent le dortoir avec des lits et chacun son nounours, une cour, une maison d'enfants en bois, un train, des ballons, des cerceaux, parfois des sorties en car dans un centre aéré de la proche campagne. Des agents spécialisés — généralement appelés « femmes de service » — s'occupent d'eux avec vigilance. Comme dans les autres garderies, les comportements des enfants sont inégaux, mais les plus petits sont toujours les plus fatigués.

« Dommage qu'on manque de moyens »

Outre la garderie quotidienne, certains franchissent également, le mercredi, les portes de l'école, où, les attend le centre de loisirs, lui aussi bien distinct des classes.

« La vie est plutôt belle ici. Dommage qu'on manque de moyens », affirment, sourire aux lèvres, Claire, Marie-Noëlle et Evelyne, âgées de vingt-quatre à trente et un ans, animatrices du centre de loisirs installé dans l'école maternelle de la rue de Paradis dans le dixième arrondissement de Paris, dépendant, elles, directement de la municipalité. Il est vrai que ceux qui sont sous leur protection sont des privilégiés. Locaux spacieux, dortoir impeccable, cour aménagée avec de multiples jeux et surtout un square à proximité où, quand il fait beau, une trentaine de gosses de deux ans et demi à six ans peuvent aller se détendre : toboggan, ballons, bagarres...

Pourtant, avec une subvention annuelle de la municipalité limitée à 1 000 F, contre 750 F en 1979 (en principe 35 F par enfant et par an), toutes les fournitures nécessaires aux activités sont achetées sur le catalogue présenté par la direction des affaires scolaires, boulevard Morland. *« On se débrouille avec les moyens du bord »* : dessins, peinture, colliers en pommes de terre et en perles ce jour-là.

A quelques mètres de là, à l'école primaire de la rue Martel, les bagarres prennent parfois une tournure violente. Soixante-quinze enfants, âgés de six à onze ans, y passent le mercredi, de 8 h. 20 à 18 heures, dans le réfectoire et la cour de récréation. *« Les gosses sont très durs. Ils se battent entre eux et règlent leurs comptes »*, explique l'une des animatrices, vingt-deux ans, une pointe de regret dans la voix. Un mercredi sur deux ou trois, ils vont au cinéma : dessins animés, films d'aventures. Mais le plus souvent, ils restent sur place, dans ces locaux sales et inadaptés à leur accueil. Pendant les petites vacances, on y retrouve la plupart d'entre eux. Alors, ils sont surexcités, anormalement ; le bruit est épouvantable. Beaucoup semblent être caractériels.

« On se marre bien, mais les conditions de travail sont insupportables », expliquent les moniteurs. Ils ne sont que quatre : à partir de soixante élèves, ils devraient pourtant être cinq. L'un a des talents de musicien, l'autre de potier. *« La plupart des animateurs en région parisienne sont des artistes »*, ironise l'un d'eux. Le centre de loisirs est un moyen de gagner leur vie.

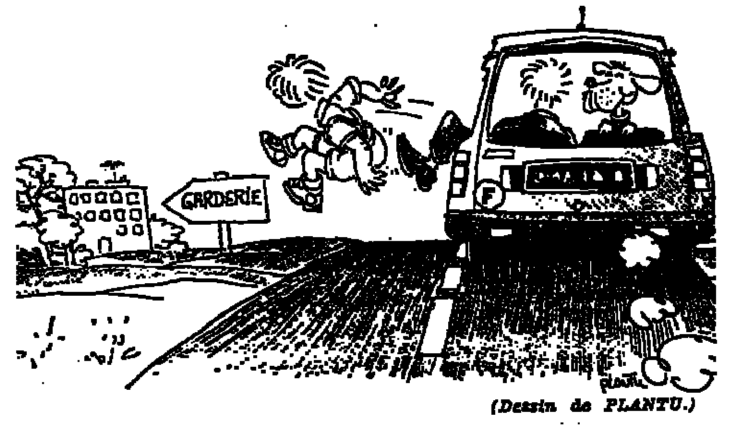
« Je préfère aller à la garderie le mercredi plutôt que de rester avec mamie », affirme pourtant Rébecca, six ans et demi, élève de cours préparatoire. *« Et puis en primaire c'est mieux parce qu'on sort plus souvent qu'en maternelle »*, ajoute-t-elle. Il n'est pas rare que la garderie soit mieux vécue que la nourrice ou la grand-mère.

Il arrive même parfois que les parents pressés, préoccupés, exténués, perdent le contact avec leurs enfants.

Ainsi, à Chartres, Hélène, cinq ans, vit un conflit permanent avec sa mère. Les yeux bordés de cernes, elle se lève toujours très tôt le matin, pourtant elle arrive toujours en retard à la garderie. Et si on lui parle, elle répond quelques instants plus tard : *« Je peux m'asseoir à côté de toi ? »*

En fait, au cours de ces longues et souvents épuisantes journées à l'école, les enfants reconstituent un microcosme social, où l'autorité est représentée par les « maîtres ». Certains réagissent mal : nervosité, accès d'humeur, agressivité. D'autres au contraire intègrent à leur équilibre le côtoiement quotidien d'écoliers de leur âge avec lesquels ils fabriquent un univers fait de jeu et d'insouciance. Mais pour tous, la fatigue est devenue une réalité et la cellule familiale un intermède durement mérité.

VALÉRIE LECASBLE.



(Dessin de PLANTU.)

Garderies, centres de loisirs et collectivités locales

LES garderies et centres de loisirs qui accueillent des enfants de trois à onze ans dans des écoles maternelles et élémentaires fonctionnent selon les termes d'un décret du 12 août 1952 : « *La garderie a pour objet de garder pendant la journée des enfants bien portants des deux sexes, de trois à six ans, et de leur donner les soins exigés par leur âge.* » Les garderies n'existent donc véritablement qu'en maternelle, avant et après les heures de classe. A l'école élémentaire, elles prennent la forme d'« études » péri-scolaires, le plus souvent sous la surveillance des instituteurs.

Les centres de loisirs, eux, fonctionnent aussi dans les écoles chaque mercredi de l'année scolaire, durant les petits congés (Toussaint, Noël, février, printemps...) ainsi que pendant les grandes vacances, lorsqu'il n'y a pas de centre aéré. Ils ont été créés en 1963 et accueillent des enfants scolarisés des écoles pré-élémentaires et élémentaires.

Ce sont les municipalités qui décident du type d'action à mener en ce domaine en fonction de leurs moyens et de leurs particularités géographiques, sociales, économiques et culturelles. Les garderies, centres de loisirs et centres aérés dépendent en effet des collectivités locales. Elles y ont consacré au total un milliard deux cent quatorze millions de francs en 1976, soit une augmentation de 59 % par rapport à 1973. La gestion peut être assurée par la ville, la caisse des écoles ou diverses associations qui peuvent recruter et former le personnel. Les charges sont généralement réparties entre les parents, les caisses d'allocations familiales et les municipalités.

On comptait 1 480 centres de loisirs en France en 1975. Les centres de loisirs sans hébergement ont accueilli environ un million d'enfants en 1977, représentant 25 millions de « journées-enfants », avec une fréquentation multipliée par 3,5 en dix ans (1). En revanche, la fréquentation des garderies est, elle, en diminution.

La Ville de Paris est un cas particulier, du moins quant au personnel, puisque les garderies sont dirigées par des éducateurs spécialement formés et titulaires soit du diplôme de jardinière d'enfants, soit du diplôme d'Etat d'éducateurs de jeunes enfants.

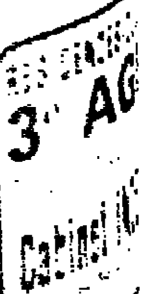
La subvention de la Ville de Paris est de 3 francs par demi-journée (2) ; 411 centres de loisirs municipaux (dont 257 en maternelle, 147 en primaire et 7 centres spécialisés, chacun dans une activité spécifique) fonctionnent actuellement dans les écoles de la capitale, pendant soixante-dix jours de l'année. Ils accueillent environ 18 000 enfants (10 000 en maternelle et 8 000 en primaire). Il faut y ajouter 70 centres privés associatifs.

Quant au personnel, il s'agit en majorité, là comme ailleurs, de femmes, bénévoles ou vacataires, qui peuvent avoir une autre activité, qui limite leur disponibilité. Le 28 janvier 1980, le Conseil de Paris a voté la création d'emplois permanents d'animateurs et animatrices des activités péri-scolaires. Mais ce vote n'a pas été suivi d'application.

(1) Rapport sur les « rythmes scolaires », présenté au Conseil économique et social par M. Emile Lévy, le 30 avril 1980.

(2) Guide pratique édité par la mairie de Paris.





SUPPLÉMENT ÉDUCATION

L'ÉCOLE ET LE RENOUVEAU

Un enjeu scolaire, religieux et politique

Les écoles juives de France sont restées longtemps des établissements marginaux, réservées aux enfants de familles de stricte observance. Elles connaissent aujourd'hui un essor important qui touche tous les courants de pensée et toutes les classes *sociales. En dix ans, leurs effectifs sont passés de deux mille cinq* cents à près de huit mille élèves, et les directeurs de ces établissements s'apprêtent déjà, faute de place, à refuser plusieurs centaines d'inscriptions lors de la prochaine rentrée. Bien que le Fonds social juif unifié (F.S.J.U.) (1) ait développé depuis longtemps un important programme scolaire et éducatif, d'autres réseaux scolaires sont nés, émanant principalement de deux groupements juifs orthodoxes, Ozar Hatorah et les Loubavitch. C'est ainsi que l'enjeu scolaire est devenu un sujet de controverses entre les divers tenants de l'enseignement juif. A travers eux, c'est à une définition plurielle du judaïsme que l'on assiste.

« *LE problème des écoles juives n'est pas celui de la laïcité, ni à plus forte raison le goût du lucre. Il s'agit simplement de répondre à une demande qui existe et qu'il n'y a aucune raison de négliger* », explique M. Elhadad, directeur du lycée Torat-Emet de Sarcelles. Cette « demande » d'une éducation proprement juive est cependant un phénomène récent. Elle témoigne d'un retour à soi de la conscience juive dont les causes sont multiples.

Pour M. Prosper Elkouby, responsable du service enseignement du F.S.J.U., qui subventionne une vingtaine d'écoles accueillant plus de quatre mille élèves, « *la guerre de six jours, entre Israël et ses voisins arabes, en 1967, a créé un choc moral et une conscience nouvelle* » qui ont tiré les juifs français hors des vapeurs de l'assimilation. M. Moshe Lasry, *président de* l'association Ozar Hatorah (Trésor de la Torah) qui gère dix-sept établissements scolaires regroupant près de trois mille cinq cents élèves, invoque pour sa part « *une crise morale universelle qui n'épargne pas les juifs et les pousse à s'enraciner à nouveau dans un sol spirituel authentiquement juif* ».

A ces raisons s'en ajoutent d'autres, beaucoup plus prosaïques. Les brillants résultats scolaires enregistrés par l'ensemble de ces écoles, les maux (la drogue, la politique) qui envahiraient les établissements d'enseignement public incitent certains parents à remettre en cause leur conception de la laïcité.

Comme dans l'enseignement privé catholique, « victime » aussi de ce dernier type de motivations, ce choix en négatif n'est pas du goût de tous les directeurs d'école. « *Je n'accepte que des enfants dont les parents se sentent concernés par le judaïsme* », explique M. Lemel, directeur de l'école Ariel, à Paris. « *L'existence de mon école demande trop de sacrifices quotidiens pour que j'offre à manger à des gens qui n'ont pas faim.* »

L'aide accrue que l'Etat accorde à l'enseignement privé par le biais de contrats (simples ou d'association) a aussi contribué à l'extension du nombre des écoles juives. Cet appui financier, et surtout la prise en charge des salaires des enseignants, s'assortit, cependant, de conditions que certains jugent inacceptables. Pour M. le rabbin Jacques Schlamme, directeur de l'école Beth Rivkah et de l'institut supérieur culturel d'hébreu, deux établissements qui se situent dans l'orbite du mouvement Loubavitch (2), « *est juive, précisément, l'école qui refuse le contrat. Car derrière les facilités financières accordées par l'Etat, il y a un contingentement et une mise au second plan du projet éducatif et religieux* ».

A Beth Rivkah, comme dans tous les établissements juifs orthodoxes, les cours d'éducation religieuse ont *lieu le matin et sont nettement sépa*rés de l'enseignement général organisé l'après-midi. Si l'histoire ou la géographie ne sont pas négligées, la priorité reste à l'éducation juive.

C'est pourquoi le F.S.J.U., qui refuse de subventionner des écoles hors contrat, subit de vertes critiques des tenants du judaïsme religieux et se voit taxer de « *prôner un judaïsme néo-culturel* ».

« *On nous fait souvent des reproches injustifiés* », réplique M. Elkouby. « *Nos écoles ne sont pas confessionnelles au sens étroit du terme. Le judaïsme a toujours été bien plus qu'une religion, c'est une pratique globale conforme à l'enseignement de nos textes, et nos écoles doivent en être le reflet. Cela dit, plusieurs établissements hors contrat bénéficient de notre soutien financier. Il n'en demeure pas moins vrai que le contrat nous semble être une garantie pour l'insertion de nos élèves dans la société et de nos élèves dans la cité. Une école proposant un programme « spécialisé » et réservé à une minorité d'élèves n'a aucune chance de se développer.* »

Partager les expériences pédagogiques

La réponse faite au contrat est également plus nuancée dans le mouvement Ozar Hatorah. « *La moitié de nos trois mille cinq cents élèves sont dans des établissements sous contrat*, confie M. Lasry, *mais ceux qui reçoivent un enseignement approfondi de Talmud et de Torah dans les écoles hors contrat seront des citoyens comme les autres exerçant un travail salarié. Entamer de vaines querelles avec le F.S.J.U. ne nous intéresse pas. Notre mission est d'opérer le passage à l'Occident des juifs orientaux sans que rien se perde du judaïsme, et notre rôle est d'autant plus important que la population juive ordinaire d'Afrique du Nord à laquelle nous nous consacrons n'a pas terminé son adaptation en France. Mais que l'on ne s'y trompe pas : nous ne faisons pas d'enseignement religieux, car la vie juive ne se partage pas en un domaine profane et un domaine religieux.* »

En réalité, le fondement de ce débat philosophico-religieux se situe sur le terrain politique. Car les juifs orthodoxes d'Ozar Hatorah, ou même les Loubavitch ne considèrent pas l'Etat d'Israël et le sionisme comme la pierre de touche du judaïsme. « *Si l'on se fonde sur la Bible pour affirmer les droits du peuple juif à vivre sur la terre d'Israël*, explique M. Elhadad, *alors il faut en respecter les prescriptions dans toutes ses dimensions, sinon cela n'aurait aucun sens.* »

De son côté, le F.S.J.U. récuse cette distance envers l'Etat hébreu, considéré comme un élément annexe de l'identité juive. « *Nous ne saurions soutenir des écoles qui ne tiennent pas compte de l'Etat d'Israël* », observe fermement M. Elkouby. Ce refus a pris un relief particulier depuis 1976, date à laquelle le F.S.J.U. et l'Agence juive (3) ont créé, à la suite d'un accord signé à Jérusalem, le Fonds d'investissement pour l'éducation (FIPE). Ce budget important, destiné à promouvoir et planifier une politique scolaire pour la communauté juive française, permettra de créer sous peu trois mille cinq cents places suplémentaires. Seules les écoles cultivant certains critères pédagogiques et doctrinaux et acceptant de développer l'attachement des élèves à l'Etat d'Israël seront subventionnées. Cette intransigeance semble cependant avoir été assouplie. A la suite de longues *tractations, la nouvelle école d'Ozar* Hatorah à Créteil (*le Monde* daté 24-25 février) a reçu, à la satisfaction de ses dirigeants, une partie de la subvention demandée.

Ces conflits entre institutions n'entament cependant pas les excellentes relations qu'entretiennent entre eux les directeurs d'écoles, quel que soit leur réseau d'appartenance. Une association fort active, créée à l'initiative du F.S.J.U., réunit ainsi plusieurs fois dans l'année les chefs d'établissement. De telles réunions brisent l'isolement de chacun et permettent ensuite aux expériences pédagogiques en matière d'éducation juive de circuler. C'est là que certaines méthodes sur l'hébraïsation des matières juives, l'adaptation des méthodes Montessori ou de l'Ecole nouvelle, ou encore l'idée de centrer la totalité des cours de toutes les écoles sur les juifs d'U.R.S.S. furent élaborées.

Chaque école prise séparément bouillonne d'activités. A Maïmonide, un comité d'animation prévoit et organise des voyages d'études sur les communautés juives de l'étranger ou de certaines régions de France. Des cours audio-visuels sur divers aspects de la vie juive et des cycles de conférences y sont régulièrement organisés. Au lycée Torat Emet, les élèves ont monté des expositions sur des thèmes religieux et historiques peu connus, comme, par exemple, les *mitsvot* — les commandements — relatifs à la terre.

Dans cette transmission d'une tradition, le rôle des professeurs des disciplines juives est fondamental. « *L'idéal*, soupire M. Elkouby, *serait qu'un professeur de maths soit également un maître du Talmud.* » Pour M. Messas, directeur de Maïmonide, « *les « profs de Bible » transmettent des connaissances précises tout comme les profs d'histoire ou de géographie. Mais leur tâche est beaucoup plus difficile car ils doivent faire adhérer les élèves aux valeurs que portent ces connaissances.* »

C'est pourquoi on se soucie beaucoup au F.S.J.U. de la formation des enseignants, et tous les efforts sont mis en œuvre actuellement pour créer un Institut de formation des jardinières d'enfants et des maîtres de l'enseignement primaire.

Pour la formation des enseignants du secondaire, l'initiative la plus importante revient au mouvement Loubavitch avec l'Institut supérieur culturel d'hébreu, qu'inaugura Mme Simone Veil. Là, outre un *enseignement approfondi de Torah* et d'hébreu, une quarantaine de jeunes filles reçoivent des cours de psychologie générale et infantile, de littérature et de pédagogie. Parallèlement à ce programme *chargé, la plupart d'entre elles pré*parent les diplômes d'hébreu de l'Institut des langues orientales par l'intermédiaire du Centre national de télé-enseignement (C.N.T.E.). Des débouchés leur sont ouverts dans toutes les écoles juives, aussi bien en France qu'à l'étranger.

D'importantes difficultés financières

Pour l'ensemble des écoles juives, la question financière demeure un problème lancinant. Dans le réseau du F.S.J.U., le coût de la scolarité a augmenté, selon les établisse*ments, dans une proportion de 30* à 80 %. Bien que des abattements soient consentis aux familles, « *le risque existe de voir nos écoles se fermer peu à peu aux élèves issus de familles modestes si la contribution de la communauté n'est pas plus importante* », exposait M. Elkouby dans un rapport devant le conseil national du F.S.J.U.

Les écoles Ozar Hatorah, presque entièrement consacrées à une population défavorisée récemment implantée en France, connaissent également des difficultés graves. Car la participation financière des parents reste faible comparée au coût réel de la scolarité de leur enfant. « *Ce problème financier est surtout un problème moral* » affirme M. Lasry. « *Il n'est pas normal que les juifs de France soient dans une position d'assistés scolaires. Il faut que les parents soient conscients de leurs responsabilités et acceptent de faire un effort.* »

Les collectes qu'organisent Ozar Hatorah et les Loubavitch pour répondre à leurs dépenses ne sont, d'ailleurs, pas sans inquiéter le F.S.J.U. dans la mesure où cet argent manque à la collecte organisée annuellement par l'Appel unifié juif de France et qui finance le F.S.J.U. lui-même.

Au-delà de ces conflits et difficultés, les écoles juives ont des effets en retour significatifs et parfois cocasses sur les familles. Mécontents de voir oublier les fêtes traditionnelles à la maison, ou de ne pas trouver d'aide pour leurs devoirs d'hébreu, les enfants reprochent souvent à leurs parents d'avoir abandonné le judaïsme. Il n'est, alors, pas rare de voir les écoles ouvrir des cours du soir d'histoire juive et d'hébreu pour des adultes devenus soudain anxieux. « *Dieu ramènera les parents par le truchement des enfants* » affirme le Talmud.

YVES MAMOU.

(1) Le F.S.J.U. est un organisme de coordination et de planification qui a pour objet l'action sociale culturelle et éducative. Il publie une revue mensuelle, *l'Arche*.

(2) Secte qui perpétue la tradition du hassidisme, mouvement spirituel né en Europe centrale au début du dix-huitième siècle.

(3) *Organisme dont l'action est* orientée vers l'aide aux réfugiés et aux candidats à l'émigration en Israël.

SUPPLÉMENT ÉDUCATION

DE LA CONSCIENCE JUIVE

L'association « Organisation, reconstruction, travail » (O.R.T.)

Une formation professionnelle au service d'une action sociale

L'O.R.T. — Organisation, reconstruction, travail — est une association reconnue d'utilité publique, qui, à travers un ensemble d'établissements scolaires, a le monopole de l'enseignement technique juif. Des centres O.R.T. existent actuellement dans plus de vingt-six pays. En France, où elle a été fondée en 1921, quatre mille élèves sont actuellement répartis dans huit écoles situées principalement à Paris, Lyon, Strasbourg, Marseille et Toulouse. Des structures souples et originales, une observation permanente de l'évolution technologique permettent à l'O.R.T. d'orienter ses cours de formation en fonction des filières les plus prometteuses du marché de l'emploi. Ses élèves, en grande majorité de jeunes rapatriés d'Afrique du Nord, sont parmi les plus défavorisés de la communauté juive française.

LE silence studieux des ateliers, troublé sporadiquement par le ronflement des machines, contraste vivement avec l'atmosphère enjouée des couloirs de l'O.R.T., à Montreuil (Seine-Saint-Denis), où les élèves attendent d'entrer en cours. Dans les cafés alentour, de petits groupes de jeunes s'attardent avant de rentrer chez eux. Dans l'école et hors l'école, l'air bruisse de cet inimitable accent d'outre-méditerranée qui apporte un brin de chaleur dans cet après-midi pluvieux.

Ce n'est pas le recrutement, essentiellement juif maghrébin, ni les attaques de groupes d'extrême-droite lors des sorties d'élèves, non plus que le taux élevé de réussite aux examens — 75 à 90 % de reçus chaque année — qui permettent de différencier cette école technique des autres. L'O.R.T. est en réalité non seulement un centre d'enseignement technique où se normalise la structure professionnelle des jeunes juifs issus de « pays en voie de développement » comme dit l'euphémisme, mais également — ses responsables y insistent vigoureusement — un lieu de transition culturelle et religieuse vers l'Occident.

Les fêtes de Kippour, Hanoucah, Pessah... y sont fériées au même titre que les fêtes nationales. La cantine propose des repas uniquement cacher et les professeurs d'histoire juive dépensent des trésors de pédagogie pour faire comprendre aux incrédules que la Bible reste la pièce maîtresse d'une identité et d'une morale avec lesquelles chaque juif est obligé de se débrouiller. Les causeries dominicales du rabbin Eisenberg et d'Armand Abecassis, retransmises sur le circuit interne de télévision, apportent à ces enseignants une aide notable dans leur tâche souvent rude.

Bien qu'à l'O.R.T. l'enseignement soit totalement gratuit, le comité féminin attaché à chaque école joue un rôle social décisif pour assurer la scolarité d'élèves issus de familles particulièrement défavorisées. Grâce à des ventes annuelles d'objets fabriqués par ces futurs techniciens, les femmes bénévoles sont en mesure de constituer un budget propre qui leur permet d'assurer la cantine gratuite à ceux qui en ont besoin, d'attribuer des bourses et même de défrayer totalement des séjours en colonies de vacances. Parallèlement, elles font des démarches auprès des entreprises pour recueillir la taxe d'apprentissage qui représente une part importante du budget de l'O.R.T.

Cependant, malgré cette taxe, malgré le matériel fourni gracieusement (prototypes d'ascenseurs par exemple) ou à tarif préférentiel (ordinateurs pour les cours de programmeurs), ces écoles techniques ont du mal à s'autofinancer. Ce sont des collectes organisées par le siège mondial de l'O.R.T. à Londres, auprès des communautés juives étrangères, qui comblent le reste des dépenses.

Une insertion sociale réussie reste le meilleur moyen de panser les plaies qu'occasionne toute émigration. Les dirigeants de l'O.R.T. en sont conscients et leur objectif numéro un en cette période de restructuration économique consiste à éviter le chômage de leurs jeunes diplômés. A cela une seule solution : prévoir les mutations technologiques un, deux et même trois ans avant qu'elles ne deviennent des réalités économiques, puis ouvrir les filières de formation qui mèneront à ces emplois nouveaux au moment voulu. Dès qu'une formation cesse de répondre aux besoins de la conjoncture elle est immédiatement remplacée par une autre plus « actuelle ».

A cet effet, une structure originale a été mise en place. En dessous du conseil d'administration, présidé par M. Pierre Dreyfus, qui fut président-directeur général de la Régie Renault, on trouve le conseil technique qui réunit cinquante patrons et cadres supérieurs d'entreprises prospères dans des secteurs technologiques de pointe (Schneider, C.G.E., ...). Chaque fois qu'une section de certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) se révèle riche de possibilités, on décide de la prolonger. C'est ainsi que les deux cycles d'études les plus demandés : électronique et électrotechnique, préparent successivement au C.A.P., au brevet d'études professionnelles (B.E.P.) puis au baccalauréat de technicien.

Si l'on ajoute à cela que tous les directeurs d'école sont en contact direct avec la situation économique de leur région dans la mesure où ils siègent dans les commissions départementales de la formation profesionnelle et de l'emploi et que l'association d'anciens élèves est fort active, on ne s'étonnera pas que 90 % des élèves diplômés aient un emploi à leur sortie.

Les adultes aussi

A côté des écoles techniques pour jeunes, l'O.R.T. a développé un important secteur de formation permanente pour adultes (F.P.A.), où chaque année quatre mille personnes de tous âges et de toutes origines se recyclent. C'est là par exemple que les ingénieurs et techniciens se familiarisent dès à présent avec les futurs robots qui équiperont les chaînes de montage et les derniers progrès dans la technique du froid industriel.

Sur cette école dynamique et active plane cependant une ombre : l'enseignement concerne essentiellement les garçons, les filles ne représentant que 20 % des effectifs. « *Nous sommes victimes d'un problème qui dépasse le cadre de nos écoles*, explique M. Bloch, directeur général de l'O.R.T.-France. *Les parents sont réticents à laisser leurs filles se déplacer seules pour venir à notre école de Montreuil. C'est nous qui sommes obligés d'aller vers elles, et c'est ce que nous avons fait en ouvrant trois sections de secrétariat à l'O.R.T. de Villiers-le-Bel.* »

Le choix professionnel qui leur est offert se réduit cependant à la couture et au secrétariat. « *Chaque fois qu'une fille s'inscrit, nous lui faisons visiter toutes les sections qui lui sont ouvertes. Mais ce sont elles qui choisissent. Il est probable que là aussi leurs choix s'élargiront avec le temps.* » Mais il ne faut pas sous-estimer non plus la mysoginie du monde industriel : « *Les quelques techniciennes que nous avons formées et placées dans des bureaux d'études se sont rapidement retrouvées secrétaires de leurs collègues ingénieurs* », ajoute M. Bloch.

Quant aux garçons, leur vision de l'avenir est encore incertaine. S'ils sont nombreux à se poser la question d'émigrer un jour en Israël, les trois ans de service militaire obligatoire les font quelque peu hésiter. En tant que techniciens, ils rêvent plus volontiers au paradis technologique américain. — Y. M.

A COPENHAGUE

Étudiants, enseignants et chômeurs mobilisés autour d'un terrain de jeu

C'ETAIT un étrange spectacle de voir chaque nuit, depuis le début du mois de mai, près de quatre-vingts agents de la force publique, casqués et en treillis, défendre un simple terrain vague de Copenhague, jonché de sacs de plastique usés et de vieilles planches de bois. Autour d'eux, des feux de camp ont été allumés, et des rengaines populaires sont chantées par près de deux cents personnes, jusque tard dans la nuit.

Certains, sans doute influencés par une tradition, du moins jusqu'à présent, de bonne entente au Danemark entre la police et la population, essaient de convaincre les policiers de la justesse de leurs vues. Leur argumentation repose surtout sur le plaisir que trouvaient chaque jour une centaine d'enfants à jouer avec des animateurs après l'école, ou avec leurs professeurs pendant la journée, sur ce terrain libre depuis les démolitions d'immeubles en 1967.

Au cœur du quartier populaire de Norrebro, où s'alignent des grands immeubles de brique et d'ardoise de la fin du XIXe siècle, il n'est pas, en effet, beaucoup d'espace pour les plus jeunes.

La version du premier bourgmestre M. Ego Weidekamp (social-démocrate), qui compare les immeubles de ce quartier à « *des bidonvilles* », est sensiblement différente : « *Ce terrain*, explique-t-il, *avait été simplement laissé généreusement à la disposition des enfants par la municipalité. Celle-ci a décidé aujourd'hui dans le cadre de la rénovation du quartier de construire sur cet emplacement un certain nombre de logements.* »

L'enjeu de cette lutte dépasse en fait largement les quelques arpents d'un terrain devenu le symbole, pour les centaines de personnes qui, le lundi 12 mai, manifestaient à Copenhague, d'une résistance à la politique d'urbanisme de la municipalité. L'objectif officiel de celle-ci est de rénover entièrement l'ensemble du quartier de Norrebro (soixante-dix mille habitants).

Nombreux seront les habitants du quartier, contraints par les prix des futurs loyers, à quitter la capitale.

Les contestataires sont-ils pour autant « *ces nouveaux intellectuels issus de milieux aisés venus quelque temps semer le trouble dans ces quartiers déshérités* », comme le proclament les sociaux-démocrates ? On compte, certes, parmi les animateurs du « collectif des habitants » qui existe depuis cinq ans et qui anime la lutte actuelle, une majorité d'étudiants et de professeurs. Le parti des socialistes de gauche, des extrémistes de gauche fortement imprégnés de non-violence et d'écologie, soutiennent les habitants mobilisés, mais souhaitent nettement rester en retrait des initiatives locales. Certains habitants enfin d'un quartier qui vote à 40 % encore pour la social-démocratie dénoncent, il est vrai, ces « *rockers qui cassent tout* ».

Pourtant, la foule de chômeurs et d'étudiants en rupture de ban, de vieilles gens, d'immigrés et de travailleurs sociaux qui s'opposent à l'urbanisme du premier bourgmestre n'est réductible à aucun cliché. La conquête du « pouvoir d'Etat » prônée par les gauchistes en 1968 fait sourire et les « casseurs de vitrines », qui sont venus leur apporter un embarrassant soutien, heurtent les habitants de cet étrange village, joyeux et émouvant, où l'on se connaît encore entre voisins.

NICOLAS BEAU.

SPORTS

FOOTBALL

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE DES NATIONS

Les Italiens veulent oublier les scandales du « totonero »

Rome. — Joueurs et arbitres en larmes, match interrompu pendant quelques minutes ; c'est le spectacle inhabituel qu'a offert le stade communal de Turin, jeudi 12 juin, après *l'égalisation de la Belgique face à l'Angleterre* dans le premier match du groupe 2 du championnat d'Europe de football. Des jeunes Anglais, qui avaient déjà saccagé la veille quelques bars et restaurants en ville, ont en effet saisi le prétexte de l'égalisation par Jean Ceulemans, à la 30e minute, pour provoquer de violentes bagarres dans la tribune nationale ; ces trublions ont dû être dispersés par la police à coups de grenades lacrymogènes.

Sur le terrain aussi, les Anglais ne se sont *pas montrés à leur avantage; à l'image de leur* meneur de jeu, Kevin Keegan, visiblement *fatigué par une saison surchargée.* Privés de leur avant-centre Trevor Francis, ils ont fait preuve de bien peu d'imagination en attaque, où ils sont pour la plupart tombés dans le *piège du hors-jeu tendu par les défenseurs* belges. C'est toutefois sur l'une de ces manœuvres que Raymond Wilkins venu de l'arrière, a réussi le but anglais à la 26e minute en rompant le rideau défensif adverse pour se retrouver seul face à Jean-Marie Pfaff, le gardien belge.

Comme l'Italie et l'Espagne ont dû se contenter d'un match nul, trois heures plus tard à Milan, les quatre équipes du groupe 2 se retrouvent à égalité avant la rencontre du *dimanche 15 juin à Turin entre l'Angleterre* et l'Italie qui devrait désigner le finaliste.

De notre envoyé spécial

« La Squadra Azzura doit sauver le football italien. » Enzo Bearzot l'entraîneur national italien s'est transformé en missionnaire. En onze jours et quatre matches, il espère faire oublier à toute la péninsule le scandale des rencontres truquées pour le « totonero » (*le Monde* du 20 mai), ces paris clandestins sur des matches. Tâche difficile, puisque après le procès sportif qui s'est tenu à Milan au siège de la Fédération et a donné lieu à *quelques sanctions très lourdes*, le procès civil s'ouvre ce vendredi 13 juin, à Rome, à 800 mètres à peine du stade olympique, où se disputera le 22 juin la finale de ce sixième championnat d'Europe.

Pour être à ce rendez-vous, le sélectionneur italien a décidé de faire confiance au groupe qui avait obtenu la quatrième place de la Coupe du monde 1978 en Argentine. Un choix en forme de pari, puisque sept joueurs qui constituent l'ossature de cette équipe appartiennent à la Juventus de Turin, largement dominée cette *année dans* la *course* au titre national par l'Inter de Milan et soupçonnée, puis absoute — au grand dam du Milan Athletic Club relégué en deuxième division, — d'avoir trempé dans les combines du « totonero ». Or pour cette équipe d'Italie, le chemin de Rome s'ouvrait à... Milan pour un premier match contre l'Espagne.

Cette dernière, venue en Italie sans autre ambition que celle de préparer la *Coupe du monde* 1982 qu'elle organise, aurait pu être le faire-valoir idéal si une polémique n'avait pas changé l'état d'esprit des joueurs. Afin de trouver des jeunes opérationnels pour 1982, Ladislao Kubala, l'entraîneur espagnol, a multiplié ces derniers mois les expériences en équipe nationale, faisant notamment appel aux espoirs des petites équipes de province. Selon lui, les *grands clubs comme le Real* Madrid, trop riches, délaissent la formation des jeunes et se contentent de transférer des vedettes déjà consacrées en Espagne ou à l'étranger.

Déjà sévèrement critiqué pour cette attitude dans un pays où les grands clubs sont tout-puissants face à la Fédération et où l'antagonisme reste vivace entre la capitale et certaines provinces, Ladislao Kubala s'est livré à un véritable défi en annonçant la composition de *son* équipe appelée à rencontrer l'Italie. Un seul représentant du Real Madrid, *auteur du doublé Coupe-championnat*, le petit ailier Juanito, figurait sur la liste au titre de remplaçant, alors qu'il avait titularisé six Basques, deux Barcelonnais, deux Valençois et un joueru du Betis Séville. Le bruit courait aussi que le contrat de Kubala, en poste depuis le 15 octobre 1969, s'achèverait après le championnat d'Europe, à moins d'un résultat exceptionnel.

Ainsi motivées les deux équipes *ont disputé le meilleur match de* ce premier tour du championnat d'Europe malgré *le* score vierge. Peut-être a-t-il manqué à Roberto Bettega la complicité de Paolo Rossi (suspendu pour trois *ans* par la Fédération *italienne* pou ravoir trempé dans le scandale du « totonero »), pour concrétiser le départ échevelé des Italiens. Découragés par la résistance héroïque des défenseurs espagnols, ils ont toutefois peu à peu baissé le pied, soulevant les sifflets et l'hostilité du public milanais.

« L'équipe italienne ? Elle a le moral fragile. Si elle part mal, elle peut s'effondrer », disait *l'Anglais Kevin Keegan* avant la rencontre. Ce sera à lui de démontrer, dimanche, le bien-fondé de sa prophétie devant cette équipe, qui retrouvera son public au stade communal de Turin.

GÉRARD ALBOUY.

RESULTATS

GROUPE 1

R.F.A. b. Tchécoslovaquie 1-0
Pay-Bas b. Grèce 1-0

Classement. — 1. R.F.A. et Pays-Bas, 2 pts ; 3. Tchécoslovaquie et Grèce, 0.

Prochaine journée le samedi 14 juin : à Napes, 17 h. 45, R.F.A.-Pays-Bas ; à Rome, 20 h. 30, Tchécoslovaquie-Grèce.

GROUPE 2

Belgique et Angleterre 1-1
Espagne et Italie 0-0

Classement. — 1. Belgique, Angleterre, Espagne et Italie, 1 pt.

Prochaine journée le dimanche 15 juin : à Milan, 17 h. 45, Espagne-Belgique ; à Turin, 20 h. 30, Italie-Angleterre.

AUTOMOBILISME

Prime à l'économie aux Vingt-Quatre Heures du Mans

De notre envoyé spécial

Le Mans. — Les essais des Vingt-Quatre Heures du Mans ont pris fin, jeudi 12 juin peu avant minuit, mais la position des concurrents pour le départ de la course d'endurance, samedi 14 juin, ne sera officiellement fixée que dans la journée de ce vendredi. Selon le nouveau règlement, ce n'est plus seulement le meilleur temps réalisé par l'un des pilotes qui est pris en considération pour déterminer la grille de départ, mais la performance moyenne de l'équipe, afin que les concurrents trop lents soient pénalisés. Toutefois, dans une course de vingt-quatre heures, la position de départ n'a qu'une valeur symbolique.

Deux aménagements à la réglementation sont, en revanche, plus importants. Dans le but de privilégier *les voitures les moins gourmandes en* carburant, il a été décidé que la capacité des réservoirs ne pourrait dépasser 120 litres. Une voiture *consommant ainsi 60 litres aux 100 ki*lomètres devra se ravitailler deux fois plus souvent que celle consommant 30 litres, et perdre beaucoup de temps lors de ses arrêts au stand. Cette prime à l'économie est complétée par un ralentissement du volume des débits de carburant au cours des ravitaillements. Un plein de 120 litres contraindra les concurrents à un arrêt d'environ deux minutes. Les grosses voitures développant 700 CV et plus vont, de la sorte, subir un handicap que l'on peut estimer à 3, 4 ou 5 tours sur vingt-*quatre heures.*

Encore une fois, ce sont les Porsche qui forment le gros du plateau. Près de vingt 935 et 934 turbo-compressées, trois voitures officielles de type 924 turbo, plus un vieux prototype 908 habilement « rafistolé » qui est de loin la voiture la plus performance du Mans en 1980. Confiée à l'équipe Ickx, déjà quatre fois vainqueur des Vingt-Quatre Heures, et Jost, il s'agit d'un châssis de Porsche 908 équipé d'une carrosserie de 936 et propulsé par un *moteur turbo dégonflé (deux soupapes par cylindre au lieu de quatre).* Le Belge Jacky Ickx, dont l'ambition est de devenir le premier pilote à remporter cinq fois les *Vingt-Quatre* Heures du Mans, est pour une bonne part à l'origine de cette réalisation hybride, mais apparemment bien fignolée et sérieuse.

L'engagement de cette Porsche n'est cependant pas sans rappeler ceux de deux Porsche 936 turbo par un autre concurrent, l'année dernière, et qui avaient été vite contraintes à l'abandon, faute sans doute d'avoir *procédé aux essais d'endurance indispensables pour une course de vingt-*quatre heures.

Aux performances, ce sont les Porsche 935 turbo et tout un lot de voitures — Rondeau, Ibec, Dome, De Cadenet, A.C.R., — propulsées par les bons vieux moteurs Cosworth, qui s'approchent le plus du potentiel de la Porsche 908-936 de Ickx et Jost, ainsi que les B.M.W. qui gagnent en efficacité à chacune de leurs participations aux Vingt-Quatre Heures.

FRANÇOIS JANIN.

VOILE

NOUVEAUX ABANDONS DANS LA TRANSAT.

Marc Pajot toujours en tête

Bien que les conditions atmosphériques ne se soient pas aggravées sur *l'Atlantique-Nord*, la Transat en solitaire a été marquée, jeudi 12 juin, par de nouveaux abandons. Le Prao (une *coque et un flotteur*) du Britannique Nicholas Clifton s'est retourné et le navigateur a été secouru après avoir pris place dans son canot de sauvetage. C'est le quatrième concurrent contraint à l'abandon sur les quatre-vingt-huit qui avaient pris le départ le 7 juin.

Les organisateurs sont également sans nouvelles du Suisse Philippe Fournier, dont la balise Argos n'a plus émis de signaux, *comme celle* du Sud-Africain Beertie Reed et de l'Américain Philip Stegall.

Au sixième jour de la course, les navigateurs qui sont en tête ont parcouru environ la moitié de la distance qui sépare Plymouth (Angleterre) de Newport (Etats-Unis). Il reste environ 1 800 milles (3 300 km) aux quatre premiers — Marc Pajot (hors course), Philip Weld, Eugène Riguidel et Olivier de Kersauson — *pour atteindre le but.*

D'UN SPORT A L'AUTRE...

ATHLETISME. — *La Soviétique Nadejda Olizarenko a égalé le record du monde féminin du 800 mètres (1 min. 54 sec. 9) le 12 juin, au cours d'une réunion pré-olympique au stade Lénine, à Moscou. Ce record avait été établi en 1976 aux Jeux de Montréal, par sa compatriote Tatiana Kazankina.*

CYCLISME. — *Vainqueur du prologue du Grand Prix du Midi libre, le Français Bernaudeau a également gagné, jeudi 12 juin, la première étape de l'épreuve Bagnols-sur-Cèze-Mende (185 kilomètres). Au classement général, Bernaudeau est premier devant le Portugais Agostinho et le Néerlandais Van de Velde.*

BOXE. — *L'Algérien Loucif Hamani, pugiliste de classe qui ambitionne de conquérir le titre mondial des poids moyens, a fait une rentrée en demi-teinte, jeudi 12 juin, au stade Pierre-de-Coubertin. Hamani voulait faire oublier le K. O. subi il y a douze mois face à l'Américain Marvin Hagler. Toutefois son adversaire de jeudi soir, Mel Dennis, un boxeur typiquement américain dur aux coups et doté d'une grande vitesse de bras, lui posa beaucoup de problèmes. Hamani qui avait expédié au tapis Dennis à la quatrième reprise, mit ensuite le genou à terre sur un contre au sixième round et fut sauvé du K. O. par le gong à la fin du combat. Petite victoire aux points donc, pour le trop fragile styliste algérien.*



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

RANDONNÉES PROFONDES

A cheval sur la Lozère

POUR rencontrer l'aventure, il a suffi de presque rien : boucler un grand sac de toile où s'entassent sac de couchage et bottes fraîchement cirées, gilets de laine et brosse à dents, sauter dans le train de 22 h. 52 pour Langogne et débarquer au petit matin pour commencer dans la brume cinq jours de randonnée sauvage à cheval en Lozère et dans le Parc des Cévennes. Cinq jours « à la dure », avec chevauchées, bivouacs à la belle étoile, coups de froid ou de fatigue et veillées autour du feu. Une aventure avec les chevaux, avec la nature, avec l'imprévu. Fragiles et grincheux, s'abstenir!

Les chevaux étaient dix-sept au rendez-vous, dans l'ancienne forge de l'Habitarelle, où le guide, Anne Mariage, allait donner le ton de cette randonnée. Presque une philosophie : renoncer au confort, oublier habitudes et références quotidiennes, accepter la discipline collective et surtout, surtout, penser d'abord aux autres. Et enfin « quitter sa montre », pour vivre hors du temps.

Un seul point commun entre ces dix-sept hommes, femmes et même enfant, avec la tête blonde de Valérie et ses douze ans : le cheval, sans snobisme. Le mien, un bel alezan cuivré de quatre ans, répond au nom de Kamil. Long moment d'observation, comme si chacun cherchait à jauger ce nouveau compagnon avant les longues heures que nous allions passer en tête à tête. Autour de nous sont harnachés Goré, Hadjra, Zarifeh et les autres, tous fils de Mouradallah, le pur-sang de l'Habitarelle.

Nous voici donc prêts au départ. Il n'a pas fallu plus de cinq minutes pour se mettre d'accord sur la répartition des tâches : le feu de camp, la nourriture des chevaux, la clôture pour le parc, l'installation du matériel, la propreté du camp, etc. A chacun son rôle, mais il n'est pas interdit de s'aider ! Et si, pendant quelques courts instants, j'éprouve une vague crainte, celle de voyager avec des partisans résolus du « plus c'est dur, plus c'est bon », je comprends vite qu'une parfaite organisation est indispensable pour que s'accorde au mieux notre petite communauté de hasard. Question intendance; pas de problème : au volant de son camion, Bénédicte défie chaque jour les ornières et la boue des chemins pour se trouver au rendez-vous de l'étape avec bagages, matériel et ravitaillement ; c'est l'assurance pour les cavaliers d'un contact plus étroit avec la nature et avec le cheval, de parcours plus libres.

Galop dans les genêts

La première découverte du cavalier, c'est sa monture. Car, dans l'univers hippique, il reste toujours quelque chose à apprendre, et la randonnée est sans doute la meilleure des écoles, la plus riche des expériences : on a le temps de connaître son cheval, d'apprendre à régler ses allures, qu'il s'agisse pour nous d'escalader le pic Cassini, de descendre le Bousquillou ou de suivre la voie romaine de la Regordane qui surplombe le lac de Villefort. De découvrir ainsi qu'un cheval est capable de passer partout, jusque dans ces endroit où l'on ose à peine s'aventurer à pied ! La recette est simple : donner des rênes... et laisser faire. C'est au prix de cette confiance dans le pas de sa monture que l'idylle se parfait et que se renforce le mystérieux lien de complicité entre l'homme et l'animal. Un accord qui se mesure au fil des jours, dans les gestes les plus simples, comme celui d'attraper son cheval, dans le parc, plus facilement que la veille.

La randonnée permet aussi de redécouvrir les allures enseignées en manège : le pas d'abord — « galop de toujours », selon un vieux proverbe arabe, — qui est l'allure des petits matins, des longs cheminements, des sentiers pierreux qu'on gravit lentement, le pas pour succéder au galop, assez rare, mais moment si fort, si intense qu'il laisse des souvenirs inoubliables. Inoubliable, ce galop sur la crête du mont Lozère, dans un décor sauvage et désert, avec le vent pour seule rencontre. Inoubliable, ce galop bondissant dans les bruyères et les genêts du plateau de Roure ou dans la plaine de Bellecoste quand, dix-sept cavaliers de front, nous sautions en riant les murets de pierre sèche... La troisième allure de la randonnée n'est pas le trot, mais... la marche, aux côtés de sa monture ; idéale pour évacuer tous les miasmes de la vie urbaine et pour se maudire de tant de cigarettes en trop et d'un cruel manque d'exercice...

MARYLÈNE DAGOUAT.

(Lire la suite page 25.)

LE CAMPING DANS LES EMBOUTEILLAGES

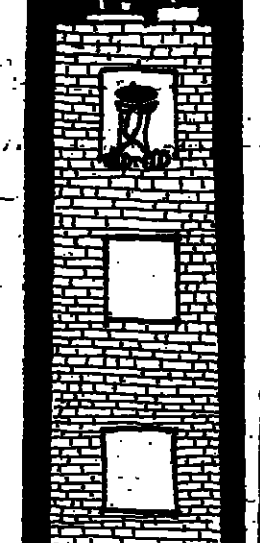
Pas assez de terrains pour planter les piquets

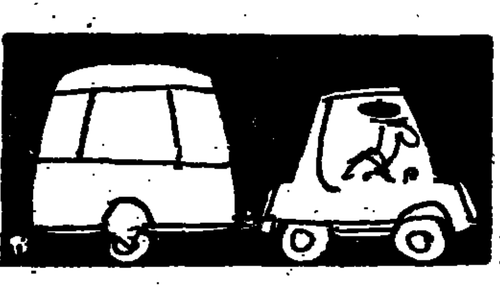
A l'origine, « camping » rime avec « scoutisme ». Les pionniers fondateurs du Camping Club de France, en 1910, arpentent les chemins sac au dos et godillots ferrés, par goût du sport et des rasades d'air pur... A ces temps héroïques, vite essoufflés par la Grande Guerre, succède la folle kermesse d'août 36, avec ses bâches, ses draps de lit tendus sur les bords ombragés de Loire, ses canoéistes, ses cyclotouristes trimbalant marmots et gamelles dans de petites carrioles, puis, grâce aux « quarante heures », ses wagons de citadins ébahis ou gouailleurs qui s'en vont le samedi matin bivouaquer dans les forêts et les friches avoisinantes. Dès lors, le camping ne cesse d'affirmer sa vocation populaire.

Quelques-uns, confusément ou pas, lui tiendront rigueur d'avoir symbolisé l'essor de « tourisme social ». Ce dernier ne se déploie vraiment qu'à la fin des années 50. Les « 203 », les « Chambord » et autres « Aronde » se mettent à tracter de drôles de roulottes pimpantes et sautillantes. Le camping-caravaning a trouvé là son « vecteur naturel ». Les « emplacements tacites » disparaissent au profit de camps organisés, gérés par des « hôteliers de plein air », des associations ou des communes. Mais ce loisir codifié va bientôt connaître sa première crise de croissance.

Sur la nationale 7, la voie sacrée des congés payés, défilent des convois toujours plus homogènes. La concentration des campeurs s'accentue d'année en année. La Fédération française de camping et de caravaning — F.F.C.C. — s'en émeut, réclamant une politique moins timorée d'aménagement du littoral. La demande s'accroît deux fois plus vite que l'offre. De 1965 à 1976, le nombre des campeurs et des caravaniers double quand celui des vacanciers en général n'augmente que de moitié.

Ce boom démographique et la standardisation du matériel débouchent sur un phénomène de masse. Le décor du camping Les Mimosas, dans le bourdonnement des transistors et le dédale poussiéreux d'un parking forain, est planté... De quoi susciter la verve du sociologue, l'apathie des estivants, le malaise de certains gestionnaires ou élus locaux, et l'embarras des pouvoirs publics, pour les citer tous ou presque.





★ Dessin de PLANTU.

Citadins obnubilés par la « Grande Bleue », la majorité des campeurs convergent en des points précis du littoral français, une cinquantaine à l'échelon communal, notamment en Vendée, dans les Pyrénées-Orientales (1 000 lits par kilomètre), l'Hérault et le Var. L'infrastructure côtière permet d'héberger neuf cent mille campeurs, soit, pour l'Hexagone, le cinquième seulement des capacités d'accueil touristiques pour le tiers de la fréquentation, avec une densité réglementaire à l'hectare de trois cents personnes en terrain aménagé. Il arrive que ce taux soit multiplié par trois en période de pointe.

Ceux qui possèdent un emplacement « résidentiel », loué à l'année, ou qui sont pris en charge par un comité d'entreprise ou un club gérant son propre terrain, et ceux qui planifient leur congé, ces derniers constituant la clientèle des « habitués », qui sont légion, auront leur place réservée. Les autres, les récalcitrants et les présomptueux, resteront littéralement le bec dans l'eau. La plupart, négligeant la quiétude de l'arrière-pays, adopteront le camping grégaire ou sauvage. Une façon de nicher au paradis ou dans le poulailler, si tant est que la mer offre un spectacle permanent.

Files d'attente

Certes, le campeur moyen ne se réduit pas toujours aux clichés habituels, mais il faut bien concéder que certains font tout pour s'en satisfaire. Il a une quarantaine d'années, deux enfants — 30 % des campeurs ont moins de treize ans, — un revenu mensuel par ménage inférieur à 6 000 F, une caravane, et la proximité de la plage. A n'importe quelle condition. Il la fréquente assidûment, trois heures par jour minimum, et ne s'y trouve bien souvent que « pour la santé des gosses » qui, à l'évidence, ne la ruineraient guère au milieu des vaches. Il s'accommode des files d'attente aux sanitaires et semble ne pas trop souffrir d'une promiscuité à laquelle il se trouve contraint le restant de l'année. Il ne s'éloigne du terrain et de sa canne à pêche que pour s'approvisionner en famille à l'hypermarché local, fût-il distant de 20 kilomètres.

D'autres campeurs, mitigés ceux-là, ne pouvant se résoudre à l'exil, ont cependant consenti ou se sont vu refouler à l'intérieur des terres. Plus jeunes, ils s'abritent sous une tente, bouclent leur sac quand l'orage menace, apprécient le relatif isolement des lieux, mais n'entendent pas s'y confiner. La mer occupe toujours l'horizon des vacances, la mer et le budget.

On fait du camping, de 2 000 F la « guitoune » à 20 000 ou 30 000 F la caravane, pour raison économique. Bien que certains lorgnent du côté des « combi-VW », le camping-car reste un produit de luxe, trois mille immatriculations depuis deux ans, un erzatz du rêve américain dont les leaders d'opinion ont l'apanage. Eux ne se privent pas d'afficher les moyens de leurs ambitions.

GILLES DUSOUCHET.

(Lire la suite page 24.)

Les agents de voyages touchés par la crise pour la première fois

ÇA y est : la crise, la vraie, celle que l'on redoutait depuis le premier choc pétrolier de 1973-1974, atteint, en ce moment même, le secteur des loisirs et du tourisme.

Jusqu'à ce deuxième trimestre 1980, les consommateurs de vacances avaient étonné les observateurs en refusant de sacrifier le loisir. Plusieurs signes concordants prouvent que ce comportement tend à se modifier et que les professions du voyage affrontent un « grain » qui promet d'être sévère.

Selon un sondage réalisé à la demande de la Confédération française des industries du tourisme (COFIT), 48 % des personnes interrogées sur leur comportement face à la crise ont décidé, soit de réduire leur budget « vacances » (22 %), soit d'économiser sur d'autres postes pour partir en congé (26 %). Au niveau des agences de voyages, ce tour de vis se traduit par une baisse sévère des ventes de voyages organisés, y compris vers les destinations lointaines. Des chutes de ventes comprises entre — 10 et — 30 % ne sont pas rares. Les restructurations se multiplient : M. Pierre Amalou a quitté la direction de l'agence Voyage-Conseil ; M. Lucien Klat, celle de l'agence Tourwest-Tourorient ; M. François Huet, celle d'Airtour-Euro 7. La profession bruisse de rumeurs de licenciements.

Du côté des pays d'accueil, le pessimisme est la règle : l'Espagne devrait connaître une très mauvaise saison touristique. Les Etats-Unis voient baisser l'engouement qu'ils s'étaient attiré ces dernières années. Les Antilles ne drainent plus les foules.

La peur du lendemain et les hausses de prix dans les transports aériens commencent à avoir raison du goût pour les voyages à l'étranger manifesté par les Français. Ceux-ci se tournent vers l'Hexagone et, si l'on en croit les questions posées à France Informations Loisirs, vers les solutions les moins chères comme les gîtes ou les meublés. L'hôtellerie et la restauration traditionnelles risquent de ne pas beaucoup profiter de ce repliement sur la France.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, pourrait se retrouver à l'automne avec un bilan de l'été atypique, les Français étant restés en France mais n'y ayant dépensé que le strict minimum au grand dam des professionnels. Le temps des vaches maigres est arrivé.

ALAIN FAUJAS.

VOYAGES EN KIT

IL est des voyageurs qui préfèrent découvrir seuls le pays de leur choix sans pour cela partir pour une aventure qui risque de se terminer à la belle étoile ou en auto-stop. Pour ceux-là, l'agence Jumbo, filiale d'Air France, a mis au point des tarifs intéressant un service spécial : un relais Jumbo.

Le principe d'une telle formule est *simple : le touriste* qui part pour Rome, par exemple, a payé son billet et deux nuits d'hôtel. Il est attendu à l'aéroport par une voiture qui l'amène jusqu'à son hôtel. Il est libre jusqu'à son départ. Mais, s'il désire louer un véhicule, c'est le relais qui s'en charge, de même s'il veut organiser un déplacement en train, une excursion en bateau. Il organise son séjour avec l'antenne locale de Jumbo.

Les relais Jumbo sont des tours-opérateurs privés qui retiennent 8 % à 10 % de commission sur les services rendus. La mise à contribution d'agences importantes a plusieurs avantages : elles sont fiables puisqu'elles sont solidement implantées sur le marché. D'autre part, elles peuvent obtenir auprès des hôtels des prix inférieurs aux prix officiels. Le client peut ainsi, s'il reste dans le même hôtel au-delà des deux jours compris dans son forfait, continuer à bénéficier de ces prix.

Certes, le relais remplit les mêmes fonctions que les services « réceptifs » des autres tours-opérateurs : les agences de voyage importantes ont, à chacune de leur destination, leur propre antenne (un bureau ou simplement une hôtesse) justifiée par le flux des visiteurs. Le bureau sert alors de boîte aux lettres et de point de chute lorsque tout ne va pas pour le mieux au cours du meilleur des voyages. Il fait également la jonction entre les clients d'une agence et les équipements touristiques d'un pays particulier.

La formule « Jumbo », elle se caractérise par sa souplesse : chaque client peut, en effet, créer son voyage avec l'agence qui connaît à la fois sa langue et le pays visité... Mais elle ne peut être efficace que sur des destinations peu fréquentées ou *bien, comme c'est le cas* pour Jumbo, lorsque la clientèle d'un type de voyage (voyage à la carte) est peu nombreuse. Il serait impossible, en effet, à un relais de « créer » cinq cents circuits pour autant de clients...

M.-C. R.

Le camping dans les embouteillages

(Suite de la page 23.)

A Palavas-les-Flots (Hérault), ce sont les exploitants de terrains qui cette année encore vont afficher les leurs, d'autant qu'en 1979 liberté leur a *été* donnée d'y mettre une touche personnelle. Que le meilleur gagne ! A ce compte-là, les tarifs ont grimpé de 22 % en moyenne, *ce qui, en fait, n'a rien d'excessif* vu les coûts d'exploitation, mais les places, déjà rares, sont devenues chères. Concurrence oblige, en Languedoc, un terrain classé (1) deux étoiles héberge une famille pour 50 francs par jour, quand un autre tout semblable par ses équipements et la qualité de ses prestations, la verdure en plus, ne dépassera pas 15 francs... Mais il s'adressera à ceux qui savent également tirer profit du bocage *sarthois*.

La prime kilométrique, du terrain à la plage, peut gonfler les tarifs du simple au triple.

A défaut de miner les zones côtières, chacun s'ingénie à prendre le touriste comme il vient. Le camping « organisé » a ses annexes, « terrains déclarés » et « aires naturelles » (2) qui, de façon sporadique, permettent de faire diversion. Mais, outre leur faible capacité, ces camps de fortune trouvent difficilement à *s'insérer dans les « périmètres sensibles »*. Les « aires naturelles », de création récente, se heurtent à l'inertie administrative, au niveau départemental, et aux intérêts locaux.

Certaines municipalités qui avaient amorcé leur développement touristique avec le camping n'en ont pas toujours tiré les bénéfices escomptés, *aussi leur a-t-il semblé autrement* profitable d'investir dans le parpaing. Résultat : des plans d'occupation des sols qui ne ménagent aucun emplacement susceptible d'accueillir une infrastructure légère dont la commune aurait pu garder le contrôle et, hélas ! un « mitage » en dur qui n'est plus de saison.

Pénurie et coût fonciers ont rendu caduque, dans les endroits le plus touristiques, toute velléité d'extension ou de diversification du camping, loisir « itinérant ». Et ce n'est pas l'opération de « camping-guidage », lancée en 1979 et renouvelée cette année encore, qui réussira à distendre cette bande littorale de 3 kilomètres de large sur laquelle sévit, au mieux, le camping pavillonnaire.

La façade atlantique, par son étendue, favorise des solutions de type *réglementaire et structurel* — création de trente mille places dans le cadre de l'aménagement de la côte Aquitaine, — mais d'autres mesures à la fois graduelles et novatrices sont à prendre sur le littoral méditerranéen, menacé d'asphyxie *trente jours* par an.

Parmi les perspectives « mécanistes », à noter la solution technologique, toute de rentabilité et de *discrétion, qui, pour un coût* à l'investissement inférieur de moitié à celui d'un équipement conventionnel, prévoit une infrastructure « fragilisée », intégrée au paysage, amortie à court terme, et quasiment biodégradable si la demande venait à fléchir. 56 % des jeunes conjuguant toujours mer avec vacances, c'est un risque à courir.

A cette opinion s'en greffent ou s'en substituent bien d'autres. Partisane, chez des associations de *campeurs qui, forts de leur mimétisme* écologique, souhaitent *« casser du béton »*. Encore minoritaire, avec ceux qui aspirent à un retour aux sources et à la terre. Opinion autorisée, avec le « plan-camping » élaboré par la F.F.C.C., voici déjà quatre ans, pour lequel le camping rural, les *« terrains polyvalents » — immobilier*, plein air —, et l'initiative locale doivent contribuer à la naissance d'un tourisme qui tienne moins à des automatismes financiers qu'à des choix culturels.

Dans l'immédiat, comme le notait un responsable des Amis de la nature, on peut voir encore en plein mois d'août, sous le couvert des châtaigniers, un cantonnier municipal faire paisiblement le tour du propriétaire entre des tentes *clairsemées qui ne sont plus qu'un* lointain, très lointain écho de la clameur estivale. Et ce petit Eden, enclavé dans le massif des Maures, ne se trouve qu'à 17 kilomètres du mirage, ou de l'enfer azuré.

Mais, peut-être, aperçoit-on là-bas un de ces serpents de mer qui, de l'étalement des vacances à l'aménagement du temps de travail, en passant par une autre philosophie des loisirs, rendraient le camping à sa liberté.

GILLES DUSOUCHET.

(1) Les terrains classés, répertoriés selon quatre catégories, sont soumis à des normes minimales d'équipement et de fonctionnement. En juin 1980, ils fourniront 60 % des lits.

(2) Les « aires naturelles », créées à titre expérimental, sur arrêté préfectoral, disposant d'un équipement rudimentaire, peuvent accueillir soixante-quinze campeurs, mais avec un emplacement de 400 mètres carrés au minimum par famille.

Du nouveau dans l'hôtellerie

Une technique américaine pour l'Europe

Plusieurs chaînes européennes d'hôteliers indépendants (anglais, irlandais, danois, suédois, finlandais, allemands, autrichiens, espagnols et français) viennent de signer, avec le groupe américain Best Western, un accord portant sur la réalisation d'un système de *réservation* directe par informatique.

Au cours d'une réunion de travail qui s'est déroulée à Fontainebleau, les dirigeants de Best *Western et les ingénieurs d'I.B.M.* ont étudié le moyen de relier les différents pays concernés au central de Phoenix (Arizona) qui gère déjà les mille huit cents *hôtels affiliés au groupe à travers* le monde. Dans un premier temps, à partir de janvier 1980, un câble transatlantique assurera la liaison entre Londres, siège du centre relais pour l'Europe et Phoenix. Un terminal, installé dans chaque capitale, permettra d'interroger Londres et d'obtenir, en moins de vingt secondes, les renseignements concernant les disponibilités en chambres à l'étranger. M. Duvauchelle, président de la chaîne française Mapotel, estime que, *d'ici deux ans, la majorité des* établissements relativement importants pourront être équipés de leur propre terminal.

On n'en est pas encore là pour l'instant, mais les hôteliers indépendants européens attendent avec impatience l'entrée en service du système. Ils ne perdent pas de vue le fait que la réservation par informatique représente 30 % de l'ensemble des réservations aux U.S.A. et que l'on envisage de la voir passer à 40 % d'ici dix ans.

Le délai de deux ans imposé par les télécommunications pour l'application du principe du « libre appel » (communication téléphonique gratuite pour le client) prive temporairement les hôteliers d'un argument commercial dont ils auraient bien voulu bénéficier dès le lancement de leur nouveau système. Avec ou sans « libre appel » ces liaisons ultra-rapides ne seront pas gratuites et il faut estimer à 10 ou 15 francs le prix de la réservation par ordinateur. *« Mais cela sera sans incidence sur le prix des chambres,* s'empresse de souligner M. Duvauchelle. *Grâce à ce système, nous allons développer considérablement nos locations et il serait donc injuste de faire supporter à notre clientèle les frais d'un service qui fera augmenter notre chiffre d'affaires. »*

C.-L. P.

Naissance d'une chaîne : Climat de France

Un nouveau-né dans l'hôtellerie deux étoiles vient d'ouvrir ses portes à Tours-Saint-Avertin (Indre-et-Loire). Cet hôtel de la chaîne Climat de France (financée par trente-cinq promoteurs privés) fera date. En effet, son mode de *financement* est particulier : un hôtel représente un investissement de 3,5 millions de francs, dont 2,6 millions sont financés par crédit-bail. L'investisseur peut alors prendre une participation de 100 000 à 900 000 francs (dans ce dernier cas, il est propriétaire de l'hôtel).

Tout d'abord, il s'agit d'un hôtel deux étoiles, qui correspond à une clientèle *« économique et familiale »*. On compte 330 000 chambres de ce type (une et deux étoiles), soit 85 % du marché national.

Ensuite, ces établissements seront de petite taille : quarante chambres environ et bénéficieront de la clientèle de la chaîne Enfin, les *clients obtiendront* leurs clés... en introduisant une carte bleue à l'entrée de l'hôtel.

La chaîne Climat de France s'est donné pour objectif d'ouvrir des hôtels dans toutes les villes de plus de 100 000 habitants et de créer 4 000 chambres sur le marché français.

Ce type d'hôtellerie présente plusieurs avantages : il est peu cher puisque le service y est permanent, mais automatisé : les clients peuvent arriver à toute heure. Reste que l'hôtellerie « familiale » est ainsi nommée moins pour sa clientèle que pour l'accueil qu'on y rencontrait. La carte de crédit, si pratique soit-elle, ne remplace pas toujours le veilleur de nuit...

M.-C. R.

Des deux étoiles pour le Mexique

Vingt hôtels deux étoiles de la chaîne Arcade, spécialiste de ce type d'hôtellerie, seront construits au Mexique au cours des cinq prochaines années.

Les 3 000 chambres seront ainsi mises sur le marché mexicain et implantées dans une vingtaine de villes. Ces hôtels sont créés pour répondre à un besoin particulier : ce sont des hôtels de centre-ville, qui fournissent des services simplifiés à des prix modérés. Ils peuvent enfin accueillir une clientèle très diversifiée (familles, hommes d'affaires, tourisme traditionnel). Ces objectifs ont été étudiés et mis au point à l'occasion d'une étude avec des spécialistes de la construction, des usagers, des exploitants.

Les premiers hôtels construits par la chaîne sont situés à Bordeaux (depuis 1976), puis à Cergy-Pontoise, à Rouen, à Paris, à Orléans, à Roissy, à Evry, à Strasbourg.

Arcade qui étudie actuellement des projets en Allemagne, en Hollande, au Mexique, en Afrique, prévoit la réalisation de 4 000 chambres au cours des années à venir.

M.-C. R.

Bons sauvages et gentils membres

Une troisième voie pour l'hôtellerie ? *C'est du moins* ce que tentent, avec succès, des professionnels tunisiens. Leur constat est simple : passer des vacances dans un établissement traditionnel peut rebuter ceux qui craignent de s'y ennuyer ; aller se détendre dans un village-club peut, *a contrario*, effaroucher ceux qui redoutent d'y vivre *embrigadés*.

Il fallait donc trouver une formule originale qui permette de « marier » les avantages de l'hôtel et du club. L'expérience est tentée dans le Sud tunisien, à Zarzis, à une demi-heure de route de l'île de Djerba.

Le domaine de Sangho s'étend en bordure de mer sur quelque vingt hectares. Les trois cent soixante-dix chambres de cet ensemble hôtelier, essentiellement composé de bungalows, sont ainsi disséminés au milieu d'une vaste palmeraie. Chacun a ainsi la possibilité de vivre un peu chez soi, à son rythme, sans avoir à *supporter* le regard, les remarques, les caprices des autres.

Malgré tout, le Sangho offre à ses hôtes une animation à la carte très complète et gratuite : tennis, voile, planche à voile, équitation sous la conduite de moniteurs. Si nécessaire, les enfants sont pris en charge, la journée durant, dans un mini-club.

D'un jour à l'autre, en fonction de leur humeur ou de leur forme, les touristes sont ainsi en mesure d'aménager le *cours* de leurs vacances, entre le farniente et le sport tous azimuts. Ils sont libres de jouer à leur guise les « bons sauvages » ou les « gentils membres ».

J.-J. B.

★ Tunisie Contact : 30, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : 296-14-23. *Une semaine de Paris à Paris* en pension complète au Sangho-Club : 2 730 F en haute saison.

A cheval sur la Lozère

(Suite de la page 23.)

Dans les hameaux que nous traversons, les enfants accourent pour regarder passer notre étrange caravane, et de vieilles paysannes, sur le pas de leur porte, encouragent les cavaliers descendus de la montagne : « C'est bien, ça ! Dans le temps aussi, nos hommes traversaient la montagne à cheval... Il n'y avait pas de voitures à l'époque ! »

Voici d'autres vallons, d'autres paysages, d'autres visages, ceux des joueurs de boules, tout étonnés de notre arrivée au petit trot sur la place de Villefort — parenthèse dans notre vie sans ville, — le temps de célébrer autour d'un verre l'amitié et la vie à cheval.

Puis c'est l'arrivée au camp du soir... Il ne viendrait alors à l'idée d'aucun cavalier de s'occuper de lui-même avant d'avoir dessellé son cheval, de l'avoir nourri et abreuvé et d'avoir tendu les barbelés de la clôture. Il sera temps ensuite de partir à la recherche de bois pour le feu de camp, de préparer le dîner, de chercher un ruisseau pour une toilette hâtive et de repérer, enfin, le coin idéal, confortable et abrité du vent, où installer son sac de bivouac ; car tout le monde ici dort à la belle étoile...

Et l'on se retrouve enfin autour du feu pour une longue veillée, riche de tous les commentaires de la journée. On s'amuse de la chute de Françoise, des coups de soleil de Claude, des pansements de Nelly. On rit et on boit. Livre en main, on se chamaille pour savoir si la fleur rencontrée dans la forêt du Goulet était une hellébore fétide ou une oreille d'ours. La nuit s'avance et nous rapproche lentement du feu... Heure propice aux inquiétantes légendes qu'Anne raconte, premier frisson d'une nuit fraîche qui en comptera bien d'autres...

Suivre les drailles

Passionnés d'astronomie ou de géologie, amoureux des fleurs, férus d'histoire, chacun trouve son compte dans ce pays aux mille facettes où l'on peut admirer, dans la même journée, les genêts à tous les stades de leur floraison, traverser de fantomatiques hameaux où retentissent encore, lors de trop rudes hivers, les cloches des tourmentes qui guident les égarés dans la tempête, suivre les « drailles », voies ancestrales de transhumance des troupeaux, ou chevaucher dans la forêt de Mercoire, que hante encore le souvenir de ses sinistres brigands.

Ce n'est pas la moindre des qualités d'un guide que d'être apte à choisir ces itinéraires inattendus, à les modifier en fonction du groupe et de ses désirs, à les corser un peu plus chaque jour. Mais ce n'est pas la seule compétence exigée d'un accompagnateur équestre : il lui faut, bien sûr, être un homme de cheval pour assurer la sécurité de tous et le bon déroulement de la randonnée, mais posséder aussi le sens du contact, car la randonnée est avant tout une aventure humaine.

Chaque accompagnateur, dit Anne, finit toujours par trouver la forme de randonnée qui lui convient : « A l'Habitarelle, que ce soit en Lozère, au Kenya, au Népal ou dans le Haut-Atlas marocain, les randonnées sont d'abord sauvages. » *L'essentiel est d'abord de trouver en route une bouffée d'infini.*

Au soir du cinquième jour, il était temps de fermer la parenthèse et de prendre à nouveau la mesure du temps. Pas facile ! J'ai remis ma montre, j'ai oublié de la regarder... et j'ai raté le train.

MARYLENE DAGOUAT.

★ « Les randonnées sauvages de l'Habitarelle », domaine de l'Habitarelle, 48170 Châteauneuf-de-Randon. Tél. : (66) 47-90-10.

JARDIN BOTANIQUE A ANDUZE (GARD)

Extraordinaires bambous

BIEN des Français seraient surpris si on leur disait que, sans y avoir jamais mis les pieds, ils ont pénétré l'intimité de la bambouseraie d'Anduze (Gard). C'est que, depuis trente ans, les cinéastes (*le Salaire de la peur, Les héros sont fatigués*, etc.) n'ont jamais cherché ailleurs l'oppressante authenticité de la jungle extrême-orientale.

Ce n'est pourtant pas sous les sunlights qu'ont grandi les bambous géants, plantés ici vers 1860 par un certain Mazel. On ignore tout de ce négociant. Sinon, peut-être, qu'après une grave maladie du ver à soie (1) il sauta dans le Transsibérien, tout récent à cette époque, pour devancer les voiliers anglais sur la route du Japon. Ainsi rapatria-t-il la suprématie nationale, un instant éclipsée, sur le marché méridional de la « graine » de ver à soie.

4 millimètres à l'heure

Il tenait, en outre, aux alluvions de sa propriété, deux fois menacée par les crues, au confluent du Gardon et de l'Amous. Or, si les Cévennes viennent au troisième rang mondial pour la soudaineté et la violence des orages qui la ravagent, de septembre à fin octobre, le rhizome de bambou conserve le tout premier rang pour l'efficacité que son réseau oppose à la débâcle des terrains. Bref, génie civil ou génie tout court, ardente passion pour la beauté de certaines plantes exotiques, tout se conjuguait en Mazel pour fixer sa bambouseraie sur les rives historiques du Gardon. Elle y est aujourd'hui ancrée sept cent mille fois, puisque tel est l'effectif du peuple immobile des bambous de Prafrance (2), à Générargues, par Anduze (Gard).

Il y jouit d'un exceptionnel microclimat. Soustraite aux vents du nord, la réverbération solaire sur les falaises calcaires y entretient une constante surchauffe et une rémanence hautement profitable à sa croissance. De plus, en exhaussant de 150 cm le niveau de la nappe phréatique, Mazel lui a offert un permanent et non moins bénéfique bain de pied.

On entre dans les 34 hectares de Prafrance par une allée des douze séquoïas les plus beaux d'Europe. Cinquante mètres de haut, six mètres de tour. Ils en auront le double dans deux siècles. Tout autour croissent de nombreuses variétés de bambous dont les tonalités varient du vert sulfate au jaune ocellé de taches d'ambre du léopard végétal. Entre le type « queue de mulet » et le « bambou carré » à section quadrangulaire, le « phyllotachys pubescens », notamment, atteint en un rien de temps 25 mètres à 30 mètres de haut pour 60 cm de tour. Impossible d'ailleurs d'assister sans malaise à cette croissance démesurée. De fin mars à fin juin le sous-bois, innombrablement percé de lances, offre l'aspect du plus cruel des pièges asiatiques. Au demeurant, le bambou n'est pas un arbre mais une herbe, et la bambouseraie une prairie. Il ne se reproduit que rarement par floraison. Cent ans peuvent passer sans qu'elle ait lieu. Puis, subitement, d'une extrémité à l'autre de la planète, pour une même variété, sur un signal invisible, c'est l'épanouissement. Sur quoi, épuisé, le bambou meurt. Et parfois, avec lui, la variété.

Plus régulière est la reproduction par rhizome. Celui-ci sort de terre à son diamètre définitif. Il croît en fer de lance à une vitesse de 40 à 98 centimètres par jour, soit de 2 à 4 millimètres à l'heure. On peut le suivre du regard. Dès le premier jour, c'est la taille d'un nouveau-né, celle d'un premier communiant le lendemain et, au troisième, la stature d'un basketteur de haute compétition. En huit ou dix semaines, le sujet est parfaitement adulte et ne s'occupe désormais que de durcir. Il y atteindra la résistance de l'acier.

Mais quelle atmosphère ! Hors la bambouseraie, tout est léger et aéré. Dans le Gardon, par exemple, l'eau verte ne dort que d'un œil et la peau grise des rochers semble appartenir à un troupeau de paisibles éléphants. Mais, sous le couvert, tout est moite, et ce que l'on peut oublier c'est cette sorte de paix armée, où, par promotions de trente mille à quarante mille et à la vitesse d'un insecte grignotant inexorablement la toise, se renouvelle, avec la relève des générations révolues, l'éternelle jeunesse du bambou.

Les autres vedettes

Il n'est pas la seule vedette de ce temple botanique où M. Yves Crouzet, ingénieur horticole, et sa femme Muriel ont repris l'audacieuse tradition de Mazel et de ses successeurs. Avec ses deux cents millions d'années le Gingko Biloba, arbre préhistorique, mâle et femelle, dont le vent assure les épousailles, en est le couple le plus illustre. Suit, au garde-à-vous dans les proches allées, l'étonnant *Tachycarpus excelsa*, palmier introduit par Mazel et qui, fourré au poil de sanglier, se rit « *des froids les plus cuisants* ». Ce jupon emporté par le vent, au faîte du *Pseudot uga douglasii*, c'est un « balai de sorcière », à la fois parasitaire et décoratif. Mais que dire du chêne qui, sous la fausse identité de son feuillage, essaie de se faire passer pour châtaignier ! Que d'autres, enfin, que je ne puis nommer !

Comme d'ailleurs pour les innombrables fleurs. Je n'en retiendrai que l'*Hibiscus moscheutos*, dont la corolle, avec ses 30 centimètres de diamètre et son teint de coquelicot, n'est que le plus somptueux des chapeaux de soleil. Et ce nénuphar, le lotus sacré des anciens, qu'on ne rencontre pas sans émoi.

La bambouseraie n'est pas la seule spécialité de la région, *hommes et choses vous le diront* ; et ces puits remplis d'ossements : c'est ici que, au dix-huitième siècle et au prix de 800 livres de souliers par mois, Cavalier et Roland et leurs mille huit cents gars tinrent en échec pendant deux ans les vingt cinq mille hommes de Sa Majesté le roi de France. Ils s'appelaient les Camisards.

ANDRÉ SEVERAC.

(1) La pébrine, éradiquée par Pasteur, mais qui n'en porta pas moins un coup sensible à l'industrie du ver à soie.

(2) Prafrance signifie « pré, franc d'impôts ».

BIBLIOGRAPHIE

SUIVEZ LE CONTREMAITRE

Plus de trois millions de personnes visitent chaque année les entreprises françaises : ainsi, la biscuiterie Belin, d'Evry, accueille près de 5.500 visiteurs par an, le port de Marseille 60 000 et les caves de Champagne 400 000.

Conçu par la Société générale pour ces touristes d'un nouveau genre, le guide *Société générale du tourisme technique* 1980 permet de visiter des établissements industriels et techniques aussi divers que ceux de l'agro-alimentaire et de l'artisanat, mais aussi les hauts lieux de la technique de pointe ou les musées technologiques.

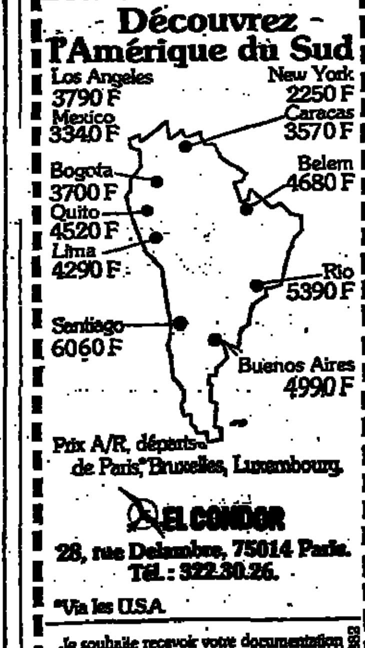
Ce guide, clair et pratique, répertorie six cent vingt sites *classés par régions et par villes* ; il indique les conditions dans lesquelles les établissements sont visitables. De plus, le guide précise quel est le visiteur le plus concerné par chaque établissement : enfant, étudiant, professionnel ou grand public.

★ GUIDE SOCIETE GENERALE DU TOURISME TECHNIQUE. Editions Solar. En vente dans toutes les librairies. 55 F environ.

RANDONNÉES ARIÉGEOISES

Voici un livre qui, enfin, donne envie de lacer ses grosses chaussures et de partir en montagne. Dans *les Pyrénées ariégoises*, Michel Sébastien, professeur au lycée de Pamiers et ardent protecteur de la nature, ne se contente pas de proposer cent cinquante itinéraires de difficulté variable à travers cette chaîne encore sauvage et mal connue. Il raconte aussi ses efforts et ses émotions en les parcourant. Peu de technique sans doute, mais après tout le murmure des cascades, la course de l'isard et même le goût de la sueur lorsqu'on peine ne font-ils pas partie des vrais plaisirs de la montagne ? Pour une fois un guide vous prend par la main et par les sentiments...

★ *Randonnées dans les Pyrénées ariégeoises*, par Michel Sébastien, 344 pages, chez Denoël.



Moto

La Transalp

CRÉÉE en 1977 par Honda-France, la Transalp, cette vaste croisière à moto, réunissait près de deux cents motards venus de toute la France et en route pour traverser le massif alpin en passant par les cols les plus hauts d'Europe. Cette grande randonnée a eu beaucoup de succès auprès des jeunes motards désireux de s'initier à l'aventure dans un budget à leur mesure.

Cette année, trois concessionnaires Honda ont décidé de rééditer cette équipée accessible à tous. La Transalp, c'est quatre pays traversés : l'Autriche, la Suisse, l'Italie et la France. C'est 3 500 kilomètres de parcours commun, dont 1 000 kilomètres de pistes et de routes muletières. C'est encore cinquante mille virages, soixante-six cols et des routes circulant dans les paysages les plus grandioses d'Europe.

Une présence technique et médicale est assurée sur l'ensemble du parcours. La Transalp se terminera sur le circuit du Castelet où les motards pourront tourner gratuitement durant toute une journée.

Le prix d'inscription est fixé à 600 F par pilote et 400 F pour les passagers. Départ de Paris, le 5 juillet ; départ du parcours commun le 7 juillet à Graz, en Autriche. Cette randonnée durera trois semaines, le retour est prévu le 26 juillet.

Ph. J.

★ Renseignements. — *Jet-Moto*, 70-72, avenue Henri-Barbusse, 93700 Drancy ; *Alpha-Moto*, 140, avenue du Maine, 75014 Paris ; *Fit*, 10, rue des Apennins, 75017 Paris ; *Silhouettes*, 1, avenue du Colonel-Fabien, 93200 Saint-Denis.

Vieux rails allemands

Tel est le thème d'un voyage organisé par l'association Chemin de fer et Tourisme début septembre 1980. Ce voyage d'une quinzaine de jours, effectué à bord des trains du réseau IC 79 de la Deutsche Bundesbahn, permettra de visiter les installations techniques du chemin de fer fédéral allemand, les réseaux du métro et le réseau express régional, les réseaux de tramways, d'effectuer des circuits sur les réseaux de chemins de fer historiques et touristiques, et de voir les musées consacrés au chemin de fer, dont le célèbre musée de Nuremberg.

Pour tous renseignements et programmes, écrire, en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse, à M. Jacques Campbell, 118, avenue de Gravelle, 94410 Saint-Maurice.

Hippisme

Ombre et lumière au pesage

Notre collaborateur Louis Deniel poursuit ici la chronique du grand mois de courses (1).

7 juin, Epsom

Le jockey écossais Willy Carson, qui avait déjà gagné le Derby, trois jours plus tôt avec *Henbit*, mène Birème à la victoire dans les Oacks, l'équivalent britannique de notre prix de Diane.

A la Bourse des chevaux, les preneurs d'actions *Grundy* commençent à respirer. La gagnante est une fille de cet étalon, qui avait été le grand champion de la saison 1975. Jusqu'à voilà quelques mois, les « services » et « parts » (titres de copropriété) de *Grundy* s'arrachait à prix d'or. Mais les semaines passaient sans qu'un seul de ses fils ou filles atteignît à quelque notoriété. On était au bord du krach *Birème* rétablit la situation.

7 juin, Chantilly

Un grand nom à rajouter à la rubrique des éclopés : celui de *Three Troikas*. L'entraîneur de la jument — gagnante de l'Arc 1979 — ne parvenait pas à comprendre pourquoi elle avait été aussi terne dans le prix Dollar. Il a fait procéder au *check up* vétérinaire. La radio a révélé une fêlure du métacarpien interne de l'antérieur droit. La suite de la carrière de la jument est compromise. *Three Troikas* — qu'on avait revue au début de la saison, offrant des rondeurs de matrone — à une nette tendance à s'alourdir. Tout l'art (son entraîneur n'en manque pas) sera de trouver l'exact point d'équilibre entre un ralentissement du travail, nécessaire à la consolidation de l'os, et le maintien d'un exercice empêchant à la fois un alourdissement, préjudiciable à cette consolidation, et une perte de musculature. La partie va se jouer sur une corde raide.

8 juin, Chantilly

Prix du Jockey-Club. A partir des Grandes Ecuries, les jumelles guettent un jaillissement de *Mot d'Or*, *Belgio*, *Gonzalès* ou *Providential*. Mais tout ce joli monde reste botte à botte et c'est l'inattendu *Policeman* qu'on voit se détacher. Il prend trois ou quatre longueurs d'avance. A mi-ligne droite, l'écart diminue. Allons, le présomptueux va rentrer dans le rang. Non : c'était une astuce de son jockey (encore le dénommé Willy Carson, dont c'est, décidément, la semaine de gloire), lui accordant une seconde de répit pour trouver le second souffle. Lorsque *Shakapour* se fait pressant, *Policeman* repart de plus belle. Il passe le poteau une longueur et demie devant *Shakapour*, lui-même suivi à trois longueurs par *Providential*.

Le tableau d'affichage indique un rapport gagnant de 54,80 F pour 1 F. C'est, depuis un demi-siècle, la plus grosse cote enregistrée à l'arrivée d'un Jockey-Club.

Le gagnant appartient au major Tinsley, Anglais résidant à Monaco. Il est entraîné par Charley Milbank, Anglais lui aussi, qu'on vit arriver à Chantilly à la fin des années 60, tout hâlé par les vents de Nouvelle-Zélande, où ses parents avaient espéré en faire un éleveur de moutons et qui, depuis, très sûrement, a gravi, un à un, les échelons de sa profession.

Milbank, qui sait remarquablement entraîner ceux de ses pensionnaires montrant de la précocité (voir *Mange tout* et *Sky Commander*), aime faire débuter ceux qui n'en ont pas, au cours de leur hiver de trois ans, à Cagnes. Méthode à la fois courtoise à l'égard de ses propriétaires, dont beaucoup sont des Anglais, attirés à la mauvaise saison par la Côte d'Azur, et efficace au plan technique : les chevaux qui « font » Cagnes acquièrent, à ses yeux, le triple avantage de passer l'hiver dans de meilleures conditions climatiques, de se forger un moral au contact de courses relativement faciles, et de prendre quelques semaines d'avance dans leur préparation.

Hainaut, qui avait failli atteindre au premier plan l'an passé, *Hard to Sing*, qui s'y est installé cette année, *Chicbury*, qu'il faudra battre dans le Grand Prix de Paris, le 29 juin, et *Policeman* sont, ainsi passés par Cagnes-sur-Mer.

Milbank explique qu'il savait *Policeman* très bien, mais qu'il s'interrogeait sur son aptitude à tenir 2 400 mètres (le poulain n'avait jamais dépassé 2 000 mètres). La réponse a été éloquente. Même si l'on considère que, *Nureyev* étant toujours hors service, le niveau moyen des poulains de trois ans est médiocre, ce ne peut être qu'un cheval hors du commun qui gagne le Jockey Club en démarrant à 500 mètres du poteau (à la façon naguère de *Hard to Beat*) et en réalisant le troisième meilleur temps du palmarès de l'épreuve.

Côté pesage, ou plutôt restaurant (car il y est resté une partie de l'après-midi), un revenant : Nelson-Banker Hunt. Il n'était pas venu aux courses, en France, depuis la chute des cours de l'argent métal, qui lui a fait perdre 800 millions de dollars. Il est apparu souriant, détendu, attentif, au moment des « ordres », aux conseils que son entraîneur donnait aux jockeys de ses deux chevaux (dont l'un, *Tom's Serenade*, a terminé sixième). L'un de ses familiers nous a expliqué que le coup raté de l'argent métal n'était qu'une péripétie dans une carrière de financier qui a déjà encaissé, sans broncher, après l'arrivée au pouvoir de Kadhafi, la nationalisation des pétroles de Libye, où l'intéressé (ô combien !) contrôlait les plus importantes concessions. Enregistré.

9 juin, Neuilly

Il a fallu beaucoup moins que 800 millions de dollars pour faire perdre l'équilibre à un personnage du monde des courses que, par considération pour sa famille, nous désignerons sous son prénom. Bernard était une figure de roman. Fils d'un ingénieur chimiste qui lui avait laissé une certaine fortune, il était apparu au pesage, où sa nonchalante élégance avait ému les dames et fasciné les messieurs, voilà une quinzaine d'années. Il roulait alors en Jaguar, avait deux ou trois chevaux, et se disait prêt à en acheter d'autres. Il était devenu l'homme de confiance d'un riche propriétaire grec.

Ensemble, ils avaient réussi un coup virtuellement pharamineux. Ils avaient gagné 8 millions de francs (d'il y a douze ans) à un tiercé, mais en jouant, par commissionnaires, quelque 300 000 francs, infiniment plus que la mise autorisée. Le P.M.U. avait menacé de déposer une plainte. Les deux hommes avaient préféré abandonner leurs gains et leur mise.

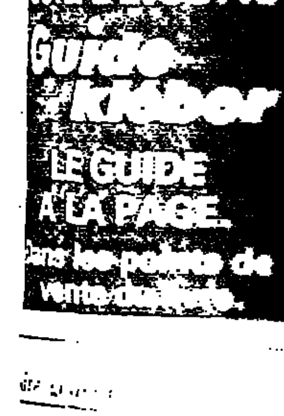
Bernard avait alors été soupçonné d'être le lieutenant de Patrice des Moutis, le fameux « Monsieur X » des tiercés suspects. Rien, cependant, n'avait été prouvé en ce sens.

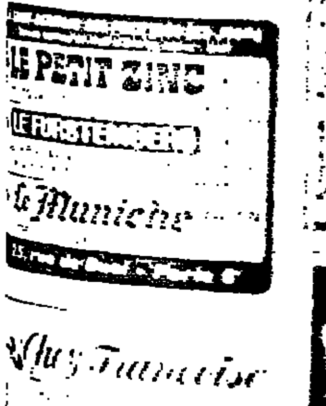
Le propriétaire grec étant mort, son homme de confiance s'était établi courtier. Il avait déniché une pouliche exceptionnelle, *Sadedtki*, un propriétaire non moins prometteur (un grand courtier en diamants), était même devenu quelque temps le fournisseur en chevaux d'une tête couronnée (la princesse Caroline de Monaco). On le croyait « reparti ». Il était arrivé. Arrivé probablement au bout de ses ressources et au bout de sa nuit, celle où il avait cherché d'autres illusions que celles du jeu.

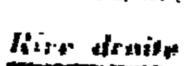
C'était à la fois un artiste et un aventurier. C'était aussi un caractère évanescent. Nous étions un certain nombre à éprouver pour lui la considération, voire l'affection, qu'imposent ceux qui osent aller jusqu'au bout dans une voie qui fait peur. Il est mort d'une balle dans la tête, comme Patrice des Moutis.

LOUIS DÉNIEL.

(1) *Le Monde*, 7 juin.









Plaisirs de la table

Couverts à Genève

ON y parle beaucoup du rachat des *Bergues* par le groupe Forte (à Paris, le *George-V* et le *Plaza*) et le petit monde des vieux palaces du « front de lac » de Genève, défraîchis ou encroûtés, s'inquiète. D'autant que le *Hilton* vient d'ouvrir, encore un peu emplâtré mais somptueux.

Certes, le *Rhône*, qui fêtera ses trente ans le 1er juillet, n'a rien à craindre. Rodé, fonctionnel mais personnalisé, attachant, il demeure. Mais les autres ? D'autant que l'on annonce que la Swissair se lance dans l'hôtellerie et va construire à Genève.

Pour l'instant, admirablement situé, face au jet d'eau (19, quai du Mont-Blanc, tél. : 31-98-11), le *Hilton* attire tous les regards. Il le mérite. D'autant que Roland Gaelens, qui supervise les maillons d'Europe de l'Ouest et d'Afrique de la chaîne, poursuit sa politique de qualité culinaire, applique sa conception d'hôtellerie personnalisée jusqu'en cuisines (inaugurée avec le *Brussels Hilton*) et qu'il a fait appel à Jacques Le Divellec (*le Yachtman*, à La Rochelle) pour « instruire » ses cuisiniers et esquisser ses menus. Outre *la Grignotière*, qui est en quelque sorte son *coffee shop* (mais élégant, de qualité et plein d'inventions), voici donc, panoramique, *le Cygne*. Restaurant d'élégance dont tous les détails ont été « pensés », de la verrerie aux assiettes (très belles et « confortables »), des poivriers aux filtres à café. Je le disais à M. Matthieu Roest, qui dirige les restaurants du *Hilton Genève* : la carte du *Cygne* est une merveille de présentation claire et de tentations intelligentes signées Le Divellec : salade tiède d'écrevisses aux croque-légumes à la vinaigrette de noisette, saumon frais mariné à la citronnelle, ragoût d'escargots à la crème de noix, omble chevalier du lac braisé au vin rouge, mignons de veau aux artichauts et fritots de cervelle, aiguillette d'agneau au thé, etc. Très beau dessert. Carte et cave des vins pas tout à fait encore au point, mais, répétons-le, j'essuyais les plâtres.

Un détail encore qui m'a plu : ici, pas de menu-dégustation, mais, pour certains des plats-phares, une mention « en dégustation » avec un prix inférieur, pour ceux qui veulent goûter à (presque) tout et pour les appétits « féminins ».

Dans le même immeuble que le *Hilton* il y aura un casino, une salle de théâtre et une discothèque de l'inévitable Mme Régine. Mais, à Genève, il n'existe et n'existera jamais qu'une discothèque : le *Griffin's* (36, boulevard Helvétique, tél. : 35-12-18). On songe à Alphonse Allais disant au chef de gare d'une petite station normande : « *Ah ! si vous aviez ça à Paris...* » Eh bien, il n'y a pas à Paris une discothèque aussi somptueuse que celle de Bernard Grobet avec aussi — et c'est ici mon propos, — suffisamment éloigné pour que la musique tonitruante ne soit plus qu'un léger bruit de fond, un remarquable jardin-restaurant, un cadre pour les femmes de *Marie Laurencin et dont, miracle*, la cuisine (du jeune Alain Bezos) est remarquable. J'ai goûté sa salade au saumon fumé, sa blanquette de homard au safran, un mignon de veau à la crème de moutarde, le chaud-froid au café en île flottante, le tout, ainsi que le précise la carte, « cuisiné avec des denrées fraîches et naturelles ». Parfait !

J'ai signalé, je crois, un petit mini-guide édité par la radio-télé de Suisse romande : *les Adresses de Catherine* (Michel). Bonnes adresses Valais, de Bâle, de Zurich, du Tessin et des Grisons, avec aussi une quinzaine d'adresses pour Paris. Il y figure le *Château de Genlhod* (à quelques kilomètres de Genève, tél : 74-19-72), dont j'ai parlé. Mais il faut aussi souligner que, jouxtant *ce restaurant de Rodolphe et Claudine* Leisibach, ils tiennent un café avec quelques plats de brasserie très bien faits et à prix doux. (A *midi* : soupe et plat du jour pour 8,50 francs suisses.)

Nul doute que dans une prochaine édition des *Adresses de Catherine* figurera *Coté Parc* (3, rue du Parc, à Genève, tél. : 36-77-05). C'est un agréable bistrot, élégant, avec, à midi, quelques plats du jour mijotés, et le soir, aux chandelles, une carte. M. Panarinfo vous proposera une salade de canette à l'huile de noix, une autre de canard fumé, une au crottin de Chavignol, des gnocchis aux épinards, la « bresaola » (viande séchée) à l'huile d'olive vierge et au citron, une brochette de poulet au citron vert, les poissons du jour, etc., à prix honnêtes. Et les dames aimeront les chandelles, les murs tendus d'étoffe à fleurs, le bar obsolète à baldaquin et aux bons whiskies de malt.

LA REYNIÈRE.

LES TABLES DE L'ONCLE HENRI

Oncle Henry est la signature de mon ami Henry Viard dans « le Quotidien du médecin » et « le Quotidien de Paris ». Il est aussi l'âme de ces « Opinions gourmandes », qui sont comme le journal officiel de la principauté de Gastronomie.

Mais ne croyez pas que ce petit livre, « les Bonnes Tables de l'oncle Henry » (Ed. Sesc., diffusion Chaix-Lida, 1, rue de Fleurus), soit un guide comme les autres. Ce « livre de bord », préfacé par Raymond Oliver, est avant tout charmant, qui présente quelque cent cinquante maisons Paris-province. Il les présente avec amitié car elles sont « ses préférences », avec talent et belle humeur et, surtout, avec indépendance. Je veux dire par là que Viard n'est pas comptable du succès d'un tel, de l'engouement du moment, des habitudes et des tendances. Il raconte ce qu'il aime et ceux qu'il aime avec sérénité, les grands (comme Chapel, Barrier ou Daguin), mais aussi « le Haut Tournebride » (à Busset, dont la patronne - cuisinière, Simone Lemaire, vient d'être nommée présidente de l'ARC ressuscitée) ou « la Marée », à Grandcamp. A. Paris, vous y retrouverez le même éclectisme, du « Fouquet's » au « Repaire de Cartouche », du « Clovis » des Halles à « l'Aquitaine » et au « Restaurant du marché ». Adresses que vous connaissez, dites-vous ? Bien certainement ? Mais la façon dont l'auteur les raconte, ces adresses, vous donnera faim plus encore d'y retourner.

L. R.

MIETTES

● *Fini ! Hélas ! le cher Pointaire,* ce merveilleux cuisinier ignoré du *Michelin, mal aimé des chroniqueurs,* et sans qui Levallois ne sera plus jamais Levallois. Pointaire donc a vendu. Il s'arrête à mi-juin. Jamais plus nous ne dégusterons une beuchelle ou des soufflés d'oursins comme il les savait faire.

● *Le Guide Kléber de Belgique 1980* vient de sortir. Son auteur (Soublee) résume ainsi l'année gourmande outre-Quiévrain : « *Stabilisation des ravages causés par la nouvelle cuisine, augmentation du niveau qualitatif et, en règle générale, vigilence accrue des consommateurs.* »

Philatélie

N° 1641

ANDORRE : « Dent de chien ».

Le second timbre de la série de la « protection de la nature » sera consacré aux fleurs « Dent de gos » (dent de chien) typiques pour la région des vallées d'Andorre. Vente générale le 23 juin (6/80).

1,10 F, rose vif, rouge, jaune, vert et vert foncé.

Format 22 × 36 mm. Maquette de Pierrette Lambert. Tirage : 625 000 exemplaires. Impression hélio, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Le 21 juin, au bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. — Oblitération « Premier Jour » grand format illustré.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 92150 Suresnes (mairie), le 18 juin. — Quarantième anniversaire de l'appel du 18 juin du général de Gaulle.

⊙ 74000 Meythet (Aéro-Club, ancienne aérogare d'Annecy), les 21 et 22 juin. — Cinquantenaire de l'Aéro-Club.

⊙ 02100 Saint-Quentin (parc d'Isle), le 22 juin. — Festival Roses en Picardie.

⊙ 01500 Ambérieu-en-Bugey (base aérienne 278), le 22 juin. — Journée « Portes ouvertes ».

⊙ 59000 Lille (pavillon Saint-Sauveur), du 13 au 22 juin. — 40e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.

⊙ 93350 Le Bourget, le 21 juin. — Fête de la Liberté.

⊙ 02500 Saint-Michel (abbaye), les 21 et 22 juin. — Année du Patrimoine.

⊙ 38380 Entre-Deux-Guiers (mairie), les 21 et 22 juin. — Championnat de France de cyclisme professionnel sur route.

FRANCE : la première partie du programme 1981.

La *première* partie du programme des émissions de timbres-poste prévues pour 1981 comporte trente figurines postales contre vingt-six l'an dernier (« le Monde » du 23 juin 1979). Six timbres seront avec surtaxes, en faveur de la Croix-Rouge française.

Le complément du programme, pour l'année prochaine, sera déterminé et annoncé au cours de la fin du quatrième trimestre 1980.

I. — SIX TIMBRES AVEC SURTAXE

● Journée du timbre : La lettre dans l'art (suite) « Femme lisant une lettre ou la Lettre d'amour » de Goya.

● Personnages célèbres : R. P. Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) ; *Jacques* Offenbach (1819-1880) et sœur Anne-Marie Javouhey (1779-1851).

● Série « Croix-Rouge » : deux vitraux de Fernand Léger de l'église du Sacré-Cœur à Audincourt (Doubs).

II. — VINGT TIMBRES SANS SURTAXE.

● Série artistique, œuvres de Camille Pissarro « la Sente du chou » et Albert Gleizes.

● Série « Création philatélique » œuvres de Edouard Pignon et Alfred Manessier.

● Série « Europa » sur le thème « Folklore » décidé par la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (C.E.P.T.), la Sardane (pays catalan) et la Bourrée croisée (Berry).

● Série touristique : Nîmes (Gard) ; Saint-Emilion (Gironde) ; basilique de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan) et abbaye de Vaucelles (Nord).

● Grandes réalisations : quatre timbres seront consacrés à différents développements scientifiques ou technologiques (biologie, énergies nouvelles, fonds marins, micro-électroniques, télématique...).

● Commémoratifs et divers : deux timbres dans le cadre de l'exposition « Philexfrance 82 », moyens de transport anciens dans le service postal ; L'eau (concours national de dessins d'enfants) ; Congrès des sociétés philatéliques français à Vichy ; Métiers d'art : la reliure ; Timbre « Armée » ; Salon de l'Aéronautique et de l'Espace ; Centenaire de la Caisse nationale d'épargne ; « Presse » (350e anniversaire de la fondation de « la Gazette de France » par Théophraste Renaudot, centenaire de la mort du fondateur du journal « la Presse » Emile de Girardin, et de la loi sur la liberté de la presse.

● Pour la poste aérienne : « Costes et Le Brix » (valeur 5 F).

« Nos réflexions sur le programme 1980 » (« le Monde » du 28 juillet 1979) est de nouveau d'actualité.

Nous avions préconisé que le nombre annuel ne dépasse pas trente-six figurines, or, nous en sommes déjà très près de ce chiffre.

Nous avions exprimé le vœu que les valeurs faciales correspondent avec celles destinées aux premiers échelons du poids des lettres simples (courrier lent et rapide). Là, nous avons eu quelques satisfactions cette année.

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 869

CHATEAU DE CARTES

(Coupe d'Europe, Skara 1980.)
Blancs : S. MARJANOVIC
Noirs : R. KEENE
Défense moderne

1. é4	g6	18. Cxd5	Dé4!
2. d4	Fg7	19. 0-0-0	Fxd5
3. Cç3	d6	20. Dxd5	Dxé2
4. f4	Cç6 (a)	21. Th-é1 (n)	Df2
5. Fé3 (b)	Cf6	22. Dxd7 (o)	Dxf4+
6. Cf3 (ç)	0-0	23. Cé3 (p)	Ta-b8
7. Fé2	a6 (d)	24. ç3	Tf-é8
8. a4 (é)	é6! (f)	25. Dd6	Dxa4
9. h3	Cé7!	26. Cç2	Té-ç8
10. g4 (g)	b6! (h)	27. g5 (q)	Db5!
11. Cd2	ç5	28. b4	Dxg5+ (r)
12. dxç5	bxç5	29. Rb1	Fxç3
13. Cç4	d5! (i)	30. Td5	Dg2
14. Fxç5	Cd7! (j)	31. Té-d1	Fxb4
15. Fxé7	Dxé7	32. Cxb4	Dç2+
16. éxd5	Fb7 (k)	33. Ra1	Dç3+
17. Dd2 (l)	éxd5 (m)	34. Ra2	Txb4
		35. Abandon.	

NOTES

a) Les Noirs peuvent accepter l'« attaque autrichienne » de la « défense Pirc » par 4... Cf6 ou entrer dans la stratégie de la « défense moderne » qui consiste à ne pas obstruer trop vite la diagonale du Fg7 et, par conséquent, à retarder le développement du C-R. Des expériences audacieuses ont été tentées depuis plusieurs années, 4... a6 ; 5. Cf3, b5 ; 6. Fé3, Fb7 ; 7. Fd3, Cd7 (Zuidema-Kotov, Amsterdam 1968) ; 4..., f5 ; 4..., é6 ; 4..., Cd7 ; 4..., Ch6 ; 4..., ç6 et aussi 4..., b6. Le coup du texte, d'apparence hypermoderne, semble la réponse la plus logique.

b) Si 5. d5, Cd4 ; 6. Fé3, ç5 et si 5. Cf3, Fg4 !

ç) 6. Fé2 est plus précis, le contrôle de la case g4 étant utile. Un autre plan, joué dans la partie Fischer-Udovcic (Zagreb 1970) est 6. h3, 0-0 ; 7. g4. Sur 6. h3, Smejkal essaya contre Arnason en 1978 6.... é5 et obtint l'égalité, après 7. dxé5 (si 7. fxé5, dxé5 ; 8. d5, Cd4), dxé5 ; 8. D×d8+, C×d8 ; 9. Cb5, Cé6 ; 10. f5, a6 ; 11. f×é6, a×b5 ; 12. F×b5+, Ré7! ; 13. é×f7, C×é4 ; 14. Cf3, Cd6 ; 15. Fé2, C×f7.

d) Une recherche curieuse de Keene. Après 7.... Fg4 la suite 8. é5 lui semble donner l'avantage aux Blancs : 8... d×é5 ; 9. d×é5, Cd7 ; 10. h3!, F×f3 ; 11. F×f3, Cb6 ; 12. 0-0 (Byrne-Keene, 1972). De même, si 7..., Cg4 ; 8. Fg1, é5 ; 9. d×é5!, d×é5 ; 10. D×d8, T×d8 ; 11. h3! A considérer est 7..., é6 ; 8. 0-0, b6! ; 9. Rh1 (ou 9. h3, Fb7 ; 10. é5!, Cd5 ; 11. C×d5, é×d5 ; 12. Dd2, f6 ; 13. é×f6, D×f6 ; 14. Ta-é1 comme dans la partie Byrne - Lombardy, 1075), Fb7 ; 10. Dd2 (10. é5!), Cé7 ; 11. Fd3, ç5! (Opl - Swoboda, Vienne 1978).

é) 8. é5 est bien meilleur : 8..., Cg4 ; 9. Fg1, b5 ; 10. h3, Ch6 ; 11. Ff2, Fb7; 12. 0-0, Ca5 (Balachov-Keene, Skara 1980).

f) Une idée stratégique importante : le contrôle des cases d5 et f5 est lié au retrait du C-D en é7 préparant b6 et ç5 (la même idée que choisit Swoboda dans la partie précitée).

g) Probablement une erreur. 10. 0-0, quoique moins ambitieux, paraît plus prudent.

h) Prépare 11..., ç5 sans craindre 11. g5, Ch5 ni 11. é5, Cf-d5.

i) Ouvrant le jeu, au prix de deux pions.

j) Et non 14..., d×ç4 ; 15. D×d8 et 16. F×é7.

k) Les Blancs ont deux pions de plus et une position catastrophique : le R est exposé en plein centre, la Tb1 est clouée. Outre la menace 17... Dh4+.

l) Si 17. 0-0, é×d5 ; 18. C×d5, F×d5 ; 19. D×d5, D×é2 ou 18. Cd2, d4! et si 17. d6 ?, Dh4+ et 18..., F×h1.

m) Plus fort que 17..., Dh4+ ; 18. Rd1.

n) Si 21. D×d7, D×ç4 et si 21. Td2, Cf6.

o) Si 22. Tf1, Dç5.

p) Ou 23. Cd2, Ta-d8 et 24..., Fh6.

q) Empêche 27.... Fh6+.

r) La position des Blancs s'écroule comme un château de cartes.

Etude : J. RODRIGUEZ (1959)

BLANCS (5) : Rç7, Ff1, Cd7, Pé4 et g6.
NOIRS (5) : Ré6, Dç3, Pç5, é7, f4.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 868
H. RINCK, 1906.

(Blancs : Rç6, Dh1, Pd2 et é4. Noirs : Rç4, Dh7, Pé5, f6, h4.)

1. Db1!, Rd4 ; 2. Db3, Dxé4+ ; 3. Rd6, Da8! ; 4. Dé3+, Rç4 ; 5. Dç3+, Rb5 ; 6. Db3+, Ra6 ; 7. Da4+, Rb7 ; 8. Db5+, Ra7 ; 9. Rç7! et les Blancs gagnent.

Ou 3..., Dé4 (g2, h1) ; 4. Dç3+, Ré4 ; 5. Dç6+. Domination de la D noire.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 866

CHAMPIONNAT D'EUROPE JUNIOR

Dans cette donne d'un championnat d'Europe des joueurs de moins de vingt-cinq ans, la façon de gagner le grand chelem n'était pas facile à trouver avec les mains adverses cachées.

Nord : ♠ R 5 3 ♥ A 10 4 ♦ A D 7 ♣ A 9 5 4
Ouest : ♠ 9 7 4 ♥ 5 ♦ R 10 6 3 ♣ 10 8 7 6 2
Est : ♠ 2 ♥ V 9 8 6 ♦ V 9 8 5 2 ♣ R V 3
Sud : ♠ A D V 10 8 6 ♥ R D 7 3 2 ♦ 4 ♣ D

Ann. : N. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Nardin	X...	Lodge	Fish
—	1 ♣	passe	1 ♠
passe	1 SA	passe	2 ♥
passe	4 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♣	contre	7 ♠...

Ouest ayant entamé le 6 de trèfle, *comment Sud aurait-il dû jouer* pour gagner le GRAND CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Après l'as de trèfle et *deux* coups d'atout (Est ne fournissant plus), Sud a joué le roi de cœur et le 2 de cœur en espérant que, si le valet de cœur était quatrième, la main qui n'avait plus de cœur n'aurait plus d'atout et qu'il pourrait ainsi couper le quatrième cœur avec le dernier atout du mort. Mais Ouest coupa, et le grand chelem chuta...

Il y avait cependant une solution dont les chances étaient meilleures : après un troisième coup d'atout (en terminant au mort), Sud coupe un trèfle, tire le roi de cœur et rejoue le 2 de cœur pour l'as. Il coupe un autre trèfle (pour isoler en Ouest la garde à trèfle) et réalise la dame de cœur et ses atouts pour ce *double squeeze* où il faut réussir l'impasse à carreau :

Nord : ♦ A D 7 ♣ 9
Ouest : ♦ R 10 6 ♣ 10
Est : ♥ V ♦ V 9 8
Sud : ♠ 8 ♥ 7 3 ♦ 4

Sur le 8 de pique, Ouest doit jeter un carreau. Le mort défausse alors le 9 de trèfle et *Est est à son tour squeezé* à cœur-carreau.

Remarque :

Cette solution aurait échoué si Est avait eu le roi de carreau ou... quatre trèfles (comme le contre pouvait le laisser craindre).

La reprise invisible

Cette donne, jouée il y a deux ans au cours d'un tournoi en Amérique, illustre un coup aussi subtil qu'inhabituel.

Nord : ♠ A 9 ♥ D 9 8 4 2 ♦ V 10 6 3 ♣ R 8
Ouest : ♠ R V 6 5 ♥ A V 5 ♦ 9 5 2 ♣ 10 9 6
Est : ♠ 10 7 4 ♥ 10 7 6 ♦ R 7 4 ♣ D V 5 4
Sud : ♠ D 8 3 2 ♥ R 3 ♦ A D 8 ♣ A 7 3 2

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Lean	Eisenberg	Andersen	Kantar
1 SA	passe	2 ♦	passe
2 ♠	passe	3 ♥	passe
3 SA	passe	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 10 de trèfle, le déclarant a pris avec le roi du mort et il a joué le 3 de carreau pour le 4 d'Est et la dame de sa main. Ensuite, il a joué le 3 de cœur. *Comment Ouest a-t-il fait chuter trois sans atout ?*

Note sur les enchères :
L'ouverture de « 1 SA » promettait 14 à 15 points dans le système utilisé, et la réponse de « 2 carreaux » était un Stayman forcing de manche. La réponse de Sud montrait quatre piques et celle de Nord cinq cœurs.

COURRIER DES LECTEURS

Sacrifice immédiat (n° 859) : « *Pourquoi*, demande M. Warsanski, *ne pas avoir joué as de trèfle et trèfle après la contre-attaque à cœur pour faire une levée de mieux ?* »

Parce que, si le roi de trèfle n'est pas second, ce sera la chute. N'oublions pas, en effet, que *le déclarant ne voit pas les mains adverses*. Il n'en serait autrement que s'il s'agissait d'un « problème à jeux ouverts ». Ainsi, au sujet de la « balance de Galula » (n° 852), lorsqu'un lecteur écrit : « *Rien ne laissait supposer que les atouts étaient répartis 3-0* », ce lecteur oublie qu'il s'agit ici d'un problème où *les quatre mains sont étalées* et qu'aucune autre distribution ne doit être envisagée.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 87

LES 12 000 VERBES

(Suite de notre chronique n° 82 du 5 avril 1980.)

Si les tableaux de conjugaison de l'édition 1980 du Bescherelle n'ont guère changé par rapport à ceux de l'édition 1966, la liste des verbes français, en revanche, a été considérablement dépoussiérée et étoffée (rappelons que le règlement du scrabble ne reconnaît que les verbes du P.L.I.). Elle s'est enrichie d'un très grand nombre de néologismes, de verbes techniques et aussi argotiques pour lesquels, dans certains cas, on souhaiterait un glossaire. Disparue la petite note de l'édition de 1966 qui disait : « Les verbes précédés d'un astérisque ont vieilli ou ils appartiennent à la langue populaire et sont à éviter ». Parmi les lacunes, qui seront sans doute réparées dès la prochain réédition, signalons CLOPINER, CONFORTER, DECONSIDERER, DIALOGUER, EMPRISONNER, MATFRNER. Par ailleurs, l'extravagante façon dont FOUTRE est conjugué n'est peut-être qu'un lapsus freudien.

Enfin, on peut se demander par quelle alchimie du verbe le Bescherelle peut annoncer 12 000 verbes alors qu'il n'y a que quelque 7 000 entrées. Cette inflation galopante, qui se retrouve dans la concurrence, est due à ce que les différentes transitivités et, dans certains cas, les sens figurés ont été comptabilisés.

Ve Festival de Vichy, première partie, 26 mai 1980.

	TIRAGE	SOLUTION	REF.	POINTS
1	D E E N P S U			
2	A E L L P U W	PENDUES	H 4	76
3	— E E I R S S I	PEUPLA	4 H	20
4	A A E E M O R	IRISEES	N 2	79
5	A E + G I L L M	AROME	O 8	27
6	A I I M N O V	MILLAGES (a)	10 A	66
7	I V + B F O R U	NOMMAI	A 7	27
8	V + A Q G O V ?	FOURBI	B 2	36
9	— A A E I N S U	QUO(T)A	4 A	38
10	E I I R T T ?	AUNAIES (b)	13 I	73
11	D E N S T U V	PIT(U)ITER (c)	K 4	86
12	T V + C E E H L	NŒUDS (d)	C 3	34
13	A C E N O R R	CHEVALET	E 6	82
14	A H N T V W Y	RACORNIE (e)	2 H	66
15	— B E J K O T W	AY	F 13	33
16	E K T W + E T Z	JOB	D 12	45
17	E K T T W + N S	ZEE	O 1	38
18	— D G H T U V X	TEKS	15 A	56
19		VAUX	L 12	52
			TOTAL	934

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

NOTES

(a) Ou MILAGE : au Canada, distance en milles. (b) Ou AULNAIES (D 8, 70) : lieu planté d'aunes. (c) : Crier, pour la caille. (d) Cet extraordinaire collage ne gagne qu'un point sur NOMMAIENT. (e) CORNERAL 2 G. 62.

RESULTATS : 1. Labbé, 930 ; 2. Del, 929 ; 3. Duguet, 922.

RESULTATS FINALS : 1. Labbé ; 2. Mollard ; 3. Huot ; 4. Colonna ; 5. Hannuna ; 6. Kourotchkine ; 7. Viseux ; 8. Clauwaert (Belgique) ; 9. Duguet ; 10. Desmoulins et Nino.

● M. Meyer (Corbeil) nous signale une amélioration dans la partie de Tourcoing (n° 85) : 7e coup : HELAI, en collante sur DECIMANT, rapporte 35 points au lieu de 33.

PENTASCRABBLE N° 87 de Michel Duguet

Il s'agit de faire le maximum de points avec cinq tirages successifs de sept lettres; le premier mot passant obligatoirement par l'étoile rose. Les cinq mots à trouver doivent utiliser toutes les lettres de chaque tirage.

ACEHOPT - ACINOSS - AADHRY ? - ABEQRU ? - AEIPRTU.

Solution proposée : plus de 500 points.

Exceptionnellement, les dix meilleures réponses seront primées par un Bescherelle 1980. Tirage au sort en cas d'ex aequo. Les réponses doivent parvenir à la F.F.Sc., 137, avenue des Pyrénées, 75020 Paris, au plus tard le jeudi 26 juin.

SOLUTION DU PROBLEME N° 85 :
POSTERA, H 2, 70 - ATTAQUER, 5 G, 80 - RISETTES, I 1, 76 - ALIFERES, M 1, 74 - CARROYA(G)ES, I G, 341 - TOTAL : 641.

De nombreux lecteurs améliorent cette solution en plaçant ALIFERES ou ERAFLAIS en nonuple. MM. Benghouzi (Paris) et Joyeux (Toulon) atteignent 705 points grâce à CARYO(P)SE en 15 A, en appui sur STRIEES ou sur SETIERS.

● *Le champion francophone Benjamin Hannuna* a gagné le Championnat de l'Ile-de-France devant Labbé, Caro, P. Sorin, Puchesult, Levart et Plalat, Doukhan, Auscher et Saintjean.

● *Le Championnat de France* aura lieu à Béziers, les 6 et 7 septembre, et les Championnats du monde francophone, en Belgique, du 31 octobre au 3 novembre.

● *Tournoi homologable de Villeneuve-le-Roi* (Val-de-Marne), le 29 juin, à 10 h., Salle des Fêtes.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

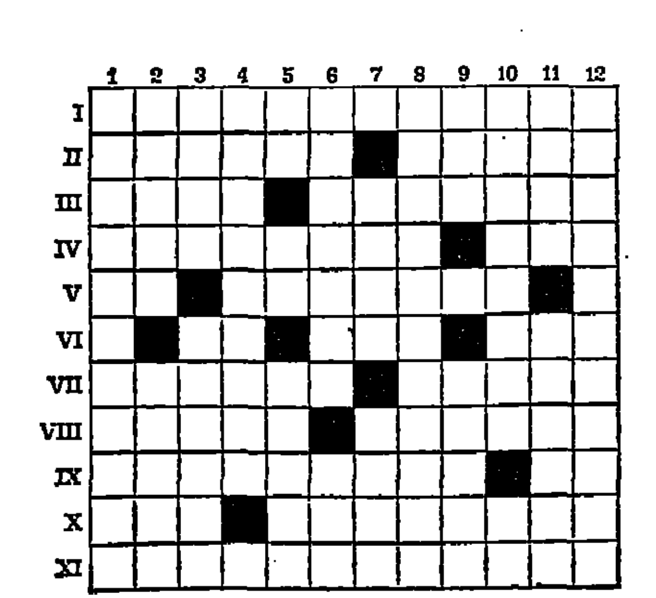
N° 97

Horizontalement

I. Est tonnante. — II. Habitué ; Changeais de peau. — III. Intérieur ou extérieur ; Gouttes d'eau dans le désert. — IV. Spécialité italienne ; Peut définir le 1 du précédent. — V. Préposition ; Tu le feras si tu n'as pas compris. — VI. Possessif ; A remettre ; En magie. — VII. En fait trop ; Tranché. — VIII. Sous le matelas parfois ; Poème. — IX. Changeant ; Le premier. — X. En décoche ; Ilienne. — XI. Ne connaissent pas leurs limites.

Verticalement

1. A conquis récemment un adepte du bon choix. — 2. A bout ; Prénom d'étoile. — 3. Nourrit et marrit ; Villégiature rouge. — 4. Tenue à l'écart. — 5. Personnel ; Note ; Sous-couche. — 6. Discordant ; De bas en haut, il n'est pas encore fait. — 7. Retenue ; Réjouissances. — 8. A ses fonctionnaires et ses rêveurs. — 9. Voyelles ; Moyen. — 10. Conformations réduites ; Pronom. — 11. En Belgique ; En Ecosse. — 12. Vivaient en communauté.



Solution du N° 96

Horizontalement

I. Perturbations. — II. Eve ; Purgative. — III. Trémater ; Hg. — IV. Rôles ; Féconds. — V. Open ; Muséum. — VI. Lectrices ; Noi. — VII. Ti ; Manant. — VIII. Etiolent ; Vu. — IX. Rhône ; Œuvrée. — X. Sens interdits.

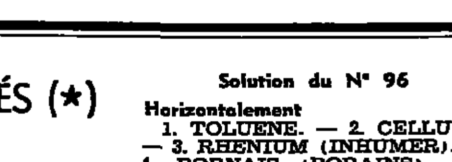
Verticalement

1. Pétroliers. — 2. Europe ; Thé. — 3. Réélection. — 4. Mentions. — 5. Upas ; Lei. — 6. Rut ; Dime. — 7. Bref ; Canot. — 8. Agrémentée. — 9. Ta ; Cusa. — 10. Ithos ; Nevd. — 11. Oignent ; Ri. — 12. Nu ; Duo ; Vêt. — 13. Séismiques.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 97



Horizontalement

1. AACDEFHU. — 2. AEEGIPST (+ 1). — 3. AAEIILS. — 4. AFIIRSU. — 5. AEEIMRSS (+ 7). — 6. EIIMNST. — 7. CEENORU (+ 2). — 8. CEEERSST (+ 1). — 9. EINRSUV. — 10. EGNORSU (+ 1). — 11. AADIMNUV. — 12. EEEINST. — 13. DEIOOVV. — 14. CEILNNO. — 15. DEISSTU (+ 2). — 16. CEERSTU (+ 5).

Verticalement

17. AEINPRV. — 18. EEISTUV. — 19. AALMNTU. — 20. AEEINSSS. — 21. AACGIRS (+ 1). — 22. ADEFIII (+ 1). — 23. AAEISST (+ 1). — 24. EEINRTU. — 25. EINNSTU (+ 2). — 26. EEFIRST (+ 1). — 27. AEEHSSU. — 28. DEOOPRU. — 29. AAEEMSS. — 30. BEEELOU. — 31. ACEFINS (+ 1). — 32. EEILLNR.

COURRIER DES LECTEURS

M. Cuenat (Lyon) signale à juste titre que dans le problème n° 92 il manque une case blanche sous EPULIDE qui permette de faire EPI et que la solution du 29 — STIBIEE — n'est pas donnée. En revanche ESTERAI (13) est refusé par le règlement du scrabble... et tous les bons auteurs. M. Brin (Paris) suggère OUDLERS comme anagramme de REDOULS (n° 83) et ARGININE pour NIGERIAN (n° 84). Si celui-ci figure bien dans le Grand Larousse encyclopédique (mais pas dans le PLI), il nous a été impossible de trouver aucune trace de celui-là.

★ Jeu déposé.

Solution du N° 96

Horizontalement

1. TOLUENE. — 2. CELLULE. — 3. RHENIUM (INHUMER). — 4. BORNAIS (BORAINS). — 5. SUROXYDA. — 6. MASTURBE. — 7. CONGERE (CONGREE). — 8. ULSTERS (LUSTRES). — 9. ECRIENT (CINTREE CITERNE CRETINE). — 10. ARTEFACT. — 11. IDIOTIE. — 12. DENOYAS (NOYADES). — 13. POUPINS. — 14. ROCOUER. — 15. ENTERAI (EREINTA RATINEE REAIENT TANIERE TRAINEE). — 16. AJUSTEE. — 17. ANGEVIN.

Verticalement

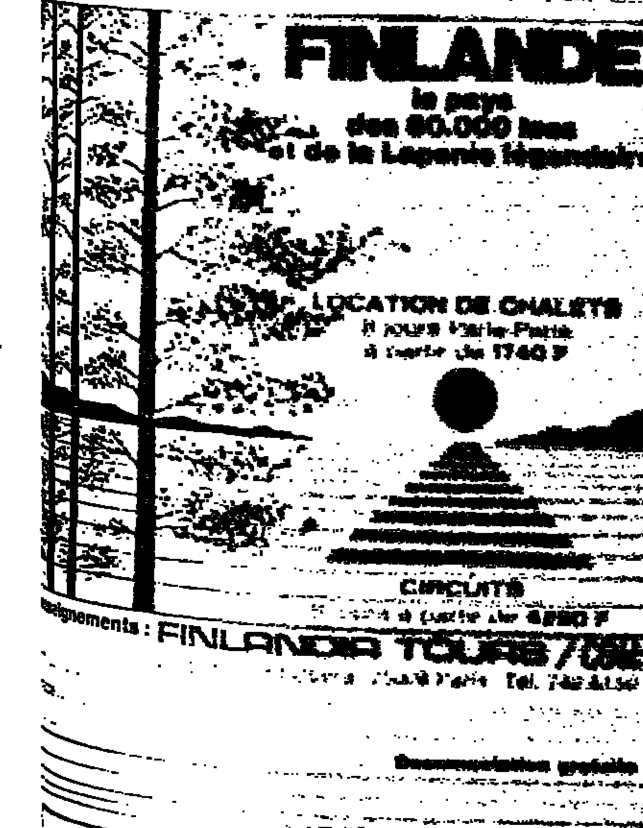
18. THROMBUS. — 19. ALLIACE (ECAILLA). — 20. LIESSES (LISSEES SESSILE). — 21. TETRODONS. — 22. EDICULE (ELUCIDE). — 23. RAREFIA (FRAIERA). — 24. ADSORBE (ABORDES SABORDE DEROBAS). — 25. ETOUPERA. — 26. ROGNERAI (RONGERAI IGNORERA). — 27. INESPERE (EREPSINE PERINEES). — 28. LAIDERON (ORDINALE). — 29. TUNISIEN.

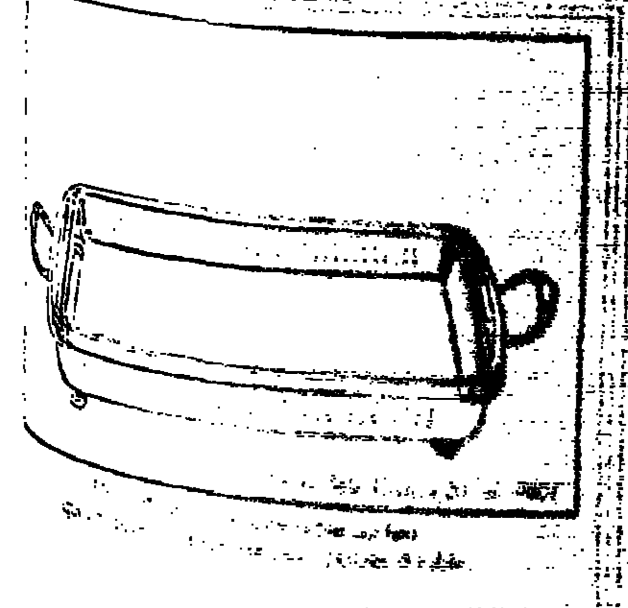
MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

Le Monde

ALERTE A L'ENLAIDI...

Le conseil d'archi... aide les bâtisseurs à...





Le Monde

équipement

ALERTE A L'ENLAIDISSEMENT DES PAYSAGES

Le conseil d'architecture de Dordogne aide les bâtisseurs à construire en « douceur »

De notre envoyé spécial

Périgueux. — Le lotissement communal de Siorac, en Dordogne, ne sera pas comme les autres. Au lieu des parcelles toutes semblables que viennent garnir un à un de désolants pavillons stéréotypés dont les occupants s'ignorent, un vrai hameau groupé autour d'une place est en train de naître. Ses habitants se connaissent déjà puisqu'ils ont conçu ensemble leur futur cadre de vie. Un couple de retraités et une mère célibataire qui, faute d'argent, désespéraient d'avoir enfin leur maison ont accepté l'idée d'occuper, par moitié, un pavillon à étage.

Chaque habitation, construite par des artisans locaux, sera personnalisée, mais sera en harmonie avec les pavillons voisins, et l'ensemble sera intégré dans l'environnement. Ce « miracle » est à mettre au crédit du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C.A.U.E.) de Dordogne (1), dont les animateurs sont intervenus dès la naissance du projet de lotissement. Une nouvelle « bavure » a au moins été épargnée à l'admirable vallée de la Dordogne.

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement créés par la loi sur l'architecture votée en 1977 se mettent progressivement en place sur l'ensemble de l'Hexagone. Quatre-vingt-douze départements en sont actuellement dotés... sur le papier. En fait, cinquante-huit conseils d'architecture seulement disposent d'un directeur, d'un programme, de locaux et d'un budget leur permettant de fonctionner. La loi a prévu que les C.A.U.E. seraient financés grâce à une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement mais moins de la moitié des conseils généraux ont voté cet impôt supplémentaire en 1980. Celui de la Dordogne, par exemple, l'a refusé et, comme un certain nombre de départements, il préfère verser une subvention qui, ajoutée à celle du ministère de l'environnement et du cadre de vie, permet au C.A.U.E. local de « tourner » avec 450 000 francs cette année. Au total, les conseils d'architecture ont reçu, d'une manière ou d'une autre, près de 14 millions de francs en 1980.

Leur consultation par les personnes qui veulent construire deviendra obligatoire en 1982. Pour l'instant, les plus chevronnés des C.A.U.E., ceux qui se sont lancés dès 1978, sont à mi-parcours de leur période de rodage. C'est le cas de celui de la Dordogne qui lui-même n'est pas parti de zéro puisqu'il a profité de l'expérience d'un service d'assistance architecturale fonctionnant à petit bruit depuis 1974.

Ses neuf architectes engagés à mi-temps se rendent deux fois par mois dans les bureaux des subdivisions de l'équipement où l'on « traite » à présent le plus grand nombre des demandes de permis de construire : environ huit mille pour le département. L'ingénieur subdivisionnaire soumet chaque fois à l'homme de l'art une quinzaine de projets mal présentés qui ne peuvent être acceptés sans modifications. Certains d'entre eux seront même refusés pour raison d'indigence architecturale. Mais l'expérience montre que ce travail ingrat et qui rend l'architecte peu sympathique au public n'est qu'un ravaudage sans grande efficacité. Si l'on veut améliorer la qualité architecturale de ce qui se bâtit en France — et en particulier dans les communes rurales où la plupart des bâtisseurs font l'économie d'un architecte pour dessiner leur maison — il faut intervenir avant que les projets ne soient couchés sur le papier.

Médecins de campagne... gratuits

Ainsi, les hommes du C.A.U.E. de Dordogne travaillent-ils un peu comme des médecins de campagne. Ils tiennent une permanence au chef-lieu de canton mais, surtout, ils font des visites à domicile. Là, un agriculteur voudrait aménager un gîte rural ; plus loin, un autre souhaite ajouter une salle d'eau à sa ferme ; ailleurs, c'est un résident secondaire qui envisage de restaurer un édifice ancien. L'architecte écoute, suggère, fournit des adresses. La consultation est gratuite mais en aucun cas il n'a le droit de faire les plans et moins encore de surveiller les travaux.

Cette besogne au coup par coup est harassante et les conseillers en architecture perdent une partie de leur temps sur les routes. Mais, depuis que l'on connaît l'existence de ce service gratuit, les demandes affluent : une quarantaine par jour en Dordogne. *« Nous avons créé une demande,* avoue Denis Soulier, directeur du C.A.U.E., *mais déjà nous ne sommes plus en état de la satisfaire. »*

Pour tenter de tourner la difficulté, les seize architectes du C.A.U.E. de Gironde, département voisin, ont délibérément choisi de travailler avec les maires qui connaissent tous les projets dans leur commune. Ils vont ainsi porter la bonne parole dans cent soixante villages et bourgs. Et ils se refusent à intervenir lorsqu'une demande de permis de construire a été déposée. Pour eux, il est trop tard.

Les architectes-conseils ne se contentent pas de courir au plus pressé. La loi leur assigne aussi un rôle de pédagogue. En Dordogne, le C.A.U.E. profite de chaque occasion pour monter des expositions. Il organise des stages pour les artisans du bâtiment et il intervient même dans les écoles. Ainsi à Boulazac, près de Périgueux, deux architectes aident des enfants de dix ans à construire une maison dans la cour de leur école. N'est-ce pas la meilleure initiation ? Mais une seule classe, d'une seule école, pour tout un département, c'est bien peu. En composant à l'aide de diapositives et de documents une valise pédagogique pour les enseignants, le C.A.U.E. tente de démultiplier son action.

Précarité des moyens

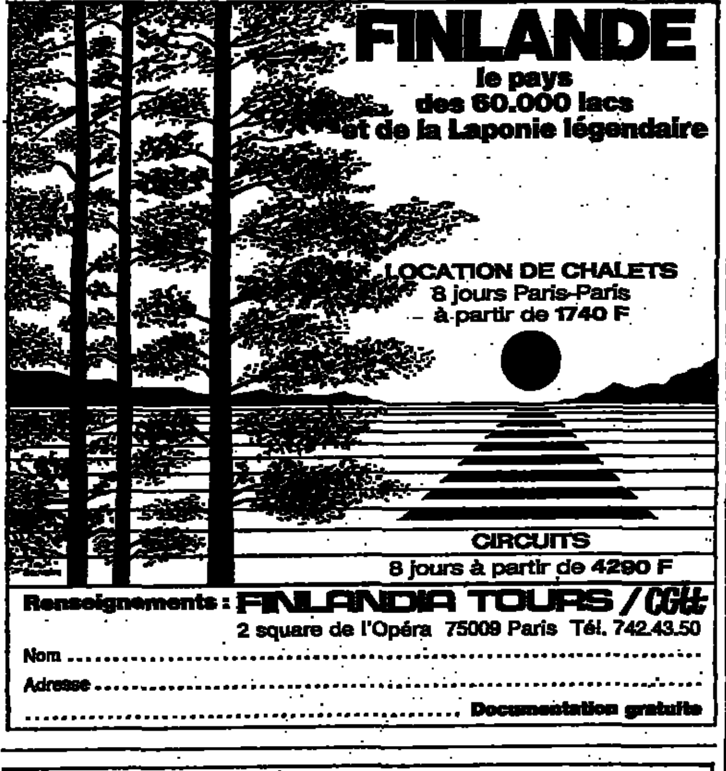
Cette précarité des moyens devant l'ampleur de la tâche est illustrée par deux chiffres. Bon an mal an on délivre en Dordogne trois mille permis pour des maisons individuelles. Les plans de 15 % d'entre elles sont passés sur la table à dessin d'un architecte. Quelques centaines d'autres, tout au plus, bénéficient du C.A.U.E. Pour le reliquat — la majorité — il faut faire confiance à l'inspiration souvent malheureuse du bâtisseur. Constatation encore plus inquiétante : six ans d'assistance architecturale en Dordogne n'ont pas drainé un client de plus vers les cabinets privés d'architecture. Quant aux « pavillonneurs » qui vendent sur catalogue, leurs modèles sont toujours aussi affligeants.

« Les conseils d'architecture sont utiles, dit M. Alain de Swarte, écologiste périgourdin et président de la fédération « Maisons, paysages et environnement » *mais on ne guérira pas le cancer de la mauvaise architecture par un traitement homéopathique. Le mitage continue. »*

Les architectes du C.A.U.E. eux-mêmes sont inquiets. Déjà débordés ils ont le sentiment d'être peu efficaces. Le département continuera-t-il à les soutenir financièrement ? Et si dans deux ans les conseils d'architecture doivent être obligatoirement consultés pour tous les permis de construire, ne seront-ils pas totalement submergés ?

MARC AMBROISE-RENDU.

(1) C.A.U.E., 16, rue du Plantier, 24000 Périgueux. Tél. : (53) 08-33-92.







CORRESPONDANCE

La desserte en eau du Morbihan

Après l'article publié dans le Monde du 28 mai sous le titre : « Le « plan Marcellin » a fait doubler les factures, mais chaque habitant a désormais l'eau à sa portée », M. Raymond Marcellin, sénateur P.R. du Morbihan, nous écrit.

Il est vrai que le Morbihan est complètement desservi en eau potable au robinet, mais il est inexact de dire que le « plan Marcellin » est la cause du doublement des factures dans certaines communes.

Si le département n'était pas intervenu au cours des dix dernières années, et par un programme normal et par un programme exceptionnel, nous n'en serions encore qu'à peine à 80 % de desserte et le coût par abonné futur, et par conséquent le prix de l'eau fixé par le Syndicat départemental, croîtrait dans de fortes proportions.

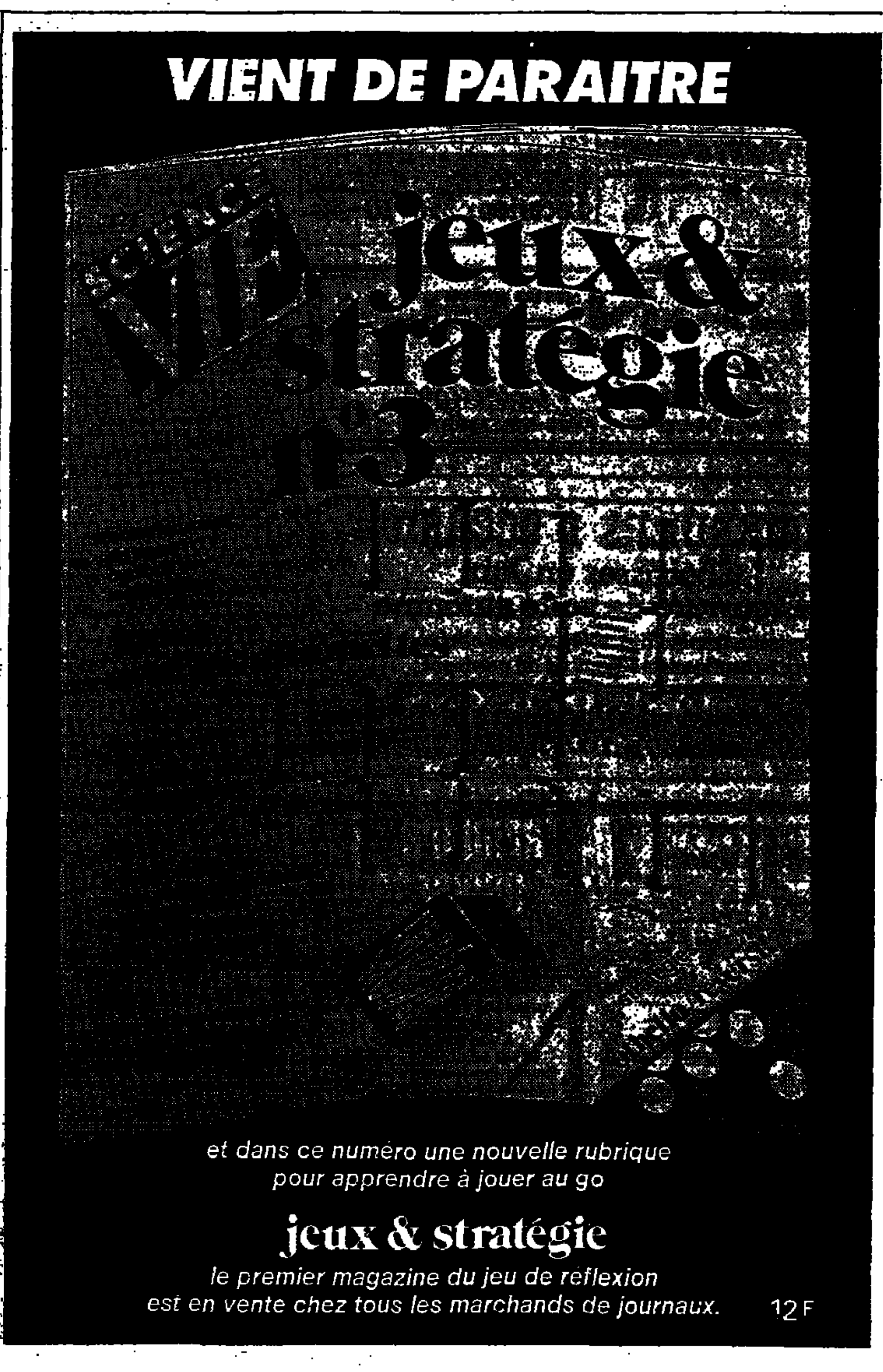
Dans un département rural très étendu, ce sont les dernières adductions d'eau faites dans les écarts les plus difficiles à alimenter qui coûtent le plus cher. Plus on attend et plus les prix montent. Ainsi, les premières adductions d'eau réalisées au lendemain de la Libération bénéficiaient d'un prix peu élevé dans la plupart des cas.

A la fin de 1974, la très grande majorité des communes et des syndicats de communes du Morbihan décidèrent de se constituer en Syndicat départemental et d'unifier, par le jeu de la péréquation, les tarifs qui variaient à l'époque, pour 30 mètres cubes, de 60 à 250 F.

Dans un souci de bonne gestion, le Syndicat départemental a pratiqué, au cours de ces dernières années, la vérité des prix et il est à signaler que le prix de l'eau dans le Morbihan est dans la moyenne des tarifs pratiqués en général dans les syndicats et communes de France dont le taux de desserte est souvent inférieur à celui du Morbihan.

Dans le corps de l'article publié par *le Monde*, le président du Syndicat départemental, le député M. Jean-Charles Cavaillé, donne des explications exactes sur l'augmentation du prix de l'eau et ne l'attribue aucunement à l'application du « plan Marcellin », mais au contraire cite comme un exemple la réalisation du Morbihan qui, grâce à cette mesure, a permis de faire passer le taux de desserte en eau de 60 à 100 % en cinq ans tout en conservant un tarif raisonnable relevant de la péréquation des communes du département.





ÉQUIPEMENT

ENVIRONNEMENT

Le Loir-et-Cher, département champion pour les stockages souterrains de gaz

De notre correspondante

Blois. — Des travaux de forage viennent de commencer en forêt de Marchenoir (Loir-et-Cher), où sera installé un nouveau réservoir souterrain de gaz si les forages sont positifs. Une parcelle de 5 000 mètres carrés de forêt a été défrichée pour permettre l'installation du chantier.

L'Association de défense et de sauvegarde du massif forestier de Marchenoir, qui s'était constituée en 1979, a procédé à un affichage systématique dans toutes les communes intéressées pour dénoncer le danger de la présence d'un réservoir de gaz dans la forêt. « *danger*, dit l'association, *pour l'environnement et la qualité de la vie des habitants des communes concernées* ».

Le docteur Jean Mauduit, ancien conseiller général (U.D.F.), qui avait, aux dernières élections cantonales, laissé la place à M. Henri Giscard d'Estaing (U.D.F.), fils du président de la République, fait partie de cette association. L'actuel conseiller général, pris entre Gaz de France et les habitants de son canton, a adopté une position mi-figue mi-raisin. L'intérêt national, estime-t-il, exige que Gaz de France puisse installer des réservoirs, mais l'intérêt local interdit que de telles installations viennent mettre en péril l'environnement.

Si le feu vert est donné au projet de Marchenoir, le Loir-et-Cher deviendra un département particulièrement bien pourvu en la matière, puisque le plus grand réservoir de gaz d'Europe, avec 3 milliards de mètres cubes, se trouve sur son territoire dans la commune de Chemery. Un autre stockage, de 1,5 milliard de mètres cubes de capacité, sera réalisé à Soings-en-Sologne et un autre projet actuellement à l'étude concerne la commune de Villefranche-sur-Cher. — B. H.

LES PROTESTATIONS SE MULTIPLIENT CONTRE LE PROJET D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS RADIOACTIFS A SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE (Loire).

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — A Saint-Priest-la-Prugne, sur deux cent vingt-cinq foyers, deux cent douze chefs de famille ont signé une pétition contre la création sur leur commune d'un centre de stockage de déchets radioactifs (*le Monde* du 10 juin). Au bas de la même requête, qu'ils ont fait circuler depuis l'ouverture de l'enquête publique le lundi 19 mai, les associations de défense de la Loire, de l'Allier et du Puy-de-Dôme ont réuni près de sept mille signatures, dont mille six cent quarante pour le seul canton de Saint-Just-en Chevalet (Loire), dans lequel six mille cent quatre-vingt-huit personnes ont été victimes de licenciements en 1975. Des conseils municipaux, notamment dans le Roannais, ont apporté leur soutien aux « comités de sauvegarde et de promotion de la Montagne bourbonnaise et des Bois-Noirs » regroupant les adversaires du projet gouvernemental. Ces protestations ainsi que le texte des délibérations des conseils municipaux ont été remis le 11 juin au commissaire enquêteur chargé de recueillir les observations du public, à la préfecture de la Loire, par une délégation d'une vingtaine de personnes.

P. C.

● *Le P.C. : un « oui » franc et massif au nucléaire.* — M. Roland Leroy, député (P.C.) de Seine-Maritime, a dénoncé, le 10 juin, au Havre ceux qui, « *pour justifier leur opposition au nucléaire, tentent de susciter des craintes parmi les populations* ». Le directeur de *l'Humanité* a réaffirmé l'engagement « *sans ambiguïté* » de son parti en faveur de l'énergie nucléaire. Soulignant que « *la France est le seul pays capitaliste à avoir une industrie capable de couvrir le cycle du combustible, de la mine d'extraction de l'uranium au retraitement du combustible utilisé* », le député communiste a ajouté : « *Nous considérons comme réactionnaires des positions comme celle de la C.F.D.T.* » « *L'ennemi des travailleurs n'est pas le nucléaire et la science, mais les capitalistes et le patronat.* »





URBANISME

Suivant les recommandations de la commission d'arrondissement

Le maire de Paris renonce à la construction d'un parking au pied de la butte Montmartre

Le projet de construire un parc de stationnement sous le square Willette, à Paris (18e), au pied du funiculaire de Montmartre, est abandonné. Dans une lettre qu'il vient d'adresser à Mme Jacqueline Delatte, présidente de la commission d'arrondissement, M. Jacques Chirac confirme cette décision.

Le maire de Paris écrit : « *J'attendais, pour statuer sur le permis de construire de cet ouvrage, les conclusions de l'étude que j'avais demandée au Bureau de recherches géologiques et minières sur l'état du sous-sol de la butte Montmartre* (le Monde *du 11 janvier*). *Bien que les données techniques fournies par les experts nous aient autorisés à considérer cette opération comme ne présentant aucun danger pour le voisinage, j'ai jugé bon de redoubler de prudence et de ne pas inquiéter, outre mesure, la population en donnant mon accord à un projet auquel de bonne foi ou non, on aurait pu imputer la responsabilité de désordres ultérieurs qui se seraient, éventuellement produits à proximité* ».

La décision du maire de Paris devrait satisfaire M. Joël Le Tac (député R.P.R. de ce secteur de la capitale) et les conseillers de Paris, socialistes et communistes, de l'arrondissement, les associations et bon nombre de riverains qui, tous, étaient opposés à la construction de ce parc de stationnement de deux cent cinquante places dont les travaux auraient duré quatorze mois. Cependant cet ouvrage faisait partie du plan de circulation de la Butte Montmartre qui prévoit, notamment, la création de voies piétonnes. De par sa situation, au pied du funiculaire, il devait donc permettre aux dizaines de milliers de visiteurs de la basilique et de la place du Tertre de laisser leurs voitures à cet endroit et de ne plus, ainsi, encombrer les voies étroites qui sillonnent la butte.

L'abandon de ce projet n'indique-t-il pas aussi que, en dépit de l'étude du B.R.G.M., la solidité du sous-sol de la butte Montmartre est toujours un objet de controverse ? Aujourd'hui, pour éviter tout « désordre », la ville se refuse à construire un parc de stationnement. Mais il y a un an (*le Monde* du 24 juillet), justifiant ce projet, un haut responsable de l'administration parisienne déclarait aux élus : « *Dans le cas du square Willette, le terrain sera plus stable qu'actuellement, puisque à l'occasion des travaux* (du parc de stationnement) *il pourra être procédé facilement au comblement des vides souterrains qui existent aux abords du site. Il s'agit donc d'un véritable travail de consolidation d'un endroit qui, dans l'état actuel des choses, ne présente pas des conditions de sécurité absolues pour les enfants qui y jouent.* »

Il est curieux que ce qui semblait très utile, il y a un an, devienne aujourd'hui inopportun.

J. P.

Un centre pénitentiaire de six cent cinquante places pourrait être édifié à Cergy-Pontoise

Rejeté en 1979 par la municipalité d'Osny (Val-d'Oise) le projet de construire, dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise un centre pénitentiaire, n'a pas pour autant été abandonné. Et c'est aujourd'hui à Méry-sur-Oise, toujours dans le périmètre de la Ville nouvelle, que le ministère de la justice a porté son choix : un terrain de 12 hectares, servant actuellement de champ d'épandage, et appartenant à la Ville de Paris. Deux enquêtes d'utilité publique ont été prescrites par la préfecture du Val-d'Oise, avant que ne soit pris l'arrêté d'utilité publique.

Les habitants de Méry auront donc, du 16 juin au 5 juillet pour consulter les dossiers d'enquête, à la mairie et y inscrire leurs éventuelles observations. Vieux de treize ans, ce projet avait été décidé par le ministère de la justice, au titre de son « programme d'équipement 1980 » et pour « soulager » la prison de Pontoise. En effet, celle-ci composée de bâtiments vétustes n'est prévue que pour 90 détenus alors qu'elle a dû déjà en accueillir jusqu'à 300. Le ministère de la justice décidait alors l'acquisition d'un terrain à Osny et lançait aussitôt son projet. Idée mal accueillie par la municipalité d'Osny dont le maire M. Christian Gourmelen (P.R.), est également président du Syndicat communautaire d'aménagement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

La prison aurait été située trop près des habitations et, en outre, selon le maire, « *il aurait également fallu refaire une infrastructure routière dont la commune aurait supporté une partie des frais. Nous avons suffisamment de travaux de voirie à réaliser ! Sans compter les travaux d'adduction d'eau.* »

Le futur centre pénitentiaire accueillera 650 détenus. Il comprendra une maison d'arrêt de 390 places (360 hommes et 30 femmes) pour des prévenus et des détenus condamnés à des peines inférieures à un an de prison et un centre de détention régional réservé à 260 détenus condamnés à des peines de moins de trois ans. 250 à 300 fonctionnaires assureront le fonctionnement du centre. Quant au coût de cette réalisation, il serait de l'ordre de 100 millions de francs.

A Méry, le centre pénitentiaire se situera à 3 kilomètres du centre de la commune. Ce qui explique peut-être, pour l'instant, l'absence de réactions de la part des habitants.

Si l'enquête publique débouche sur des résultats positifs, les travaux devraient commencer dès la fin de l'année.

● *Une digue pour traverser le détroit de Gibraltar.* — L'Espagne et le Maroc veulent créer une société mixte afin d'étudier la possibilité de construire une route et une voie ferrée traversant le détroit de Gibraltar.

Ce projet consisterait à construire une digue de 25 kilomètres reliant le cap Paloma près d'Algesiras, en Espagne, au cap Malabata près de Tanger, au Maroc. — *(Reuter)*

CARNET

Naissances

— M. Bruno FLECHET et Mme, née Marie-Laure Filippi, sont heureux d'annoncer la naissance de

Sabine,

le 20 mai 1980.
6 bis, rue de la Seille,
76000 Rouen.

Décès

JACQUES GUIGNARD

On nous prie d'annoncer la mort de

Jacques GUIGNARD,
conservateur en chef honoraire
de la Bibliothèque de l'Arsenal,
officier de la Légion d'honneur,
survenue à Paris, le 11 juin 1980, à l'âge de soixante-huit ans.

De la part de sa famille et de ses amis.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité à Saint-Germain-en-Laye.

Une messe sera dite ultérieurement à Saint-Louis-en-l'Ile.

[Né le 25 avril 1912 à Tours, Jacques Guignard, archiviste paléographe, avait été choisi pour faire partie de l'Ecole française d'archéologie et d'histoire à Rome, et séjourna de 1938 à 1940 au palais Farnèse. A son retour, il était entré à la Bibliothèque nationale comme bibliothécaire à la réserve des imprimés. Nommé le 1er janvier 1961 conservateur en chef de la bibliothèque de l'Arsenal. Il y poursuivra toute sa carrière jusqu'au 26 avril dernier, date de sa mise à la retraite.

Sa carrière fut marquée par les considérables enrichissements des anciennes collections du marquis de Paulmy. Les expositions qu'il y organisa lui-même et celles qu'il suscita et accueillit (par exemple, les expositions Paul Léautaud et Huysmans) ont témoigné de ses « spécialités » et de cette aptitude qu'il avait à communiquer au public la chaleur de son enthousiasme pour une discipline réputée austère. Ce furent notamment « les Grands Bibliophiles de l'Arsenal » (1961), « Livres de Bibliophilie » (1961), « la Reliure originale » (1959 et 1965), « Henri Mercher » (1979) et, enfin, couronnement de toute une vie, « les Trésors de l'Arsenal » (1980). Il était, d'autre part, président du Comité national des livres illustrés français, président de la société la Reliure originale, secrétaire des Amis de la Bibliothèque nationale, secrétaire général depuis septembre dernier, de l'Association nationale de bibliophilie. De nombreux articles sur l'histoire du livre, de la reliure, de l'enluminure carolingienne complètent ses activités, ainsi que des cours à l'école Estienne et au Cercle de la librairie.]

LE GÉNÉRAL LANCRENON

Mme Lancrenon, son épouse,
M. et Mme J.-P. Bonnemaison,
Le docteur et Mme P. Wallon,
M. et Mme G. Schreiber,
Noëlle et Véronique Lancrenon,
ses enfants,
Sophie et Paul Wallon,
Emmanuelle, Marie et Caroline Schreiber,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

général de division
Robert LANCRENON,
commandeur
de la Légion d'honneur,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
survenu le 5 juin 1980, à Colmar.

Les obsèques ont eu lieu le 7 juin. Une messe sera célébrée le mercredi 18 juin, à midi, en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, Paris (7e).

2, rue des Chênes, 78110 Le Vésinet.

[Né le 30 septembre 1909 à Montpellier et ancien élève de Polytechnique, Robert Lancrenon sert dans l'artillerie. Arrêté à la frontière d'Espagne, il est déporté en mars 1943 au camp de Buchenwald jusqu'en mai 1945.

Il sert ensuite en Extrême-Orient, à l'inspection générale de l'armée, avant de devenir, en avril 1953, secrétaire permanent de la défense nationale au Maroc avec le grade de colonel. Chef d'état-major au corps d'armée d'Alger dès octobre 1958, il est promu général de brigade et prend les fonctions, d'octobre 1959 à octobre 1960, de directeur du cabinet militaire du délégué général du gouvernement en Algérie, M. Paul Delouvrier. Le cabinet militaire du délégué était, à cette époque, celui, aussi, du commandant en chef des troupes en Algérie, le général Maurice Challe.

En 1962, le général Lancrenon dirige la mission militaire française d'instruction au Laos. Promu général de division, il sera nommé, en février 1966, représentant militaire français auprès du commandement suprême allié en Europe.

Après la décision du général de Gaulle de retirer les troupes françaises de l'OTAN, le général Lancrenon devient, en juillet 1966, chef de la mission militaire française auprès du commandement suprême des forces alliées en Europe. Il est admis dans le cadre de réserve en 1969.]

— Mme Catherine Bothé,
Les familles Bothé, Chanut, Gobbé, Gosset, Solbès,
ont la douleur de faire part du décès brutal de

M. Paul BOTHÉ,
survenu le 9 juin 1980, à l'âge de soixante-douze ans.
Clarac, 65190 Tournay.

— M. Marc Buchet,
Mlle Françoise Buchet,
M. et Mme Jean-Marc Buchet,
M. Laurent Buchet,
Mme Hermance Bonneau,
M. et Mme Gabriel Buchet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marc BUCHET,
née Jeanne Bonneau,

survenu le 10 juin 1980 à Paris.

L'inhumation a eu lieu à Dompierre-les-Eglises (Haute-Vienne), dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Saint-Dominique,
76007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du

comte Michel d'ARCANGUES,
croix de guerre 1914-1918,
officier national du Mérite,
pieusement décédé en son domicile *le 11 mai 1980*, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 16 mai 1980, à Villefranque (64100).

De la part de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

— Mme Georges Dassonville,
M. et Mme Georges-Marcel Dassonville,
M. et Mme Jean-Michel Dassonville,
Stéphane, Valérie, Christine et Katia,
M. et Mme Grégoire Salmanowitz et leurs enfants,
Mme Raymond Belin et ses enfants,
Les familles Noiret et Gossart,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges DASSONVILLE,

leur époux, père, grand-père, beau-frère et parent, survenu subitement à Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 1980, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, 158, avenue Charles-de-Gaulle, le lundi 16 juin 1980, à 9 h.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

1, rue Saint-James,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Les obsèques de
Joseph GOTTFARSTEIN,
homme de lettres,
décédé le 11 juin 1980, ont lieu au cimetière parisien de Pantin, le vendredi 13 juin, à 14 heures (entrée principale).

De la part de sa femme, son fils et de toute sa famille.

« Toute manifestation est vision de l'invisible ».
Anaxagore.

Celui qui fut sur cette terre,

Maître Charles LAINE

s'est désincarné le 11 juin 1980.

— *Mme Roger* Millot,
M. et Mme Henri Millot,
Olivier, David et Magali,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger MILLOT,

survenu le 10 juin 1980, à Créteil.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 16 juin, à 10 h. 30, en l'église de Vaugirard, Paris (15e).

142, rue Lecourbe, 75015 Paris.

— M. Jacques PAPOULAR,
ancien directeur
de l'hôpital israélite d'Alexandrie, est décédé à Paris le 5 juin 1980, entouré de l'affection de ses enfants et ses petits-enfants.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière parisien de Bagneux.

— Mme Jean Paschoud,
M. Antoine Paschoud,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Jean PASCHOUD,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

et de

Simone,
leur gouvernante,

survenu le 7 juin 1980.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale le samedi 14 juin 1980, à 10 heures, à Bossey (Haute-Savoie).

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue de Bourgogne, 75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Charleville-Mézières le 9 juin 1980, de

Eva THOMÉ,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancienne élève de l'E.N.S. de Sèvres,
docteur ès lettres,
vice-présidente
de la Société des écrivains ardennais.

Les obsèques ont eu lieu le 12 juin 1980, à Thilay (Ardennes), son village natal.

Avis de messe

— Une messe sera célébrée mercredi 18 juin, à 18 h. 30, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris (6e), à l'intention du

Père Gaston FESSARD, s. j.
(1897 - 1978),
à l'occasion du deuxième anniversaire de son rappel à Dieu.

Messes anniversaires

— Une messe *pour le repos de* l'âme du

comte Pierre de MENTHON

sera célébrée par l'abbé Pierre, le lundi 16 juin, à 18 h. 30, en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, 75006 Paris.

Soutenances de thèses

— Université de Paris-X, samedi 14 juin, à 9 heures, salle 614, bât. G. M. Makan Keita : « Métacolonisation et impérialisme du signe ».

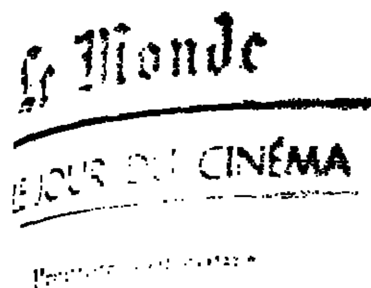
— Université *de Paris-IV*, samedi 14 juin, à 10 h. 30, amphithéâtre est, M. Frédéric Kozlik : « L'influence de l'anthroposophie sur l'œuvre d'Andréi Biélyi ».

— Université de Paris-I, samedi 14 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Joachim Bony : « La Côte-d'Ivoire sous la colonisation française et le prélude à l'émancipation 1920-1947 ; genèse d'une nation ».

— Université *de Paris-III*, samedi 14 juin, à 14 heures, salle Gréard, M. Joël Blanchard : « La pastorale en France aux quatorzième et quinzième siècles. Recherches *sur* les structures de l'imaginaire médiéval ».

— Université de Paris-II, samedi 14 juin, à 14 h. 30, salle des commissions, M. François Ariel : « Perspectives et limites d'une coopération franco-britannique dans le domaine des armes nucléaire ».

— Université de Paris-II, samedi 14 juin, à 17 heures, salle des commissions, M. Hoc-Pheng Chhay : « Le conflit armé au Cambodge (1970-1975), ses aspects juridiques ».



Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Premier concours du film rural

Créé sur l'initiative de M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, le premier concours du film rural sera organisé les 21, 22 et 23 octobre à Paris. Trois catégories de films (35 mm. et 16 mm.) sont invités à concourir, et recevront un prix distinct : ceux qui concernent les métiers (ils devront « permettre de saisir, à l'échelle d'une profession, d'une exploitation, ou d'un individu, les éléments caractéristiques de l'agriculture française face à son avenir ») ; les régions, la vie rurale, l'animation (s'adressant à un public non spécialisé (urbain), ils devront dépasser la vision touristique pour « mieux saisir la vie sociale, professionnelle du monde rural »); enfin, ceux, plus pédagogiques, concernant la science, l'économie, et la vulgarisation.

Chaque prix sera assorti d'une offre d'achats de droits par le ministère de l'agriculture. Celui-ci, par l'intermédiaire de son service cinéma, a en effet un réseau de diffusion important, qui totalise entre cinq et six millions de spectateurs par an. Outre cette activité de diffusion, le ministère assure la production de cinq ou six films chaque année. Dernièrement, le ministère a accordé une aide exceptionnelle au film de Jean-Pierre Denis qui a remporté la Caméra d'or au Festival de Cannes, Histoire d'Adrien.

« AMERICAN GIGOLO », de Paul Schrader

Les voies de la Providence

Parce que le brun et très sémillant John Travolta répond à l'image que se fait le public américain du « latin lover », c'est lui qui avait d'abord été désigné pour incarner le héros de ce film — un homme qui vit de ses charmes. Mais le « box-office » a ses exigences, et, victime d'un échec cuisant (*Moment to Moment*), Travolta dut céder le rôle à Richard Gere, musicien et comédien de théâtre que *les Moissons du ciel* et *A la recherche de M. Goodbar* ont révélé à l'écran. Paul Schrader peut se féliciter de cette permutation. Beaucoup mieux qu'une légende, Richard Gere apporte à son film le poids d'un talent véritable. Poids dont ce film qui bat souvent de l'aile avait grand besoin.

Julian n'est pas un gigolo à la petite semaine. Il ne s'attaque qu'aux proies qui en valent la peine et ses revenus sont confortables. Un luxueux appartement à Los Angeles, une garde-robe époustouflante et des manières de gentleman sont les signes extérieurs de sa réussite professionnelle. Julian a su conserver, en outre, une certaine fraîcheur de cœur. Lorsqu'il rencontre Michelle, qui est l'épouse d'un homme politique californien et, que celle-ci lui manifeste une tendresse et une estime auxquelles il n'est pas habitué, il s'abandonne sans complexe aux douceurs de l'amour partagé.

Cette première partie du film de Paul Schrader retient l'attention. Le personnage du gigolo est bien dessiné. Il échappe aux stéréotypes, et, en mêlant le cynisme et la gentillesse, Richard Gere réussit à le rendre attachant. Puis les choses se compliquent, et le récit vire de bord. L'une des anciennes « clientes » de Julian est, en effet, trouvée assassinée. Soupçonné du meurtre, Julian se défend comme un diable, mais les charges s'accumulent contre lui. Finalement, sa seule alliée, et son dernier recours est la courageuse Michelle, qui, pour sauver cet homme qu'elle sait innocent et qu'elle aime, accepte de se compromettre en lui fournissant l'alibi dont il a besoin.

Symbole des turpitudes

Ancien critique et historien de cinéma (il a publié une étude sur Ozu, Bresson et Dreyer), devenu scénariste (*Taxi Driver, Old Boyfriends*) et réalisateur (*Blue Collar, Hardcore*), Paul Schrader appartient à la génération des Scorsese, Coppola, Lucas. Il a été profondément marqué par son éducation religieuse, et tous ses films expriment la nostalgie d'une éthique exaltant la lutte du bien et du mal. C'est ainsi qu'il a déclaré (1) avoir conçu *American Gigolo* comme une parabole, l'histoire d'un long cheminement vers la « grâce ». *« Le problème de Julian est d'accepter un « bien » qui ne vient pas de lui »*, précisait-il, après avoir reconnu l'influence exercée sur lui par le Bresson de *Un condamné à mort...* et du *Pickpocket* (film d'ailleurs explicitement « cité » à la dernière image de *American Gigolo*).

Symbole de toutes les turpitudes, Julian ne pouvait être « sauvé » (au sens chrétien du mot) que par l'« intercession » (et le sacrifice) de Michelle : telle est sans doute la signification profonde du film. Relativement clair quand on possède la clé de la métaphore, ce message risque malheureusement d'échapper à un grand nombre de spectateurs qui ne verront dans les rapports de ce gigolo pris au piège d'une machination policière et d'une bourgeoise en goguette qu'une banale histoire de passion amoureuse.

Efficace au point de frôler parfois la complaisance, la mise en scène de Schrader manque, en effet, totalement de mystère. Contrairement à ce qui se passe chez Bresson, nous restons ici constamment au « premier niveau », le récit ne dépassant jamais l'apparence des êtres et des événements. Richard Gere lui-même (excellent, répétons-le) demeure un bel objet sexuel, une machine à créer des phantasmes, dont nous percevons mal la prédestination et les secrètes exigences (*« Toute ma vie j'ai cherché quelque chose »*, se contente-t-il de dire à Michelle en une formule qu'on veut croire pascalienne). Seule Lauren Hutton, par sa présence, sa fragilité ambiguë l'étrange voile qui couvre son regard, provoque en nous des questions. La plus belle scène du film est celle où elle oblige Julian à devenir son amant. Elle « se l'offre », comme on dit vulgairement, elle l'achète, mais en même temps elle s'offre à lui, elle lui fait don d'elle-même. Là quelque chose émerge des intentions de Schrader. Mais les scènes de cette intensité sont rares, et le film, trop souvent, s'égare dans des voies qui, pour être celles de la Providence, n'en sont pas moins semées d'embûches cinématographiques.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

(1) In *Cahiers du cinéma*, n° 294.

THÉÂTRE

Les Bread and Puppet au TEP

La venue des Bread and Puppet ne laisse jamais indifférent. On n'en attend plus de surprise, mais de plaisantes retrouvailles avec la poésie limpide d'une imagerie habilement naïve : les grands masques aux paupières fermées, les petites poupées, les maisons-miniature coloriées, le pain dur offert en signe de paix aux hommes de bonne volonté, la fanfare, les répliques en forme de titres explicatifs, Peter Shumann en redingote, coiffé d'un haut-de-forme orné de clochettes, relevant une à une les pages d'un cahier de dessins posé sur un pupitre...

Mièvrerie

Avec le nouveau spectacle, *les Stations de la croix*, un jeune homme tient le rôle de Peter Shumann, et, première surprise, il remonte dans le temps, s'arrête en 1962, et raconte l'histoire de la baie des Cochons. Les comédiens dansent, tenant devant eux des figures découpées. On dirait un de ces dessins animés tchèques ou hongrois dont les personnages en silhouette se font, se défont, se métamorphosent sur un rythme sautillant. C'est court, acidement drôle, et se termine par la parabole du peuple américain endormi, que survole un oiseau noir fait de chiffons déchiquetés accrochés à un bâton.

Arrive ensuite la chorale Word of mouth dont les chants s'intercalent entre chaque tableau des stations. Le conteur est maintenant une jeune femme dont la lourde chevelure rousse est très jolie sous le haut-de-forme. Commence alors le récit, et la troisième surprise qui n'est pas bonne : les grands masques sont creux, rien ne les habite. Les comédiens reprennent des gestes anciens, pâlis par l'habitude et auxquels ils ne semblent pas participer. Il n'y a plus de spontanéité ni d'invention. Les coquetteries candides des Bread and Puppet tournent à la mièvrerie d'un Bambi le Faon à l'Armée du salut, et on sort de là très triste.

COLETTE GODARD.

★ T.E.P., 21 h., jusqu'au 14 juin.
Les Bread and Puppet participent au quinzième anniversaire du Théâtre de la Commune, avec une parade dans les rues d'Aubervilliers, devant le théâtre, le vendredi 13, à partir de 18 heures.

PETITES NOUVELLES

■ Le cinquième concours international de Toulon, consacré cette année au cor, a été remporté par un corniste roumain, Nicolae Dosa-Jeandon, ancien premier cor de l'orchestre Georges Enesco, de Bucarest. Le deuxième prix est allé à l'Allemand de l'Est Erich Markwart, premier cor de l'Opéra-Comique de Berlin-Est, et le troisième au Français Christophe Danel, cor solo de l'Orchestre philharmonique de Lille. Une médaille d'or a été attribuée à l'Américain Richard Todd.

■ Le Théâtre du Silence de La Rochelle changera de directeur en septembre prochain. M. Jacques Garnier qui le dirige actuellement sera remplacé par Brigitte Lefevre avec laquelle il avait fondé cette compagnie de danse en 1972 et qui en est, à ce jour, l'animatrice-chorégraphe. Elle sera assistée par un codirecteur, M. Didier Lebesque, jusque-là administrateur. M. Jacques Garnier doit prendre la direction d'un groupe de recherche chorégraphique à l'Opéra de Paris, en janvier 1981. Danseur et chorégraphe lui-même, il continuera cependant à collaborer avec le Théâtre du Silence.

■ Le grand Magic Circus donnera, le samedi 14 juin, à 15 heures, à Chaillot, une représentation exceptionnelle de son spectacle « Mélodies du malheur », au profit d'Amnesty International.

■ Le centre de recherches et de documentation d'histoire moderne de la construction organise un concours annuel destiné à récompenser toute réalisation, projet ou même idée apportant un progrès à l'art de bâtir. Ce concours permet l'attribution du Prix Charles-Henri-Besnard (10.000 F.). Renseignements : Prix Charles-Henri-Besnard, Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75141 Paris, Cedex 03. Les demandes de dossier doivent être accompagnées d'un chèque ou d'un mandat de 12 F. à l'ordre de l'agent comptable du C.N.A.M.

■ Le prix Haussmann, qui depuis 1973 récompense chaque année un livre consacré aux problèmes du logement et de l'urbanisme dans Paris et l'Ile-de-France, a été attribué, pour 1980, à l'ouvrage de Jean Castex, Patrick Céleste et Philippe Panerai : « Lecture d'une ville : Versailles », paru aux éditions du Moniteur.

MUSIQUE

Ouverture du Festival d'Echternach

Pour la rencontre, la flânerie et la fête

C'est un vallon de verdure profondément creusé, si bien que la côte prend une allure de montagne ; on l'appelle la petite Suisse luxembourgeoise ; elle est pleine d'oiseaux et d'animaux familiers. Une étroite rivière, la Sûre, marque la frontière avec l'Allemagne. Trèves n'est pas loin ; seul, par moment, le ballet des chasseurs à réaction semble commémorer l'enfer des Stukas, il y a quarante ans.

Echternach, vieille ville celte et gauloise, a subi maintes fois les horreurs de la guerre, tête de pont sur cette ligne d'eau si pacifique ; les maisons modernes sont banales, mais on a conservé, ou plutôt reconstruit, avec goût et piété, un superbe ensemble architectural autour de l'abbaye de Saint-Willibrord et de l'église paroissiale, clos par des bâtiments classiques, courbes ou rectilignes, qui déterminent une merveilleuse succession de places communicantes, un espace humain, gai, vaste et rassurant, un forum qui appelle naturellement à la rencontre, à la flânerie, à la fête.

Echternach est devenue ainsi depuis quelques années le centre d'un festival de musique, dirigé par MM. Arthur Wildanger et Cyprien Katsaris, qui réunit au printemps de très grands solistes et ensembles, heureux de se retrouver dans un climat aussi paisible. Pourtant, on n'a pas osé encore profiter de toutes ces places délicieuses, célèbres par la fameuse procession dansante en l'honneur de saint Willibrord, guérisseur de la danse de Saint-Gui, pour donner les concerts en plein air ; la luxuriante végétation dit trop bien en effet que le beau temps est un état précaire qui présage de la pluie, et la musique préfère s'abriter dans les grands édifices religieux ou la salle des glaces de l'abbaye, qui reçoivent ces jours-ci José Van Dam, Gustav Leonhardt, Lionel Rogg, l'Ensemble Bach de Munich et Karl Richter, Maurice André et Vilmos Tatrai, Peter Schreier, Ravi Shankar, Janet Baker et bien d'autres.

C'est cependant à Luxembourg, capitale européenne, dans une belle salle moderne de neuf cents places, que s'est déroulée, jeudi, l'ouverture du Festival, avec un concert donné par l'Orchestre philharmonique de la ville de Mexico, en hommage à Mme Carmen Romano de Lopez Portillo, épouse du président du Mexique et bienfaitrice du Festival, dont elle a été nommée présidente d'honneur à vie.

Cet orchestre, qui jouera au Théâtre des Champs-Elysées le samedi 14 juin, est un tout jeune ensemble fondé il y a deux ans et qui a pour mission de répandre la culture musicale par de nombreux concerts et animations à travers tout le Mexique, ainsi que de donner un débouché aux jeunes musiciens du pays. C'était une entreprise audacieuse que de la faire venir aussi rapidement en Europe, mais il n'est rien de tel qu'une tournée pour donner un esprit de corps et une fierté à un groupe, en l'obligeant à se confronter avec des orchestres qui ont une longue tradition.

Il n'est pas question de le comparer pour autant avec ceux-ci. l'Orchestre de la ville de Mexico, dirigé par Fernando Lozano, est solide, bien sonnant et bien équilibré, capable de donner de bonnes interprétations des Tableaux d'une exposition de Moussorgski, ou d'une chaconne de Buxtehude, orchestrée avec l'éclat par le compositeur mexicain Carlos Chavez. Mais il n'a pas encore une maturité suffisante pour s'attaquer à une œuvre d'un aussi vaste lyrisme que le Deuxième Concerto pour piano, *de Brahms, qui exige une perfection de phrasé, un sens de la grande forme, une architecture souple et grandiose, dont ni lui ni son chef ne sont encore capables. D'autant que, au piano, Cyprien Katsaris, malgré sa brillante virtuosité, avait tendance à jouer lui aussi de façon un peu fragmentaire, faisant un sort à chaque épisode comme une succession de pièces caractéristiques, sans retrouver la ligne et le souffle qui soutiennent toute l'œuvre.*

Une suite de danses mexicaines de Revueltas mettait joyeusement fin à ce concert, accueilli avec beaucoup de chaleur par le public international du Festival, qui devait se rendre en foule vendredi à Echternach, pour entendre Herman Prey dans un récital Schumann.

JACQUES LONCHAMPT.

LES PRIX DE LA SACEM ET DE LA S.A.C.D.

Les prix de la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) 1980 ont été attribués, vendredi 6 juin, à Marius Constant (Grand Prix de la musique symphonique), Jean-Claude Eloy (promotion de la musique symphonique), Claude Prey (compositeur), Claude Lefebvre (musique de chambre), Martial Solal (jazz), André Astier (musique de variétés), Pierre Perret, Georges Coulonges, Gilbert Laffaille, Philippe Chatel (chansons).

Les prix de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) 1980 ont été décernés, notamment, à Maurice Béjart (Grand Prix), Jean Vauthier (théâtre), Manuel Rosenthal (musique), Nina Companeez (télévision), Denise Bonal (radio), Jacques Doillon (cinéma).





CULTURE

ARCHITECTURE

Une souscription pour Firminy

Architecture, *revue publiée par l'ordre des architectes, lance une souscription internationale pour recueillir les 4 millions de francs nécesseires à l'achèvement de l'église de Firminy, dernier ouvrage conçu par Le Corbusier en France. Il s'agissait pour lui, il y a vingt ans, de construire à la demande de M. Eugène Claudius-Petit, un ensemble comprenant une unité d'habitation, un stade, une maison de la culture et une église. De cet ensemble, seule l'église devait rester inachevée, faute notamment d'argent. Pour Claude Parent, grand prix national d'architecture en 1979, qui lance un appel dans le dernier numéro d'*Architecture, « le geste de *Firminy serait symbolique. Il confir*merait que l'architecture contemporaine fait réellement partie du patrimoine, qu'elle y a droit de cité au même titre qu'un monument dit historique ». *Selon lui, la contribution des architectes à ce projet serait, en outre,* « un geste de paix entre (eux), qui montrerait qu'au-delà des querelles d'école, voire des jalousies et des haines, il existe des architectures devant lesquelles l'accord se fait ».

Le patrimoine

Cette souscription, après le classement du couvent Sainte-Marie de la Tourette, près d'Evreux, et alors que la fondation Le Corbusier semble avoir trouvé la possibilité d'éditer — ou de commencer à le faire — la multitude des carnets du « maître » témoigne, en fait, d'un renouveau d'intérêt (ou d'un besoin de renouveau) pour l'œuvre de Le Corbusier, c'est-à-dire, sans doute, pour l'achitecture-création. C'est, après la longue, trop longue, épopée des architectes-ingénieurs stériles, et alors que certaines tendances actuelles inclinent assez passivement à se réfugier dans un passé sensiblement plus lointain — l'académisme du dix-neuvième siècle ici, là les architectes « révolutionnaires » de la fin du dix-huitième siècle, etc., — et malgré les réserves que peut susciter un tel projet d'achèvement post-mortem, *une entreprise qui mérite d'être soutenue.* — F. E.

L'habitat méditerranéen

Les conditions du concours d'idées sur l'habitat en régions méditerranéennes, *organisé par la Fondation* postuniversitaire internationale, ont été définitivement arrêtées après avoir été approuvées par l'Union internationale des architectes (UIA). Ce concours, dont le principe avait été établi il y a quelques mois (*le Monde* du 4 juillet 1979) veut répondre à la dégradation de l'environnement méditerranéen et à l'immensité *des problèmes d'habitat et d'urba*nisme qui se posent à plusieurs des pays riverains de cette mer, en raison ici d'une démographie fulgurante, là de destructions, là encore d'un urbanisme sauvage et inconsidéré.

Il s'agira donc pour les concurrents *« d'imaginer en milieu méditerranéen, et dans le domaine de l'habitation, une intervention moderne, dans un tissu bâti existant, qui tienne compte autant de l'environnement physique et humain que des besoins et moyens actuels ».* Chaque participant devra, dès son *inscription*, choisir un lieu précis significatif par ses qualités, ses possibilités ou ses besoins, et faire un certain nombre de propositions. Un jury sélectionnera alors les candidats qui participeront à une deuxième phase, plus élaborée, du concours. Le règlement de ce concours peut être obtenu à la *Fondation postuniversitaire interna*tionale, 103, rue de Lille, 75007 Paris.

Précisons d'autre part que dans l'article consacré à l'architecture en Algérie, « L'urgence et la tradition » (*le Monde* du 24 avril), nous avions *omis, à propos du village socialiste* de Guerrara, le nom du maître d'œuvre, J.-C. Petitdemange. Nous aurions pu de même signaler dans le même article, à côté du remarquable numéro de *Technique et architecture* sur « l'Algérie » (nº 329) les pages de la revue *H* (revue de l'habitat social éditée par l'Union nationale des H.L.M.) *consacrées au même pays : « Le* défi des cent mille logements » (1). Dans le même numéro, sont également évoqués les problèmes spécifiques de la Tunisie, du Maroc, du Sénégal, du Caire en Egypte, mais sous un angle souvent plus proche des problèmes d'urgence et de technique que de la tradition ou de la création architecturale : si l'on y *trouve quelques aspects critiques*, ils restent cependant dans une gamme assez large de tolérance, une prudente relativité.

Signalons enfin l'exposition actuellement présentée au Musée de Gre*noble jusqu'au 16 juin : « Haut-Atlas, paysages, architecture, vie et coutumes »*, organisée ou conçue par Pierre Gaudibert, Claude Beurret et le photographe David Trevor Hicks. Exposition sérieuse, prudente, fidèle autant qu'il se peut à la réalité. — *F. E.*

(1) Nº 50 (mars). Il peut être encore obtenu en écrivant à *H, Revue de l'habitat social*, 14, rue Lord-Byron, 75008 Paris.

VENTES

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN COMMUNISTE

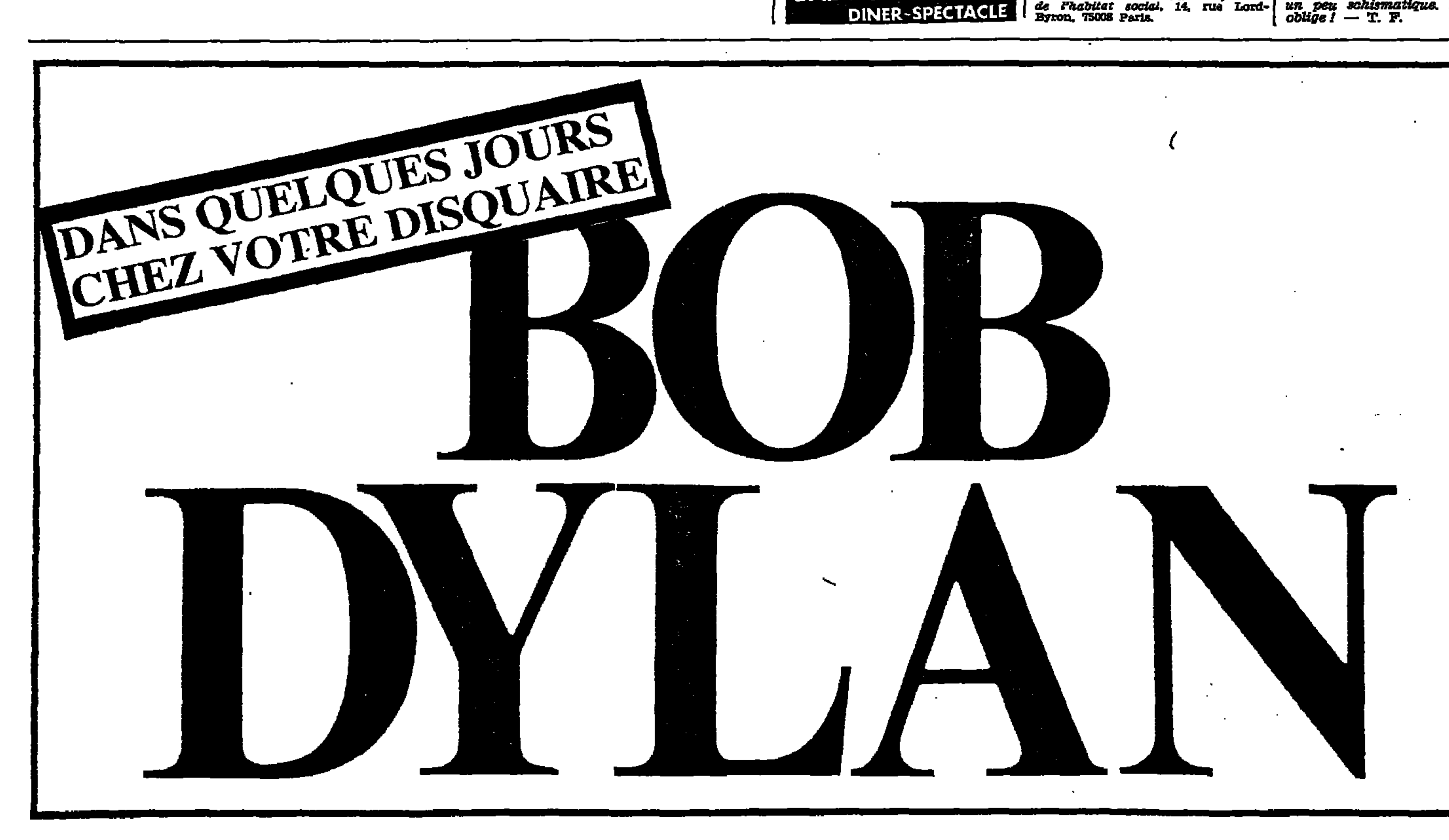
« L'ensemble est assez triste et communiste », *disait curieusement de la Bretagne, en 1941, Louis-Ferdinand Céline dans une lettre au peintre Gen Paul. Vendu 1 300 F, ce document fait partie des quelque neuf cents pièces livrées aux enchères publiques, jeudi 29 et vendredi 30 mai, par un communiste collectionneur, M. Jean Elleinstein* (le Monde du 30 mai). *D'autres autographes de l'auteur de* Voyage au bout de la nuit *ont été ainsi dispersés : quatorze pages du manuscrit de* Casse-Pipe *(11 500 F), un violent texte contre Sartre traité de* « saloperie » *et de* « charogne » *(6 200 F, soit plus du double de l'estimation initiale), une vingtaine de* lettres *envoyées pour la plupart du Danemark. A ces pièces s'ajoute une édition originale de* Mort à crédit *(5 900 F).*

Deux manuscrits intéressants, l'un de Malraux (sans doute un fragment supprimé de Lazare), *l'autre de Mauriac (le texte de* Coups de couteau), *se sont vendus respectivement 8 000 F et 10 000 F.* L'Insurgé, *de Vallès, en édition originale, a atteint 5 700 F et* l'Assomoir, *de Zola, 6 300 F. De nombreuses correspondances — Barbey d'Aurevilly, Colette, Flaubert, Hugo, Mauriac, Proust, Sade, Voltaire — ont également fait de bons prix : 3 300 F par exemple pour une lettre de Hugo sur les* Misérables, *9 000 F pour une importante correspondance du peintre André Lhote (préemptée par le Centre Georges-Pompidou), 7 400 F pour une lettre de Proust sur Flaubert, 7 300 F pour une lettre de Voltaire.*

Parmi les documents politiques, outre une lettre très rare de Gracchus Babeuf, écrite de prison en 1790 (12 800 F), on s'est disputé les correspondances de Clemenceau, Gambetta, Jules Guesde, Louise Michel, Proudhon surtout (10 950 F pour un ensemble de cinq lettres autographes à Paul Ackermann préempté par le musée d'histoire de Besançon, 42 500 F pour vingt-cinq lettres à son avocat Gustave Chaudry, de 1858 à 1864). Toute l'histoire de la IIIe République. Et déjà celle de l'U.R.S.S., avec des textes de Lénine et de Trotski, avec le protocole de la réunion du parti ouvrier social-démocrate de Russie à Stockholm en 1906, où apparait pour la première fois le nom de Staline, sous le pseudonyme d'Ivanovitch, et surtout la correspondance de Maurice Verstraete, directeur de la banque russo-asiatique à Petrograd de 1915 à 1918, témoin lucide de la révolution d'Octobre (10 000 F, préemptée par les Archives nationales).

M. Elleinstein a besoin d'argent pour se donner, dit-il, « plus d'indépendance », *au moment où il lance une maison d'édition et où le P.C. l'écarte de ses dernières responsabilités, en particulier la direction d'une* Histoire de la France contemporaine *aux Editions sociales. Ses livres, ses journaux, ses manuscrits, il les a acquis pour son travail d'historien. Mais aussi pour son plaisir. Il se paie même le luxe, dans la préface du catalogue, de plaider pour le droit de propriété — la petite propriété s'entend.*

La collection était dispersée par les soins de Mes Loudmer et Poulain en leur hôtel des ventes un peu schismatique. Dissidence oblige ! — T. F.





SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 30 : Oratorio pour une vie.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : le Temps de solitude.
Lucernaire (544-57-34), 18 h. 30 : le Biberon de la révolte.
Renaissance (208-18-00), 20 h. 45 : Un de la Canebière.
Versailles, orangerie du château (950-71-18), 20 h. 45 : la Thébaïde.

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 21 h. : les Noces chymiques.
Chaillot (727-81-15), 10 h. : Apéritif-concert ; 20 h. 30 : Grand Magic Circus. — Gémier, 20 h. 45 : Hauser Orkater.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Créanciers.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : les Voisines.
T.E.P. (797-96-06), 21 h. : Bread and Puppet.
Centre Georges-Pompidou (277-12-23), Débat, 18 h. 30 : Rencontre avec P. Kern et J.-G. Coignet ; 20 h. 30 : Patrimoine de la civilisation industrielle. — Cinéma, 19 h. : Le cinéma expérimental dans les années 50. — Théâtre, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Vidéoscénographie de Ligeon-Ligeonnet. — Vidéo, 18 h. : l'Eglise et les femmes.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. : Danse Butoh (Sankai Juku).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alexis Weissenberg ; 20 h. 30 : London Contemporary Dance Theater.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Amélia.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Ta bouche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Carreau du Temple (824-53-25), 21 h. : le Cirque de Molière.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. 30 : le Général Pegnasola et l'Exilé Mateluna. — Théâtre de l'Epée-de-Bois (374-20-21), 21 h. : le Neveu de Rameau. — Théâtre en pièces (808-30-37), 20 h. 30 : Dibbouk.
Centre d'art celtique (258-97-62), 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
Chez Georges (326-79-15), 20 h. 30 : Dissident, il va sans dire.
Cirque d'Hiver (700-12-25), 20 h. : le Bossu.
Cité internationale, [illegible] 20 h. 30 : les Enfants de Galilée. — Galerie, 20 h. 30 : Princesse Brambilla. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Amphitryon.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : J' suis bien.
Fondation Deutsch-de-la-Meurthe (589-63-10), 20 h. 30 : les Caprices de Marianne.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : la Staar.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : les Dialogues putanesques.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 20 h. 15 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — Théâtre rouge, 20 h. 30 : le Journal de Nijinski ; 22 h. 15 : After Liverpool. — II, 18 h. 30 : Parlons français.
Marais (278-50-27), 20 h. 30 : Montehus... Montehus.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Pour l'amour de l'humanité.
Marigny (225-20-74), 21 h. : l'Azalée.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 45 : Grugru, quand le théâtre rencontre le cinéma.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 30 : Un habit pour l'hiver.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Petit Théâtre-en-l'Ile (329-80-22), 18 h. 30 : le Primitif ; 20 h. 30 : Ma chère Sophie.
Potinière (261-44-16), 21 h. : Maison rouge.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — Amphi, 20 h. 30 : les Livrets d'enfer.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
Studio-Théâtre 14 (257-33-82), 20 h. 30 : Arlequin poli par l'amour ; l'Epreuve.
Théâtre Duncan (326-99-35), 20 h. 30 : Zéro ou la pornographie du savoir (en anglais).
Théâtre de Poche (548-92-97), 20 h. 30 : Ouverture sur mer.
Théâtre 13 (589-05-99), 20 h. 30 : les Petits-Bourgeois.
Théâtre Saint-Médard (331-44-84), 21 h. : l'Oracle et le Sylphe.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Un tramway nommé Désir.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. : Patriacia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co. ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : A. Rivages.
Bistrot Beaubourg (271-33-17), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; 21 h. 30 : Naphtaline.
Blancs-Manteaux (887-15-70), 19 h. : M. Piolot ; 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : les Belges.
Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riol-Pouthain.
Cafessaion (278-46-42), 22 h. : Mau-passant.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Théâtre en poudre.
Le Connétable (277-41-40), 21 h. : T. Berlanda, P. Dudan ; 22 h. 30 : B. Balp et J. Aveline ; 23 h. 30 : J. Moonens et Presqu'île.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Home ; 23 h. : Rambal.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Bill Deraime ; 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
Croq' Diamants (272-20-06), 20 h. 30 : Mémoires de deux guitares ; 22 h. : Hiroshima mon humour.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; 22 h. 30 : May Bartram.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
Le Marche-Pied (636-72-45), 20 h. 30 : Génies en impuissance.
La Mirandière (229-11-13), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 22 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Sélénite (354-53-14), I, 21 h. : Les lions oui... mais les panthères pas.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : 13 515 francs ; 21 h. 30 : Elle voit des nains partout.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Caro, Tonia et F. El Kubi ; 21 h. 30 : Architruc.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : M. Favenneo, M. Reverdy, Y. Theroulaz, J. Berial, N. Mouton, J. Olliver.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : J. Berrichon ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Pat papa ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : Didier Kaminka.
Vieille-Grille (707-60-93), 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II, 21 h. : Louise Dhour.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel ; Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Berlioz).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : W. Parrot, A. Dumont (Renaissance et vingtième siècle).
Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Trio Desiogères (Charpentier, Tisné...).
Ranelagh, 18 h. 30 : M. Horszowski, piano (Bach, Mozart, Chopin, Beethoven).
Forum des Halles, 20 h. 30 : Un drame instantané.
Studio d'En-Face, 20 h. 30 : Soirée Cock (s) progression arithémtique.
Centre Mandapa, 20 h. 45 : Musique de l'Inde du Nord.
Palais-Royal, 21 h. : Orchestre des Conservatoires de Paris, dir. A. Guilbert, Chorales Luxembourg-Panthéon, Ensemble vocal XIV (Bach, Dvorak, Bizet, Vivaldi).
Eglise Saint-Merri, 21 h. : R. Safar, musique du Liban.

La danse

Théâtre Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : Peter Goss Company.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 45 : Jacques Lagier.
Espace Marais (278-76-14), 18 h. 30 : D. Dupuy.
Théâtre Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Compagnie S. Keuten.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 15 : Théâtre de la danse Martine Harmel.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible...
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Les comédies musicales

Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Phi-Phi.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Ramona Pipin's Odeurs.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Giovanni Marini.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : B. Benoit.

Vendredi 13 juin

Comédie Caumartin (742-43-41) ; 21 h. : Los Machucambos, Los Pachacamac.
Dunois (584-72-00), 22 h. 30 : F. Kleynjans.
F.I.A.P. (589-89-15), 20 h. 30 : P. Ganter.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : P. Abrial.
Lucernaire (544-57-34), 21 h. : Yes tenemos bananas ; 22 h. 30 : G. Lafaille.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
La Puce-à-l'Oreille (278-11-83), 22 h. : J. Vasca.
Théâtre d'Edgar (320-85-11), 20 h. 45 : Tallia.
Théâtre Montparnasse (320-89-90), 22 h. 30 : Daniel Lavoie.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 30 : Matoub Lounes.

XVIIe Festival du Marais

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Mille francs de récompense.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Edith et Dathis, mimes.
Caf'Essaïon, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone.
Place du Marché-Sainte-Catherine, 19 h. 30 : Bruce Mac Quartet et Two.
Hôtel de Beauvais, 22 h. : le Marchand de cymbales.
Hôtel Carnavalet, 21 h. : V. Perlemuter (Ravel, Chopin).

Les IVes Soirées de Saint-Aignan

(354-96-60)

Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : Jazzouillis Orchestra.

Foire Saint-Germain

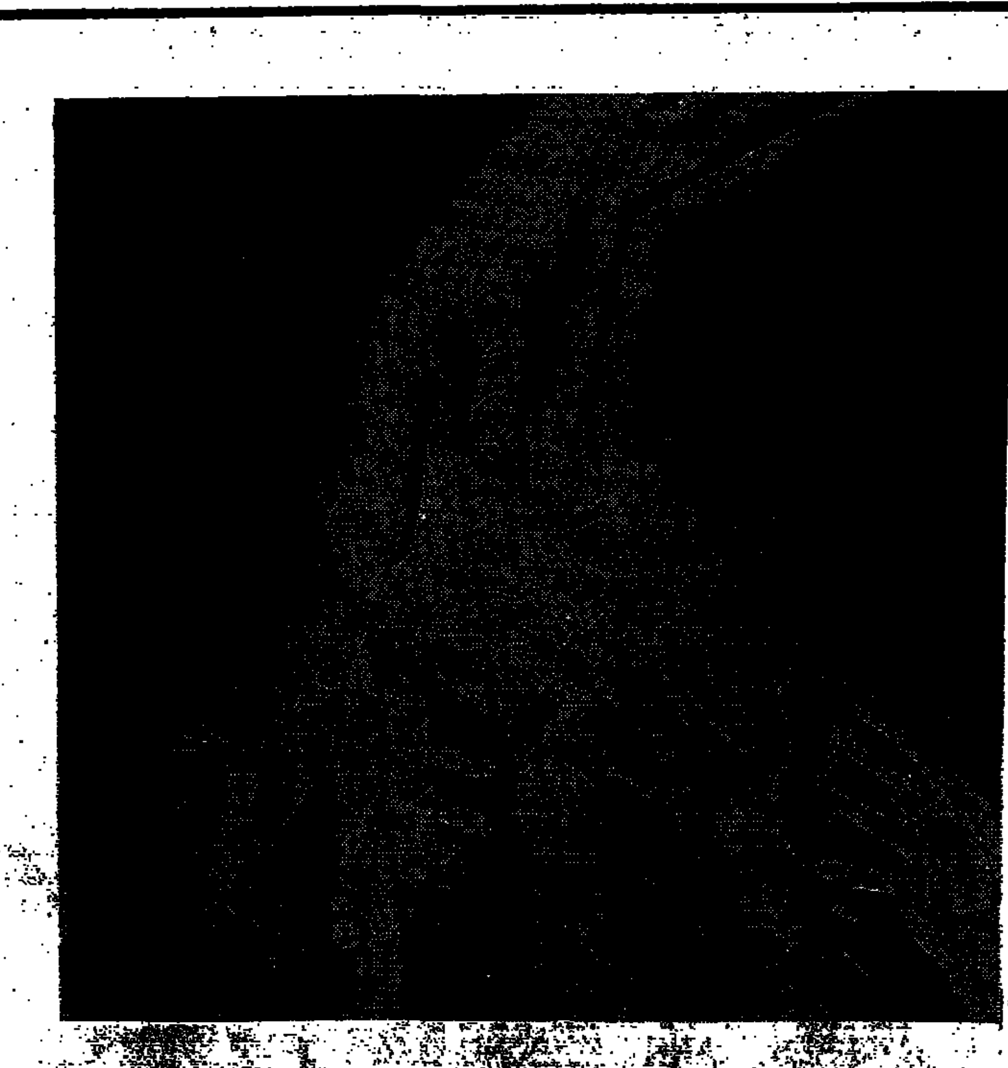
Place Saint-Sulpice, 20 h. 30 : Festival de chorales.

Jazz, pop, rock, folk

Artistic-Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : Jazz improvisé, Barre Phillips.
Bataclan (700-30-12), 20 h. 30 : Rascal Poupon et Sapho, rock.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 22 h. : R. Franc et son orchestre Dixieland.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Quatuor de saxophones ; 22 h. 45 : Henri Guedon y su Conjunto.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : E. Louiss Trio.
Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Arcane V.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Jungle la ferraille et The Regents.
Palace (246-10-87), 20 h. : J. White and the Black.
Palais des glaces (607-49-93), 18 h. : Ete Rock Light.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : New Orleans Wanderers.

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre Accidentel, 20 h. 30 : Quatuors.
Aubervilliers, Théâtre (833-16-16), 20 h. 30 : P. Colombo, C. Sauvage, E. Wiener, F. Rabath, Rufus.
Bobigny, M.C. (831-11-45), 20 h. 30 : le Cirque impérial.
Cergy-Pontoise, Centre culturel (032-74-11), 21 h. : le Journal d'un fou.
Clichy, Théâtre Rutebeuf (737-59-50), 21 h. : Lyre amicale d'Eaubonne (Mozart, Fauré).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52), 20 h. 30 : J. Citisen.
Créteil, Maison André-Malraux (899-90-50), 22 h. 30 : le Miroir des jours. — M.J.C. Mont-Mesly (207-37-67), 20 h. 30 : Nass El Ghiwane.
Juvisy-sur-Orge, parc Ducastel (921-96-30), 22 h. : le Petit Siècle.
Montreuil, Studio Berthelot (857-38-01), 20 h. 30 : Nous irons tous à Capella.
Nanterre, Théâtre Par-le-Bas (775-91-64), 20 h. 30 : l'Ivre de Rabelais.
Saint-Denis, basilique (243-00-59), 20 h. 30 : Orchestre de Lyon, dir. S. Cambreling (Beethoven).
Saint-Maur, Préau des Fous (886-30-15), 22 h. : Lorenzaccio.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 20 h. 30 : Haute surveillance ; Huis clos. — Petit Sorano, 21 h. : Chants et paroles du roi Behanzin.











SPECTACLES

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

Chaillot (704-24-24), 15 h. : le Joli Mai, de C. Marker ; 19 h. : les Ruelles du malheur, de N. Ray ; 21 h. : les Cheyennes, de J. Ford.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Gueule d'amour, de J. Grémillon ; 17 h., Cinéma hongrois : les Ténèbres *du jour, de Z. Fabri ; 19 h.*, Cinéma japonais : la Zone près de la rivière, de T. Kinugasa.

Les exclusivités

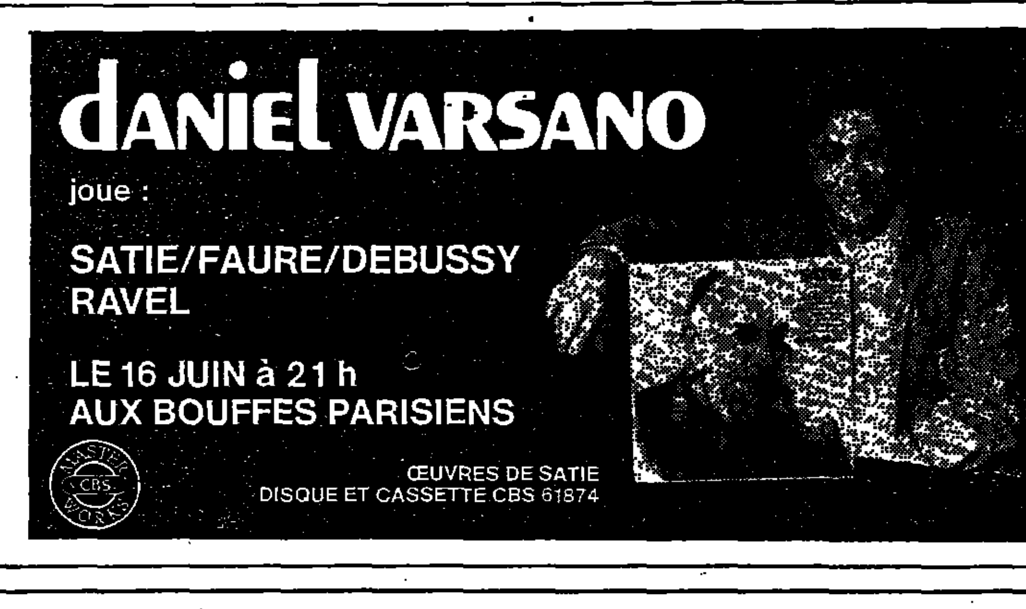
L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).
AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Wepler, 18e (387-50-70).
BIENVENUE MISTER CHANCE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18). — *V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)*, Magic-Convention, 15e (828-20-64), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
LE CHAINON MANQUANT (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), *Caméo, 9e (246-66-44)*, U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Miramar, 14e (320-89-52), Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE CHAT ET LE CANARI (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CHERE INCONNUE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Pagode, 7e (705-12-15), France-Elysées, 8e (723-71-11), Parnassiens, 14e (329-83-11), Athéna, 12e (343-07-48), Broadway, 16e (527-41-16).
LES CROCS DU DIABLE (Esp., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), *Ermitage, 8e (359-15-71)*. — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
DETECTIVE COMME BOGART (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. ital.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES FAISEURS DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).
FANTASTICA (Can.-Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Cambronne, 15e (734-42-96), en soirée.
GIRLS (Fr.) (*) : Concorde, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Ternes, 17e (380-10-41).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
INTERDITS (C.M.) : Marais, 4e (278-47-98).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
JOURNAL D'UNE MAISON DE CORRECTION (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Para*mount-Montmartre, 18e (606-34-25)*.
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e

cinémas

(508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75).
ELLE (A., v.f.) : Paramount-Maillot, *17e (758-24-24)*.
FILM COURT DE A à Z (Fr.) : Espace-Gaité, 14e (320-99-34).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; *Berlitz, 2e (742-60-33)* ; Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, *6e (633-79-38)* ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
MORSURES (A., v.o.) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.F. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES NOUVEAUX ROMANTIQUES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE PRISONNIER DE LA RUE (Fr.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23), Olympic, 14e (542-67-42), Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Pagode, 7e (705-12-15), Colisée, 8e (359-29-46), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.F. : Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Epée de Bois, 5e (337-57-47), Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), Athéna, 12e (343-07-48), *Studio de l'Etoile, 17e* (380-19-93), Cambronne, 15e (734-42-96) en mat.
SATURNE III (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Tourelles, 20e (636-51-98).
LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-It.) V. It. : Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72), Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), *Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14)*, Parnassien, 14e (329-83-11). — V. F. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Nation, 12e (343-04-67), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
SCUM (Ang., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : La *Clef, 5e (337-90-90)*.
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Marignan, 8e (359-92-82), Balzac, 8e (561-10-60), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Athéna, 12e (343-07-48), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE TAMBOUR (All., v.f.) : Le Bergère, 9e (770-77-58).
THE ROSE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
UNE FEMME ITALIENNE (It, v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Gaumont les-Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e

LES FILMS NOUVEAUX

LES HERITIERES, film hongrois de Marta Meszaros (v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassien, 14e (329-83-11). V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LULU, film franco-italo-allemand de Walérian Borowczyk (**) (version allemande) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-City, 8e (563-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE GANG DES FRERES JAMES, film américain d'Arthur Hill (v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, *15e (828-42-27)* ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01). Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
TELEPHONE PUBLIC, film français de J.-M. Périer : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Wepler, 18e (387-50-70).
AMERICAN GIGOLO, film américain de P. Schrader (v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Pa*ramount-Orléans, 14e* (340-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CAPTAIN AMERICA, film américain de Y. Nagy (v.o./v.f.) : Paris, 8e (359-53-99). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
GUYANA, LA SECTE DE L'ENFER, film américain de R. Gardonna Jr (*) (v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
APPRENDS-MOI L'AMOUR, film américain de C. Vincent (**) (v.f.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (235-18-45) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
ALLIGATOR, film italien de S. Martino (*) (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44).







SPECTACLES

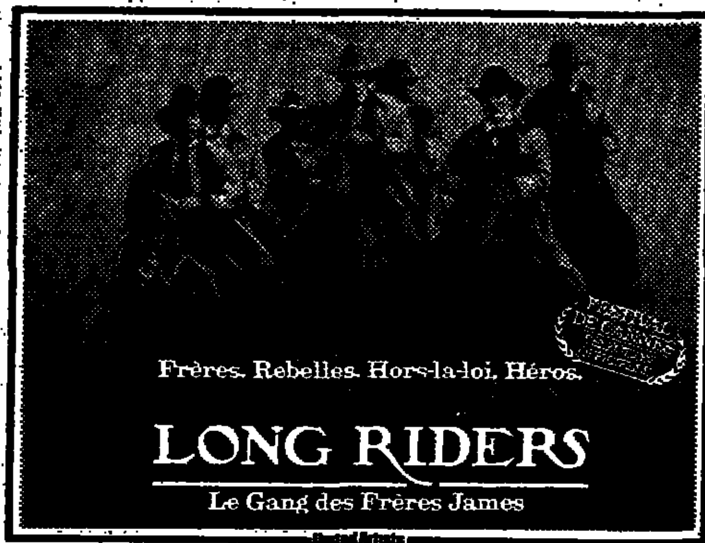
(380-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-00-81) ; Bienvenüe - Montparnasse, 14e (544-25-02).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
L'ARMEE DES OMBRES (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
LA BETE (Fr.) (**) Balzac, 8e (561-10-60) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
LES CANONS DE NAVARONNE (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LE CERCLE ROUGE (Fr) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50).
LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES DUELLISTES (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
DU RIFIFI CHEZ LES HOMMES (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), Olympic, 14e (542-67-42).
DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Panthéon, 5e (354-15-04).
L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
L'INNOCENT (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
JOURS TRANQUILLES A CLICHY (Fr.) (**) Studio Raspail, 14e (320-38-98).
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LE LOCATAIRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LOLA MONTES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LA MALEDICTION DE LA PANTHERE ROSE A NEW-YORK (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
MARATHON MAN (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LE MESSAGER (Ang., v.f.) : Palace, 15e (374-95-04).
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) v.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE PARRAIN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.f.) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
PORTIER DE NUIT (A., v.o.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Forum Cinéma, 1er (297-53-74).
LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), du mer. au sam.
LE PROCES PARADINE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), du dim. au mardi.
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
SHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
THE LAST WALTZ (A., v.o.) : Théâtre Présent, 20e (203-02-55).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Luxembourg, 6e (633-97-77).
TODO MODO (It., v.o.) : Palace Croix Nivert, 15e (374-95-04).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
TOMMY (Ang., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (A., v.f.) : Palace, 15e (374-95-04).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V. f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
WOODSTOCK (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les festivals

LA FEMME DANS LE CINEMA AMERICAIN (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Elle et lui.
MARGUERITE DURAS (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33) : le Fleuve sauvage.
FANTOMES DE LA VIDEO (la télévision de Raoul Ruiz), Action-République, 11e (805-51-33) : Petit manuel de l'histoire de France.
RETOUR AU WESTERN (v.o.), Olympic-Salle Marilyn, 14e (542-67-42) : le Solitaire de Fort-Humbolt.
FESTIVAL TRAIN ET CINEMA (v.o.), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) : Un soir, un train.
LES CLASSIQUES D'INGMAR BERGMAN (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : le Septième Sceau.
ASPECTS DU CINEMA BRESILIEN (v.o.), Le Denfert, 14e (354-00-11) : Va travailler, vagabond.
SOUVENIRS D'EN SUISSE, Studio 43, 9e (770-63-40) : le Chemin perdu.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour aux courses.
CINE-POLAR (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : le Fantôme de la rue Morgue.
GRAND-PAVOIS (v.o.), 15e (554-46-85), en alternance : l'Année dernière à Marienbad ; Voyage au bout de l'Enfer ; New-York, New-York ; Jeremiah Johnson ; Festival Tati : Mon oncle, les Vacances de M. Hulot ; Jour de fête ; Intérieur d'un couvent (sauf sam., dim.) ; Missouri Breaks ; la Nuit des masques ; ven., sam., 0 h. 30 : la Course à la mort en l'an 2000.
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68) (v. o.) : Satyricon ; Pierrot le Fou.
STUDIO GALANDE (v.o.), 5e (354-72-71), 18 h. 10 : Portier de nuit ; 20 h. 15 : Salo ; 22 h. 15, 24 h. : Rocky Horror, Picture Show.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21) (v. o.), I, 17 h. 50 : Retour ; 20 h. 15 : Je t'aime, moi non plus ; 22 h. : Midnight-Express ; ven., sam., 24 h. : Bonnie and Clyde. — II, 18 h. 15 : Répulsion ; 20 h. : A la recherche de M. Goodbar ; 22 h. 15 : Délivrance ; ven., sam., 0 h. 15 : The Song Remains the Same.
THEATRE ET CINEMA (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 18 h. : la Mégère apprivoisée ; 20 h. 15 : l'Escalier ; 22 h. 10 : Myrra Breckinridge. — II, 18 h. 40 : César ; 21 h. 40 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
DAUMESNIL, 12e (343-52-97) (v.o.) : Messidor ; la Salamandre ; Nuit du fantastique.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.), I, 18 h. 10 (+ ven. 24 h.) : l'Epouvantail ; 20 h. 15 : Un tramway nommé Désir ; 22 h. : Orange mécanique. — II, 18 h. : les Diables ; 20 h. 5 (+ ven. 0 h. 15) : Marathon Man ; 22 h. 15 Love.
FILM NOIR (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Un pigeon mort dans Beethoven Street.
A. HITCHCOCK, (v.o.), Studio Huchette-Harpe, 5e (354-34-83) : Une femme disparaît ; Life Boat.
MUSIQUE CONTEMPORAINE ET FESTIVAL, Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) : les Camisards.
LE SEINE, 5e (325-95-99), v.o., I, 20 h. 20 : les Sentiers de la gloire ; 18 h. : Au-delà du bien et du mal ; 22 h. 10 : le Sexe fou. — II, 18 h. 15 : la Fiancée du pirate ; 20 h. 5 : les Nouveaux Monstres ; 22 h. 10 : Jonas qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000.










RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 13 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 Un, rue Sésame.
18 h 55 Les inconnus de 18 h 55.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
La santé s'achète au marché.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai - juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Paris est pris.

20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : « Louise ».
Roman musical de G. Charpentier, avec les chœurs du Grand Théâtre de Nancy, l'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, F. Lott, G. Bacquier, M.-O. Porta, M. Hubert...
Louise aime Julien, le poète, mais pour les parents ce n'est pas un beau parti.
23 h Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Sam et Sally.
La peau du lion.

21 h 35 Apostrophes.
La télévision dans le collimateur. Avec MM. F. de Closets *(Le système E.P.M.)* ; J. Cluzel *(Télémanie)* ; J. Capin *(L'effet télévision)* ; J.-P. Jouary *(Giscard et les idées)* ; P. Fléchy *(Les industries de l'imaginaire)*.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Jean Cocteau) : « le Testament d'Orphée ».
Film français de J. Cocteau (1960), avec J. Cocteau, M. Casarès, F. Périer, E. Dermit, H. Crémieux, J.-P. Léaud, C. Oger, J. Marais, F. Christophe. (N. Rediffusion.)
Un poète égaré dans le temps réussit à revenir dans le monde moderne et vit une série d'expérience et d'épreuves sur le chemin de l'immortalité.
La dernière déambulation de Cocteau dans sa mythologie et ses obsessions. Un film plastiquement beau mais irritant par ses pirouettes intellectuelles et l'exhibitionnisme de son auteur-interprète posant pour la postérité.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les aventures de Lolek et Bolek ; Des livres pour nous : *la Croisière jaune* ; *Bricolopédie* : la voiture de pompiers.
18 h 55 Tribune libre.
Lutte ouvrière.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : au cœur du Soudan.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : « Ces OVNI qui nous échappent ».
Emission de J.-M. Cavada et M. Thoulouze : Enquête : B. Sambuc ; Réal. : B. Bermod.
Depuis 1947, où les soucoupes volantes sont apparues pour la première fois aux États-Unis, un million de témoins auraient vu des OVNI. Mirages ou réalité ?
21 h 30 La Dame en cire : Yvette Guilbert.
Portrait de celle que Toulouse-Lautrec dessina souvent et qui n'était autre que l'interprète fameuse de cette « Mme Arthur » : une chanson de toujours.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Christine », d'après M. Eliade.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les atmosphères planétaires.
20 h., Relecture : Alfred de Musset.
21 h. 30, Black and blue : tournées et tourneurs.
22 h. 30, Nuits magnétiques : cinémathèque en liberté.

FRANCE - MUSIQUE

19 h. 30, France et musique.
20 h. Concert (en direct de Stuttgart) : « Symphonie n° 85 en si bémol majeur » (Haydn), « Concerto pour cor et orchestre n° 2 en mi bémol majeur » (R. Strauss), « Symphonie n° 2 en ré majeur », opus 43 (Sibelius), par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. N. Marriner, avec J. Ritzkowsky, cor.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, « Sonates n° 9 et 10 » opus 14 et « Sonates n° 1 et 2 » (Beethoven), avec C. Collard, piano ; 23 h. 5, Vieilles cires : « Variations symphoniques » (C. Franck), avec Y. Nat, piano ; 0 h. 5, Echos du Festival international du film.

Samedi 14 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Philatélie club.
12 h 30 Cuisine légère.
Poulet au poivre rose.
12 h 45 La vie commence demain.
Les stages d'enseignants en entreprise.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
Chapeau melon et bottes de cuir ; 14 h. 40 : Plume d'élan ; 14 h. 45 : Découverte TF 1 ; 15 h. : Maya l'abeille ; 15 h. 25 : Avec des idées, que savez-vous faire ? ; 15 h. 35 : Les exploits de Mightor ; 15 h. 45 : Les 24 Heures du Mans automobile ; 16 h. 30 : Le magazine de l'aventure ; 17 h. 5 : Holmes et Yoyo.
17 h 35 Football : Championnat d'Europe.
Allemagne-Hollande.
19 h 30 Six minutes pour vous défendre.
Les marchés forains.
19 h 45 Mai - juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Paris est pris.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Serge Lama.
21 h 30 Série : Ike.
Réalisation B. Sagal, avec R. Duval, L. Remik, D. Andrews, J. D. Canon...
22 h 30 Expressions.
23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
La gelée.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 25 Les jeux du stade.
Tennis : Coupe Davis (Tchécoslovaquie-France) ; Boxe ; Equitation ; Cyclisme.
17 h 20 Les moins d'vingt et les autres.
18 h 10 Chorus.
Frank Zappa.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le charretier de la providence, de G. Simenon, réal. M. Cravenne. Avec J. Richard, C. Moulin, P. Frantz, P. Frag, etc.
22 h 10 Variétés : Thierry le Luron.
23 h 5 Document : Les carnets de l'aventure.
Un homme et des requins.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Un regard s'arrête : cœur de béton ; Raconte quand tu étais petite : le violoncelle.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : la France outre-mer
20 h Les jeux.
20 h 30 Retransmission théâtrale : « le Marchand de Venise ».
De Shakespeare, adapté par J. Anouilh, mis en scène par J. Le Poulain. Avec G. Casile.
22 h 40 Journal.
23 h Ciné-regards.
Cinéma italien aujourd'hui et demain.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : le tiers-monde.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1989. Les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts :
14 h., Sons : Le voyage en bateau (rediff.).
14 h. 5, Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc : le bâtisseur.
16 h. 20, Livre d'or : l'ensemble Musikwerein de Vienne (Schubert, Wolf).
17 h. 30, Internées et déportées.
19 h. 30, La R.T.B.F. présente : « la Lettre brouillée », de R. Georgin (Hölderlin ou le messager de l'avenir).
20 h., Une parole devant la lumière, de J.-P. Colas, avec C. Sellers, J. Topart, P. Vaneck, R. Blin, S. Artel, J.-L. Philippe.
21 h. 29, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad Lib. avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : Musiques pour les travailleurs et étudiants étrangers (République Dominicaine, II).
7 h. 40, Concert promenade : Œuvres de Chopin, Suppe, Sinding, Tchaïkovski, Chabrier, J. Strauss, Lehar, Tartini, Kreisler et Lanner.
9 h., Samedi, émission de Jean-Michel Damian : « L'air du temps de la musique à travers l'actualité du disque ».
16 h., Entrée de jeu : Concert de musique de chambre.
20 h. 5, Soirée lyrique : « Mathis der Maler », opéra en sept tableaux d'Hindemith, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Maerzendorfer, et les Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau, avec M. Napier, R. Hansman, E. Greger, J. Shirley-Quirk, D. Talley, R. Gill, B. van der Meersch, C. Chausson, C. Byrn, R. Dume, R. Gamboa.
23 h. 5, Ouvert la nuit : Comment l'entendez-vous ? Georges Bizet, par Jean Lacouture, « l'Arlésienne », suite, dir. Ch. Munch, « Carmen », actes I, II et III, avec Teresa Berganza, Placido Domingo... ; 1 h., Le dernier concert : Neuvième Festival international des musiques expérimentales, Bourges 1979 (concert donné au palais Jacques-Cœur), œuvres de Vink, Strasser, Manassen, Manneke, Rob du Bois.

Dimanche 15 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 24 Heures du Mans.
9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, à Paris (4e).
Prédicateur : Père Michel Quoist.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 C'est pas sérieux.
14 h 30 Les rendez-vous du dimanche.
15 h 30 Tiercé.
16 h Sports première.
Jeux olympiques des handicapés à Tours ; Arrivée des 24 Heures du Mans automobile ; Aviron, régates à Lucerne.
18 h 30 Série : Les faucheurs de marguerites.
Réal. M. Camus, avec B. Pradal, O. Wodetsky, C. Michu, A. Mahieux...
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Pacha ».
Film français de G. Lautner (1967), avec J. Gabin, D. Carrel, J. Gaven, M. Garrel, F. Marten, A. Pousse, S. Gainsbourg, N. Adam. (Rediffusion.)
Pour venger un inspecteur qui était son ami et en finir avec une bande de truands, un commissaire divisionnaire organise un traquenard, en sortant des méthodes légales. Un film de série noire qui mêle, avec une certaine complaisance, la violence, l'érotisme et la vulgarité. Gabin solide comme un roc dans son rôle de vengeur.
21 h 56 Théâtre musical contemporain : « Nietzsche ».
Mise en scène de G. Coubance, musique de A. Clostre, réal. de J.-P. Barizien, avec Ch. Reinemann, à Bartelloni, L. Pezzino.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 15 Il était un musicien.
Monsieur Berlioz.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Embarquement immédiat.
Numéro un : Espoir.
14 h 10 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Des animaux et des hommes.
15 h 50 Grand stade.
Spécial Rock.
16 h 20 Série : Erika Werner.
17 h 10 Majax : Passe-passe.
17 h 40 Dessin animé : Shazzan.
18 h 15 Dessine-moi un mouton.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 30 Sports : Football.
Coupe d'Europe des Nations : Italie-Angleterre.
22 h 25 Document : Par amour et par hasard : Le Nord.
De M. Lefèvre, réal. G. Follin.
N° 1 - Voyage au pays de la bière.
Martine Lefèvre, originaire du Nord, a décidé un jour de faire savoir que « le Pays franc, ce n'est pas seulement froid et plat et noir, c'est-à-dire laid », c'est « au fil de la bière » que se feront, ici, le premier voyage et les premières rencontres.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés.
Images de Tunisie.
10 h 30 Mosaïque.
Emission préparée par J.-L. Orabona et T. Pares. Reportage : Etudiants étrangers à Strasbourg ; Variétés : N. Lachab (Algérie), L. S. Wade (Sénégal), Chorale yougoslave de Freyming Merlebach, Crespo (Portugal), Groupe folklorique des étudiants turcs de Strasbourg.
16 h 40 Prélude à l'après-midi : Mozart.
« Sonate en si bémol » interprétée par G. Poulet, violon, et C.-E. Nandrup, piano ; « Symphonie en mi bémol n° 39 » par l'Orchestre radio symphonique de Berlin, dir. W. Boettcher.
17 h 40 Jeu : Tous contre trois.
Le Drot.
18 h 40 Série : l'Aventure.
Au pays des animaux, l'aventure de la survie.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Dessin animé : Mister Magoo.
20 h 30 Série : Les origines de la guerre.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Paul Guth.
22 h 35 Cinéma de minuit (Cycle l'Amérique et son président) : « Sept jours en mai ».
Film américain de J. Frankenheimer (1963). Avec B. Lancaster, K. Douglas, F. March, A. Gardner, E. O'Brien, M. Balsam, G. McReady, W. Bissell (v.o. sous-titrée, N., rediffusion).
Le président des États-Unis ayant signé un traité de désarmement avec l'U.R.S.S., un général, chef de l'état-major, prépare un putsch pour l'éliminer. Un autre officier, alerté, n'a que sept jours devant lui pour prouver et faire échouer le complot. Passionnant film de « politique-fiction » réalisé dans une tradition d'idéalisme et d'autocritique typiquement américaine. Interprétation remarquable.

FRANCE - CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h., Messe au Mesnil-Saint-Père, dans l'Aube, prédic. : Père Bessière.
12 h. 45, Concert : extrait d'un concert public donné dans le cycle « Cordes pincées » à la Maison de Radio-France.
14 h., Sons : Sous-marinier.
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Amphitryon » et « Sganarelle ou le Cocu imaginaire », de Molière.
16 h. 5, Portrait d'un chef : Toscanini.
17 h. 30, Rencontre avec... Pierre Boulez.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : New-York up and down.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : Mozart, Tansman, Despard...

FRANCE - MUSIQUE

12 h., Midi-dimanche : Première partie du concert donné au Grand Auditorium de Radio-France le 12 février 1979 : « Manfred », ouverture (Schumann), « Concerto pour piano et orchestre en si bémol mineur » opus 23 (Tchaïkovski), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy, avec E. Leonskaja, piano ; 13 h. 5, Tous en scène : Fred Astaire ; 13 h. 30, Jeunes solistes : Jean-Marc Luisada, piano.
14 h. 15, Les après-midi de l'orchestre : Wagner, « les Maîtres chanteurs de Nuremberg », ouverture, dir. M. Janowski, « la Walkyrie », acte III, « le Crépuscule des dieux », acte I, « Lohengrin », acte II, scène 1, avec A. Varnay, soprano, H. Uhde, basse, les Chœurs et l'Orchestre du Festival de Bayreuth 1953, dir. J. Keilberth.
16 h. 15, La tribune des critiques de disques : « Symphonie n° 3, écossaise » (Mendelssohn) ; 19 h., Jazz vivant : le Tok, trio du pianiste Takashi Kako et l'Orchestre du pianiste Mal Waldron.
20 h. 5, Concert de musiques traditionnelles : la Suède (chants populaires et violonneux par le groupe Svensk Folkton, de la région de Dalécarlie).
22 h. 30, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante : 23 h. 30, Equivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : Œuvres de J.-S. Bach avec Jean Wallet, orgue ; 0 h. 5, Escale à Washington.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 13 JUIN

— *M. Jean François-Poncet*, ministre des affaires étrangères, participe au journal d'A 2, à 20 h.

DIMANCHE 15 JUIN

— *M. Pierre Elliott Trudeau*, premier ministre du Canada, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

PRESSE

AU TRIBUNAL CIVIL DE PARIS

Le testament d'Émilien Amaury

Il a été longuement débattu, le 11 juin, à la première chambre civile du tribunal de Paris, sous la présidence de Mme Simone Rozès, du sort du groupe Amaury, évalué récemment par certains à quelque 65 millions de francs. Plaidant pour M. Philippe Amaury (quarante ans, marié, père de deux enfants), fils d'Émilien Amaury, le maître autocrate de cet empire de la presse, mort à l'âge de soixante-huit ans, le 2 janvier 1977, d'une chute de cheval, en forêt de Chantilly, Me Burguburu a invité les juges à opter pour un partage égalitaire de l'héritage entre son client et la sœur de celui-ci, Mlle Francine Amaury, quarante-huit ans, célibataire.

A cet effet, il a demandé au tribunal de déclarer sans valeur le prétendu testament olographe que Mlle Amaury a produit, daté du 29 mai 1968, car celui-ci n'est pas signé. L'enveloppe cachetée qui le contenait et qui portait au recto la mention *« 29 mai 1968 — Ceci est mon testament »* était seulement revêtue au verso de deux paragraphes aux initiales « E. A. »

Que déclare ce texte ? Qu'à la mort du testateur, sa fille lui succéderait dans son fauteuil de P.-D. G. pour gérer les parts et actions des sociétés du groupe, assistée de sa mère, tandis que son frère, volontairement retiré de la famille, aurait seulement droit à une « aumône » de 250 000 anciens francs par mois pour l'aider à passer du doctorat en droit à l'agrégation. (Mme Emilien Amaury est décédée le 1er décembre 1974.) Au nom de Mlle Amaury, Me Tremollet a soutenu, au contraire, que ce testament est parfaitement valable, qu'Emilien Amaury a voulu que son entreprise soit gérée après sa mort par une seule personne et qu'il a fort légitimement cédé, de son vivant, à sa fille mille cinquante actions du *Parisien libéré* qui devaient lui assurer, à son décès, la majorité du capital du journal. Son adversaire a encore contesté ce dernier point, faisant remarquer que les mentions d'approbation par le conseil d'administration, de la cession de sept cent cinquante de ces actions, en 1973, furent rajoutées sur les procès-verbaux de deux réunions du conseil. Ces mentions ne figuraient pas sur les procès-verbaux transmis à l'administration fiscale. Le tribunal tranchera...

Nouveaux incidents à « Forum international »

M. Roland Dana, rédacteur en chef de *Forum international*, dont le siège est occupé depuis huit jours par son personnel *(le Monde* du 7 juin), a légèrement blessé, le 12 juin dans la soirée, M. Gérald Barnier, rédacteur-traducteur en quittant les locaux en voiture, malgré le personnel qui voulait l'en empêcher.

Les versions de M. Dana et des représentants syndicaux du personnel sont contradictoires. Le rédacteur en chef a affirmé dans un communiqué que c'est *« pour échapper à la meute »* qu'il a essayé de fuir dans une voiture contenant des dossiers. *« J'ai réussi à démarrer*, précise-t-il, *un documentaliste s'est jeté sur le capot pour briser le pare-brise. Il est resté sur celui-ci une dizaine de mètres, et a sauté en marche. »*

Les syndicats C.F.D.T., S.N.J. et C.G.C. de l'entreprise confirment leur version des faits : c'est en forçant le passage que M. Dana a violemment heurté et projeté sur son capot M. Barnier, qui a été emporté sur une trentaine de mètres et est tombé à terre.

Ils précisent aussi que *« la société éditrice Sedec a déposé son bilan le 5 juin dernier et qu'un jugement du tribunal de commerce de Paris s'est prononcé le 12 juin pour la liquidation des biens et a procédé à la nomination d'un syndic. Les salariés, qui étudient actuellement les possibilités de survie du quotidien, entendent conserver tous les actifs de la société. C'est la raison pour laquelle ils avaient décidé d'occuper les locaux, pour s'opposer au déménagement du matériel... C'est également pour cette raison qu'ils ont tenté d'empêcher le 12 juin la dispersion des documents comptables et administratifs... »*

Les syndicats expriment *« leur écœurement devant l'acte insensé de Roland Dana et se réservent des suites judiciaires ou autres à donner à cette affaire »*.

Le 12 juin, peu avant l'incident, les quelque quatre-vingt-treize salariés de *Forum international* avaient enfin perçu leurs salaires du mois de mai.

Les syndicats de journalistes C.F.D.T., S.N.J. et C.G.T., ainsi que le syndicat parisien du Livre C.F.D.T. et le comité intersyndical parisien du Livre C.G.T. appellent, dans un communiqué les salariés des entreprises de presse à manifester leur solidarité avec les travailleurs de *Forum international*.

● *Le Syndicat national de la presse quotidienne régionale* (S.N.P.Q.R.), réuni en assemblée générale à Nice, a reconduit, le 11 juin, son bureau dans sa totalité. Les deux présidents d'honneur et le président du S.N.P.Q.R. restent donc respectivement MM. Michel Bavastro *(Nice-Matin)*, Pierre Archambault *(la Nouvelle République)* et M. Claude Puhl *(le Républicain lorrain)*.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

IMPORTANT ORGANISME PARISIEN
recrute immédiatement

JEUNE DIPLOMÉ
ENSEIGN. SUPÉRIEUR COMMERCIAL

pour poste d'Audit interne et de Contrôle de ses établissements.

Ecr. avec C.V. dét., prét. et photo s/nº T 852.588 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS.

Oesterr. Handelsunternehmen sucht im raum Paris fuer Messe und propaganda Verkauf, qualifizierte damen und herren. Monatlich 10 bis 20.000 FFR. Bewerbungen dringend an Firma Volker Schladler GMBH, A-1200 Wien, Webergasse 15, Schriftlich Wegen Terminvereinbarung in Paris.

S.A. D'H.L.M.
« Sté Accession à la propriété »
recherche
COLLABORATEUR
formation et connaissances techniques et juridiques dans le domaine de l'immobilier. (I.C.H. ou équivalent)
TÉL. : 374-11-52.

MOYENNE D'ENTREPRISE
EN PLEINE EXPANSION

recherche

RESPONSABLE D'EXPLOITATION

avec formation comptable et expérience dans ce domaine

COMPTABLE

avec connaissance informatique travaillant sur mini-ordinateur. DATA GENERAL

Adressez C.V. détaillé et prétentions à LA MAISON ANGLAISE
Importation de meubles anglais
43, rue Carnot - 94700 MAISONS-ALFORT.



emplois régionaux

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIJON
recherche
UN (E) CHARGÉ (E) d'études et de relations publiques
Age : minimum 25 ans.
Formation : D.E.S. ou maîtrise Sciences Economiques, aimant rédiger.
Bonne connaissance des techniques des relations publiques et audio-visuelles.

Rémunération brute : 5.500 F sur 13 mois.

Adresser C.V. et photo à CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DIJON B.P. 370 - 21010 DIJON Cedex.

Usine de Parfum. et Cosmét., située s. ligne Paris-Cherbourg, 150 km PARIS, rech. d'urgence : 1 CHIMISTE
Tél. au (32) 43-49-81 pr. R.V.

Association de Tourisme social rech. pr. son village vacances, de 400 lits, implanté dans les Hautes-Alpes,
1 ANIMATEUR COORDIN.,
1 ECONOME INTENDANT,
expér. souh. Postes à l'année. Conventions coll. du tourisme social. Env. C.V. détaillé à :
LE PIGNEROUX
05160 SAVINES-LE-LAC.

ASSOC. ENF. INADAPTES RECRUTE un direct. pédagog. pour IMP et IM PRO :
Est de la France
Format. psychologie de préfér. forte expér. travail d'équipe C.C. 66. Logement à convenir. Poste à pourvoir d'urgence. Faire offre avec C.V. à HAVAS DOLE, Nº 62.655.

Industriels Français du médicament, Centre d'études biologiques. B.P. 563 MISEREY 27005 EVREUX Cedex.
rech. un TOXICOLOGUE, docteur vétérinaire exclusiv. ; Envoyer C.V. et prétentions.

Lycée technique privé recherche pour enseignement
UN INGÉNIEUR
GENIE MECANIQUE.
TEL. : 222-83-60.

enseignem.

ANGLAIS EN IRLANDE
Faites d'une nécessité un plaisir en apprenant l'anglais à Dublin.
Cours par petits groupes.
Enseignement personnalisé avec approfondissement de votre centre d'intérêt.
Préparation aux examens.
Cours spéciaux : angl. comm. et professionnel. Reconnu par le ministère irlandais de l'Educat.
Possibilité d'hébergement.
THE LINGUAVIVA CENTRE
2, LOWER HATCH STREET
DUBLIN

Prof. d'anglais, joueur tennis pour séjour linguistique en G.-B. Eté. - Tél. 969-67-25.

demandes d'emploi

Assistante publicité et relations publiques, expérimentée, cherche collaborat. passionn. agence ou société, anglais, sténo, libre de suite. - Téléphone : 607-99-17.

automobiles

5 à 7 C.V.

Part. Berline 304, 1976, 68.000 km, blanche, bon état, argus moins 10. Tél. : 071-83-19.

+ de 16 C.V.

Part. vend Mercedes 280 SE 88.000 kilomètres, toutes options, année 77. — Tél. : 344-30-85.

divers

104 - 305 - 505
export 80, peu roulé.
Auto Paris XV - 533-69-95.
63, r. Desnouettes, Paris-15e.

locat.-autos

LOUEZ UNE VOITURE
C'EST AVANTAGEUX

EXPRESS ASSISTANCE
Le moins cher des loueurs.
504-01-50

bateaux

Vends bateau 5 M. ROCCA Murène, juillet 1979, moteur hors-bord Johnson 70 CV sur remorque Rocca, état neuf, 20 heures de mer, 2 couchettes, balcons avant, arrière, échelle de bains, équipement cinquième catégorie. Prix très intéressant.
Téléphone,
H. de B. : (25) 81-05-80,
domicile : (25) 37-50-03.

emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

Recherchons RESPONSABLE MAINTENANCE ELECTRICITE pour chantier terrassement situé en AFRIQUE NOIRE, durée 4 à 5 ans.
Situation réservée à candidat :

INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN

— Dix ans d'expérience en levage/manutention lourds et centrale électrique MT diesel ;
— Anglais nécessaire.

Il dirigera les équipes d'électriciens locaux assurant l'entretien des équipements électriques MT/BT d'un engin électromécanique de 5.600 KW exploité 24 heures sur 24 ainsi que des installations électricité/radio/climatisation des camps/véhicules/engins.

Déplacement possible en famille, départ rapide.

Adresser C.V., photo, prétentions, préavis à :
G.T.M.E. (Service Recrutement), B.P. 326, 92003 NANTERRE.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

BEAUBOURG, studio, cuisine, bains, 22 m2, charme, poutres. GARBI. — 567-22-88.

4e arrdt.

PRES SEINE
2 Pces. PLEIN DE CHARME, calme, bel immeuble ravalé. Vendredi, samedi, 12 h.-16 h. 22, rue du PETIT-MUSC.

5e arrdt.

PANTHEON - Lycée HENRI IV
9, RUE DE L'ESTRAPADE
Livraison immédiate, reste :
2 P. 55 m2 ou 3 P. 68 m2 en duplex
Hôtel particulier restauré
Frais de notaire réduits
Sur place vend, 14 h. à 18 h. 30, samedi 10 à 13 h. ou tél. : BEGI - 267-48-01 et 46-84

14 bis, rue PIERRE-NICOLE
82 m2, impeccable. Récent, 8e et dernier ét. Px : 790.000 F. Vendredi, samedi, 16 h. à 18 h.

7e arrdt.

ECOLE MILITAIRE, petit studio, 5e, sans asc., kitchen., bns, w.-c., ch. centr. Px exceptionnel, 115.000 F. Visite 15 h. à 19 h. 18, RUE AUGEREAU.

Propriétaire vend directement
CHAMP-DE-MARS
Petit studio, entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., chf central refait neuf. Prix intéressant. 12 bis, av. ELYSEE-RECLUS, samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND.
Du STUDIO au 4 P. GARAGES. S/place 11 h à 19 h. - 550-21-26.

9e arrdt.

A SAISIR Mº SAINT-GEORGES
Ds imm. ancien pierre de taille
110 M² Living 36 m2 + 2 ch., gde cuis., bains, w.-c., 1er étage refait neuf + chambre de service, cave.
PRIX TRÈS INTÉRESSANT
Administrateur - 261-33-35 ou 34

11e arrdt.

161, bd VOLTAIRE, 4e ét. gd 5 P. + service, impeccable. 850.000 F, de 15 h. à 17 h.

12e arrdt.

PRES AVENUE ST-MANDE 28-30, rue des Marguettes, imm. récent 6e ét., séj. loggia + 1 chbre, cuis. équipée, bains, W.C., RARE 390.000 F. Samedi de 13 h. à 17 h.

Part. vend direct. 84 m2 beau living. 3 ch., cuis., S.d.B., balcon, cave, tél. asc. double park. Immeuble ravalé été 80. 600.000 F. Sur place samedi 10/12 h - 14/18 h. - Tél. 345-86-69 Ag. s'abst.

Mº Saint-Mandé, bel imm. pierre 2 pces entrée, cuis., bains, W.C. 38 m2 refait neuf. 185.000 F. Mitoyen 27 m2 TT CFT, 130.000 33, av. Quihou. Tél. 224-18-42.

13e arrdt.

TOLBIAC ITALIE 842-57-00. Imm. en cours rénovation 6 P., cuis., bns., 2e ét. 180 m2. travaux, soleil. 1.170.000 F.

14e arrdt.

MONTPARNASSE très bel imm. (asc., V.O., interphone video), luxueux studios et 2 P. (poutres appar., vérit. chem.). EUROVIM PPTAIRE. 555-92-72.

Mº PLAISANCE - ppétaire vend 2 P. cuis. équip., S.d.B., 30 m2, calme, soleil, 155.000 F. Visite s/place samedi 14. 11 h. à 15 h., 196 bis, r. Raymond-Losserand. Tél. avant 10 h. ou soir 504-02-52

Pte Orléans sur Montrouge. Bel immeub. angle. Refait neuf. Plusieurs 3 P., entrée, cuis., bains, W.C. (60 m2). 270.000 F. 14, rue Radiguet. — 520-13-57.

Mº PLAISANCE Plein soleil
IMM. NEUF 1976 TT CFT
Living dble + 2 chbres, entrée, cuis. équipée, bains + cab. toil., 95 m2 + balcons 31 m2, park. Prix intéressant, ss frais ach. 203, RUE D'ALESIA - Esc. 1 Samedi, dim., lundi 15 à 18 h.

15e arrdt.

134 M² LOURMEL - 6 P. confort, 2 sanitaires + TERRASSE 43 M2 sur jardin Sud. Peut prof. libérale. 2 park. 1.390.000 F - Tél. 577-96-85.

16e arrdt.

6, AV DE LAMBALLE
Salon, s. à manger, 3 grandes chambres, 1 petite, 2 bains, ch. serv. Vendredi, 14-18 heures. Samedi, 10-12 heures.

PASSY Part. vend gd studio 45 m2, cuis., s. de bns. TEL. : 647-40-22

17e arrdt.

17e Bon immeub., soleil, calme. Plusieurs 3 P., entrée, cuis., bains, W.C. (55 m2), 265.000 F. Refait neuf. Tél. : 224-02-86.

18e arrdt.

BUTTE MONTMARTRE
Balcon, vue sur Sacré-Cœur, STUDETTE, entrée, kitchen., s. de bains, w.-c., vue s/square, refait neuf. PX INTERESSANT, 1 bis, r. Garreau, Mº Abbesses, samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

77 Seine-et-Marne

CHELLES
(15 mn Gare Est). Vends bel F3, 71 m2 + balcon 11 m2. Cuisine entièrement équipée. Nombreux rangements. Prix : 260.000 F, avec parking. Tél. au 957-95-75 après 19 heures.

A VENDRE Seine-et-Marne, 60 km Paris, bord de Seine, appart. en copropriété, faibles charges, 137 m2, 3 P. princ. : living avec gde cheminée, 2 chbres. L'ensemble revêtu tissu mural. Entrée, cuis. amén. av. bar, dressing. Berge privée, jardin, garage, chauff. indiv. (gaz de ville). Prix : 435.000 F. Pour visiter : téléph. 069-66-72 ou 589-79-61.

CHELLES (77)
15' gare Est, superbe appt de 105 m2, cuis., s. deb., séj. 35 m2, 3 chbres + balc. Px : 300.000 F. Tél. : 020-85-46, après 19 heures.

MORET-SUR-LOING
(EPISY) Jolie Maison ancienne XIXe, 220 m2 habitation, cave voûtée, jardin fleuri 1.200 m2, photo sur demande. 450.000 F possib. viager libre. - 577-96-85

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE RER, 130 m2, 3 chambres, 2 bains. Prix : 900.000 F. Tél. 451-02-58 après 20 h.

BOIS-D'ARCY : 500 m RER. 3/4 P., compr. : séj. dble avec balc., cuis. aménagée, cellier, 2 chbres, S.d.B., W.C., park. s/sol. Prix : 308.000 F dont 60.000 C.F.I.N. Tél 045-29-09

Le Chesnay, living dble, 4 chbr., cuisine entièrem. équip., impec., 600.000 F. Téléphone : 955-15-03.

LOUVECIENNES
(78) - ALLEE DES JARDINS. vds directement APPt 78 m2. Stand., r.-de-jardin, séj., 2 ch., office, loggia, etc. Ensoleillé. park. couvert. Crédit possible. Sur place, Samedi et dimanche ou tél. le soir : 918-49-64.

RAMBOUILLET
Très beau Duplex anc. 170 m2 habit., poutres, apparentes, mezzanine, cheminée, cave, garage, grenier. Prix 660.000 F.
AVIS 14 rue Raymond-Poicaré RAMBOUILLET - 483-05-27

92 Hauts-de-Seine

Hauts-de-Seine LA DEFENSE sur Parvis piétonnier 5' RER, libre courant août. Immeub. récent 3/4 P. 90 m2. séjour 38 m2, 2 chbres, S.d.B., cuis. rangem., cave, parking. Prix 488.000 F
Tél. 775-08-61 le soir de préfér.

CLAMART - CENTRE
Imm. récent, grand 2 P., 50 m2, confort à aménager, possib. profess. libérale, 3 parkings. Px : 198.000 F. Vendredi, sam., 14-18 heures : 4, rue Paul-Vaillant-Couturier, 1er étage.

RUEIL-MALMAISON
— 4 pièces, confort : 270.000 F ;
— 3 pièces, boxes : 300.000 F.
Agence Malmaison : 749-00-30.

NEUILLY 162, rue Perronet
Etage élevé, neuf 2-3 P. tt cft. 530.000 F. Samedi, 14 à 18 h.

A SAISIR ASNIERES Mairie, Mº - Résidentiel
Excellent imm. anc. P. de T. :
3 P. tout confort, caractère, très ensoleillé
PRIX TRÈS INTÉRESSANT
Administrateur - 281-33-35 ou 34

93 Seine-St-Denis

MONTREUIL calme - verdure près Mº petit immeub. récent au sol. 245 m2 local aménagé, prof. lib., comm. 1er lux. appt. de caract., poutres, chem. ouv. s/terrasse 100 m2. Téléph. av. 10 h. ou soir 504-02-52.

94 Val-de-Marne

A SAISIR VILLEJUIF Centre 85, avenue de Paris
Bel imm. réc., stand., tt cft, 9e étage, asc., très ensoleillé,
3 P. 76 m2, excellent état, loggia, balc., box, cave.
PRIX INTÉRESSANT
Administrateur - 281-33-34 ou 35

95 - Val-d'Oise

Pr. PONTOISE dans Parc, duplex 120 m2 + terras., living, 4 chbres, 2 bns, gar. Urgt. 450.000 F. - Tél. : 289-82-98.

EZANVILLE
DANS RESIDENCE TRES BON STANDING
Appt F4 très bien aménagé, av. hall d'entrée, dégagement, penderie, débarras. 2 caves, 1 gar. Prix : 280.000 F.
Tél. : 012-29-25, après 17 heures.

60 - Oise

SENLIS Ville classée
Ds petit château de caractère en parfait état, superbe appart. de stand. compr. : hall, vaste liv., gde chbre de maître, cuis., superbe s. de bains, surf. totale 95 m2, chauff. cent. gaz indiv., dépend. et gar. privatif, cave, ds magnifiq. parc clos de murs, arbres centenaires, potager et maison de gard. en copropriété.
UNIQUE - PRIX 500.000 F.
Tél. M. JANUS, 16 (4) 453-05-05

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
■ 28 mn Paris-Nord
■ en forêt de Chantilly
■ 3 tennis piscine
■ proche golf et chevaux
APPARTEMENTS et MAISONS
LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
sur place (4) 457.32.82
au siège 387.52.11

Province

Part. vend studio multiprop. TIGNES - VAL-D'ISERE 4 pers., tt équip., gd stand., 12e et 13e semaine. Tél. : 74-37-25-16.

CHAMONIX, Le Majestic à vendre, appt 105 m2, cave, grenier, 800.000 F. Ecrire Dr Coste Edouard, 23, av. Libération, 42000 SAINT-ETIENNE.

HOULGATE, plage, ds tr. belle villa, appt avec jard. privatif. Tél. : 770-79-87 ou (16-31) 91-07-12.

HAUTE-SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m)
Station été-hiver près des GETS. Studios à partir de 150.000 F, avec 30.000 F compt + crédit, 2 et 3 pièces.
Location par société spécialisée.
ERIGE-VENTE
B.P. 18
84, route de Genève,
74240 GAILLARD
Tél. : (50) 38-52-89

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

A VENDRE
CAUSE DEPART ETRANGER
1 table chêne plateau 2 × 0,70 × 0,5, 1 ch. rustiq. (lit 1 pers. + armoire), 1 petite bibl. en noyer, 1 lit 1 pers. (av. 2 tiroirs incorporés) + chevet, 1 secrét. style angl. (import.), 1 orgue Philicorda 2 claviers, 7 pédales. Nombr. livres (intéressant en particulier étudiant en lettres), 1 machine surjeteuse fourrure profess., 1 serv. de table blanc porcelaine de Limoges liseré or. TEL. : 011-65-00.

Animaux

Cause départ vends BEAU PERROQUET du Gabon, affectueux, 1.200 F. T. 205-14-78.

CATHERINE ROUSSEAU
Pension pour chiens et chats. Visitez avant réservation. 30 km Est de Paris. Tél. 16-23 02-61-95.

Astrologie

JANE DE GUESDE astrologue, clairvoyante, peut beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande, 41, r. Coquillière, 75001 Paris. Téléph. : 236-02-59.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole [illegible]
ACHAT BIJOUX OR ARGENT

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL
cave, grenier, appartement. Tous locaux. [illegible]

Home d'enfants

Hautes-Alpes, [illegible] 30 enfants, 5 à 11 ans, direction [illegible] diplômée Genève. T. : 451-39-[illegible]

Camping

A VENDRE AVANT FIN JUIN tente de camping, 5 places, très b. état, servi 2 fois. Px 1.500 F. Tél. : 045-49-29 après 18 heures. 246-72-23 poste 2492.

Cours

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e, Tél. : 633-67-28.

SESSION INTENSIVE
du 30 juin au 11 juillet
Pour :
● Gens pressés
● Lycéens en mal d'anglais
● Touristes.
Méthode orale
Cours dans la journée et le soir

INSCRIPTIONS du 2 au 26 juin

Egalement cours privés.

VENCE
COTE D'AZUR
9 km MER, 35 km NEIGE
INSTITUT MONTAIGNE
FONDÉ EN 1905
ENSEIGNEM. PRIVE LAIC
INTERNAT JEUNES GENS
INTERNAT JEUNES FILLES
PRIMAIRE - SECONDAIRE
classes préparatoires à
L'ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
PISCINE et TENNIS PRIVES
[illegible] des Poilus, 06140 VENCE.
TEL. : (93) 58-00-01.

Carrelages

DIRECT USINES BOCAREL OFFRE UN GRAND CHOIX
113, avenue Parmentier, 11e.
357-09-46 + +

DIRECT USINE
BOCAREL OUVRE UNE
SALLE D'EXPOSITION
113, avenue Parmentier, 11e ouverte tous les jours de 9 h. à 19 h. **357-09-46 +**

Matériel de bureaux

A VENDRE :
Photocopieur Rank Xerox 3103 18.000 H.T. Téléph. : 346-42-14.

Mode

La FOURRURE à vos mesures
ROBERT LAPIERRE
Meilleur ouvrier de France
Répare, Transforme, Nettoie Garde, Allonge vos fourrures. 9 b, r. Chernoviz, 75016 288-28-15.

Moquette

GROS RABAIS
sur 40.000 m2
moquette synthétique et laine.
TEL. : 757-19-19.

Pensions d'enfants

Dame retraitée garder. enfants maison à la campagne, 50 km Paris. Pour renseign. 466-02-88.

Couple prof. prendrait, en pens. 1 (2) enfant, 6/12 ans. Etudes surv. Vie camp. 100 km Paris. TEL. : 16 (38) 96-56-53.

Philatélie

RETRAITE CEDE B. COLLEC. 1.715 timbres France, nfs, oblit. Cote + 10.000, net 2.850, Carre 8, r. Sellie 27500 Pont-Audemer.

Philosophie

Le centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Téléph. : 436-61-69.

Remorques

VENDS REMORQUE ERKA Rallye 330 kg avec pavillon en plastique fermant à clé, très bon état, 1.700 F. T. 642-61-60.

Soldes

FABRICANT SOLDE
à prix d'usine
avec autorisation préfectorale
STOCK LUSTRERIE
PETITS MEUBLES
style - rustique - moderne bois, bronze, fer, cristaux.
Marchandise à emporter jusqu'à fin juin 1980.
ELAN, 172, rue de Charonne, 75011 PARIS. Tél. : 371-60-94.
9 h.-18 h. Lundi au samedi.

Stages

STAGE DE SCULPT. ETE 80 Ecr. J.-P. Ruiz Maison-Rouge, 19358 CHABRIGNAC-JUILLAC. TEL. : (55) 25-65-01.

NOUVEAU
DEVENEZ
RELAXOLOGUE
format. 2 ans Paris et province inscript. après étude du dossier
CLOTURE FIN JUIN
ISTOR 17, avenue de Paris, 94300 Vincennes.

Troisième âge

Prendrais couple 3e âge valide pour vacances en Languedoc 20 km de la mer, vie de famille tout confort. Prix modéré. Ecrire HAVAS 34500 BEZIERS Nº 892.122.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

LA CROIX-VALMER (près de Saint-Tropez), juillet, 2 p., jardin, piscine, vue mer, 1.500 F/semaine. 16 (1) 660-69-80.

GOLF DE SAINT-TROPEZ, mas dans vignes et colline. Séjour, 2 chbres, cuisine, salle de bns. Juin, juillet, août et septembre. TEL. : 551-28-60.

ALGARVE PORTUGAL à louer juillet villa en bord de mer. Téléph. : 527-25-61 après 20 h.

Initiat. Perfect. Crois. Hautur. Dép. Cherbourg : Angl. sud îles. Dép. Antibes : Sardaigne, Elbe. Condit. spécial. au — de 25 ans. ECOLE CROISIERE Le Graal, 5, chemin Plantes 78620 L'Etang-la-Ville. Téléph. : (3) 958-07-65.

La Trinité-sur-Mer. Très belle villa 5-6 pers., juillet, août, gd jardin. Téléphone : (97) 25-01-46.

LA CIOTAT
Loue F5 meublé juillet, août. TEL. : (42) 08-32-84.

Ile Oléron mais. côtes S-E et O. juill.-août-sept. tt cft 4-5 p.Ecr. Dubois-Rouillé, 17 Dolus Oléron.

10 mn du Cap-d'Agde ds gde ppté pavillon 100 m2 av. jdin 5/6 pers., calme, ombragé, cft. Libre juin, 1er-15 juill. et sept. TEL. : 326-80-02 ou (67) 77-42-60 (soir de préf.).

ILE DE RÉ loue 16 au 31 août maison avec petit parc. Séjour, 1 grande chambre + 1 petite, 2.000 F. Tél. : 010-25-03, le soir.

NORMANDIE
BLAINVILLE-SUR-MER
prox. plage tranquille, loue maison ancienne tt cft, deux étages 5.000 F mensuel. T. 622-46-80.

BAIE BANDOL, plage 150 m. 4 chambres, séjour, salle de bains, jardin. Juin : 3.500 F ; juill. : 9.000 F ; sept. : 7.000 F. TEL. : (35) 80-43-71.

200 m. de la plage, 30 m. tennis
LARMOR-PLAGE (56)
Juillet : F2 tout confort. Tél. : (98) 96-92-97 après 20 h.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort. Planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles.
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy 13006 Marseille (91) 94-10-23.

LOUE JUILLET et SEPTEM.
RAYOL - CANADEL-S.-M.
villa grand stdg, F4, 5/6 pers. 150 m. de la mer, vue impren. gar. Tél. : (66) 67-90-71 p. 228

CABOURG Proximité plage : villa 4 P., gd conft, juin, juillet 4.300 F. 736-73-80.

LES CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m. d'alt. Station ETE-HIVER - A louer STUDIO tout confort (4 pers.). TEL. : 304-42-41.

RANDONNEURS-ALPINISTES
Hébergement et activités massif du Mont-Blanc : bivouac MAFFREY, 74190 PASSY. Tél. : 16-50-58-86-48.

VALLOIRE (SAVOIE), Juillet, sept. Beau 3 p. 65 m2, tt cft, prix intér. Tél. : (22) 25-32-38.

Loisirs Rencontres en Queyras propose aux dates de votre choix du 15 juillet au 31 août une 1/2 pension, 55 F par jour, dans un village montagnard. 05350 VILLEVIEILLE
Tél. : (92) 45-70-82 ou 899-37-45.

SERRE-CHEVALIER (05)
Loue appt indép. dans chalet pour 6 pers., cft. Mme AUVRAY 1, allée Berlioz, 92320 Chatillon. Tél. : (1) 253-44-71 après 20 h.

10 km TOURS loue juillet-août mais. 2 p., cft, ds belle ppté de camp., gar., 227-77-61 ap. 20 h.

M.F.V.
LE ROQUERET
(50) COUTANCES
10 km mer, places disponibles 2e quinzaine de juillet et 2e quinzaine de août. T. (33) 45-02-64

25 KM AVIGNON
Loue 15 juill.-15 août maison tour, jardin, monument histor., tt cft, Tél., 5.000 F 1er étage ; 6.000 F 2e étage. T. 622-46-30.

J.F. Allem. (18) ch. dame ou couple retraités pour communiquer et entreprendre excurs. du 24-7 au 30-8. Elke Barmann Ermsstr. 1, D-7480 Metzingen.

A louer GERS 6 km d'AUCH du 26 juillet au 16 août maison de campagne, 6/7 pers., tt cft. TEL. : 257-76-62.

MAROC Agadir loue juill., août villa avec jardin, grand séjour + 3 ch., 3.000 F par mois. Ecr. M. BIDAULT, 2, rue de Dakar, AGADIR.

Liaisons aériennes

Vols spéciaux
MAROC
TUNISIE
1.050 F A.R. en juin.
Prestations terrestres sur demande.
J.S.F., lic. A 804,
5, r. de la Banque, 2e - 261-53-21.

Pêche

ARTICLES DE PECHE
Mer - Rivière
AQUARIOPHILIE
PÊCHE ET LOISIRS
43, avenue du Général-Leclerc, 91810 Ballancourt-sur-Essonne. T. : 493-21-09 (Côté de la gare).

Pension

Prends pension pers. âgées ou enfants vacances. Grande propriété campagne. Tél. : (43) 20-92-66.

Stages

VACANCES - THEMES pour adultes. Pr un travail de l'acteur créateur. Travail du cuir. Artisanat. Tailles de pierres. Bio-énergie. Lutherie et animation pour enfants à 15 km de la mer. 40 km des Cévennes :
Le Domaine du PONT DE LUNEL

Pour tous renseignements :
IRSA
Domaine du Pont de Lunel,
(34400) LUNEL.
Tél. : (67) 71-44-88
ou (67) 71-43-87.

Tennis

TENNIS. Stages, cours partic. Location du 29-06 au 31-08-1980. Hôtel La Maison de Gaudissart, 05390 MOLINES-EN-QUEYRAS. Tél. : (92) 45-83-29 - 45-83-86.

BRETAGNE. Stages de tennis. MICHEL LANCIEN
Stage 6 jours intensif, tous niveaux et spécial jeunes. Px du stage : tennis seul 900 F. Kérangoaguet, 29226 Carantec. Tél. : (16-98) 67-02-23.

Tourisme fluvial

TOURISME FLUVIAL
Location de vedette 4-6 couch., sans permis, sr les routes d'eau désertes en PAYS DE LOIRE. Cie Navigation Maine-Anjou, quai National, 72300 SABLE. Tél. : (43) 95-14-42.

Le Monde

économie

AFFAIRES

SERVICES INFORMATIQUES

La C.I.S.I. va vendre sa participation dans CAP-GEMINI-SOGETI

Le groupe CISI (Compagnie internationale de services en informatique), filiale du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), a réalisé en 1979 un chiffre d'affaires consolidé de 620 millions de francs, a indiqué jeudi 12 juin au cours d'une conférence de presse M. Patrick Nollet, président-directeur général. En excluant les résultats des sociétés passées en 1979 sous le contrôle total ou partiel de la CISI (principalement Proprietary Computer Systems, aux Etats-Unis, Ordi France-Ouest et Franlab Informatique en France), la croissance du chiffre d'affaires du groupe est de 17 à 18 %, et de 13 % pour la CISI seule. Les bénéfices s'établissent à 20 millions de francs.

Ces chiffres confirment que le C.E.A., qui reste le plus gros client de la CISI, perd peu à peu son rôle prépondérant dans l'activité de sa filiale créée en 1972 : les travaux effectués pour son compte n'ont plus représenté, l'année dernière, que 30 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 41 % l'année précédente.

M. Nollet a indiqué que, dans les mois qui viennent, plusieurs actions allaient être lancées par son groupe, notamment dans le domaine de l'enseignement, assisté par ordinateur, où la CISI va participer à la création d'une société, et dans celui de la traduction assistée par ordinateur, initialement au Canada en coopération avec la société World Translation Company of Canada (W.T.C.C.). M. Nollet a d'autre part confirmé l'acquisition prochaine par un groupement d'intérêt économique liant la CISI et E.D.F. d'un ordinateur *« Cray-1 »*, destiné aux grands calculs scientifiques, et indiqué une nouvelle fois le désir de son groupe de céder sa participation de 34 % dans la société Cap-Gemini-Sogeti. Sur ce point, il a affirmé que plusieurs solutions *« non étrangères »* étaient prêtes, qui n'attendent plus que le *« feu vert »* des pouvoirs publics.

« LA PLUPART DES MESURES PRÉVUES PAR LA CHARTE DE L'ARTISANAT SERONT EN APPLICATION DANS L'ANNÉE », déclare M. Charretier.

« La charte de l'artisanat est un point de départ et elle sera en définitive ce que nous en ferons ensemble », a déclaré jeudi 12 juin M. Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat, devant les cent deux présidents des chambres de métiers réunis en assemblée générale. « Les trente-cinq mesures d'application adoptées au conseil des ministres du 19 mars constituent sa première phase d'application. Pour celles qui relèvent de mon département (...), elles seront en application dans l'année », a ajouté le ministre, précisant que les projets de loi sur la formation continue et la réforme de la S.A.R.L. devraient être examinés à la session d'automne du Parlement, « de façon à entrer en vigueur dès 1981 » ; que les mesures à caractère fiscal seront inscrites dans le projet de loi de finances pour 1981 ; enfin que les mesures sociales « devront être applicables dès l'année prochaine ».

AGRICULTURE

La France ferme ses frontières aux importations de pommes de terre grecques

De notre correspondant

Bruxelles *(Communautés européennes)*. — La France doit fermer ce vendredi 13 ses frontières aux importations de pommes de terre en provenance de Grèce. M. Méhaignerie, le ministre de l'agriculture, l'a annoncé jeudi soir à Bruxelles, à l'issue d'un entretien avec M. Gundelach, le commissaire européen chargé des affaires agricoles.

La Commission a, pour sa part, adressé, le 12 juin, au gouvernement grec un télégramme lui demandant de « *cesser immédiatement* » *l'octroi* d'aides à ses exportateurs. M. Méhaignerie a tenu des propos très durs à l'égard de l'attitude des autorités d'Athènes. « *Je suis venu à Bruxelles*, a-t-il déclaré, *pour exprimer mon vif mécontentement devant l'aide scandaleuse donnée par le gouvernement grec et demander des mesures de rétorsion. Il n'est pas tolérable*, a-t-il ajouté, *qu'un futur membre de la C.E.E. croie qu'il peut casser le marché d'un pays partenaire sans soulever de vives réactions.* »

La « colère » du ministre à l'égard des Grecs ne s'arrête pas au seul marché des pommes de terre. Il a demandé à M. Gundelach de prendre les dispositions nécessaires afin que les pêches grecques ne désorganisent pas aussi le marché français. Inquiet de la forte production de la Grèce cette année (100 000 tonnes de plus qu'en 1979), il a souhaité que la Commission renforce la protection aux frontières de la C.E.E. en appliquant de façon efficace le système du prix minimum à l'importation (ce mécanisme prévoit des taxes sur les importations effectuées en dessous du prix de référence).

Du côté de la Commission, si on ne conteste pas le bien-fondé des demandes françaises, on regrette que la France et la Grande-Bretagne, laquelle a fermé, dès le 9 juin ses frontières aux pommes de terre grecques, aient pris cette décision sans consulter au préalable Athènes. Aux termes de l'accord d'association conclu en 1961, entre la C.E.E. et la Grèce, le gouvernement hellénique doit être entendu au sein du conseil d'association avant que la Communauté puisse déclencher la clause de sauvegarde.

La rencontre de Bruxelles a aussi porté sur la récente décision de la Commission de diminuer de 40 % les subventions accordées aux exportateurs européens de produits laitiers. M. Gundelach a fait valoir que les certificats délivrés pour les ventes aux pays tiers ont porté sur des quantités substantielles au cours de ces dernières semaines et qu'en conséquence il fallait se donner quelque répit pour apprécier la situation. Le commissaire européen s'est engagé à présenter dans le courant de juillet aux Etats membres un rapport sur les conditions et les résultats des exportations de produits laitiers des Neuf. — M. S.

● « *La loi d'orientation agricole a des aspects positifs*, a déclaré M. Jacques Chirac lors d'un débat au conseil général de la Corrèze, mais, a-t-il ajouté, « *elle ne saurait tenir lieu de politique agricole* ». Une centaine d'agriculteurs ont stationné devant la préfecture pendant cette séance, à l'appel du MODEF. — *(Corresp.)*

RÉUNI EN CONGRÈS A BORDEAUX

Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise dénonce un « risque indéniable de régression sociale »

De notre envoyé spécial

Bordeaux. — *« C'est l'an II de la liberté économique ; ne ratez pas le virage »*, a conseillé M. Monory aux quelque huit cent cinquante membres du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (C.J.D.) réunis en congrès national, du 12 au 14 juin, à Bordeaux (1). Assurant que les jeunes patrons sont *« l'espoir de la France »*, le ministre de l'économie a indiqué que *« les deux maîtres mots de l'avenir »* sont *« liberté et responsabilité »*.

Pour M. Monory, une économie libre ne peut se concevoir avec l'assistance des pouvoirs publics, sauf pour aider à l'envol de secteurs de pointe comme le nucléaire ou l'aéronautique. Le ministre a confirmé que les mécanismes de soutien *« provisoirement mis en place »* comme le F.S.A.I. (Fonds spécial d'adaptation industrielle) et le CIASI (Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles) auront disparu fin 1981. Le gouvernement entend, selon lui, s'orienter beaucoup plus vers des aides structurelles que vers le simple assistanat, par exemple en encourageant les sociétés de développement régional, en dotant d'un organisme de financement commun : le Crédit hôtelier, le GIPME (Groupement interprofessionnel des P.M.E.) et la Caisse des marchés de l'Etat, en œuvrant pour *« plus de clarté »* dans les rapports entre les banques et les entreprises.

En cette journée de grève nationale à l'E.D.F., M. Monory ne pouvait pas ne pas s'élever, à la satisfaction de son auditoire, contre les *« grèves à répétition dans le secteur public »* ; mais il s'est prononcé nettement contre toute réglementation du droit de grève. Dans son discours d'ouverture, M. Bernard Boisson, *président* du C.J.D., affirmait aussi *« ne pas admettre »* ces formes d'action, *« qui coûtent cher à l'économie nationale »* ; mais il en profitait pour critiquer sans le nommer le C.N.P.F. (Conseil national du patronat français) : *« Pourquoi avoir saisi cette occasion*, a-t-il dit, *pour repousser à nouveau la négociation fondamentale sur l'aménagement du temps de travail, négociation qui piétine et qui n'a pu être sauvée que par l'intervention des pouvoirs publics ? »*

Le C.J.D., qui se présente volontiers comme l'enfant terrible du patronat, dont il constitue l'aile « progressiste », prône, on le sait, la concertation avec les organisations syndicales. Son congrès 1980 ne s'intitule-t-il pas « Echec du dialogue » ? Or, selon M. Boisson, *« nous sommes actuellement en présence d'un risque indéniable de régression sociale »*, en raison, notamment, du *« stoppage »* du pouvoir d'achat et de la montée continue du chômage prévue jusqu'en 1985.

Le président du C.J.D. estime que la France est en train de trouver des réponses économiques à la crise, grâce notamment à une *« certaine réhabilitation de la fonction économique de l'entreprise »* — comme le prouvent les résultats de 1979, — *« mais qu'elle ne mesure pas vraiment les conséquences sociales de cette politique économique »*. *« Comment ne pas voir*, a-t-il demandé, *de redoutables pesanteurs, de grandes résistances au changement ? Le conservatisme existe, bien sûr, dans nos milieux, mais ce n'est pas un monopole patronal : il a aussi cours dans l'enseignement et l'administration. »*

Il faut absolument prendre en compte les réalités sociales — inégalités, conditions de travail réforme de l'entreprise, durée du travail, hygiène et sécurité — sous peine de continuer à pratiquer une *« politique au fil de l'eau »*, a insisté ensuite M. Fabius, député socialiste de Seine-Maritime. Confronté avec M. Stillman, président du Hudson Research Europe Ltd, dans un débat sur *« les atouts économiques de la France »*, le secrétaire national et porte-parole du P.S. s'est notamment prononcé pour une réforme en profondeur de la fiscalité, et pour la reconquête du marché intérieur, soulignant le danger accru de *« dépendance économique »* de notre pays.

Pour sa part, M. Stillman continue de juger que notre pays, troisième exportateur mondial derrière les Etats-Unis et la R.F.A., mais devant le Japon, possède l'*« une des économies les plus dynamiques d'Europe »*, malgré ce *« mal français »* qu'est l'inflation. C'est l'*« un des riches pays du monde »* avec un avenir prometteur en raison d'une économie *« facile à mener, qui n'a pas besoin d'être restructurée en profondeur et qui n'est menacée ni par la nouvelle division internationale du travail, ni par les pays récemment industrialisés »*.

Propos accueillis avec scepticisme par l'auditoire du Palais des congrès de Bordeaux. Mais M. Stillman n'avait-il pas également affirmé : *« Personne ne comprend la France plus mal que les Français. »*

MICHEL CASTAING.

(1) Fondé en mai 1938, le Centre des jeunes patrons, devenu C.D.J. en 1968, compte quelque deux mille cinq cents adhérents âgés de moins de quarante-cinq ans. Il se définit comme « le mouvement patronal qui réalise, qui ose et qui propose ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. −		Rep + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	4,0910	4,0930	+ 110	+ 135	+ 230	+ 270	+ 650	+ 750
$ can.	3,5420	3,5470						
Yen (100).	1,9000	1,9040	— 25	+ 5	0	+ 45	+ 190	+ 265
DM	2,2310	2,2340						
Florin ...	2,1250	2,1290	+ 15	+ 40	+ 45	+ 80	+ 175	+ 250
F.B (100).	14,5500	14,5700	— 380	— 220	— 670	— 380	—1210	— 930
F.S.	2,5370	2,5415	+ 110	+ 150	+ 260	+ 310	+ 840	+ 940
L. (1 000) .	4,9300	4,9400	— 280	— 180	— 550	— 440	—1530	—1300
£	9,5800	9,6000	— 450	— 350	— 870	— 730	—1480	—1210

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 1/4	9 7/8	9 5/16	9 11/16	9 1/4	9 1/2	8 3/4	9
$ E.-U. ..	8 1/4	8 5/8	8 1/2	8 3/4	8 1/2	8 3/4	8 1/2	8 3/4
Florin ...	11	11 3/4	15 5/16	11 1/16	10 5/16	11 1/16	10 1/16	10 3/4
F.B. (100).	14	16	14 3/4	15 1/2	14 1/2	15 1/4	13 3/4	14 1/2
F.S.	3	3 1/2	5 1/2	6	5 3/8	5 3/4	5 3/8	5 3/4
L. (1 000) .	13	15	18 3/4	20 1/4	18 3/4	20 1/4	18 3/4	20 1/4
£	16 7/8	17 3/4	17 3/8	18 1/8	17	17 3/4	15 1/4	15 7/8
Fr. franç. .	12 1/4	12 1/2	12 5/16	12 1/2	12 5/16	12 1/2	12 1/4	12 7/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

VIVES PROTESTATIONS APRÈS LA GRÈVE TRÈS SUIVIE DES ÉLECTRICIENS

• Des « bavures » sans répercussions graves dans des hôpitaux
• « Des sanctions s'imposent », *affirme le premier ministre*

La grève des agents de l'E.D.F., le 12 juin, a été l'une des plus marquantes de ces dernières années, en raison de l'importance des délestages opérés à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., tandis que F.O., la C.G.C. et la C.F.T.C. avaient décidé de cesser le travail sans couper le courant. La participation des grévistes a été de 70 % à 75 %, estime la C.G.T. La direction évalue à 50 % la chute de la puissance fournie, parfois plus, à certains moments, dans les régions Nord, Midi-Pyrénées, Sud-Est ou Lorraine.

Le C.N.P.F. déclare que 80 % des entreprises ont été privées de courant et que la moitié d'entre elles ont renvoyé leurs personnels, notamment dans la métallurgie. Les transports — métro parisien et marseillais, trains — ont été affectés durant la matinée. Quelques hôpitaux ont été brièvement privés d'énergie. Ce dont le comité de grève C.G.T.-C.F.D.T. rend responsable la direction de l'E.D.F. Les C.R.S. ont évacué plusieurs postes occupés par les grévistes. Des patrons, çà et là, ont envahi les installations de l'E.D.F. pour obtenir le maintien du courant. Ils ont manifesté leur colère sur la chaussée, tandis que, à Paris, quelques milliers de grévistes C.G.T. et C.F.D.T. se rassemblaient devant le Sénat et qu'un cortège cégétiste se formait à Denfert-Rochereau.

Les organisations patronales ont protesté avec grande vigueur contre les désorganisations répétées du service public.

Le premier ministre, en fin d'après-midi du 12 juin, a sévèrement condamné la grève. Il a réclamé des sanctions.

M. Séguy a réagi en qualifiant de calomnieux les propos de M. Barre, alors que, selon lui, les grévistes et notamment les militants de la C.G.T. avaient pris toutes les dispositions pour assurer l'alimentation des secteurs prioritaires inclus dans le « plan Croix-Rouge ».

La réplique des syndicats

(Suite de la première page.)

Quant aux fédérations C.G.T. et C.F.D.T., n'ont-elles pas, elles aussi, nourri d'autres visées que le but proclamé ? Certes, la défense du droit de grève, de tout temps, a été primordiale pour le mouvement ouvrier. Mais les consignes du 12 juin ont aussi été l'aboutissement du « forcing » soutenu par la C.G.T. pour entraîner les travailleurs à se rebeller, coûte que coûte, contre la politique de M. Barre, à couper toute forme de consensus dans la gestion de l'austérité.

Les ordres de grève ont été d'autant mieux suivis que leur dureté scellait une unité d'action qui s'était dérobée pendant des mois, chacun en rejetant sur l'autre la responsabilité.

De plus, alors que le contexte économique, celui de l'emploi, ne permettait pas aux électriciens de débrayer pour réclamer l'amélioration des salaires, en revanche, la sauvegarde du droit de grève, par son caractère fondamental, justifiait la cessation collective du travail. Elle montrait que la pugnacité des personnels pourrait bien s'exercer en faveur d'autres objectifs. Enfin, les agents de l'E.D.F. ayant été, de longue date, le fer de lance qui ouvrait la voie pour la masse des travailleurs, la combativité des électriciens a montré que la masse ouvrière ne s'abandonnait pas à la résignation.

Chacun, donc, pour étayer ses propres perspectives, s'est efforcé d'attirer l'adhésion de l'homme de la rue. D'où une avalanche de communiqués, déclarations, conférences de presse.

Ainsi, la direction de l'E.D.F. et le comité national de grève C.G.T.-C.F.D.T. se sont renvoyé la balle quant à l'origine et à la sévérité des coupures de courant.

Mais les syndicalistes rétorquent qu'ils ont toujours eu le souci d'assurer la sécurité des personnes et des biens. L'amendement gouvernemental à la loi sur le contrôle et la protection des matières nucléaires, répètent-ils, n'est qu'un prétexte pour limiter le droit de grève. On veut empêcher que les travailleurs ne l'exercent comme ils l'entendent. « *Au-delà des camarades du nucléaire, nous sommes tous concernés*, déclare M. Tiersen (C.F.D.T.). *Hier, c'était l'O.R.T.F., et demain à qui le tour ?* » Ce texte, dit-il, est dans le droit-fil de la politique antisociale qui vise à remettre en cause les acquis sociaux, à restreindre les libertés individuelles et collectives comme on le voit avec le projet Peyrefitte.

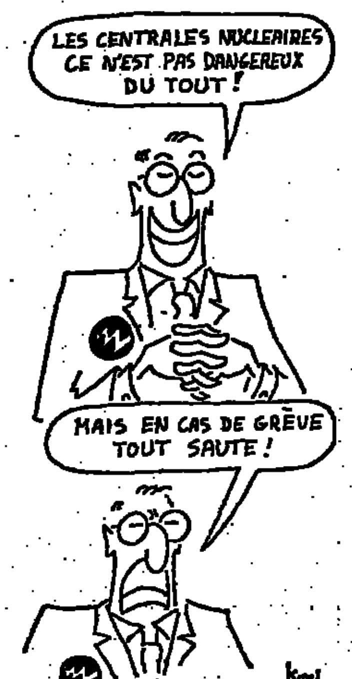
Des germes d'escalade

Le gouvernement s'en défend. M. Giraud, ministre de l'industrie, a répété que l'application de l'article litigieux ferait l'objet d'une « *concertation (...) en vue d'établir en quelque sorte un code de bonne conduite* ». Pourquoi, alors, ne pas avoir noué ces contacts lors de l'élaboration du texte ? Les syndicalistes ont été tenus à l'écart. Ils sont d'autant plus sceptiques qu'ils gardent l'amère expérience de l'obligation du préavis de grève, institué dans les années 60. Le délai de cinq jours qui, en principe, devait être mis à profit pour régler le conflit en cours n'a jamais été utilisé, le gouvernement misant sur la lassitude du public, comme il le fait encore aujourd'hui.

Si la loi est votée, disent les électriciens, nous prendrons des dispositions d'action pour la mettre en échec. « *Nous ne nous laisserons pas intimider* », affirme M. Georges Séguy. D'ailleurs, certains dirigeants de l'E.D.F. ont déjà perçu les germes d'escalade susceptibles de rendre le remède pire que le mal.

A vouloir forcer la dose, le gouvernement risquerait de donner encore plus de poids au credo des grévistes du 12 juin : les libertés syndicales et démocratiques sont inséparables, elles se défendent en bloc.

JOANINE ROY.



(Dessin de KONK.)

SIX GRÈVES A L'E.D.F. AU PRINTEMPS 1980

24-28 MARS 1980. — Semaine d'action C.G.T. (salaires, conditions de travail, statut), appuyées localement par des sections C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. Baisse de production (10 %) sans coupure ; 23 % du personnel en grève selon la direction de l'E.D.F.

16 AVRIL. — « Marche sur Paris » (C.G.T. et C.F.D.T. (salaires, conditions de travail, statut), avec des coupures de courant ; 42 % des agents cessent le travail (1).

24 AVRIL-30 AVRIL. — Semaine d'action C.G.T. et C.F.D.T. (salaires, durée du travail, droit de grève), avec grèves tournantes par région. Le 30 avril, le mouvement s'étend à l'ensemble du territoire : baisse de production de 50 % à 10 h. 30, délestages et 30 % du personnel en grève.

13 MAI. — Journée nationale d'action pour la défense de la Sécurité sociale C.G.T., C.F.D.T., FEN. Des ordres de grève sont donnés à l'E.G.F. par la C.G.T., la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C. Baisse de production de 20 % à 40 % et entre 50 % et 60 % du personnel en grève (1).

23 MAI. — Grève nationale E.D.F. déclenchée par la C.G.T. et la C.F.D.T. (droit de grève) ; 25 % de grévistes parmi les agents (1).

12 JUIN. — Journée nationale C.G.T. et C.F.D.T. Nombreuses baisses de la production allant jusqu'à 58 % ; 54 % de grévistes (1).

(1) Ces pourcentages de grévistes parmi les électriciens ont été communiqués par la direction de l'E.D.F.

UN SYNDICAT PATRONAL S'INDIGNE DU MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Parmi les réactions à la grève à E.D.F., certaines ont fait état des sommes importantes dont bénéficie le comité d'entreprise de ce service public. Selon le patronat indépendant S.N.P.M. (Syndicat national des petites et moyennes entreprises), les sommes s'élèveraient cette année à 800 millions de francs. Aussi donnent-ils comme consignes « *de déduire 1 % des factures E.D.F., pour alimenter le Comité d'action et de défense des usagers* », ajoutant qu'« *il n'est plus tolérable d'accepter que la C.G.T. soit subventionnée par le versement de 1 % des factures E.D.F.* »

De son côté, le C.N.P.F. a adressé à ses adhérents une circulaire qui leur précise les conditions dans lesquelles chaque chef d'entreprise qui se sentirait lésé par les ruptures de courant pourrait intenter un procès à E.D.F.

[*Le décret du 22 juin 1946, approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières, indique dans son article 25, paragraphe 1 :* « Le budget d'amélioration des œuvres sociales est constitué par un prélèvement sur les recettes des services et des exploitations de distribution de gaz et d'électricité.

» Le prélèvement à opérer sur les recettes d'exploitation de distribution de gaz et d'électricité ne pourra être inférieur à 1 % de ces recettes (...) »

Ainsi, contrairement à ce qui est fait pour les comités d'entreprise en général, les subventions accordées au Conseil central des œuvres sociales d'E.D.F. ne sont pas calculées en pourcentage sur la masse salariale mais sur le chiffre d'affaires, celui-ci augmentant plus rapidement que le nombre de salariés. En 1979, le chiffre d'affaires d'E.D.F. était de 49,3 milliards de francs, et celui de Gaz de France de 14,9 milliards. La masse salariale était de 12,7 milliards pour E.D.F. et de 3,3 milliards pour Gaz de France. La subvention au Conseil central des œuvres sociales représentait donc 4 % de cette masse salariale. Elle serait considérablement augmentée cette année, ne serait-ce qu'en raison de l'accroissement de 20 % du tarif du gaz.

Les P.M.I du patronat indépendant affirment que cette somme permet à la C.G.T. de « financer plus de trois mille permanents »...

Hôpitaux : incidents et polémique

Une polémique se développe entre les syndicats et la direction d'E.D.F. à propos des coupures de courant dans plusieurs hôpitaux.

Selon la direction d'E.D.F. « *le personnel gréviste occupant le poste de Villejust (Essonne), a procédé à 8 h. 28 et à 8 h. 59 à des coupures qui ont eu pour conséquence de priver d'électricité les hôpitaux Tenon, Saint-Antoine et Herold. De même, l'hôpital Foch a été « coupé » à 7 h. 33, 8 h. 36 et 9 h. 7, par suite de manœuvres exécutées par des grévistes au poste de Cergy (Val-d'Oise)* ».

« *C'est pour empêcher le retour de telles interruptions de fonctionnement*, poursuit le communiqué, *que la direction d'E.D.F. a demandé l'évacuation des postes de Cergy et Villejust. Après leur évacuation, la conduite de ces postes a été assurée, sans incident, par du personnel non gréviste.* » A l'Assistance publique de Paris, on indique que quatre établissements classés dans la « *première catégorie* » (ceux dont l'alimentation est prioritaire) ont subi des coupures de courant : un bâtiment de Cochin (quinze minutes), l'hôpital Herold, l'hôpital Saint-Antoine (deux courtes coupures), l'hôpital Tenon. Cependant, tous les groupes électrogènes des établissements ont fonctionné, et aucun incident n'est à déplorer.

Deux établissements de long et moyen séjour — classés en seconde catégorie, — également dépendants de l'Assistance publique de Paris, René-Muret à Sevran (Seine-Saint-Denis) et Joffre-Dupuytren à Champrosay (Essonne) ont subi des coupures. Dans ce dernier établissement, la direction a tardé, semble-t-il, à alerter E.D.F., ce qui a imposé un délai supplémentaire avant le rétablissement. On indique à l'Assistance publique que désormais il paraît indispensable de classer l'ensemble de ces établissements dans la première catégorie.

A l'hôpital Foch, jamais jusqu'à présent les grèves n'avaient perturbé l'alimentation en électricité. Lorsque les coupures de jeudi matin sont intervenues, indique-t-on à la direction, le groupe électrogène a immédiatement fonctionné.

En revanche, il ne s'est pas mis en route lorsque, plus tard dans la journée, se sont produites non pas des coupures franches mais des baisses de tension. La direction a demandé aux représentants syndicaux de l'hôpital d'intervenir auprès des sections E.D.F. afin que la tension soit immédiatement rétablie. Ce qui fut fait. Aucun incident n'a été à déplorer, conclut la direction.

La C.G.T. estime, quant à elle — M. Séguy l'a souligné, — que le groupe électrogène de l'hôpital est défectueux et que les crédits nécessaires à sa réparation n'ont pu être débloqués.

Au total, a encore affirmé M. Séguy, les coupures ont « *été tentées par l'administration d'E.D.F. appuyée par les forces de police, dans le but évident d'étayer les accusations calomnieuses du premier ministre* ». « *Si ces tentatives n'ont pas eu de plus graves conséquences, c'est parce que les grévistes, et notamment les militants C.G.T. ont immédiatement réagi et pris les dispositions propres à assurer l'alimentation en courant électrique des secteurs prioritaires inclus dans les plans Croix-Rouge* », a-t-il conclu.

Le secrétaire général de la fédération C.F.D.T. d'E.D.F., M. Tiersen, a affirmé, quant à lui, que le personnel de quatre postes de transport — Puteaux (Hauts-de-Seine), Charenton (Val-de-Marne), Cergy (Val-d'Oise) et Villejust (Essonne) — avaient été évacués dans la matinée par des forces de police et remplacé par des cadres non grévistes. « *Les coupures de courant dans des hôpitaux sont imputables aux cadres non grévistes* », a-t-il ajouté.

D'autre part, il a affirmé que la direction d'E.D.F. avait donné un ordre de délestage de 80 % (supérieur aux consignes syndicales) jeudi entre 8 h. 22 et 8 h. 27.

A E.D.F., on se défend d'avoir joué sur la répartition pour accroître l'impopularité du mouvement de grève. Lorsque la baisse de la production dépasse 40 %, dit-on, l'adaptation de la demande à l'offre devient particulièrement difficile. La conduite du réseau exige alors parfois que dans certaines régions l'on soit en fait obligé de « *couper* » à 80 %, ce qui peut amener à toucher des clients prioritaires pendant quelques minutes. Il suffit dans ce cas d'un groupe électrogène déficient pour que l'incident puisse devenir grave.

Les coupures ont affecté aussi un certain nombre de cliniques privées ; ainsi l'une d'entre elles, la clinique Junod, où fonctionnent des respirateurs artificiels, a été privée de courant pendant quarante-cinq minutes. La Fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privés a protesté vivement contre « ces coupures » qui n'ont pas tenu compte du plan Croix-Rouge. Elle souligne que les groupes électrogènes ne peuvent tous suffire pour une alimentation continue, nécessaire aux services de réanimation et de rein artificiel.

Au ministère de la santé, on indique que « *le fonctionnement des groupes de secours et le sang-froid des personnels ont permis d'éviter tout incident* », et qu'il s'agit là « *d'une situation grave que notre pays ne peut accepter* ».

Les réactions

● **M. Raymond Barre : « Des sanctions s'imposent. »**

« *En prenant la responsabilité, pour la cinquième fois en moins d'un mois, de plonger le pays dans le désordre, de gêner gravement des millions d'usagers, d'interrompre l'activité économique normale des entreprises, à un moment où le pays doit produire et exporter pour payer une facture pétrolière croissante, les syndicats d'E.D.F., qui ont décidé et appliqué les coupures de courant ont dévoyé le service public dont ils ont la charge par la volonté de la nation* », a déclaré jeudi 12 juin le premier ministre.

« *En interrompant le fonctionnement normal de plusieurs hôpitaux*, a poursuivi le premier ministre, *ils ont commis ou laissé commettre des actes graves pour la sécurité des personnes. De tels comportements sont inadmissibles de la part d'agents qui bénéficient de la sécurité de l'emploi, de la garantie du pouvoir d'achat et d'une protection sociale exceptionnellement élevée. Le gouvernement condamne de tels agissements que l'immense majorité des citoyens réprouve. Il veillera à ce que ces actes fassent l'objet des sanctions qui s'imposent.* »

● **M. Jacques Blanc (P.R.) : « L'abus que l'on fait du droit de grève. »**

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain dénonce « *l'abus que l'on fait du droit de grève* », et affirme que les arrêts de travail de jeudi des salariés de l'E.D.F. « *sont contraires à l'esprit de service public* ».

● **M. Marcel Boiteux : « On ne peut nier le droit de grève. »**

M. Marcel Boiteux, directeur général d'E.D.F., a déclaré qu'« *on ne peut nier le droit de grève* », mais il a estimé « *intolérable que des coupures se reproduisent aussi souvent* ». « *Il est éminemment regrettable que beaucoup de Français aient souffert des coupures de courant* », a-t-il dit au micro de R.T.L. M. Boiteux a souligné que « *des instances de concertation multiples existent* » au sein d'E.D.F. et que les récentes grèves n'avaient pas toutes été motivées par des revendications propres à l'établissement.

● **M. Yvon Chotard : « Un coût de 5 milliards de francs. »**

M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., après avoir affirmé qu'il ne voulait pas remettre en cause le droit de grève, a vigoureusement dénoncé les coupures de courant, estimant qu'une baisse de production de 30 % d'une journée représentait un coût de 5 milliards de francs.

● **M. Georges Séguy : « Les travailleurs ne seront pas intimidés. »**

Si le premier ministre espère « *intimider les travailleurs, il se trompe lourdement* », a déclaré M. Georges Séguy. Le secrétaire général de la C.G.T. a ajouté que, en sévissant, M. Barre prendrait « *la responsabilité de l'aggravation d'un conflit dont les usagers feraient certes les frais, mais qui relève de la responsabilité du gouvernement et du patronat* ».

M. Séguy a ajouté : « *Si le droit de grève était mis en cause dans les centrales nucléaires aujourd'hui, il le serait demain dans tous les secteurs de l'E.D.F., après-demain dans l'ensemble des services publics.* »

De son côté, la Fédération de l'E.D.F. rejette sur le gouvernement la responsabilité de la situation en précisant que si celui-ci « *n'avait pas disposé un amendement restreignant le droit de grève, il n'y aurait pas eu de grève* » le 12 juin.

Le P.S. soutient les grévistes.

Le bureau exécutif du parti socialiste s'élève contre la tentative faite par M. Giraud, ministre de l'industrie, pour « *restreindre le droit de grève à l'E.D.F. sous le prétexte d'une sécurité que les grévistes ont toujours scrupuleusement respectée* ».

La direction du P.S. soutient ainsi les grévistes et dénonce « *les dangers* » qui pèsent sur le droit de grève.

DES BOULANGERS EN COLÈRE

Pour protester contre les coupures d'électricité consécutives au mouvement de grève déclenché, dès mercredi soir, à E.D.F., deux boulangers rémois sont allés déposer, jeudi matin, 350 kilos de pâte devant les locaux commerciaux d'E.D.F.-G.D.F., de Reims. Il s'agissait de pâte façonnée prête à cuire quand survinrent les premières coupures. Un des boulangers-pâtissiers a fait constater par huissier l'augmentation de température à l'intérieur de ses congélateurs pleins de pâtisserie désormais impropre à la cuisson. — *(Corr.)*

TRANSPORTS

En conflit avec l'administration

LE SYNDICAT DES PILOTES DE LIGNE ARRÊTE LE PRINCIPE D'UNE GRÈVE

Le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) vient d'arrêter le principe d'une grève, sans fixer de date, pour protester contre l'autorisation donnée à la compagnie charter Euralair de supprimer le poste de mécanicien navigant à bord de ses Boeing-737.

Dans un télégramme adressé à M. Claude Abraham, directeur général de l'aviation civile, le S.N.P.L. regrette que cette administration, avant de donner cette autorisation, « *n'ait pas cru devoir attendre* » la décision du tribunal administratif auprès duquel le Syndicat avait déposé un recours.

« *Toutes nos propositions constructives ayant été rejetées, nous regrettons de devoir utiliser le mandat qui nous a été remis formellement par nos adhérents pour un arrêt de travail* », déclare le S.N.P.L. Celui-ci fait « *toutes réserves sur les risques d'accidents aériens consécutifs à la décision de l'administration* ». A son avis, l'exploitation des Boeing-737 avec un équipage réduit à deux pilotes est « *contraire à la réglementation* ».

● *La fin d'une compagnie charter.* — Après la suspension, par le ministre des transports, des droits de trafic de la Société antillaise de transports touristiques (SATT), compagnie de charters long-courriers (*le Monde* du 3 juin), un comité de soutien des droits du personnel navigant commercial demande un plan de sauvetage. Dans une lettre ouverte aux élus de la Martinique et de la Guadeloupe, ce comité dénonce la centaine de licenciements qui suivront la déconfiture de la compagnie, dont « *le plan de charge est complet pour quatre mois. Depuis quand casse-t-on une compagnie qui marche à plein ?* »

● *Marine marchande : appel à la grève à partir du 20 juin.* — La Fédération nationale maritime C.G.T. appelle les marins à des actions de grève du 20 au 30 juin. Une grève de quarante-huit heures sera observée à l'appareillage des navires, durant cette période. Les revendications des marins portent sur l'augmentation du nombre de jours de congé, la durée maximum des embarquements, les pensions, les salaires et la généralisation du treizième mois.

● *Projet de fusion dans les chemins de fer américains.* — Les sociétés de chemins de fer Norfolk and Western Railway Co. et Southern Railway Co. viennent d'annoncer leur intention de fusionner. L'opération se ferait par un échange d'actions évalué à 2 milliards de dollars.

Cette fusion doit donner naissance à une des plus grandes et des plus rentables sociétés de chemins de fer américaines. La Norfolk and Western Railway Co. dessert quatorze Etats américains et la province canadienne de l'Ontario, tandis que la Southern Railway Co. assure des liaisons dans treize Etats. — *(A.F.P.)*



CONJONCTURE

La commission de l'industrie du Plan souhaite une modification de l'assiette des cotisations de la Sécurité sociale

Une « clarification » des relations entre l'Etat et les entreprises industrielles s'impose au cours des années qui viennent. Forte de cette conviction, la commission de l'industrie du commissariat du Plan a adopté récemment une série de propositions visant à modifier l'assiette des cotisations sociales, à encourager l'innovation et à développer une politique de commandes publiques.

Estimant que le mode de financement de la protection sociale pénalise l'industrie, par rapport aux autres secteurs, la commission propose de :

— Limiter la contribution du régime général de la Sécurité sociale aux autres régimes, à des bases « strictement démographiques » ;

— Clarifier, au cours du VIII[e] Plan (1981-1985), les transferts entre les différents régimes et branches de la Sécurité sociale ;

— Etendre progressivement l'assiette des cotisations de la Sécurité sociale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Selon la commission, une assiette sur les salaires aboutit (par le jeu du plafonnement progressif) à pénaliser les industries à forte proportion de « matière grise » et à salaires élevés..., celles-là mêmes que l'on veut encourager... La commission de l'industrie suggère que l'on profite, dans un premier temps, de la simulation menée en matière de taxe professionnelle sur 230 000 entreprises pour que soient étudiées les conséquences d'une telle réforme.

En matière de recherche et d'innovation, la commission estime qu'il faudrait :

— Dégager des ressources publiques plus importantes pour le financement de la recherche industrielle de base et mettre en œuvre des procédures tendant à faire partager le risque entre l'Etat et les entreprises, pour les projets les plus coûteux ;

— Réformer le financement des centres techniques (en supprimant les taxes parafiscales), et instituer, à cette occasion, des rapports plus « contractuels » entre l'industrie et les laboratoires extérieurs, les entreprises étant incitées à accroître leurs efforts.

La commission de l'industrie souhaite que les commandes publiques soient mieux utilisées afin de renforcer le dynamisme industriel du pays. A cet effet, elle propose que des programmes pluriannuels d'achats publics soient lancés dans les créneaux à haute technologie. Cela afin de permettre aux entreprises françaises d'accéder plus facilement à des marchés difficiles, en faisant baisser leurs coûts de production (par le moyen des rendements d'échelle).

Une suggestion fait encore l'objet de débats au sein de la commission : celle d'accorder aux entreprises la liberté totale de leurs amortissements, sous réserve que l'investissement concerné s'inscrive dans le sens de la politique industrielle de l'Etat. Les tenants de cette proposition, partisans d'une relance sélective de l'investissement, estiment que le système actuel de l'amortissement dégressif ne permet pas de compenser le rythme particulièrement élevé de l'inflation. Ses adversaires soulignent, pour leur part, les difficultés de la mise en œuvre d'une telle réforme et les risques de « dirigisme » qu'elle comporte. Pour eux, une aide efficace à l'investissement pourrait consister en une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés, pour la partie des bénéfices qui n'est pas distribuée aux actionnaires.

ASSURANCES

LE GAN CRÉE UNE SOCIÉTÉ AUX ÉTAT-UNIS DANS LA BRANCHE « DOMMAGES »

Le GAN, troisième groupe de l'assurance française avec un chiffre d'affaires consolidé (primes) de 7,2 milliards de francs en 1979, vient de créer une société d'assurance aux Etats-Unis, la GAN Anglo-American Insurance Company, qui a obtenu son agrément dans l'Etat de New-York pour pratiquer toutes les opérations d'assurance directe. (à l'exception de l'assurance-vie). Cette filiale est détenue à 66 % par le GAN et à 34 % par une compagnie britannique, Minster Insurance Company, dans laquelle le GAN a acquis une participation de 40 % en 1976. Minster est le quinzième assureur de Grande-Bretagne avec un chiffre d'affaires de 87 millions de livres (850 millions de francs).

La souscription et la gestion de la nouvelle filiale commune aux Etats-Unis seront confiées au groupe américain Chubb, dix-neuvième groupe d'assurance des Etats-Unis, essentiellement dans la branche « dommages » (I.A.R.D.) avec un chiffre d'affaires total de 1,2 milliard de dollars (5 milliards de francs) en 1979.

C'est la première fois qu'un groupe d'assurances français obtient une licence d'exploitation aux Etats-Unis dans la branche « dommages ». Bien d'autres groupes français sont présents aux Etats-Unis (La Foncière, La Préservatrice, Victoire, Concorde, Anciennes Mutuelles), mais par le biais de représentations. Seuls les groupes Drouot et U.A.P. ont obtenu une telle licence dans des branches différentes (respectivement « Vie » et « Réassurances »), sans oublier, bien sûr, la percée remarquable de la filiale de la Société commerciale de réassurances (SCOR) à Dallas, au Texas.

En règle générale, les compagnies françaises ont fait un gros effort d'implantation aux Etats-Unis, où elles réalisent maintenant 16 % de leurs encaissements directs à l'étranger, qui représentent, eux-mêmes, 14,5 % du chiffre d'affaires global de l'assurance française (100 milliards de francs en 1978).

A COMPTER DU 14 JUIN

Le prix des produits pétroliers augmente de 3 centimes par litre

Le comité des prix a entériné vendredi 13 juin la décision gouvernementale de relever les prix des produits pétroliers encore contrôlés de 3 centimes par litre (3,1 centimes pour le fuel domestique à compter du samedi 14 juin, à 0 heure). A Paris, le prix du litre d'essence passe donc de 3,21 à 3,24 F, celui du supercarburant de 3,42 à 3,45 F, le prix du gazole de 2,40 à 2,43 F et celui du fuel domestique de 1,592 à 1,623 F. Depuis le 1[er] janvier 1980, cela représente une hausse de 12,9 % pour l'essence, de 12 % pour le super, de 19,7 % pour le gazole et de 32,8 % pour le fuel domestique.

Le nouveau mouvement de prix est la conséquence du renchérissement des prix du pétrole à la production — de l'ordre de 2 dollars — décidé par douze des treize pays membres de l'OPEP dans le courant du mois de mai. Mais il tient compte aussi de l'affaiblissement du dollar (les pouvoirs publics ont retenu un cours moyen pour le dollar de 4,18 F contre 4,38 F lors de la précédente hausse le 26 avril), qui réduit de près de moitié la répercussion sur les prix des produits des hausses du pétrole brut.

Cette nouvelle augmentation — la quatrième depuis le début de l'année — n'est pas la dernière. Les hausses qui devraient être annoncées pour le 1[er] juillet par la majorité des pays de l'OPEP en application des décisions prises par l'organisation à Alger le 11 juin, seront répercutées sur les prix des produits pétroliers au début du mois d'août.

D'autre part, le comité des prix a décidé de libérer les prix de certains fruits et légumes. Il s'agit des pêches, poires, pommes de terre de primeur, haricots verts, salades, carottes, tomates et artichauts.

Au stade de la distribution, les coefficients multiplicateurs qui s'appliquaient à ces huit produits sont supprimés. En revanche les marges restent réglementées par les choux-fleurs, endives, poireaux, bananes, clémentines, mandarines et oranges. Pour le commerce de gros, l'ancien système dit de la marge brute moyenne est supprimé.

Ces mesures, dont il est difficile de prévoir les conséquences, seront cependant bien accueillies par les producteurs organisés au sein de l'Association française des comités économiques de fruits et légumes.

Le système des marges brutes incitait en effet les commerçants à vendre les produits les plus chers et à abandonner ou réduire les achats des produits dont les cours à la production étaient peu élevés, ce qui entraînait leur effondrement.

« LA FRANCE NE MANQUE PAS TANT D'ENTREPRISES QUE D'ENTREPRENEURS », déclare M. Prouteau.

La France industrielle *« ne manque pas tant d'entreprises que d'entrepreneurs »*, a déclaré, le 12 juin, M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat à la P.M.I., devant les élèves de l'Ecole centrale. Dans le secteur des petites et moyennes entreprises *« la rotation annuelle des effectifs* [de chefs d'entreprise] *est de 15 % environ, la cession, la création et la transmission d'entreprises comptant pour 5 % chacune »*.

Il faut donc, a estimé M. Prouteau, que cent vingt mille à cent trente mille personnes se mettent à leur compte chaque année pour assurer un renouvellement satisfaisant de ce secteur. Or une majorité de dirigeants des P.M.I. sont des autodidactes, alors que la création d'entreprises *« devrait constituer pour des diplômés une voie d'accomplissement privilégiée »*, a conclu le secrétaire d'Etat, souhaitant que les étudiants *« qui ont tendance à se tourner vers le salariat et les grandes entreprises »*, s'orientent davantage vers les P.M.I.

LE TAUX D'ESCOMPTE AMÉRICAIN EST RAMENÉ DE 12 % A 11 %

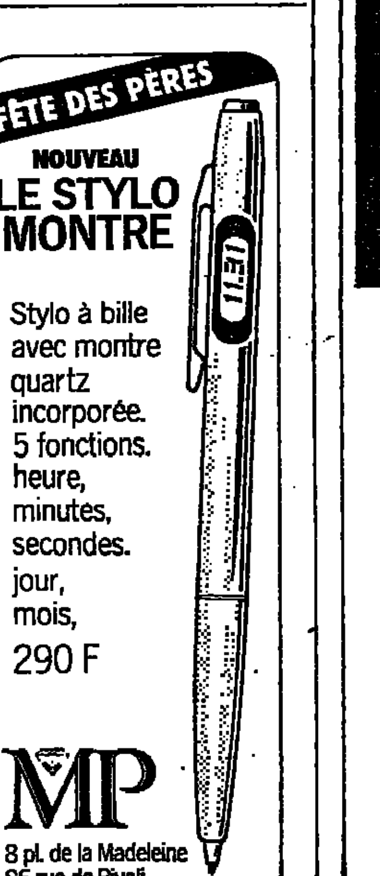
Pour la deuxième fois en quinze jours, le conseil d'administration du Système de réserve fédérale des Etats-Unis (FED) a abaissé son taux d'escompte, le ramenant jeudi 12 juin de 12 % à 11 %, niveau auquel il était en octobre dernier. Le FED avait alors porté son taux d'escompte de 11 % à 12 %, puis de 12 % à 13 % le 15 février 1980 avec, même, un taux exceptionnel de 16 % pour les demandes d'escompte trop fréquentes.

Le 28 mai, la désescalade avait commencé, le taux d'escompte étant ramené de 13 % à 12 %, tandis que la chute du taux de base des banques, amorcée bien plus tôt, après la pointe de 20 % observée au début d'avril 1980, se poursuivait. A l'heure actuelle, le taux de base se situe aux environs de 12 1/2 %.

VIVE REPRISE DE L'OR : 609 DOLLARS L'ONCE

Le cours de l'once d'or (31,1 g) s'est brutalement raffermi vendredi 13 juin, passant de 588 dollars à 609 dollars environ. Après avoir bondi de 530 dollars à 627 dollars en huit jours, le cours de l'once s'était replié à partir du lundi 9 juin.

Cette reprise est favorisée par la baisse continue du taux d'intérêt aux Etats-Unis, qui, du même coup, affaiblit le dollar : 4,09 F contre 4,11 F à Paris et 1,7550 DM à Francfort contre 1,7550 DM.



CONJONCTURE

LE PLAN PRÉSENTE VINGT-SEPT SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE D'ICI A 1985

La réduction du chômage nécessite une forte croissance des investissements et un freinage des salaires et de la consommation

Il n'y a pas une mais plusieurs solutions pour vaincre le chômage et, dans tous les cas, la voie à tracer est difficile et nécessite des sacrifices.

Pour la première fois, le commissariat général du Plan vient de proposer non plus deux ou trois prévisions d'évolution de l'économie, bâties en fonction des orientations politiques du gouvernement, mais une trentaine de scénarios différents répondant à l'objectif prioritaire de la majorité des Français : réduire le chômage. Les différentes hypothèses qui battent sur quelques points en brèche les principes d'action du premier ministre démontrent aussi que, dans la situation internationale actuelle, la lutte pour un meilleur emploi nécessite un effort non négligeable des familles. Rien n'est impossible, mais il n'y a pas de miracle : il faut payer un prix certain, cela « coûte », et il faut en mesurer et en connaître le poids.

Les premières prévisions élaborées par le Plan en 1979 avait un objectif essentiel : équilibrer nos échanges avec l'extérieur, ainsi que la balance de nos paiements courants, afin de préserver la valeur du franc. Ces prévisions avaient provoqué un large tollé, car ces contraintes monétaires impliquaient non seulement un effort contributif supplémentaire des Français (1) pour éviter un trop grave déficit de la Sécurité sociale, mais aboutissaient à une nette aggravation du chômage : deux millions deux cent mille personnes en 1985 (voir tableau : compte dit de départ).

A la demande des commissions du Plan et des partenaires sociaux et en liaison avec eux, le Plan a complètement inversé la question en considérant l'emploi comme un objectif prioritaire.

Un travail énorme et complexe fut amorcé. Les documents qui viennent d'être publiés portent toujours sur des données d'ordre macro-économique, saisissant par exemple l'ensemble des ménages, sans distinguer les catégories socio-professionnelles et les variations de revenu entre elles. Mais ils donnent, à travers quatre-vingt-dix variables économiques, un vaste choix de politiques économiques.

Diverses hypothèses d'évolution des dépenses de l'Etat ont été testées : d'un quasi-équilibre (2) à des déficits annuels de plusieurs milliards de francs (de 10 jusqu'à même 102). Même série d'hypothèses pour la balance des paiements courants : d'un quasi-équilibre à 10, 30 et même 60 milliards de francs de déficit par an.

Et, pour chacune de ces variantes — qu'il est possible de combiner, les services du Plan ont envisagé trois types de politique comprenant des contraintes fiscales et sociales plus ou moins fortes.

La première (appelée « A ») limite ces contraintes au sein de fourchettes réduites : par exemple, les cotisations ne peuvent diminuer ou s'accroître que de 0,5 à 0,95 point. La deuxième (dite « B ») élargit les possibilités d'action du gouvernement pour moduler les impôts, les cotisations, les dépenses : par exemple, les cotisations peuvent être réduites de 1 à 3 points (même marge de manœuvre pour les salaires, etc.). Enfin, la troisième (dénommée « C ») ajoute à ces marges de manœuvres amplifiées une vigoureuse réduction des horaires de travail avec une compensation partielle des salaires et un développement du travail en équipes pour mieux utiliser les équipements industriels : au lieu de prévoir dans le scénario de référence du Plan une diminution de trente minutes par an, soit 38 h. 30 par semaine en 1985, cette nouvelle hypothèse prévoit, à cette époque, la semaine de 35 h. 30.

Combinant hypothèses et contraintes, le plan établit vingt-sept scénorios possibles, dont huit sont présentés dans le tableau ci-contre : ceux qui retiennent l'hypothèse d'un équilibre des finances publiques et extérieures, ceux qui envisagent un déficit raisonnable ou à la limite du supportable dans le contexte actuel.

Plusieurs enseignements importants peuvent être tirés de ces scénarios, apportant des confirmations à certaines thèses, des démentis à d'autres.

● L'INVESTISSEMENT JOUE UN ROLE ESSENTIEL dans la lutte contre le chômage : « *La croissance de l'investissement apparait comme la condition nécessaire d'une amélioration appréciable de l'emploi.* » Contrairement aux prévisions initiales, l'étude du Plan indique : « *Il faut favoriser un développement soutenu* » de l'industrie (équipement, logement) plutôt que du tertiaire, et les scénarios révèlent qu'« *il est nécessaire de renforcer les aides publiques à l'industrie* », un surcroît d'impôt sur le bénéfice étant envisagé en contrepartie.

● LA MODERATION DES SALAIRES, « *avec le cas échéant un coup de frein* » les deux premières années suivi d'une progression rapide les trois années suivantes, a un « *effet appréciable* » sur l'emploi. Il s'agit, comme le montre le tableau, non pas de réduire mais bien de freiner, quelquefois fortement, le pouvoir d'achat, du moins globalement.

● L'ALLEGEMENT DES CHARGES DES ENTREPRISES doit être encore plus important par une réduction des cotisations patronales (notamment familiales), car cette diminution a un impact très net et positif sur l'emploi. Contrairement aux prévisions initiales, le Plan préconise donc une « *stabilisation voire une réduction* » de ces contributions, ce qui suppose un accroissement des cotisations salariales et des impôts directs et indirects (notamment sur l'énergie).

● LES PRESTATIONS SOCIALES DOIVENT EVOLUER DIVERSEMENT et non plus de façon homogène. A nouveau en contradiction avec les prévisions initiales du Plan, les scénarios démontrent qu'il n'est pas souhaitable de ralentir la croissance des dépenses de santé, car elles sont relativement favorables à l'emploi et ne favorisent pas les importations. En revanche, il est suggéré une modération des allocations familiales et des pensions.

● LES DEFICITS BUDGETAIRES OU EXTERIEURS — les vingt-sept scénarios le prouvent — ne sont pas suffisants à eux seuls pour réduire considérablement le chômage (hypothèse A 01, A 02). En revanche, ces mêmes déficits ont un effet évident sur l'emploi s'ils sont intégrés dans une politique dynamique de l'investissement et contraignante pour les revenus. Le déficit n'est donc qu'un adjuvant, mais l'étude du Plan signale qu'un « déficit passager », avec emprunt à l'étranger, « *pourrait, sans doute, faciliter le passage d'une période difficile par la France* ».

● L'INFLUENCE DE LA REDUCTION DE LA DUREE DU TRAVAIL. Un démenti nuancé est apporté cette fois à certaines déclarations officielles. Une forte réduction a un effet considérable sur l'emploi si elle implique une compression des dépenses des ménages sans pour autant se traduire par une diminution du pouvoir d'achat. Dans certains scénarios, elle peut même s'accompagner d'un équilibre des finances publiques, d'un retour, en 1985, à un moindre endettement et même à une plus forte progression du pouvoir d'achat ponctionné en partie par l'impôt [hypothèse C 00 bis avec emploi : 1 100 000 ; chômage : 1 694 000 ; P.I.B. : + 2,8 % par an].

En présentant des « menus » au choix, avec des efforts à consentir, le Commissariat général du Plan, joue ainsi son véritable rôle, celui d'un guide et non pas d'un exécutant : il n'impose pas ou ne conseille pas une solution, mais il démontre que plusieurs scénarios sont possibles. Il démontre aussi que la politique du « *stop and go* » — notamment pour l'aide à l'industrie — est à rejeter puisque dans tous les cas il faut appliquer une politique continue et patiente.

Il confirme, chiffres à l'appui, que la lutte contre le chômage ne nécessite pas seulement un partage du travail mais aussi et surtout un partage des revenus, en donnant, dès les premières années, de larges facilités aux entreprises, la main-d'œuvre récoltant par la suite les bienfaits de ces largesses, si du moins elles sont contrôlées. Empiriquement, les vingt-sept scénarios font redécouvrir les vertus de « l'ardente obligation » que devrait être la planification.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Les prévisions de départ font passer la part de l'impôt de 4,1 % du P.I.B., en 1979, à 5,2 % en 1985 et les cotisations sociales de 16,3 % en 1978 à 19,7 % (+ 0,8 point par an).

(2) Un déficit moyen de 10 milliards de francs est cependant prévu avec retour à l'équilibre en fin de période, c'est-à-dire en 1985.

HYPOTHESES PRINCIPALES (1)	COMPTE de départ	A COUT SOCIAL MODERE			A TAUX ELEVE D'INVESTISSEMENT			AVEC FORTE REDUCTION DES HORAIRES	
		A00	A01	AL2	B00	BL1	BL2	C00	CL1
Excédent ou déficit des administrations par an (en milliards de francs 1980)	Déficit en 1985	+ 4	0	— 24	+ 6	— 8	— 23	— 8	— 21
Equilibre ou déséquilibre balance des paiements courants par an (en milliards de francs 1980)	Léger déséquilibre	Léger déséquilibre	— 10	— 20	Léger déséquilibre	— 10	— 20	Léger déséquilibre	— 10
Pouvoir d'achat du salaire annuel net par tête et par an	+ 2,3 %	2,37 (+ 0,07)	+ 2,70 (+ 0,40)	+ 3,14 (+ 0,74)	+ 1,94 (— 0,36)	+ 1,72 (— 0,58)	+ 1,58 (— 0,42)	+ 0,36 (— 1,94)	+ 0,7 (— 1,6)
Croissance annuelle du PIB marchand	+ 2,5 %	+ 2,66 (+ 0,16)	+ 2,78 (+ 0,28)	+ 3,02 (+ 0,52)	+ 2,89 (+ 0,39)	+ 3,08 (+ 0,58)	+ 3,26 (+ 0,76)	+ 2,88 (+ 0,33)	+ 3 (+ 0,5)
Consommation des ménages	+ 3,1 %	+ 3,07 (— 0,03)	+ 3,17 (+ 0,07)	+ 3,57 (+ 0,47)	+ 2,43 (— 0,67)	2,67 (— 0,43)	+ 2,86 (— 0,24)	+ 1,92 (— 1,18)	+ 2,2 (— 0,9)
Investissement des entreprises	+ 0,8 %	+ 1,75 (+ 0,95)	+ 2,54 (+ 1,74)	+ 2,85 (+ 2,05)	+ 4,43 (+ 3,63)	+ 5,16 (+ 4,36)	+ 5,96 (+ 5,10)	+ 5,84 (+ 5,04)	+ 6,3 (+ 5,5)
Prix à la consommation par an	+ 6,5 % (1)	+ 6,35 (— 0,15)	+ 6,10 (— 0,40)	+ 5,94 (— 0,56)	+ 4,9 (— 1,6)	+ 4,7 (— 1,8)	+ 4,3 (— 2,2)	+ 4,2 (— 2,3)	+ 4 (— 2,5)
A L'HORIZON 1985 : EMPLOI ET CHOMAGE									
Diminution ou création nette d'emplois	— 345 000 (2)	— 130 000	— 50 000	+ 20 000	+ 190 000	+ 275 000	+ 355 000	+ 870 000	+ 945 000
Population disponible à la recherche d'un emploi	2 200 000 (2)	2.129 000	2 095 000	2 064 000	1 961 000	1 929 000	1 896 000	1 613 000	1 555 000

(1) A partir du compte de départ élaboré en 1979 (scénario de régulation publié dans *Economie et Statistiques*, n° 115, octobre 1979), vingt-sept scénarios ont été établis, numérotés par des lettres (A, B et C) et selon les variantes (A00, A001, AL2, A14, etc).

(2) Pour les prix et l'emploi, le compte de départ a été rectifié.

ÉTRANGER

Il s'agit simplement de vivre selon ses moyens

déclare Mme Thatcher qui se refuse à « faire demi-tour »

De notre correspondant

Londres. — Dans un discours prononcé au banquet annuel de l'agence de presse Press Association, Mme Thatcher a mis fin, le 11 juin, aux spéculations selon lesquelles elle serait amenée à assouplir sa politique économique. En même temps, le premier ministre a clairement indiqué aux chefs d'entreprise que, contrairement à leurs espoirs, elle ne songeait pas à réduire prochainement le taux d'intérêt très élevé — 17 %, — dont se plaignent les milieux industriels.

Les dirigeants des grandes et petites entreprises se plaignent d'avoir à subir le double fardeau d'un fort taux d'intérêt affectant leur trésorerie et d'un cours de la livre sterling trop élevé (dû en partie à ce haut niveau de l'intérêt qui attire les capitaux flottants) préjudiciable aux exportations. En fait, à la veille du discours de Mme Thatcher, la Confédération patronale (C.B.I.) demandait au gouvernement de réduire « *aussi vite et aussi largement que possible* » le taux d'intérêt de base et recommandait une plus grande souplesse dans l'application de la politique « monétariste ». Le patronat s'inquiète de la baisse moyenne de 2 % des marges bénéficiaires, ainsi que du déclin relatif des capitaux disponibles pour l'investissement.

Les dernières statistiques établissant un accroissement de 2 % de la masse monétaire en mai ont justifié le refus de Mme Thatcher d'envisager une réduction immédiate du taux d'intérêt. « *Nous le ferons quand nous serons assurés d'avoir atteint notre objectif, celui de maintenir l'accroissement de la masse monétaire dans les limites prévues* », a-t-elle dit, le taux de l'intérêt « *représentant une des principales armes à notre disposition* ». « *Que personne ne doute que nous ferons le nécessaire pour qu'il en soit ainsi* », a ajouté le premier ministre en adressant un double avertissement aux patrons et aux syndicalistes.

Le patronat, a déclaré en substance Mme Thatcher, doit expliquer « *les réalités économiques* » à ses employés. Et les syndicats doivent faire preuve de modération en évitant d'obtenir des gains à court terme au détriment des intérêts à long terme de leurs adhérents. De même, à l'intention des membres du gouvernement, dont la foi monétariste paraît affaiblie, elle a dit : « *Il faut dire la vérité, aussi désagréable soit-elle.* »

Le premier ministre a admis aller à contre-courant de tout ce qui avait été entrepris depuis vingt ans, soulignant que « *les directives, les pauses, les politiques de revenus, les contrôles de dividendes, les contrats sociaux, etc.* » avaient échoué. Le gouvernement conservateur, selon Mme Thatcher, veut valoriser l'esprit d'entreprise, et ses remèdes n'ont rien d'extraordinaire. « *Il s'agit simplement de vivre selon ses moyens. Personne n'est jamais arrivé à échapper indéfiniment à cette nécessité* » ; et elle a conclu : « *Il n'y aura pas de demi-tour. Nous avons un objectif en vue et nous sommes décidés à l'atteindre.* »

Les observateurs s'attendent cependant à un hiver social très difficile, compte tenu des revendications salariales des travailleurs du secteur public, notamment des mineurs, qui demandent des augmentations de l'ordre de 35 %, malgré les recommandations du gouvernement insistant pour que les hausses soient inférieures au taux d'inflation de 22 %. Dans l'immédiat, une légère détente se manifeste sur le front social. La centrale intersyndicale (TUC) a accepté l'offre de la Confédération patronale de discuter, au sein du Conseil national de développement économique, de divers problèmes. Néanmoins, les deux organisations ne sont pas d'accord sur le contenu de la discussion. Le TUC voudrait que les entretiens ne portent pas seulement sur les salaires et la productivité, mais sur la politique générale du gouvernement, notamment sur le chômage, les investissements et le contrôle des importations. Il espère entraîner le patronat dans son opposition à la stratégie économique gouvernementale.

HENRI PIERRE.

● *Les prix à la consommation dans les pays de l'O.C.D.E.* ont augmenté de 1,3 % en avril, portant à 13,9 % la hausse pour les douze derniers mois (13,3 % en mars). Le coût de l'énergie a augmenté de 33 % sur ces douze mois, contribuant pour 2,3 points à l'augmentation globale de l'indice des prix à la consommation. Pour les six mois se terminant en avril, le taux annuel d'inflation s'est situé à 15 % (13,9 % en mars). Les statistiques continuent de refléter de grandes différences entre les vingt-quatre membres. Le seul résultat de la Turquie (+ 3,8 % en avril) a fait monter d'un point le taux annuel de hausse des prix pour l'ensemble de la zone. Le coût de la vie avait augmenté de 1,1 % en mars, de 1,2 % en février et de 1,5 % en janvier.

● *L'Argentine donne des assurances à la R.F.A. sur le caractère pacifique de son programme nucléaire.* — Le contrat pour la fourniture à l'Argentine d'un réacteur de 745 mégawatts à uranium non enrichi (Atucha) par la firme ouest-allemande KWU aurait été signé après que l'Argentine eut donné des assurances sur le caractère pacifique de son programme nucléaire. L'Argentine avait accepté les contrôles « *normaux* » de l'agence de Vienne sur la centrale, mais Bonn avait demandé des assurances politiques au gouvernement argentin devant l'insistance de Washington qui trouvait insuffisant le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la seule centrale Atucha 2. — *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ROUSSEL UCLAF

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie sous la présidence de M. Kurt Lanz, président du conseil de surveillance.

GROUPE ROUSSEL UCLAF

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes du groupe s'est élevé à 4,523 milliards contre 3,948 milliards en 1978, soit une progression de 14,6 %.

Répartition géographique des ventes :

France .... 38 %
Etranger .... 62 %

Répartition par secteur d'activité :
— Division santé : 45,5 % ;
— Division UCLAF : 13 % ;
— Division agrovétérinaire : 23,5 %;
— Division parfumerie : 7 % ;
— Division activités nouvelles : 4,6 %.

Les dépenses de recherche et développement du groupe en 1979 sont de 375 millions de francs (+ 16,8 % par rapport à 1978).

Les investissements en immobilisations ont été de 249 millions, dont 74,7 % réalisés en France.

La marge brute d'autofinancement est de 288,28 millions, en progression de 17,8 % par rapport à celle de 1978.

LA SOCIETE ROUSSEL UCLAF

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 70,33 millions de francs contre 63,69 millions en 1978, en progression de 10,4 %.

Compte tenu du maintien du dividende net sur un capital augmenté, la distribution globale progresse de 33 %.

Le dividende net a été fixé, par action, à 9,50 F, soit un revenu global de 14,25 F, mis en paiement à compter du 7 juillet.

Premier trimestre 1980

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 312 millions, en progression de 21 % par rapport à celui de la période correspondante de 1979. A structures comparables (c'est-à-dire sans tenir compte de l'acquisition de la SAMP-SOLAR), la progression est de 18,1 %.

Le bénéfice net consolidé est estimé à 38 millions de francs (contre 33 millions pour les trois premiers mois de 1979).

En ce qui concerne la société Roussel Uclaf, le bénéfice net peut être évalué à 30,7 millions de francs, en progression de 20,7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Eu égard à l'évolution de l'activité au cours des mois d'avril et de mai, et à l'inflexion de la conjoncture économique générale, cette progression ne doit pas être extrapolée à l'ensemble de l'exercice.

Il a été décidé, sous réserve des autorisations administratives nécessaires, d'acquérir la totalité des actions de la société américaine Foster Grant, premier producteur américain de lunettes de soleil, qui a réalisé en 1979 un chiffre d'affaires de 50,8 millions de dollars.

RICOLÈS - ZAN S.A.

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 1980, sous la présidence de M. André Baudry, a approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Le chiffre d'affaires hors droits et taxes (ventes et redevances, après déduction des droits sur alcool et divers produits accessoires) est passé de 90 818 KF en 1978 à 106 783 KF ; le résultat d'exploitation de 3 689 KF en 1978 à 5 020 KF.

Les amortissements se sont élevés à 3 851 KF contre 3 025 KF en 1978.

Le résultat net atteint 2 294 KF en 1978 après plus-values à long terme de 125 KF et impôts de 2 558 KF, contre 2.213 KF en 1978 après plus-values à long terme de 763 KF et impôts de 1 801 KF.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 6 F par action, avant avoir fiscal.

A fin mai 1980, le chiffre d'affaires s'élève à 58 347 KF, contre 46 040 KF, soit une progression de 27 %.

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire a renouvelé, pour six ans, le mandat d'administrateur de M. André Baudry, et le conseil d'administration qui a suivi cette assemblée l'a confirmé dans ses fonctions de président-directeur général.

VIEILLE MONTAGNE

Résolutions de l'assemblée du vendredi 6 juin 1980

— L'assemblée approuve le bilan et ses annexes ainsi que le compte de résultats au 31 décembre 1979, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration et approuvés par le collège des commissaires.

— L'assemblée donne décharge aux membres du conseil d'administration et du collège des commissaires de tous les actes de gestion et de contrôle effectués respectivement par ceux-ci en exécution de leur mandat pendant l'exercice 1979.

— L'assemblée confère à M. Max Nokin le titre de président honoraire de la société.

— M. Charles Lejeune est élu administrateur en remplacement de M. Nokin, dont il achèvera le mandat, celui-ci arrivera à échéance en juin 1981.

— M. Paul-Emile Corbiau est réélu administrateur pour un terme de six années.

— M. François Grappotte est réélu commissaire pour un terme de trois années.

— M. Jacques Seron est élu commissaire-reviseur en remplacement de M. Robert Fransolet, dont il achèvera le mandat ; celui-ci arrivera à échéance en juin 1981. L'assemblée fixe ses émoluments.

Toutes ces résolutions sont prises à l'unanimité des votants.

SOMMER - ALLIBERT

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 9 juin 1980 sous la présidence de M. Bernard Deconinck. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Le chiffre d'affaires consolidé 1979 s'élève à 3 043 millions de francs, en progression de 11,8 % sur celui de l'année précédente. La valeur ajoutée consolidée est en progression de plus de 14 %.

Le bénéfice net consolidé qui était de 31,41 millions de francs en 1978 s'élève à 50,84 millions de francs en en 1979.

Le bénéfice net 1979 de la société mère, qui s'élève à 23,52 millions de francs, n'est pas comparable à celui de l'exercice 1978 (37,13 millions de francs) en raison des opérations de caractère exceptionnel (apport à la S.I.R.S. notamment) qui ont été enregistrées cette année-là.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende unitaire de 20 francs, assorti d'un avoir fiscal de 10 francs, soit un revenu global de 30 francs, contre 26,85 francs au titre de l'exercice précédent. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 juillet 1980 contre remise du coupon n° 8.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. - Obligations 11 % - 1979

Les intérêts courus du 20 juin 1979 au 19 juin 1980 seront payables à *partir du 20 juin 1980* à raison de 99 F par titre de 1 000 F nominal contre détachement du coupon n° 3 *après une retenue à la source* donnant droit à un avoir fiscal de 11 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt *forfaitaire*, le complément du prélèvement libératoire sera de 16,49 F, soit un net de 82,51 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes *des finances et perceptions*), auprès des bureaux de poste et au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, 75749 Paris-15e.

Il est rappelé :

— d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications ;

— d'autre part, que les titres appartenant à la série F sont remboursables depuis le 20 juin 1978.

SOCIÉTÉ ANONYME DU PALAIS DE LA NOUVEAUTÉ

FILIALE DU GROUPE MONOPRIX

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 10 juin 1980, a approuvé les comptes de l'exercice 1979.

Le chiffre d'affaires T.T.C. du groupe s'est élevé à 2 319 millions de francs contre 1 834 millions de francs en 1978, en augmentation de 26,44 %.

Ce taux de progression élevé résulte pour une large part du fait que les exercices 1978 et 1979 ne *sont pas comparables sur le plan* des exploitations : certaines d'entre elles qui ont fonctionné tout *au long de l'année 1979* n'ont vu le jour que courant 1978.

Il faut noter l'ouverture en mars 1979 d'une cafétéria au-dessus du magasin de l'avenue de l'Opéra, à Paris.

A surface comparable, l'augmentation du chiffre d'affaires aurait été de 14 % en 1979 par rapport à 1978.

Pour 1980, il n'est pas prévu d'ouvertures nouvelles.

Les comptes consolidés font ressortir :

— Un résultat d'exploitation de 8 millions de francs contre 9,5 millions pour 1978, après 34,4 millions de francs d'amortissements dont 2,2 millions de francs d'amortissements supplémentaires liés à la réévaluation, contre 26,8 millions de francs en 1978 ;

— Un bénéfice net consolidé (part du Groupe) de 146 000 F, compte tenu des prévisions d'amortissements sur dix ans des survaleurs figurant à l'actif. Cet amortissement est de 2,9 millions pour 1979.

Le bénéfice net de la société-mère qui s'élève à 4 178 000 F a permis à l'assemblée de maintenir la distribution d'un dividende de 11,50 F par action correspondant à un revenu global de 17,25 F par action, compte tenu de l'avoir fiscal. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 18 juin contre remise du coupon n° 23.

ACIER-INVESTISSEMENT

A la fin mai 1980, la valeur liquidative globale d'Acier-Investissement ressortait à 253,05 millions de F, soit 144,60 F par action.

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T.- Obligations 10,60 %, 1979

Les intérêts courus du 21 juin 1979 au 20 juin 1980 seront *payables* à partir du 21 juin 1980 à raison de 190,80 F par titre de 2 000 F nominal contre détachement du *coupon* n° 1 après retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 21,20 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 31,78 F, soit un net de 159,02 F.

A compter de la même date, les 13 889 obligations comprises dans la série de numéros *370 069* à *383 957*, sortis au tirage au sort du 5 mai 1980 cesseront de porter intérêt et *seront remboursables* à 2 000 F, coupon n° 2 au 21 juin 1981 attaché.

Le paiement *des coupons* et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions) auprès des bureaux de poste et au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, 75749 Paris cedex 15.

Il est rappelé :

— d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la C.N.T. ;

— d'autre part, que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la C.N.T. dès réception sous bordereau des certificats nominatifs concernés.

S. N. C. F.

ALLOCUTION DE M. PELISSIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du mercredi 11 juin 1980

Messieurs,

Première année d'exécution du contrat d'entreprise conclu entre la S.N.C.F. et l'Etat, l'année 1979 se solde par un léger excédent financier — 108 MF — contrastant avec un *déficit* de l'ordre de 1 milliard de francs enregistré chacune des quatre années précédentes — 1 119 MF l'an dernier. L'évolution du trafic, la maîtrise des dépenses, et les effets de certaines dispositions du contrat d'entreprise expliquent ce résultat que l'on peut qualifier de satisfaisant.

La bonne tenue du trafic des marchandises apparaît comme l'élément fondamental d'un redressement caractérisé *par le premier retour à l'équilibre des comptes depuis 1971.*

L'entreprise est en effet très sensible à l'évolution du trafic des marchandises, par nature plus heurtée que celle du trafic des voyageurs. La loi des grands nombres y joue moins, et certains clients ont une pondération qui n'est pas négligeable.

L'état de santé de plusieurs secteurs importants de l'économie s'avère de ce fait déterminant pour l'activité marchandises de la S.N.C.F. Les difficultés de 1975-1976 l'ont bien montré. *Tel est le cas, notamment, de la sidérurgie. Le* contexte de 1979 était plutôt favorable, surtout en fin d'année, mais la S.N.C.F. a su en tirer parti.

Avec 70,7 milliards de tonnes-kilomètres le trafic des marchandises s'est accru de 5 % par rapport à 1978. La progression est sensible tant pour certains trafics « lourds » — esssentiellement constitués de trains complets, — que pour le trafic « diffus » sur lequel la S.N.C.F. a fait porter un effort commercial très soutenu, en améliorant *la qualité des acheminements*, en développant l'accès au « régime accéléré », et en offrant à la clientèle de nouvelles formules commerciales dérivées des trains complets.

D'une manière générale, la S.N.C.F. s'est efforcée de s'imposer toujours davantage comme l'interlocuteur compétent des entreprises pour résoudre l'ensemble de leurs problèmes de la logistique stockage - transport - distribution. Une *campagne publicitaire dans la grande presse nationale* a, pour la première fois, été menée sur ce thème. Elle traduit le souci d'une plus grande notoriété de notre Société nationale en tant que transporteur de marchandises et d'une plus grande personnalisation des rapports entre nos agents commerciaux et la clientèle des entreprises, dont une autre illustration est fournie, dans un contexte beaucoup plus circonscrit, par la réforme intervenue dans les acheminements terminaux dans la *zone d'action du triage du Mans.* L'organisation de la desserte de chaque client a fait l'objet de discussions approfondies pour en déterminer les conditions techniques et commerciales, en même temps qu'étaient mises en service les nouvelles installations des gares multifonctions.

Parmi les principaux courants de trafic, il y a lieu de mentionner, en ce qui concerne les produits « lourds », la très bonne tenue des transports de minerais et de produits sidérurgiques (+ 6,5 %) en dépit de la longue grève qui a gelé, au printemps, les installations de Fos. Par ailleurs, la substitution progressive de charbon au fuel dans certaines centrales a *entraîné un relèvement spectaculaire de ce trafic, qui s'est* accru de 17 %. Ainsi, après la chute de 1977 et la consolidation amorcée l'année suivante, c'est un net redressement qui s'est opéré en *1979* dans *les secteurs les plus traditionnellement* attachés au fer.

Le même dynamisme a caractérisé de nombreux flux de trafic, qu'il s'agisse des céréales (+ 10,5 %), des produits chimiques (+ 8,2 %), ou des transports combinés, dont la progression rapide sur longue période ne se dément pas, tant en ce qui concerne le « rail-route » (+ 18 % en 1979) que les envois de conteneurs (+ 12 %). Comme l'an passé, *l'augmentation de ces deux catégories est surtout imputable* à l'essor du trafic international.

Enfin, les expéditions traitées par le SERNAM ont progressé, en tonnage, de près de 2 %. Les bons résultats de ce secteur d'activités, et notamment de l'express après sa complète réorganisation, méritent d'être soulignés.

En 1979, le trafic des voyageurs a par contre marqué une pause.

Exprimé en voyageurs-kilomètres, le trafic du réseau principal s'établit au même niveau que celui de 1978 (46 milliards Vk), le très léger accroissement du nombre de voyageurs étant compensé par un *faible tassement* du parcours moyen. Le trafic de la banlieue parisienne enregistre une augmentation limitée (+ 1,2 %), due à un léger allongement de la distance moyenne de transport pour les relations domicile-travail.

Cette évolution, après de nombreuses années de progression continue, que notre réseau était d'ailleurs le seul en Europe à connaître, est difficile à analyser.

Trois facteurs ont sans doute joué :

— L'évolution tarifaire, marquée en 1979 par un rattrapage opéré en deux étapes (février et septembre), a quelque peu renchéri le prix relatif du train. Bien que cette remise en *ordre fasse suite à l'allégement relatif du coût du chemin* de fer, qui s'était produit sur la décennie 1967-1977, et ait été en partie compensée par la mise en œuvre de nouvelles réductions tarifaires en heures creuses, la position concurrentielle du rail, notamment par rapport à l'avion, a pu en être affectée.

— Dans le même temps, la concurrence de l'aviation s'est faite plus vive sur certaines lignes — principalement au-delà de 500 kilomètres — avec la mise en service de gros porteurs permettant des abaissements de coûts et de tarifs aériens. Les répercussions sur la première classe du train sont désormais sensibles.

— La consommation des ménages, dont la progression a été modérée, a été davantage financée par un prélèvement sur l'épargne que par des gains de pouvoir d'achat, et la dépense s'est de ce fait orientée vers des acquisitions de biens durables, les déplacements d'agrément n'étant pas, dans la conjoncture *actuelle, considérés comme prioritaires.*

La bonne tenue du trafic des marchandises a toutefois largement compensé la faiblesse relative de celui des voyageurs, de sorte que la progression globale du trafic assuré par la S.N.C.F. (2,8 %) est demeurée satisfaisante.

Encore faut-il faire la part, comme hélas chaque année, du trafic perdu en raison des perturbations diverses qui ont affecté la continuité de l'exploitation.

Qu'il s'agisse des mouvements de grèves de certains personnels, qui ont touché, à des degrés divers, un grand nombre de journées en 1979, et dont l'impact commercial dépasse largement les conséquences techniques qu'ils entraînent, ou qu'il s'agisse des manifestations sur les voies conduisant *à des arrêts de trains — dont plus de quatre cent cinquante* ont été dénombrées l'an dernier, — c'est dans chaque cas la fiabilité commerciale du transport ferré qui en est atteinte.

Par ailleurs, le nombre croissant d'actes de *malveillance*, voire d'attentats, visant les voies et les trains — dont deux mille trois cent soixante et un cas ont été dénombrés en 1979 — détériore ponctuellement la régularité des circulations. Il est plus que temps de prendre conscience de l'extrême gravité d'une telle situation, et d'engager les actions propres à y mettre un terme.

Nul doute qu'au total un climat moins heurté aurait permis, au prix de *tous les efforts qui ont été consacrés* à la promotion du trafic, d'obtenir encore de meilleurs résultats.

∴

Le deuxième élément du retour à l'équilibre réside dans la maîtrise de l'évolution des dépenses, qui ont progressé légèrement moins vite que l'augmentation générale des prix.

Les salaires et charges sociales, qui en représentent la part prépondérante (57,5 %), ont vu leur augmentation globale limitée à 11,6 %, la masse des rémunérations étant relevée, à effectifs constants, de 12 % en application de l'accord salarial en vigueur en 1979, lequel a garanti aux cheminots le maintien du pouvoir d'achat, et son relèvement, principalement pour les plus bas niveaux de la hiérarchie, ainsi que certaines mesures catégorielles.

La modération de l'évolution des dépenses de personnel a donc résulté — malgré la forte progression des charges sociales — de l'ajustement des effectifs en cours d'année traduisant, d'une part, l'effet des investissements de modernisation réalisés, d'autre part, la poursuite des efforts d'organisation conduits à tous les niveaux de l'entreprise.

Malgré un glissement général des prix sensiblement supérieur aux prévisions, les autres dépenses de fonctionnement — *principalement d'entretien des installations, des matériels* et des bâtiments — sont restées dans la limite des enveloppes budgétaires étroites qui leur étaient imparties.

La S.N.C.F. a, en revanche, directement supporté l'accroissement des coûts de l'énergie. Pour une consommation étale en diesel et en faible progression en électricité (+ 2,5 %), elle a vu sa facture énergétique croître de plus de 20 %. Le prix de l'énergie pèse certes moins lourdement sur le chemin de *fer que sur ses concurrents*, d'une part, parce que ses consommations unitaires sont les plus faibles, d'autre part, parce que près des quatre cinquièmes de son trafic sont écoulés sur des lignes électrifiées, c'est-à-dire avec une énergie moins coûteuse que le pétrole, surtout en consommation nocturne. Il s'ensuit que, malgré cette progression rapide, le coût de l'énergie représente au total moins de 4 % de nos dépenses.

La nécessité de financer par l'emprunt — pour environ 3 milliards de francs — une large part des *investissements* ainsi que l'élévation des taux d'intérêt sur les nouvelles émissions, expliquent que la croissance des frais financiers ait également été très vive, *dépassant 20 %.*

Au total, en limitant strictement au niveau des prévisions de son budget la progression de ses dépenses, la S.N.C.F. a continué de mettre la rigueur de sa gestion au premier rang de ses préoccupations.

∴

Le troisième facteur de redressement — décisif en ce qui concerne le rétablissement de l'équilibre des comptes — tient à certaines dispositions essentielles du contrat d'entreprise.

La première a trait à la liberté tarifaire dans le domaine des marchandises.

Cette liberté, justifiée par la vigueur de la concurrence *sur ce secteur d'activité*, a *permis à l'entreprise de bénéficier*, au niveau de ses recettes, de la bonne tenue du trafic, en même temps qu'elle a contribué, par la souplesse qu'elle permettait dans l'échelonnement des hausses tarifaires, à « différencier » les relations entre la S.N.C.F. et ses secteurs de clientèle.

Dans cet esprit, notre Société nationale s'est efforcée de mettre en place, en concertation avec les organisations professionnelles, une programmation des relèvements tarifaires par campagne, avec un préavis suffisant, de manière à pouvoir :

— s'adapter au mieux, en niveau de prix, aux caractéristiques des divers marchés et à la concurrence réelle qui s'y exerce ;

— convenir des moments d'intervention des hausses en fonction des habitudes ou usages des professions concernées.

Pour 1979, les recettes du trafic des marchandises — en wagons et par expéditions — *représentent au total 13,8 milliards* de francs, en accroissement de près de 16 % sur 1978.

Parallèlement, en accord avec les pouvoirs publics, la *S.N.C.F. a pu ajuster ses tarifs voyageurs et poursuivre* l'évolution amorcée en 1978, ramenant le prix du billet, en monnaie constante et après la hausse intervenue en mars 1980, au voisinage du niveau des années 1960. Le contrat devrait, pour l'avenir, permettre un maintien de ce prix en francs constants.

Compte tenu des relèvements tarifaires intervenus, les recettes voyageurs, après prise en compte des compensations *versées par l'Etat au titre du trafic omnibus et des tarifs réduits*, avoisinent 14 milliards de francs, marquant une progression légèrement inférieure à 12 %.

Par ailleurs, la plus grande latitude reconnue à la S.N.C.F. pour moduler ses tarifs s'est traduite par la mise en place, à l'automne, d'un dispositif de réductions commerciales, dénommées « tarifs 50 », répondant à un double objectif :

● D'une part, inciter une fraction de la clientèle — celle qui peut librement programmer ses déplacements — à voyager en période « creuse » ; la S.N.C.F. doit en effet résoudre les problèmes de plus en plus redoutables posés par la concentration du trafic. Chaque vendredi soir, le trafic atteint le triple du jour ordinaire, et, lors des grands départs de vacances — d'été, *mais surtout d'hiver* — la saturation est largement atteinte. Or, la S.N.C.F. ne peut dimensionner ses installations et son parc pour transporter *tous* ses clients en même temps et sur les quelques axes les plus fréquentés. Faute de parvenir à un certain étalement des départs, elle *risque de ne pouvoir*, en période de pointe, *enrayer une dégradation* de la qualité du service, dont les conséquences seraient d'autant plus regrettables que de nombreux usagers n'utilisent le chemin de fer que dans ces circonstances.

● D'autre part, ces formules tarifaires visent à attirer au rail *une clientèle qui lui fait encore largement défaut, celle* des familles et des couples : les avantages qu'elles apportent, en contrepartie des restrictions de calendrier qu'elles imposent, *doivent permettre, pour ces groupes familiaux*, de rendre le train très compétitif par rapport aux autres modes de transport.

C'est néanmoins dans la gestion des services omnibus que les innovations initiées en *1979 sont* les plus marquantes. Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit à ce propos, ce n'est pas à un quelconque abandon de ce secteur, mais bien au contraire à une plus grande vitalité que tendent les mesures prises. Il s'agit, en effet, pour l'essentiel, d'adapter de manière *plus étroite l'offre* de la S.N.C.F. à la demande réelle des usagers, dans un domaine où l'absence de réorganisation avait, dans le passé, creusé de grands écarts entre les besoins à satisfaire et les moyens engagés. C'est ainsi que le service ferroviaire a été étoffé sur de nombreuses liaisons — notamment dans le Bassin parisien — et que le nombre de relations a été très généralement accru, même dans les quelques cas où, en raison de la faiblesse de la fréquentation, la technique *routière a remplacé la desserte ferroviaire. Dans tous* les cas, les horaires ont pu être réétudiés, ainsi que, pour ce qui concerne les relations routières, la consistance et la localisation des arrêts. De ce secteur en lente régression depuis plus d'une décennie, la S.N.C.F. espère tirer un dynamisme renouvelé qui se traduira par une fréquentation accrue et, au total, une meilleure manière de satisfaire à une mission essentielle du service public.

Les autres dispositions du contrat ayant *permis d'assurer* l'équilibre des comptes se rapportent aux contributions de l'Etat. Il faut bien reconnaître qu'en leur absence cet objectif n'aurait pu être atteint.

Les deux éléments les plus marquants — en dehors des modifications apportées dans le mode de calcul de la contribution pour le service omnibus — concernent la revalorisation de la contribution aux charges fixes d'infrastructure, et le *versement d'une subvention forfaitaire, dont le contrat* a fixé le montant pour chacune des années 1979 à 1982.

La revalorisation de la contribution aux charges d'infrastructure (*3,47 milliards en 1979 contre 2,32 en 1978*) vise à assurer, de manière plus correcte que par le passé, l'égalité des conditions de concurrence entre le rail et la route sur le marché des transports de marchandises. La S.N.C.F., qui supporte en effet sur son budget l'entretien de son réseau, doit se trouver dans la même *situation* que les *entreprises de transport* routier, qui ne supportent, par des taxes spécifiques, qu'une partie des coûts qu'elles occasionnent pour la collectivité.

Quant à la subvention *forfaitaire*, fixée à *3,3* milliards en 1979, son objet était de compenser l'incidence des retards tarifaires cumulés des années antérieures, et de permettre à l'entreprise, dans le cadre des hypothèses économiques retenues, d'atteindre l'équilibre financier. Malgré une dérive des prix *plus importante que prévu, cet objectif a été atteint en 1979.*

∴

Au-delà de ces aspects liés à l'exploitation proprement dite, 1979 s'est caractérisée par des investissements soutenus, *éléments* d'une *politique de modernisation* qui sera poursuivie avec vigueur en 1980 et dans les années à venir.

La S.N.C.F. se transforme en profondeur, et dans tous les secteurs de son activité.

Décrire brièvement son programme d'investissements serait une gageure, car il concerne toutes les catégories de matériels et tous les types d'installations.

Ce qui témoigne de la vitalité de la S.N.C.F., plus encore que les *sommes* qu'elle *consacre* à *ses investissements — près* de 7 milliards de T.T.C. en 1979 — c'est le nombre élevé d'innovations ou de projets nouveaux et de grande ampleur, qui *modifient progressivement* le visage de l'entreprise.

D'abord, une nouvelle gamme de matériels voit le jour. Outre les rames T.G.V., dont la sortie en série est désormais engagée, l'année 1979 et le début de 1980 sont marqués par la livraison de la première automotrice grand confort Z 2, appelée à assurer la desserte complémentaire du T.G.V. et des liaisons régionales sur lignes électrifiées, ainsi que du premier autorail diesel X 2 100. Dans le même temps, ont été passées les commandes de voitures à deux niveaux pour les relations à moyenne distance et de rames automotrices, également à étage, pour la banlieue de Paris.

Ensuite, *de nouvelles liaisons ont été mises en service :* après la desserte de Cergy-Pontoise, la Transversale rive gauche et la liaison Nice-Coni ont été ouvertes au trafic.

Enfin, *parmi tous les investissements réalisés* — et notamment la poursuite de la construction de la ligne nouvelle Paris-Sud-Est — il faut souligner la reprise d'un ample *programme d'électrification.* Ce type d'équipement est particulièrement significatif, car il opère la synthèse des gains de puissance, donc de débit, et des économies d'énergie, et surtout de pétrole, qu'entraîne l'évolution relative des coûts du carburant et de l'électricité.

Après la mise en service, en *juin 1980*, de la transversale Bordeaux-Montauban, les principaux chantiers engagés sont ceux de l'étoile d'Angers, de Narbonne - Port-Bou et de Miramas - Fos.

∴

Malgré les résultats favorables de 1979, et malgré les espoirs à moyen et long terme que traduit l'ambitieux programme d'investissements, 1980 présente toutefois de sérieux aléas.

Les premiers portent sur des *conditions économiques* générales, et notamment sur les évolutions respectives des prix et de l'activité économique. En particulier, s'il paraît acquis *que le taux d'inflation* sera sensiblement plus élevé qu'en 1979, il n'est pas certain que le rythme d'activité, encore soutenu au premier semestre 1980, maintiendra sa croissance tout au long de l'année. Il s'ensuit que certains aléas pèsent sur le trafic, qui donne quelques signes de vulnérabilité. Pour les cinq premiers *mois de 1980, le volume estimé du trafic* des voyageurs était inférieur d'environ 2 % à celui de 1979. Cette fragilité était compensée par la bonne tenue du trafic des marchandises, supérieur de près de 3 % à celui de l'an dernier.

Ce simple constat — que la réalité impose — n'entame en rien la confiance que la S.N.C.F. et son personnel doivent avoir quant à l'avenir. Mais il ne saurait s'agir d'une confiance passive. Ce *sont, comme* cela *fut* pas le passé, les *efforts* de l'entreprise, c'est-à-dire ceux de tous les cheminots, qui détermineront la place de la S.N.C.F. dans le monde des transports et le rôle qu'elle aura à tenir au service du public et de notre économie.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 JUIN

Encore bien orienté

Malgré la persistance d'une assez forte irrégularité dans l'évolution des cours, la semaine s'est achevée sur une note assez franchement soutenue à la Bourse de Paris, et à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait un gain, léger mais quand même non négligeable de 0,3 % environ.

Des points de fermeté sont apparus dans presque tous les compartiments. Se sont ainsi mises en évidence les actions de Générale d'Entreprises (+ 6 %), Mérieux (+ 4,5 %), Locafrance (+ 3,9 %), Chargeurs Réunis (+ 3,7 %), S.E.B. (+ 3,4 %), Skis Rossignol (+ 2,4 %), 4 1/2 % 1973 (+ 2,4 %), L'Oréal (+ 2,2 %) et C.F.P. (+ 2 %).

Avec l'annonce d'une découverte d'hydrocarbures en mer du Nord (zone norvégienne), Elf Aquitaine aurait dû figurer parmi les valeurs vedettes. Mais l'effet produit a été largement contrebalancé par la perspective d'une restructuration du groupe, et le titre a fléchi de 2,5 %. Cela n'a pas été la plus forte baisse, Sacilor arrivant en queue de peloton avec une perte de 3,3 %. Dumez (— 2,5 %), U.F.B. (— 2,4 %) et Martell ont aussi perdu du terrain. Cela dit, le nombre de « traînards » n'a pas été très important.

Les professionnels, pour la plupart, se montraient assez confiants, n'excluant pas la possibilité d'un mouvement de hausse estivale avec le replacement des dividendes en cours d'encaissement et la reprise des achats pour le compte des SICAV-Monory, dont la clientèle recommence à se manifester.

Sur les indications venues de l'étranger, l'or est remonté. Le lingot est remonté de 1,4 % pour s'inscrire à 79 100 F (+ 1 110 F). Le prix de l'or est ainsi ressorti à 601,53 dollars l'once contre 590,06 dollars. Quant au napoléon, il a progressé de 9 F à 690 F. Le volume des transactions est toutefois tombé assez bas : 8,05 millions de francs contre 11,59 millions.

LONDRES

Peu d'affaires en cette fin de semaine. Les industrielles progressent néanmoins tandis que les pétroles se replient. Les Fonds d'État reperdent leur avance initiale. Hausse des mines d'or. La commission des monopoles ayant été saisie de l'O.P.A. lancée par Europcar sur Godfrey Davis, ce dernier titre baisse.

Or (ouverture) (dollars) 600 25 contre 590 ..

VALEURS	CLOTURE 12/6	COURS 13/6
Beecham	134 ..	135 ...
British Petroleum	358 ...	365 ...
Courtaulds	62 ...	63 ...
*De Beers	9 58	9 63
Imperial Chemical	370 ..	372 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	398 ..	408 ...
Shell	402 ...	408 ...
Vickers	127 ...	128 .
War Loan 3 1/2 %	32 1/16	32 1/8
*West Driefontein	86 ...	88 3/4
*Western Holdings	65 ...	67 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DUQUESNE-PURINA. — Les comptes arrêtés au 29 février 1980, après six mois d'exercice, se soldent par une perte de 2,13 millions de francs, contre un bénéfice de 4 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent.

GENERAL BISCUIT. — Devant la trop forte demande enregistrée le 12 juin (plus de 21 millions d'actions pour 158 000 proposées), l'offre publique de vente de la société a été repoussée au vendredi 20 juin. Les conditions suivantes ont été fixées pour permettre la réussite de l'opération : la quantité de titres offerts reste fixée à 158 000, au prix unitaire de 375 francs. Pour la garantie des ordres d'achat, et en application de la réglementation, les donneurs d'ordre devront déposer auprès des charges d'agent de change les fonds correspondant au montant total de leurs ordres avant le vendredi 20 juin 1980, à 12 h. 30. Les fonds restant disponibles après la réalisation de l'offre seront bloqués vingt-quatre heures dans les comptes des charges.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	10 juin	11 juin
Valeurs françaises	107,5	107,9
Valeurs étrangères	105,9	107

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	109,6	110

NEW-YORK

Très irrégulier

Très prometteuse avec une nouvelle et assez forte hausse des cours, la séance de jeudi à Wall Street s'est finalement révélée décevante. Des ventes bénéficiaires se sont en effet produites durant la seconde partie de la journée, qui ont principalement affecté les valeurs pétrolières et, par sympathie, le marché s'est alourdi, reperdant la quasi-totalité de ses gains initiaux, et l'indice des industrielles s'est établi en clôture à 872,60, soit à 0,09 point au-dessous de son précédent niveau. Au plus haut, il avait atteint 881,40 points.

L'activité a encore augmenté et 47,30 millions de titres ont changé de mains contre 43,80 millions la veille.

Les opérateurs ont, semble-t-il, été déçus par le ralentissement de la baisse des taux d'intérêt. Mais les experts donnaient une autre explication à ce phénomène : la fuite des capitaux à l'étranger, et en Europe notamment, où les placements sont plus rémunérateurs. Cela étant, la cote ne s'est pas révélée uniformément terne et deux secteurs ont fait l'objet d'achats suivis : les métaux précieux et les maisons de jeu.

Sur 1 902 valeurs traitées, 832 ont baissé, 688 ont monté et 382 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 11/6	COURS 12/6
Alcoa	61 3/4	62 1/2
A.T.T.	54 1/8	54 7/8
Boeing	36 7/8	36 1/4
Chase Manhattan Bank	45 7/8	46 ...
Du Pont de Nemours	41 ..	40 3/4
Eastman Kodak	55 1/2	55 1/4
Exxon	69 ...	68 1/2
Ford	24 1/8	23 ...
General Electric	50 1/4	50 1/8
General Foods	30 ...	30 3/4
General Motors	45 7/8	46 ...
Goodyear	12 7/8	13 ...
I.B.M.	58 ...	57 3/4
I.T.T.	27 3/4	27 1/2
Kennecott	28 7/8	28 1/2
Mobil Oil	80 1/2	77 7/8
Pfizer	44 ...	42 3/4
Schlumberger	118 1/4	115 5/8
Texaco	37 7/8	37 1/2
U.A.L. Inc.	16 3/8	16 1/4
Union Carbide	42 3/4	42 1/8
U.S. Steel	18 3/8	18 1/2
Westinghouse	23 1/4	22 7/8
Xerox	57 1/4	58 3/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12/6	13/6
1 dollar (en yens)	218 20	216 55

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 13/6 ... 12 5/8 %

BOURSE DE PARIS - 13 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	.. ..	2 187	S.P.E.G.	287 ..	281 ..	Locabail Immob.	322 ..	330 ..	Immovest	168 .	168
5 %	43 50	1 831	U.A.P.	657 ..	658 ..	Loca-Expansion	136	135	Cie Lyon. Imm.	133 50	133 60
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	190 ..	190 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	744	746 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	..	..
Concorde	380 ..	376 ..
Epargne France	385	383 ..
Financ. Victoire	322	328 ..
France I.A.R.D.	173	177 ..
Gan (Sté) Centr.	745	744

[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1940	4,5 % 1973	2185	2158	2158	2155 ..
4100	C.N.E. 3 %	4116	4082	4 60	4060 ..
355	Afrique Occ.	358	358	359	358 50
530	Air Liquide	562	570	570	573 ..
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	4 111	4 090	3 980	4 190
Allemagne (100 DM)	233	233 250	226 ...	238 .
Belgique (100 F)	14 553	14 540	13 900	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	212 200	212 650	206	217
Danemark (100 krd)	74 390	75 030	71 500	78 500
Norvège (100 k)	84 850	84 600	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 614	9 587	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 936	4 928	4 800	5 150
Suisse (100 fr.)	252 260	253 600	246 ..	258
Suède (100 krs)	98 820	98 810	96 ..	101 500
Autriche (100 sch.)	32 890	32 710	31 390	33 400
Espagne (100 pes.)	5 864	5 844	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 435	8 450	8 200	9 100
Canada ($ can. 1)	3 682	3 567	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 892	1 898	1 800	1 900

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/6
Or fin (kilo en barre)	78080	79750 ..
Or fin (en lingot)	77990 ..	79100 ..
Pièce française (20 fr.)	681 ..	690 ..
Pièce française (10 fr.)	385	387 ..
Pièce suisse (20 fr.)	546	547 50
Pièce latine (20 fr.)	515 50	525
Souverain	739 .	743 ..
Pièce de 20 dollars	2794	2784 ..
Pièce de 10 dollars	1311	1315 ..
Pièce de 5 dollars	830 .	..
Pièce de 50 pesos	3280 .	3280
Pièce de 10 florins	530 ..	520 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

INFORMATIONS « SERVICES »

LOISIRS ET TOURISME

ÉQUIPEMENT

CULTURE

ÉCONOMIE

Le numéro du « Monde » daté 13 juin 1980 a été tiré à 537 686 exemplaires.

A B C D E F G

A l'assemblée générale du S.N.P.Q.R.

M. LECAT S'ÉLÈVE CONTRE LES RADIOS LIBRES

Le gouvernement français « *appliquera totalement la loi sur le monopole de la radiodiffusion et ne laissera pas s'instaurer l'anarchie sur les ondes* », a déclaré, jeudi 12 juin, à Nice, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, au cours de l'assemblée générale du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.).

Répondant aux inquiétudes du syndicat exprimées par son président, M. Claude Puhl, directeur général du *Républicain lorrain*, le ministre s'est élevé contre « *les radios de propagande syndicale ou politique qui se créent actuellement dans l'illégalité* », estimant « *qu'elles ouvriraient la voie à une « jungle » et qu'elles provoqueraient la multiplication des stations commerciales* ». Le développement « *anarchique* » de ces radios, a-t-il ajouté, « *conduirait à bouleverser le marché de la publicité, sapant les bases économiques de la presse régionale* ». Celle-ci, étant selon lui, « *indispensable et représentant un véritable instrument de communication des régions* ».

Pour ce qui concerne la mise en place, par Radio-France, des *trois radios « expérimentales »*, M. Lecat a précisé qu'il s'agissait « *d'une adaptation nécessaire du service public, suivie par une commission de surveillance et que cette expérience n'est pas destinée à préparer la voie à un abandon du monopole de la radiodiffusion* ». Par ailleurs, le ministre de la communication a annoncé l'élaboration d'un calendrier pour la recherche des solutions permettant la cohabitation de la presse écrite et de la télématique.

TENSION DANS LE GOLFE DE GASCOGNE

Les chalutiers espagnols multiplient les infractions dans la zone économique française

De notre correspondant

Bordeaux. — Depuis plusieurs jours, les chalutiers espagnols basques qui pêchent sans licence dans la zone économique française des 200 milles du golfe de Gascogne bénéficient de la protection d'un petit patrouilleur de la marine de guerre de leur pays, le *Cadorso*. Ce navire, évoluant à l'intérieur des eaux françaises, ne se contenterait pas de renseigner les chalutiers qui contreviennent aux règlements européens sur les déplacements des vedettes françaises de surveillance, il est là aussi pour toute intervention des bateaux chargés du contrôle de la zone économique française.

D'abord étonnés par ce qui, sur d'autres mers ou en d'autres temps, aurait constitué un véritable *casus belli*, les officiers de l'escorteur d'escadre lance-missiles français *Kersaint* ont rencontré leurs homologues du *Cadorso*. Ces derniers leur ont répondu qu'ils étaient là *pour protéger les intérêts de leurs ressortissants*, et que le reste regardait les hommes politiques et les diplomates.

Cet incident, qui fait suite à beaucoup d'autres (1), constitue dans les circonstances actuelles une sorte de réplique de l'Espagne aux récentes déclarations de M. Valéry Giscard d'Estaing sur un éventuel retard dans l'élargissement du Marché commun.

Un accord a, pourtant, été conclu au début de l'année entre l'Espagne et la Commission de Bruxelles, fixant les zones du golfe de Gascogne où les pêcheurs espagnols sont autorisés à pêcher. Madrid a ratifié cet accord à la mi-avril, mais son application donne lieu à un abondant contentieux. Au ministère français des transports, on se déclare « *très préoccupé* » par la situation dans le golfe de Gascogne et par la multiplication des infractions. — P.C.

(1) En 1979, cent six bateaux de pêche espagnols *ont été arraisonnés* par les autorités françaises. La flotte de pêche espagnole représente, en capacité de capture, 50 % de l'ensemble des flottilles de la C.E.E. On compte cent *dix mille pêcheurs* espagnols et trente mille français.

ACCORD DÉFINITIF ENTRE INTERTECHNIQUE ET LOGABAX

Les conditions définitives du rachat par Intertechnique de la société Logabax ont été arrêtées le mercredi 11 juin. Les comités centraux d'entreprise de ces deux sociétés de mini-informatique sont convoqués pour les prochains jours, afin d'être informés des modalités de l'opération.

Le montage juridique et financier est dans ses grandes lignes conforme à l'accord de principe qui avait été conclu entre les deux parties à la mi-mai (*le Monde* du 15 mai).

Au Cambodge

UNE EMBUSCADE DES KHMERS ROUGES AU NORD DE PHNOM-PENH AURAIT FAIT DE NOMBREUX MORTS

Phnom-Penh (U.P.I.). — Les Khmers rouges ont organisé, mardi 10 juin, une embuscade contre un train bondé de voyageurs, près de Srok-Ek-Romeas, à environ 70 kilomètres au nord-ouest de Phnom-Penh. Selon des rescapés, cette attaque, la plus spectaculaire menée depuis plusieurs mois par les rebelles hostiles au régime provietnamien, aurait fait entre cent cinquante et deux cents morts. Quelque deux cents blessés ont été transportés dans des hôpitaux de la capitale.

Le train venait de la frontière thaïlandaise et ramenait vers Phnom-Penh des paysans, dont beaucoup étaient allés faire du marché noir dans l'ouest du pays. Les sources gouvernementales et les conseillers vietnamiens, interrogés sur cette attaque, l'ont qualifiée de « rumeur ridicule ».

Selon des survivants, une dizaine de guérilleros auraient lancé des obus B-40 sur le convoi, atteignant la locomotive qui aurait pris feu immédiatement. Ils auraient ensuite tiré sur les voyageurs qui essayaient de fuir. Le commando aurait décroché devant l'arrivée de troupes gouvernementales et vietnamiennes.

M. CARTER EST INVITÉ AU NICARAGUA POUR LE PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE SANDINISTE

Washington (*A.F.P.*). — *L'invitation faite jeudi 12 juin au président Carter, par la junte du Nicaragua, de se rendre aux cérémonies qui marqueront à Managua le premier anniversaire de la prise de pouvoir par les sandinistes, le 19 juillet prochain, place le « candidat » Carter devant un choix politique délicat, estime-t-on à Washington.*

En acceptant M. Carter risque de renforcer les attaques de son principal rival républicain, M. Ronald Reagan, qui l'accuse déjà de « favoriser le communisme ». Les Etats-Unis pourraient toutefois envoyer à ces cérémonies une délégation de très haut niveau si l'invitation était officiellement confirmée.

On croit savoir encore que parmi les personnalités invitées figurent plusieurs présidents, MM. José Lopez Portillo (Mexique), Luis Herrera Campins (Venezuela), Rodrigo Carazo (Costa-Rica) et Fidel Castro (Cuba), ainsi que le président du comité exécutif de l'Organisation pour la libération de la Palestine (O.L.P.), M. Yasser Arafat.

Après un accident mortel du travail

UN PATRON EST CONDAMNÉ A DEUX MOIS DE PRISON SOUS LE RÉGIME DE LA SEMI-LIBERTÉ

Le tribunal correctionnel de Mulhouse a condamné, jeudi 12 juin, à deux mois d'emprisonnement sous le régime de la semi-liberté — libre dans la journée le condamné doit passer la nuit en prison — et 7 000 F d'amende. M. Jean Schneider, âgé de quarante-cinq ans, patron d'une entreprise de construction, reconnu responsable d'un accident *mortel du travail*. M. Schneider a fait appel de ce jugement dont l'exécution est suspendue.

Le 3 août 1978 à Illfurth (Haut-Rhin), lors de travaux dans le réservoir d'un château d'eau, un ouvrier s'était évanoui sous l'effet de vapeurs toxiques. Deux de ses camarades tentant de le hisser hors du réservoir étaient tombés, l'un d'eux se tuant. L'enquête révéla que la ventilation du réservoir était déficiente et que les masques des ouvriers, peu efficaces, étaient rarement utilisés.

En 1978, M. Schneider avait *déjà été condamné* après un accident mortel du travail à une peine d'emprisonnement avec sursis. Jeudi, le représentant du ministère public avait demandé la révocation de ce sursis.

● *Six cent cinquante emplois menacés dans une entreprise de Maine-et-Loire.* — Le tribunal de commerce de Rennes a mis fin, mardi 10 juin, à la procédure de suspension provisoire des poursuites dont bénéficiait depuis le 12 février, la société Artan (fabrication de meubles rustiques et modernes), dont le siège social est à Mazières-en-Mauges (Maine-et-Loire) et qui emploie six cent cinquante personnes. La société Gautier du Boupère (Vendée), premier fabricant européen de chambres d'enfants, qui s'était engagée, fin avril, à acheter la moitié du capital social de la société Artan, est revenue sur cet engagement. Dès lors, le plan de redressement proposé pour la société Artan, est apparu au tribunal « *non suffisamment crédible et sérieux pour pouvoir être admis* ». — (*Corresp.*)

● *Une nouvelle interview de Jean-Paul II.* — Dans une interview accordée à *l'Osservatore Romano* du 12 juin, et à Radio-Vatican, Jean-Paul II a affirmé que son voyage en France était non seulement « *important* », mais « *crucial* ». Il a dit le prix qu'il avait attaché à sa rencontre à Saint-Denis avec les milieux ouvriers : « *J'ai été ouvrier pendant quatre ans de ma vie*, a-t-il précisé, *j'ai une grande confiance dans l'honnêteté, dans la capacité des ouvriers de comprendre les grands principes et les valeurs morales.* »

● *2 kilos d'héroïne pure* ont été saisis jeudi 12 juin à Paris. Trois trafiquants internationaux et un intermédiaire français, Francis Arnould, vingt-deux ans, serveur dans une discothèque, ont été arrêtés. L'héroïne saisie aurait représenté soixante mille doses, soit près de 2 millions de francs. Kam Lee, trente-quatre ans, et Kwoc Lam, vingt ans, tous deux de Hongkong et de nationalité britannique, Tuck Kum, vingt-huit ans, de nationalité malaisienne, ont été déférés vendredi au parquet, ainsi que Francis Arnould.

